

**NRJ GROUP**  
**Document de référence 2012 incluant le rapport financier annuel**



Conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,  
le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2013  
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note  
d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.  
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	05
Contenu du présent document .....	05
Communication financière .....	05
<b>Tables de concordance</b> .....	06
- Règlement européen .....	06
- Rapport financier annuel / Autres informations .....	09
- Table de correspondance (article 225 de la Loi de Grenelle II) .....	10
<b>1 Personnes responsables et Commissaires aux Comptes</b> .....	12
<b>1.1 Responsable du document de référence</b> .....	12
<b>1.2 Attestation du Responsable du document de référence</b> .....	12
<b>1.3 Commissaires aux Comptes</b> .....	13
1.3.1 Mandats .....	13
1.3.2 Honoraires .....	13
<b>1.4 Documents incorporés par référence</b> .....	14
<b>2 Présentation - activités et résultats – éléments importants (propriétés, filiales et contrats) du Groupe et de la Société mère</b> .....	15
<b>2.1 Histoire et évolution</b> .....	15
<b>2.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2012</b> .....	16
<b>2.3 Chiffres clés</b> .....	17
2.3.1 Informations financières historiques .....	17
2.3.2 Informations financières intermédiaires .....	18
<b>2.4 Activité et résultats</b> .....	19
2.4.1 Présentation des métiers et de leurs marchés .....	19
2.4.2 Evénements exceptionnels ayant affecté ces marchés .....	24
2.4.3 Résultats des activités du Groupe .....	24
2.4.4 Investissements et financement .....	36
2.4.5 Evolution récente et perspectives .....	38
<b>2.5 Autres informations</b> .....	38
2.5.1 Recherche et développement .....	38
2.5.2 Filiales importantes .....	39
2.5.3 Propriétés immobilières .....	39

<b>2.6 Société mère NRJ GROUP</b>	40
2.6.1 Situation et activité de NRJ GROUP au cours de l'exercice écoulé et résultats chiffrés de l'exercice	40
2.6.2 Evolution récente et perspectives	45
2.6.3 Recherche et développement	45
2.6.4 Dépenses de nature somptuaire	45
2.6.5 Evolution des participations	45
2.6.6 Information sur les délais de paiement	45
<b>3 Facteurs de risques et assurances</b>	46
<b>3.1 Risques liés à l'activité de la société</b>	46
3.1.1 Risques liés à l'environnement économique et à la position concurrentielle	46
3.1.2 Risques liés au modèle économique	48
3.1.3 Autres risques de nature économique	50
<b>3.2 Risques opérationnels, industriels et techniques</b>	50
3.2.1 Risques liés à la production et à la diffusion d'un signal radio	50
3.2.2 Risques liés à la production et à la diffusion d'une chaîne de télévision numérique	51
3.2.3 Risques liés à la diffusion de la publicité	53
3.2.4 Risques liés aux systèmes d'information	53
3.2.5 Dépendance vis-à-vis de fournisseurs	54
3.2.6 Risques liés à l'organisation d'évènements et de spectacles	54
<b>3.3 Risques environnementaux</b>	54
3.3.1 Mesures de champs électromagnétiques	54
3.3.2 Autres mesures de protection des sites et des salariés	55
3.3.3 Autres enjeux environnementaux	55
<b>3.4 Risques juridiques</b>	55
3.4.1 Risques liés à la réglementation	55
3.4.2 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle	61
3.4.3 Risques liés à la qualité d'éditeur de contenus	61
3.4.4 Risques liés à des litiges et aux procédures judiciaires et d'arbitrage	61
<b>3.5 Risques financiers</b>	61
<b>3.6 Assurances et couverture des risques du Groupe</b>	61
3.6.1 Assurance dommages	61
3.6.2 Assurance responsabilité civile	62
3.6.3 Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux	62
3.6.4 Autres assurances en France	62
3.6.5 Assurances des filiales à l'international	62
<b>4 Responsabilité Sociale de l'Entreprise</b>	63
<b>4.1 Le Groupe et ses parties prenantes</b>	63
4.1.1 Gouvernance d'entreprise et référentiels internes	63
4.1.2 Parties prenantes externes	64
4.1.3 Respect des obligations et des recommandations du CSA	64
4.1.4 Relations avec les auditeurs et les téléspectateurs	65
4.1.5 Relations avec les annonceurs	67
4.1.6 Relations avec les fournisseurs	67
4.1.7 Mécénat	67
<b>4.2 Les collaborateurs</b>	68
4.2.1 Effectif et emplois	68
4.2.2 Organisation du travail et absentéisme	69
4.2.3 Rémunérations	69

4.2.4 Relations collectives	72
4.2.5 Santé et sécurité	73
4.2.6 Formation	73
4.2.7 Egalité de traitement	73
<b>4.3 L'environnement</b>	<b>76</b>
4.3.1 Consommations d'énergie	76
4.3.2 Ondes électromagnétiques	76
4.3.3 Autres enjeux environnementaux	76
<b>5 Gouvernement d'entreprise</b>	<b>77</b>
<b>5.1 Conseil d'administration</b>	<b>77</b>
5.1.1 Mode d'exercice de la Direction Générale	77
5.1.2 Composition du Conseil d'administration, mandats et fonctions des administrateurs en exercice	77
5.1.3 Censeur	79
<b>5.2 Rémunérations</b>	<b>80</b>
5.2.1 Rémunérations versées et options / actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	80
5.2.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants	80
5.2.3 Options de souscription ou d'achats d'actions / actions de performance	81
<b>5.3 Informations complémentaires concernant les administrateurs</b>	<b>82</b>
5.3.1 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et /ou sanction publique	82
5.3.2 Conflits d'intérêts	82
5.3.3 Opérations avec des apparentés	82
5.3.4 Autres informations	82
<b>5.4 Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition du conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</b>	<b>83</b>
5.4.1 Gouvernance d'entreprise	83
5.4.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	90
<b>5.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration</b>	<b>99</b>
<b>6 Informations générales concernant la société NRJ GROUP et son capital</b>	<b>100</b>
<b>6.1 Statuts et fonctionnement</b>	<b>100</b>
<b>6.2 Capital et droits de vote</b>	<b>103</b>
6.2.1 Capital	103
6.2.2 Délégations en matière d'augmentation du capital et autres autorisations	104
6.2.3 Capital potentiel	104
6.2.4 Droits de vote	104
6.2.5 Répartition du capital et des droits de vote	105
6.2.6 Rachat d'actions	106
6.2.7 Nantissement d'actions inscrites au nominatif pur	107
<b>6.3 Marché du titre NRJ GROUP</b>	<b>108</b>

<b>6.4 Dividendes</b> -----	110
6.4.1 Dividendes versés au titre des exercices précédents-----	110
6.4.2 Politique de dividendes-----	110
<b>7 Comptes consolidés de NRJ GROUP au 31 décembre 2012</b> -----	111
7.1 Etat de la situation financière consolidée -----	112
7.2 Compte de résultat consolidé-----	113
7.3 Etat du résultat global consolidé -----	114
7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés-----	115
7.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés -----	116
7.6 Notes annexes aux comptes consolidés-----	117
7.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés-----	162
<b>8 Comptes annuels de NRJ GROUP au 31 décembre 2012</b> -----	163
8.1 Bilan -----	164
8.2 Compte de résultat -----	165
8.3 Tableau de flux de trésorerie-----	167
8.4 Annexe aux comptes annuels -----	168
8.5 Résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices-----	186
8.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels -----	187
<b>9 Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2013</b> -----	188
9.1 Ordre du jour -----	188
9.2 Présentation des résolutions -----	188
9.3 Projet de résolutions-----	189
9.4 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés-----	191

# INTRODUCTION

## CONTENU DU PRESENT DOCUMENT

- ◆ Eléments du document de référence
- ◆ Eléments du rapport financier annuel
- ◆ Eléments du rapport de gestion
- ◆ Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition du Conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- ◆ Autres informations réglementaires AMF : Honoraires des Commissaires aux Comptes, descriptif du programme de rachat d'actions.

## COMMUNICATION FINANCIERE

### Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Les informations réglementées et autres informations récurrentes communiquées publiquement sont disponibles sur le site internet du Groupe : [www.nrjgroup.fr](http://www.nrjgroup.fr)

# TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement « Européen » n°809/2004 pris en application de la Directive 2003-1971/CE.  
(na : non applicable)

<b>Rubriques de l'annexe 1 du Règlement « Européen » n °809/2004</b>	<b>Page</b>
<b>1 - Personnes responsables</b>	
1.1- Nom et fonction des personnes responsables -----	12
1.2- Attestation des personnes responsables -----	12
<b>2 - Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1- Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes-----	13
2.2- Situation des mandats des contrôleurs légaux des comptes -----	13
<b>3 - Informations financières sélectionnées</b>	
3.1- Informations financières historiques -----	17-18
3.2- Informations financières intermédiaires -----	18
<b>4 - Facteurs de risque-----</b>	<b>46-62</b>
<b>5 - Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1- Histoire et évolution de la Société -----	15
5.1.1- Dénomination sociale et nom commercial -----	100
5.1.2- Lieu et numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés -----	100
5.1.3- Date de constitution et durée de la Société-----	100
5.1.4- Siège social, forme juridique et législation applicable-----	100
5.1.5- Evénements importants dans le développement des activités de la Société -----	15,19-38
5.2- Investissements -----	36
5.2.1- Principaux investissements des exercices 2011 et 2012 -----	36,135
5.2.2- Principaux investissements en cours-----	36
5.2.3- Principaux investissements futurs-----	38
<b>6 - Aperçu des activités</b>	
6.1- Principales activités -----	19-24,38-39
6.1.1- Nature des opérations effectuées par la Société-----	19-24
6.1.2- Nouvelles activités développées par la Société -----	19-24,38
6.2- Principaux marchés -----	19-24
6.3- Evénements exceptionnels-----	24
6.4- Dépendance éventuelle -----	46-62,152-153
6.5- Eléments sur lesquels sont fondées les déclarations de la Société concernant sa position concurrentielle	19-31,46-48
<b>7 - Organigramme</b>	
7.1- Description sommaire du Groupe-----	16-17
7.2- Liste des filiales importantes de la Société -----	17,39, 158-161
<b>8 - Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1- Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées -----	38,138
8.2- Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles -----	54-55
<b>9 - Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1- Situation financière -----	32-37,111-187
9.2- Résultat d'exploitation -----	32-35, 113, 165
9.2.1- Facteurs ayant une influence sur le revenu d'exploitation de la Société -----	46-50
9.2.2- Changements importants du Chiffre d'affaires net ou des produits nets-----	32-35
9.2.3- Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer sensiblement les opérations de la Société -----	46-50

<b>10 - Trésorerie et capitaux</b>	
10.1- Informations sur les capitaux de la Société (à court terme et à long terme)	37,103-107,116,142-143
10.2- Source et montant des flux de trésorerie	36-37,115, 167
10.3- Conditions d'emprunt et structure de financement	142,145-146
10.4- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	na
10.5- Sources de financement attendues	36-38,115,142
<b>11 - Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>38,45</b>
<b>12 - Information sur les tendances</b>	
12.1- Tendances récentes	38, 45
12.2- Eléments susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives	38
<b>13 - Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>na</b>
13.1-Principales hypothèses	na
13.2- Rapport des Commissaires aux comptes	na
<b>14 - Organes d'administration et direction générale</b>	
14.1- Renseignements relatifs aux organes d'administration et à la direction générale	77-81
14.2- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale	82,154
<b>15 - Rémunérations et avantages</b>	
15.1- Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales	80-81,88-89,155,185
15.2- Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	143-145
<b>16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1- Date d'expiration des mandats actuels des organes d'administration et de direction	77-79
16.2- Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	82
16.3- Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	86-88
16.4- Conformité au régime de Gouvernement d'entreprise en vigueur en France	83
<b>17 - Salariés</b>	
17.1- Nombres de salariés	68, 154, 185
17.2- Participation et stock options	70-72,81, 129, 142-143, 170, 177-179, 186, 189
17.3- Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	na
<b>18 - Principaux actionnaires</b>	
18.1- Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	105
18.2- Existence de droits de vote différents	102,104
18.3- Contrôle de la Société	104-106
18.4- Accord connu de la Société dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	105-106
<b>19 - Opérations avec des apparentés</b>	<b>82,154, 191-192</b>
<b>20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</b>	
20.1- Informations financières historiques	17-18
20.2- Information financières pro forma	na
20.3- Etats financiers	111-186
20.4- Vérification des informations financières historiques annuelles	162,187
20.4.1- Déclaration ou rapport attestant la vérification des informations	12,162,187
20.4.2- Autres informations vérifiées par les Contrôleurs légaux	99,191-192
20.4.3- Informations financières non vérifiées	na
20.5- Date des dernières informations financières	31 décembre 2012
20.6- Informations financières intermédiaires et autres	na

20.6.1- Informations financières non vérifiées depuis leur publication -----	na
20.6.2- Informations financières intermédiaires concernant les premiers mois du nouvel exercice -----	na
20.7- Politique de distribution des dividendes -----	110
20.7.1- Montant du dividende par action et comparaison éventuelle -----	110,186
20.8- Procédures judiciaires et d'arbitrage -----	61,143-144
20.9- Changement significatif de la situation financière ou commerciale -----	24-38

## **21 - Informations complémentaires**

21.1- Capital social -----	103-107
21.1.1- Capital souscrit -----	103-107
21.1.2- Actions non représentatives du capital -----	na
21.1.3- Actions propres -----	105-107,142-143,176
21.1.4- Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription -----	104
21.1.5- Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital -----	na
21.1.6- Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option -----	na
21.1.7- Tableau d'évolution du capital -----	103
21.2- Acte constitutif et statuts -----	100-103
21.2.1- Objet social -----	100
21.2.2- Règlement intérieur du Conseil d'administration et des ses comités -----	83-88
21.2.3- Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions -----	102,104
21.2.4- Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires -----	102,105-106
21.2.5- Assemblée Générale -----	102
21.2.6- Dispositions relatives au changement de contrôle -----	105-106
21.2.7- Franchissement de seuils -----	102-105
21.2.8- Conditions plus strictes que la loi régissant les modifications du capital -----	na

## **22 - Contrats importants ----- na**

## **23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts ----- na**

23.1- Déclaration ou rapport d'expert -----	na
23.2- Attestation en provenance d'une tierce partie -----	na

## **24 - Documents accessibles au public ----- 5**

## **25 - Informations sur les participations ----- 16, 39, 158-161, 175**

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est également indiqué les chapitres correspondant à des informations dites « informations réglementées » au sens de l'article 221-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est par ailleurs inclus une table de concordance des informations RSE (indicateurs Grenelle II).

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

---

**1. COMPTES SOCIAUX** -----Chapitre 8

---

**2. COMPTES CONSOLIDES** -----Chapitre 7

---

### **3. RAPPORT DE GESTION (AU SENS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)**

#### **3.1 INFORMATIONS CONTENUES AUX ARTICLES L 225-100 et L 225-100-2 DU CODE DE COMMERCE**

- Analyse de l'évolution des affaires ----- Chapitres 2.4 et 2.6
- Analyse des résultats ----- Chapitres 2.4 et 2.6
- Analyse de la situation financière----- Chapitres 2.4 et 2.6
- Principaux risques et incertitudes-----Chapitre 3
- Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital-----Chapitre 6.2.2

#### **3.2 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE**

- Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique -----Chapitre 6.2.5

#### **3.3 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-211 DU CODE DE COMMERCE**

- Rachats par la Société de ses propres actions -----Chapitre 6.2.6

---

**4. DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL** -----Chapitre 1

---

---

**5. RAPPORTS DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES**----- Chapitres 7.7 et 8.6

---

## **AUTRES INFORMATIONS**

---

**COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES** -----Chapitre 1.3.2

---

---

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE** -- Chapitre 5.4

---

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**----- Chapitre 5.5

---

---

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS**-----Chapitre 6.2.6

---

**Table de correspondance avec le Décret N°2012-557 d u 24 avril 2012  
(article 225 de la Loi Grenelle II)**

INDICATEURS SOCIETAUX		Traitement de l'indicateur	Référence DDR
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</b>	En matière d'emploi et de développement régional	France	4.1.4.3
	Sur les populations riveraines ou locales	France	4.1.4.3
<b>Relations avec les parties prenantes</b>	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	France	4.1.2-4.1.6
	Les actions de partenariat ou de mécénat	France	4.1.7
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	France	4.1.6
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	France	4.1.6
<b>Loyauté des pratiques</b>	Les actions engagées pour prévenir la corruption	En France, le thème de la corruption est abordé dans la charte éthique. Le Groupe travaille sur son déploiement à l'international, étant précisé que le Groupe ne dispose pas d'implantations dans des pays dits « sensibles ».	-
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	France	4.1.3.4, 4.1.4.2
	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	NA : le Groupe ne met pas en œuvre d'autres actions compte-tenu du fait qu'il ne dispose pas d'activité directe dans des pays identifiés comme pouvant porter atteinte aux droits de l'homme	-
INDICATEURS SOCIAUX		Traitement de l'indicateur	Référence DDR
<b>Emploi</b>	L'effectif total et la répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	France	4.2.1
	Les embauches et les licenciements	France	4.2.1.2
	Les rémunérations et leur évolution	France	4.2.3
<b>Organisation du travail</b>	L'organisation du temps de travail	France	4.2.2
	L'absentéisme	France	4.2.2.3
<b>Relations sociales</b>	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	France	4.2.4.1
	Le bilan des accords collectifs	France	4.2.4.2
<b>Santé et sécurité</b>	Les conditions de santé et de sécurité au travail	France	4.2.5
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	France	4.2.5
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	NC : Indicateur non suivi pour le moment	-

**NA = Non applicable – NC = Non communiqué – NS = Non significatif – DDR = Document de Référence**

INDICATEURS SOCIAUX (suite)		Traitement de l'indicateur	Référence DDR
<b>Formation</b>	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	France	4.2.6
	Le nombre total d'heures de formation	France	4.2.6
<b>Egalité de traitement</b>	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	France	4.2.7.1
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	France	4.2.7.2
	La politique de lutte contre les discriminations	France	4.2.7
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives</b>	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	NA : Le reporting RH ne couvre que la France, pays dans lequel le risque de non-respect des conventions fondamentales de l'OIT est non significatif	
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire		
	A l'abolition effective du travail des enfants		
INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX		Traitement de l'indicateur	Référence DDR
<b>Politique générale</b>	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	NC	-
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	NS compte tenu de l'activité du Groupe	-
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	NS compte tenu de l'activité du Groupe	-
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	NA compte tenu de l'activité du Groupe	-
<b>Pollution et gestion des déchets</b>	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	NA compte tenu de l'activité du Groupe	-
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	France	4.3.3
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	France	4.3.2
<b>Utilisation durable des ressources</b>	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	NS compte tenu de l'activité du Groupe	4.3.3
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	NS compte tenu de l'activité du Groupe	4.3.3
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	France	4.3.1
	L'utilisation des sols	NA compte tenu de l'activité du Groupe	-
<b>Changement climatique</b>	Les rejets de gaz à effet de serre	NS compte tenu de l'activité du Groupe	4.3.3
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	NA compte tenu de l'activité du Groupe	4.3.3
<b>Protection de la biodiversité</b>	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	NS : Seule l'activité de towerCast pourrait éventuellement être concernée par ce point.	4.3.3

NA = Non applicable – NC = Non communiqué – NS = Non significatif – DDR = Document de Référence

# 1 PERSONNES RESPONSABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

## 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

### Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du document

Jean-Paul BAUDECROUX  
Président Directeur Général

## 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

### Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux chapitres 2, 3 et 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux chapitres 7 et 8 du présent document de référence. Par ailleurs, les informations financières incluses par référence comme précisé au paragraphe 1.4 du présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 des observations (cf. le rapport correspondant figurant en page 141 et 142 du document de référence 2010 déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2011 sous le numéro D.11-0204).

Fait à Paris, le 28 mars 2013

Jean-Paul BAUDECROUX  
Président Directeur Général

### Responsable de l'information

Jean-Pierre TRELAT  
Directeur Délégué Finances et Activités Internationales  
Téléphone : 01 40 71 42 54

### Commissaires aux Comptes titulaires

Deloitte & Associés  
Bertrand BOISSELIER  
185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly sur Seine

PricewaterhouseCoopers Audit  
Laurent DANIEL  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

## 1.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 1.3.1 MANDATS

#### Commissaires aux Comptes titulaires

	Date de début du premier mandat	Date de fin de mandat
<b>Deloitte &amp; Associés</b> 185, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Bertrand BOISSELIER	27 février 2003*	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b> 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Laurent DANIEL	28 mai 2009*	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

\* Suite à l'expiration des mandats de leurs prédécesseurs.

Deloitte & Associés et PricewaterhouseCoopers Audit sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

#### Commissaires aux Comptes suppléants

	Date de début du premier mandat	Date de fin de mandat
<b>BEAS</b> 7-9, villa Houssay 92200 Neuilly sur Seine	27 février 2003*	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Yves NICOLAS</b> 111, rue de Silly 92100 Boulogne Billancourt	28 mai 2009*	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

\* Suite à l'expiration des mandats de leurs prédécesseurs.

BEAS et Monsieur Yves NICOLAS sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

### 1.3.2 HONORAIRES

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par NRJ GROUP et ses filiales au titre des exercices 2012 et 2011 (hors taxes et hors frais) :

	Deloitte & Associés				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés</b>								
- NRJ GROUP	137	135	41%	42%	169	167	45%	32%
- Filiales intégrées globalement	200	190	59%	58%	205	183	55%	35%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>								
- NRJ GROUP						175 <sup>1</sup>		33%
- Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>337</b>	<b>325</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>374</b>	<b>525</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>337</b>	<b>325</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>374</b>	<b>525</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>1</sup> Ces prestations concernent des diligences effectuées dans le cadre d'un projet de cession.

## 1.4 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- ♦ Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 30 mars 2012 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (N°D.12-0251), respectivement aux pages 98 à 146 et 147 à 169.
- ♦ Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 31 mars 2011 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (N°D.11-0204), respectivement aux pages 91 à 142 et 143 à 164.

# 2 PRESENTATION - ACTIVITES ET RESULTATS - ELEMENTS IMPORTANTS (PROPRIETES, FILIALES ET CONTRATS) DU GROUPE ET DE LA SOCIETE MERE

## 2.1 HISTOIRE ET EVOLUTION

### RAPPEL HISTORIQUE

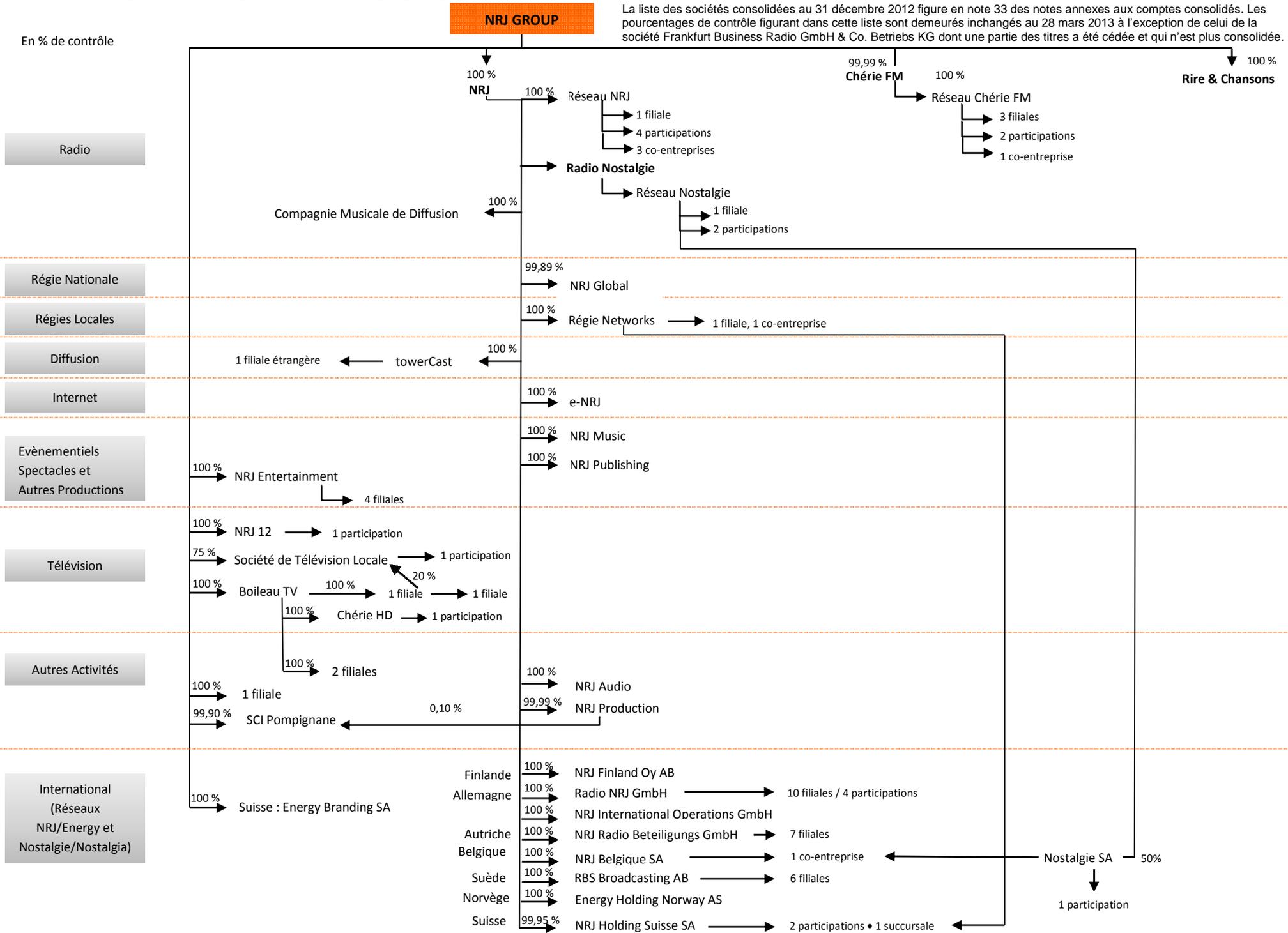
- 1981** Naissance de NRJ.
- 1987** Naissance de CHERIE FM.
- 1988** NRJ en Suisse et en Belgique.
- 1989** NRJ au Second Marché de la Bourse de Paris.
- 1990** RIRE & CHANSONS en Ile-de-France.
- 1991** NRJ à Berlin.
- 1993** 3 nouvelles stations NRJ en Allemagne. NRJ en Suède.
- 1994** NRJ au Règlement Mensuel de la Bourse de Paris.
- 1995** 14 nouvelles stations NRJ en Suède et lancement de NRJ à Helsinki. RIRE & CHANSONS en national.
- 1998** NRJ à Vienne et à Oslo. NRJ acquiert 80% de NOSTALGIE.
- 1999** 7 nouvelles fréquences NRJ en Finlande.
- 2000** NRJ GROUP au Premier Marché de la Bourse de Paris. Regroupement de tous les actifs au sein de NRJ GROUP. NRJ au Danemark. 3 nouvelles stations NRJ en Norvège.
- 2001** NRJ détient 100% de NOSTALGIE.
- 2002** NRJ devient la 1<sup>ère</sup> radio en France en audience cumulée sur septembre-octobre 2002 (\*).
- 2003** NRJ acquiert 49% de RADIO Z AG, à Zürich.
- 2005** Lancement de NRJ 12, chaîne de télévision nationale numérique gratuite. Lancement de NRJ MOBILE, opérateur virtuel de téléphonie mobile.
- 2006** Lancement des premières web radios.
- 2007** Lancement de NRJ HITS, chaîne musicale sur le câble, satellite et ADSL. Lancement des offres d'abonnement NRJ MOBILE et C le Mobile en téléphonie mobile.
- 2008** Changement de mode de gestion par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration et nomination de Jean-Paul BAUDECROUX, principal actionnaire et fondateur du Groupe, en qualité de Président Directeur Général. Recentrage sur les médias radio, TV et internet. Lancement de NRJ PARIS. Réduction de la participation de NRJ GROUP de 50% à 10% dans NRJ MOBILE et poursuite de l'activité sous forme de licence.
- 2009** En réaction à une crise économique et financière mondiale sans précédent, le Groupe protège les marges de ses activités historiques (Médias Musicaux et Événementiel et International) par des mesures d'économies et poursuit le développement de ses activités en croissance (notamment Télévision et Diffusion). Lancement des applications permettant l'écoute radio sur l'internet mobile.
- 2010** Forte hausse des résultats dans un contexte de progression historique de l'audience de la station NRJ sur le second semestre et de records d'audience de NRJ 12, NRJ HITS et de NRJ PARIS en télévision. Cession de la chaîne de télévision locale 7L (Montpellier).
- 2011** Poursuite du fort développement du pôle TV et notamment de la chaîne NRJ 12 dans le contexte d'extinction du signal analogique en Télévision en France. Fort développement de towerCast, filiale de diffusion du Groupe. NRJ en Grèce et NOSTALGIE au Portugal.
- 2012** NRJ redevient 1<sup>ère</sup> radio de France sur la vague Médiamétrie de avril-juin 2012\*\*. Lancement de CHERIE 25, 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision nationale numérique gratuite du Groupe. Lancement de la 200<sup>ième</sup> webradio.

(\*) : Enquête 75.000 + Médiamétrie-septembre-octobre 2002 – audience cumulée – lundi-vendredi-5h/24h – Cible 13 ans et +

(\*\*) : Enquête 126 000 radio + Médiamétrie avril-juin 2012 – audience cumulée – lundi-vendredi-5h/24h – Cible 13 ans et +

# 2.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2012

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012 figure en note 33 des notes annexes aux comptes consolidés. Les pourcentages de contrôle figurant dans cette liste sont demeurés inchangés au 28 mars 2013 à l'exception de celui de la société Frankfurt Business Radio GmbH & Co. Betriebs KG dont une partie des titres a été cédée et qui n'est plus consolidée.



NRJ GROUP est la société mère du Groupe. Ses recettes proviennent essentiellement de la facturation de prestations de services - management fees - effectuées pour le compte des sociétés françaises du Groupe, de redevances de licences de marque ainsi que de dividendes reçus de ses filiales directes.

Les principales relations commerciales intervenues au cours de l'exercice 2012 entre les différentes sociétés du Groupe sont les suivantes :

- ◆ commercialisation, par NRJ GLOBAL SAS, de l'espace publicitaire national des quatre radios du Groupe, des sites internet, des événements et de l'espace publicitaire télévisuel,
- ◆ commercialisation en France, par REGIE NETWORKS SAS et ses filiales, de l'espace publicitaire local des radios autorisées en catégorie C par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, des espaces locaux d'internet, des événements et animations locales,
- ◆ diffusion partielle des programmes des quatre radios du Groupe, de NRJ 12 SARL (programme NRJ 12) et de CHERIE HD SAS (programme CHERIE 25) par towerCast SAS,
- ◆ mise à bail, par NRJ PRODUCTION SAS, des immeubles franciliens aux sociétés du Groupe y ayant leur siège,
- ◆ réalisation, par NRJ AUDIO SAS, de prestations techniques audiovisuelles et informatiques pour le compte des filiales françaises du Groupe,
- ◆ concession, par NRJ GROUP, de la licence des marques NRJ/ENERGY à NRJ SAS,
- ◆ réalisation, par NRJ GROUP, de prestations de services au profit des filiales françaises du Groupe.

## 2.3 CHIFFRES CLES

### 2.3.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

#### Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
Chiffre d'affaires	397,3	382,7	+3,8%
Dont opérations d'échanges dissimilaires	4,3	5,2	-17,3%
<b>Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges dissimilaires</b>	<b>393,0</b>	<b>377,5</b>	<b>+4,1%</b>
Résultat opérationnel courant avant opérations d'échanges dissimilaires	63,5	61,2	+3,8%
ROC / CA (hors opérations d'échanges dissimilaires)	16,2%	16,2%	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>62,9</b>	<b>61,5</b>	<b>+2,3%</b>
Charges et produits opérationnels non courants	-1,1	1,0	NA
Résultat financier	1,1	2,9	-62,1%
Impôt sur les résultats	(24,7)	(19,3)	+28,0%
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(0,4)	(0,2)	+100,0%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>37,8</b>	<b>45,9</b>	<b>-17,6%</b>
Dont intérêts minoritaires	0,7	0,3	+133,3%
<b>Dont Résultat net part du groupe</b>	<b>37,1</b>	<b>45,6</b>	<b>-18,6%</b>

La définition des indicateurs clés ci-dessus figure dans les notes annexes aux comptes consolidés au chapitre 7.6.5 Principes et méthodes comptables aux § 7.6.5.18 à 7.6.5.23.

NA : non applicable

**Bilan consolidé**

(en millions d'euros)	2012	2011
Goodwill	136,9	137,8
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	226,4	223,6
Participations dans les entreprises associées	2,3	2,4
Actifs financiers non courants	10,3	7,0
<b>Actifs non courants</b> (hors impôts différés et net des dettes sur immobilisations)	<b>375,9</b>	<b>370,8</b>
Stocks	60,3	59,5
Clients et autres débiteurs	165,7	153,1
Fournisseurs et autres créditeurs	(145,3)	(145,7)
<b>Besoin en fonds de roulement</b> (hors dettes nettes sur immobilisations)	<b>80,7</b>	<b>66,9</b>
Passifs d'impôts nets (exigibles et différés)	(25,3)	(33,7)
Provisions	(16,0)	(16,6)
<b>Impôts et provisions</b>	<b>(41,3)</b>	<b>(50,3)</b>
Dettes financières non courantes	(1,9)	(0,7)
Dettes financières courantes	(0,0)	(0,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84,8	95,1
<b>Excédent net de trésorerie</b>	<b>82,9</b>	<b>94,3</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>498,2</b>	<b>481,7</b>
Total actif	697,1	686,4
Total passif	(697,1)	(686,4)

**Flux de trésorerie consolidés**

(en millions d'euros)	2012	2011
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	85,9	79,4
Impôts versés	(30,4)	(23,9)
Variation du besoin en fonds de roulement	(13,8)	(0,1)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>41,7</b>	<b>55,4</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(31,9)	(33,9)
Encaissements liés à des cessions d'immobilisations	1,2	2,6
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux investissements</b>	<b>(30,7)</b>	<b>(31,3)</b>
Dividendes versés par la société mère	(23,8)	(24,3)
Encaissements liés à de nouveaux emprunts, nets des remboursements	0,2	(0,3)
Acquisitions (cessions) nettes d'actions propres	0,5	(16,4)
Autres flux liés aux opérations de financement	1,7	1,8
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement</b>	<b>(21,4)</b>	<b>(39,2)</b>
Incidence de la variation des cours des devises	0,2	0,0
<b>Variation de la trésorerie courante</b>	<b>(10,2)</b>	<b>(15,1)</b>

**2.3.2 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES**

Néant

## 2.4 ACTIVITE ET RESULTATS

### 2.4.1 PRESENTATION DES METIERS ET DE LEURS MARCHES

NRJ GROUP est l'un des principaux groupes de médias privés français et un acteur international implanté dans 22 autres pays, soit par le biais d'implantations directes, soit via des contrats de licence de marque NRJ/ENERGY, première marque radio internationale, et/ou NOSTALGIE/NOSTALGIA. En France, le Groupe est leader sur le marché privé de la radio et l'un des nouveaux acteurs du marché de la télévision. Le Groupe est également un acteur grandissant du marché de la diffusion hertzienne à travers sa filiale towerCast SAS qui est le 2<sup>ème</sup> opérateur sur le marché français de la diffusion.

NRJ GROUP exerce les métiers d'éditeur, de producteur, de diffuseur et assure la commercialisation de ses propres espaces médias. Depuis plusieurs années, il s'appuie sur la force de son média radio et de ses marques NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM, RIRE & CHANSONS, sur son expertise marketing et sa puissance commerciale, pour déployer de nouveaux médias, notamment en Télévision, ainsi que des activités connexes en partenariat comme la Téléphonie Mobile afin de suivre et d'anticiper les évolutions de consommation et de proposer une offre publicitaire élargie à ses clients.

#### PRESENTATION DES ACTIVITES MEDIA

Le métier cœur du Groupe consiste à créer et développer des médias que ce soit la radio, la télévision ou internet. Dans ce contexte, les programmes et les contenus diffusés par le Groupe visent à réunir l'audience la plus large, c'est-à-dire le plus grand nombre d'auditeurs, de téléspectateurs ou d'internautes. Ainsi, près de 84% du chiffre d'affaires consolidé 2012 est issu de la commercialisation d'espaces ou d'écrans de publicité auprès d'annonceurs désirant promouvoir un message, un produit ou une marque auprès de larges publics. Le chiffre d'affaires du Groupe est donc essentiellement issu du marché des investissements publicitaires dans les médias.

En 2012, le marché des recettes publicitaires nettes s'est élevé à 13,3 milliards d'euros en France en baisse de 3,5% sur le nouveau périmètre de l'étude de l'IREP (Source IREP – France Pub 2012). Après une baisse des investissements médias en 2008 et en 2009, le marché publicitaire avait connu une croissance de l'ordre de 2,9% en 2010 et de 0,1% en 2011 sur l'ancien périmètre de l'étude IREP (Source IREP – France Pub) :

(en millions d'euros)	2012	Variation 2012/2011
Télévision	3 337	-4,5%
Presse	3 209	-8,2%
Affichage	1 171	-1,7%
Radio	739	-1,2%
Internet « display »	646	+4,8%
Internet « search »	1 141	+7,0%
Mobile « display »	43	+29,0%
Annuaire	946	-5,0%
Cinéma	105	+0,4%
Courrier publicitaire*	1 352	-5,2%
Imprimés sans adresse*	633	+0,6%
<b>TOTAL</b>	<b>13 322</b>	<b>-3,5%</b>

\* Cette mesure prend uniquement en compte les recettes de distribution et ne comprend pas la production et le conseil.  
Source IREP – France Pub 2012

Au sein de la tendance générale du marché médias, chaque média/support peut surperformer ou sous-performer celle-ci selon les années en fonction des arbitrages effectués par les annonceurs. De manière générale, la visibilité sur le marché publicitaire est faible et dépend de la santé et du dynamisme économique des annonceurs et donc du contexte économique national et international.

La position concurrentielle du Groupe sur chacun des marchés médias sur lequel il est présent dépend également de l'audience ou de la part d'audience qu'il développe. Il peut ainsi surperformer ou sous-performer la tendance positive ou négative des investissements publicitaires observée pour un média selon que sa part d'audience évolue favorablement ou non.

Parmi les médias, la radio est le premier métier du Groupe sur lequel il est leader en France et a atteint un niveau élevé de rentabilité.

En télévision, le Groupe développe notamment un pôle de chaînes nationales qui a nécessité des investissements importants avant d'atteindre l'équilibre. En 2012, le Groupe s'est vu attribuer une nouvelle chaîne nationale gratuite qui nécessitera des investissements importants avant d'atteindre l'équilibre.

Sur internet, mais dans des proportions moindres, le Groupe investit actuellement pour développer une offre permettant la consommation de ses médias sur l'Internet et l'Internet Mobile.

De manière générale, l'activité d'éditeur de médias est fondée sur un modèle économique présentant une forte proportion de coûts fixes, c'est-à-dire des coûts non liés directement au chiffre d'affaires. Ainsi, toute variation du chiffre d'affaires peut avoir un fort impact sur les résultats dans l'hypothèse d'une stabilité des coûts fixes.

Le Groupe précise cependant qu'un certain nombre de ces charges fixes peuvent évoluer en fonction des moyens que le Groupe souhaite affecter à ses activités ou de l'évolution générale des prix des biens et services achetés par le Groupe ou encore en fonction des taux d'indexation pour les charges indexées comme les charges de diffusion. Sur ce dernier point, il convient de noter qu'une part importante de la diffusion radio et une part minoritaire de la diffusion TV du Groupe est assurée par une de ses filiales à 100%, la société towerCast SAS.

Concernant le chiffre d'affaires publicitaire, la visibilité est limitée à quelques semaines, voire quelques jours notamment pour les médias très réactifs comme la radio ou internet. En effet, sur ces médias, le délai et le coût de préparation des campagnes publicitaires sont faibles et permettent aux annonceurs de mettre en place ou au contraire d'annuler une campagne de publicité en quelques jours.

Parmi les charges variables que le Groupe est tenu d'acquitter, notamment au titre des activités de radio en France, en application de l'article L 214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, figure une rémunération équitable au profit des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes, en contrepartie de la diffusion dans le cadre des programmes, des phonogrammes publiés à des fins de commerce, à laquelle les titulaires de droits voisins ne peuvent s'opposer.

Cette licence légale a été étendue par une loi du 1<sup>er</sup> août 2006 à la reproduction effectuée par ou pour le compte d'entreprises de communication audiovisuelle en vue de sonoriser leurs programmes propres diffusés sur leurs antennes. Cette rémunération, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est collectée par la Société de Perception de la Rémunération Equitable (SPRE). Son barème résulte, pour la radio, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, d'une décision de la commission créée par l'article L 214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle en date du 15 octobre 2007, publiée au Journal Officiel du 6 novembre 2007, et, pour la télévision, d'une décision de la même commission en date du 19 mai 2010, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (voir également § 3.1 – Risques liés à l'activité de la Société).

Le Groupe est également tenu de rémunérer les ayants droits des œuvres appartenant aux répertoires des sociétés d'auteurs, que sont la SACEM, la SACD, la SCAM et la SDRM, et, dans certains cas, les sociétés de producteurs (SCPP, SPPF) avec lesquelles il conclut, selon les activités concernées, des contrats généraux de représentation et de reproduction, pour être autorisé à diffuser les œuvres de leurs répertoires en contrepartie du versement d'une redevance calculée en pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire.

Par ailleurs, le Groupe mène toutes négociations appropriées avec les sociétés de perception de droits d'auteurs et de droits voisins, en fonction de l'évolution et du développement de ses activités, notamment sur internet.

En télévision, en application de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, le Groupe est redevable de la taxe COSIP (Compte de Soutien à l'Industrie des Programmes Audiovisuels). Cette taxe, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est applicable aux chaînes de télévision diffusant des œuvres éligibles aux aides du compte d'affectation spéciale "Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale" du Trésor et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, des œuvres éligibles aux aides du Centre National de la Cinématographie (CNC). Par ailleurs, la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision promulguée le 7 mars 2009 a instauré une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévision, déduction faite des sommes versées au titre de la taxe COSIP et après abattement de 4% (cf. ci-après § 3.4.1 - Risques liés à la réglementation - Télévision).

## Radio

Sur le média radio en France, le Groupe est leader des groupes privés dans un marché très concurrentiel dans lequel les intervenants sont de taille et de nature différentes.

- ◆ radios généralistes et radios musicales,
- ◆ radios indépendantes et radios appartenant à des groupes de médias,
- ◆ radios commerciales et radios publiques,
- ◆ réseaux de radios nationales et radios locales.

Le service public radiophonique est assuré par trois sociétés : Radio France, Réseau France Outre-Mer (RFO) et Radio France Internationale (RFI). En métropole,

Radio France regroupe des stations à diffusion nationale et des stations à diffusion régionale ou locale (*Source : site internet du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel*).

Dans le secteur privé, aujourd'hui environ 900 opérateurs sont autorisés à émettre dans la bande FM sur 4 700 fréquences. Ces autorisations sont délivrées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour une période de 5 ans, renouvelable deux fois. Au-delà, le Conseil procède à un nouvel appel à candidature. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a déterminé cinq catégories de radio, selon leur vocation, locale ou nationale, et leur contenu, thématique ou généraliste. Chaque catégorie est désignée par une lettre (de A à E). A cela s'ajoutent les radios d'autoroute, qui constituent une catégorie à part. L'ensemble de ces catégories structure le paysage radiophonique sur le territoire national (*Source site : internet du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel*).

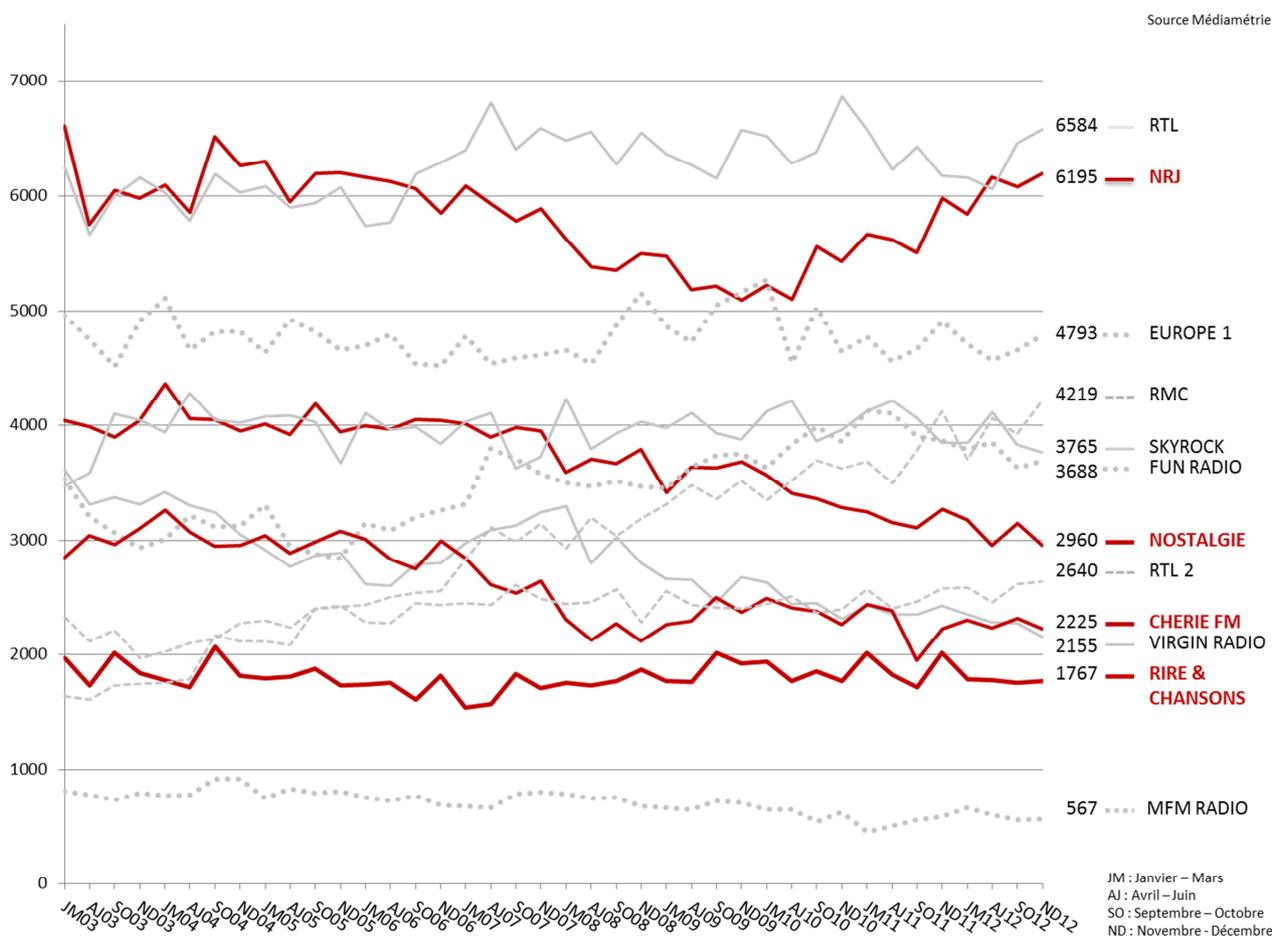
Afin de diffuser ses programmes, NRJ GROUP dispose en France, à fin 2012, de 857 autorisations d'émettre dont 63 exploitées par des franchisés (cf. § 3.4.1 – Risques liés à la réglementation). Le Groupe a ainsi développé trois réseaux dans de nombreuses villes de France qui lui permettent de diffuser non seulement des programmes nationaux au bénéfice d'une large partie de la population française mais aussi, dans les villes où le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel lui a accordé des autorisations d'émettre de catégorie C (294 autorisations pour NRJ, NOSTALGIE et CHERIE FM y compris réémetteurs et stations franchisées), de diffuser des programmes locaux de proximité. Le Groupe a ainsi la possibilité de commercialiser des espaces pour de la publicité nationale, multi locale et locale. La société RIRE & CHANSONS SAS, quant à elle, ne dispose en régions que d'autorisations d'émettre de catégorie D l'autorisant uniquement à diffuser son programme national.

Sur longue période, on constate que le chiffre d'affaires des activités radio du Groupe évolue tout d'abord en fonction de la tendance générale des investissements publicitaires sur le média radio, mais aussi en fonction de sa part d'audience et de son dynamisme commercial.

En 2012, dans un marché des investissements publicitaires en baisse de 3,5% par rapport à 2011 selon les données de l'IREP, les investissements publicitaires radio ont reculé de 1,2% à 739 millions d'euros nets. Le chiffre d'affaires Médias Musicaux et Événementiel du Groupe a quant à lui baissé de 5,5% (-5,7% pour la seule activité de radio) pour atteindre 202,7 millions d'euros. A l'inverse, en 2011, dans un marché publicitaire stable, les investissements publicitaires radio avaient progressé de 0,6% et le chiffre d'affaires Médias Musicaux et Événementiel du Groupe avait quant à lui progressé de 4,1% (+3,5% pour la seule activité de radio).

En termes d'audience, le Groupe bénéficie d'un portefeuille de radios musicales « équilibré » autour de quatre marques fortes et occupe une place de leader. En effet, les quatre radios du Groupe dont les positionnements permettent de couvrir une large part de la population en terme d'âge et de sexe, ont représenté en moyenne en 2012 une audience cumulée de 22,7% et une part d'audience de 14,8% (*Source Médiamétrie, 126 000 radio, cible 13 ans et plus - de 5h à 24h - du lundi au vendredi*).

Sur longue période, l'audience cumulée des principaux réseaux nationaux de radios commerciales privées a évolué comme suit (Source Médiamétrie, cible 15 ans et plus jusqu'en avril-juin 2002, puis cible 13 ans et plus - de 5h à 24h - du lundi au vendredi - en milliers d'auditeurs quotidiens) :



## Télévision

En télévision en France, le Groupe développe deux chaînes nationales gratuites (NRJ 12 et CHERIE 25), une chaîne du câble, satellite et ADSL (NRJ HITS) et une chaîne locale en Ile de France (NRJ PARIS). A date, la principale source de revenus est NRJ 12, l'une des nouvelles chaînes nationales de la télévision numérique terrestre (TNT) lancée en mars 2005 et qui connaît un fort développement. La chaîne CHERIE 25 a été lancée le 12 décembre 2012. C'est l'une des six nouvelles chaînes numériques Haute Définition attribuées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel le 27 mars 2012. La couverture de la population française par la diffusion hertzienne pour ces nouvelles chaînes est de l'ordre de 40% début 2013 et devrait atteindre plus de 97% mi-2015 selon le calendrier de déploiement fixé par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

En télévision hertzienne, après l'extinction du signal analogique en novembre 2011, la TNT est désormais le seul réseau de diffusion de la télévision en France. Suite à l'attribution des six canaux Haute Définition, on y trouve aujourd'hui 32 chaînes nationales dont 7 chaînes gratuites du service public, 17 chaînes privées gratuites et 8 chaînes payantes (incluant Canal +). Il y a par ailleurs de nombreuses chaînes locales ou régionales en métropole et en outre-mer.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel régule l'usage des fréquences hertziennes et attribue les canaux aux différentes chaînes par l'intermédiaire d'une procédure d'autorisation, en tenant notamment compte de leur contribution à l'offre de télévision. Ces chaînes sont regroupées en multiplex.

Le secteur public de la télévision en France est regroupé depuis la loi du 5 mars 2009 au sein de la société unique France Télévisions qui édite les services de télévision nationaux France 2, France 3, France 4, France 5 et France Ô. S'y ajoutent les décrochages et les services de télévision régionaux de France 3 et du réseau Outre-Mer 1<sup>ère</sup>.

Parmi les 17 chaînes du secteur privé de la télévision hertzienne gratuite figurent 2 chaînes historiques, 9 nouvelles chaînes entrées sur le marché de la TNT en 2005 et 6 nouvelles chaînes HD entrées en 2012.

Enfin, à côté de la télévision numérique terrestre, les chaînes de télévision sont diffusées sur d'autres réseaux : câble, satellite et ADSL sur lesquels il existe 210 services conventionnés ou déclarés.

(Source : site internet du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel)

Dans ce nouvel environnement télévisuel, à l'inverse des chaînes historiques leaders, la part d'audience des nouvelles chaînes de la TNT augmente fortement en

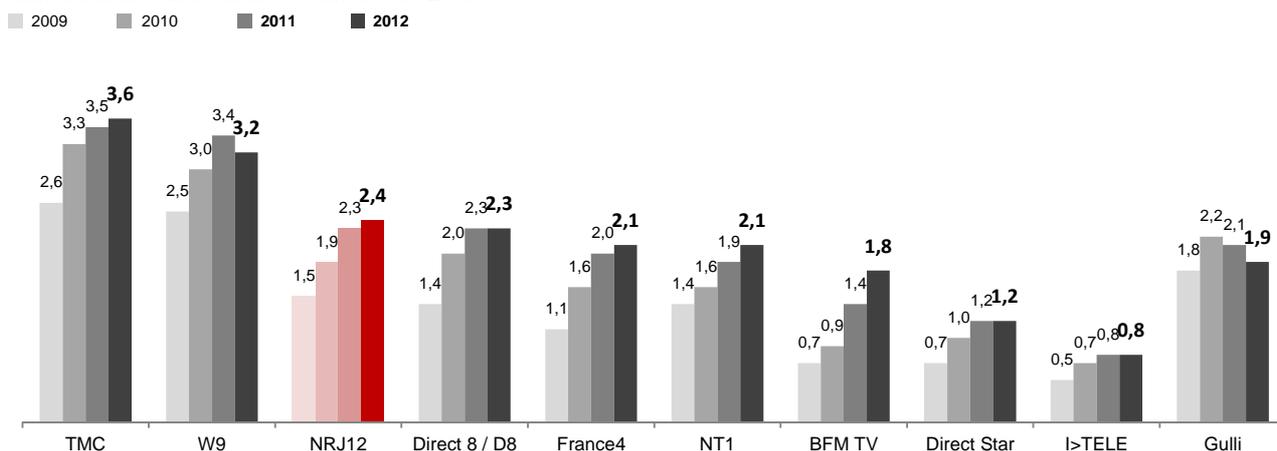
liaison avec les montées en puissance de leurs grilles de programmes et au fur et à mesure de la progression de la répartition TNT sur le territoire national. Concernant NRJ12, sa part d'audience nationale moyenne s'est élevée à 2,4% en 2012 contre 2,3% en 2011 et 1,9% en 2010.

Dans ce contexte favorable, la part de marché du Groupe sur le marché de la télévision progresse fortement et le chiffre d'affaires du pôle télévision a augmenté de 7,5%

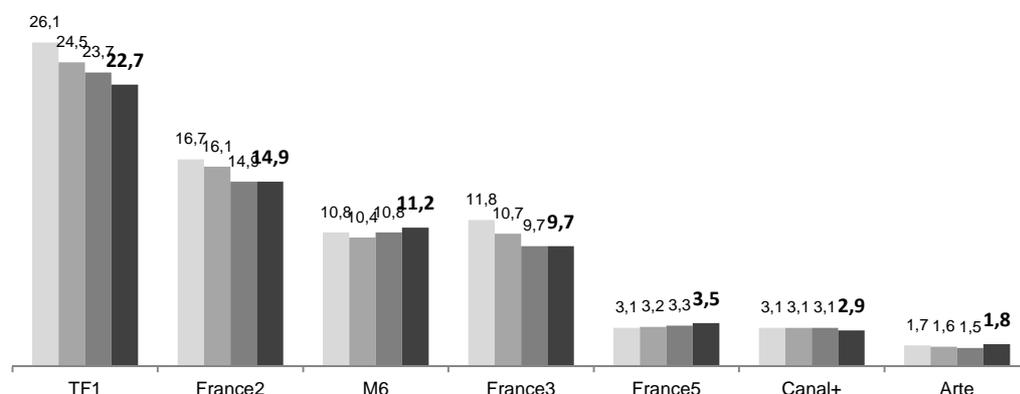
entre 2011 et 2012, passant de 77,7 millions d'euros à 83,5 millions d'euros. Cette performance a été atteinte dans un contexte de marché difficile en 2012 avec une baisse des investissements publicitaires sur la télévision en 2012. En effet, ce marché qui représente près de 3,337 milliards d'euros d'investissements nets a baissé de plus de 4,5% par rapport à 2011 (Source IREP-France Pub 2012).

Evolution de la part d'audience nationale annuelle des chaînes de la TNT en % (Source Médiamétrie – Médiamat - cible 4 ans et plus) :

Chaînes commerciales de la TNT lancées en 2005



Chaînes historiques



Concernant CHERIE 25, le Groupe ne dispose pas à date de données d'audience sur la France entière. Néanmoins les premiers résultats d'audience sur les personnes initialisées à la chaîne, publiés en mars 2013, sont encourageants : 60% du public de la chaîne est composé de femmes de 15 ans et plus et la chaîne réalise une part d'audience de 0,4% sur les femmes responsables des achats de moins de 50 ans (Source Médiamétrie, Médiamat, CHERIE 25, Audiences consolidées du 31/12/2012 au 03/03/2013, Base 4+ initialisés à CHERIE 25, lundi à dimanche, 3h-27h, TME PDA et Structure du Taux Moyen).

Le Groupe développe par ailleurs NRJ HITS, une autre chaîne nationale, sur le câble, le satellite et l'ADSL. Cette chaîne musicale lancée en mars 2007 est la 1<sup>ère</sup> chaîne musicale de l'univers Câble, Satellite et ADSL devant

MTV avec plus de 6,7 millions de téléspectateurs par mois selon le dernier sondage Médiamétrie MédiamatThematik (vague 24 complète) réalisé du 3 septembre 2012 au 17 février 2013.

Enfin, le Groupe développe également NRJ PARIS, l'une des quatre chaînes régionales sur la TNT en Ile de France et lancée en mars 2008. NRJ PARIS est la 1<sup>ère</sup> chaîne de la TNT locale en Ile de France avec plus d'un million de téléspectateurs hebdomadaires et une audience au quart d'heure moyen en hausse de 48% en un an (Source Médiamétrie, Etude TV Locales, Septembre-Décembre 2012, Base 15+ équipés TV en Ile-De-France, Progressions annuelles : septembre-décembre 2012 vs septembre-décembre 2011 du Quart d'heure moyen).

## Activités Internationales

Les activités du Groupe à l'international représentent près de 11% du chiffre d'affaires consolidé en 2012.

Le Groupe se développe en s'appuyant sur son savoir-faire musical et ses marques NRJ/ENERGY et NOSTALGIE/NOSTALGIA.

Le Groupe gère différents modes d'exploitation selon les pays ou les zones géographiques :

- ♦ Le Groupe détient des autorisations d'émettre qu'il exploite en direct ou via des partenariats en Allemagne, Autriche, Belgique, Suisse Romande, Suède, Norvège et Finlande. L'activité en Allemagne représente près de la moitié de l'activité du Groupe à l'international. Le Groupe y exploite la marque NRJ/ENERGY dans 6 régions (Länder).
- ♦ Le Groupe est présent à travers des contrats de licence de marque en Suisse Alémanique, en Bulgarie, au Canada, au Danemark, au Liban, en Russie, en Ukraine, en Grèce, au Portugal et en Afrique Sub-Saharienne.

Dans les pays où il est présent, le Groupe peut représenter une part de marché limitée, notamment en zone germanique.

## Internet

Sur internet en France, le Groupe développe non seulement des sites classiques, vitrines des stations de radios et des chaînes de télévision, mais surtout une offre complémentaire de radio et webradios ainsi qu'une offre de « replay TV » (re-visionnage). L'offre de webradios a connu un fort développement au sein du Groupe pour atteindre le nombre de 200 webradios en 2012 afin de proposer gratuitement aux auditeurs de nombreux genres musicaux pour tous les moments de la vie et toutes les générations.

Cette écoute est disponible sur internet, au domicile et au bureau ou bien en mobilité à travers les applications téléchargées sur les smartphones et tablettes : « 200 webradios avec vous, partout, tout le temps ».

Concernant les sites d'images et de contenus, ceux-ci visent à développer une audience dans un modèle économique fondé sur la publicité.

Le marché fondé sur le modèle de la publicité est largement dominé par les sites des moteurs de recherche et par les sites regroupant le plus grand nombre de visiteurs uniques mensuels selon le classement Médiamétrie//NetRatings tel qu'utilisé par les annonceurs.

Sur ses 8 sites internet, le Groupe compte plus de 3,9 millions de visiteurs uniques en janvier 2013. Le site nrj.fr est le 1<sup>er</sup> site de radio musicale de France selon Médiamétrie

(Source Médiamétrie//Netratings, Janvier 2013, domaine nrj.fr, leadership sur la base d'un classement ad'hoc de l'audience des domaines des sites de stations de radios musicales, internautes 2+, tous lieux)

Concernant l'offre de webradios, le Groupe compte début 2013, 206 webradios disponibles depuis les sites internet des radios ou bien depuis les 7,4 millions d'applications téléchargées sur iPhone, iPod Touch, iPad, Android, Nokia, Samsung, Windows Phone 7, tablettes HP Palm et Galaxy Tab (Source - Apple, Microsoft, Google, Samsung, Nokia, LG, Motorola, Asus et HP Palm au 03/02/2013). Les webradios du Groupe ont enregistré plus de 36,3 millions de sessions au mois de février 2013 (Source - AT Internet Xiti, Février 2013, visite sur les players premium et webradios, sur les sites internet, mobile et tablettes).

En complément de l'offre radio et TV disponible sur l'internet et l'internet mobile, via les ordinateurs, tablettes et autres terminaux mobiles, le Groupe poursuit également le développement de ses applications pour téléviseurs connectés avec notamment l'exploitation de services interactifs de compléments tels que « NRJ 12 replay » pour la télévision de rattrapage et les webradios de la marque.

NRJ est aujourd'hui l'éditeur radio/TV le mieux représenté tant dans la norme européenne HBBTV que sur les différents portails propriétaires auprès de toutes les grandes marques de téléviseurs. L'offre de rattrapage est également disponible à travers les « box » des différents opérateurs câble et ADSL.

Le Groupe poursuit ainsi le développement de son activité sur internet et adapte progressivement son offre aux évolutions technologiques. Les perspectives sur ces nouveaux marchés apparaissent intéressantes. Cependant, à ce stade, le chiffre d'affaires lié à l'activité internet demeure peu significatif à l'échelle du Groupe.

## REGIES

En France principalement, le Groupe assure lui-même la commercialisation de ses espaces publicitaires à travers une régie nationale et une régie locale puissantes employant près de 380 commerciaux dont plus de 290 en régions.

## SECTEURS ANNONCEURS

Les premiers secteurs annonceurs diffèrent selon les médias et varient en fonction de leurs besoins en matière de communication et des contraintes réglementaires qui leur sont applicables : à titre d'exemple, la publicité pour les produits de beauté est plutôt télévisuelle et la publicité pour le cinéma est interdite à la télévision. Au sein de l'activité radio du Groupe, les trois premiers secteurs sont la Distribution, le Transport (notamment l'Automobile) et les Services (notamment la Banque et l'Assurance) ; ils ont représenté environ 62% du chiffre d'affaires publicitaire national en 2012. En télévision, les trois premiers secteurs annonceurs sont l'Alimentation-Boisson, la Beauté-Pharmacie et le Transport (notamment l'Automobile) ; ces secteurs représentent environ 45% du chiffre d'affaires publicitaire national en 2012. Ainsi, grâce à son développement en télévision, le Groupe bénéficie d'un meilleur équilibre concernant le poids des différents secteurs dans son chiffre d'affaires publicitaire.

## Définitions selon Médiamétrie

### RADIO ET TELEVISION

Audience cumulée : indicateur d'audience de la radio et de la télévision. Il s'agit du nombre ou du pourcentage de personnes ayant eu au moins un contact avec le média étudié au cours d'une période (tranche horaire, journée, semaine, etc.), quelle qu'en soit la durée. L'audience cumulée est en relation avec les durées d'écoute : audience cumulée (en pourcentage) = DEI / DEA.

DEI ou Durée d'Ecoute par Individu : indicateur d'audience d'une station radio ou d'une chaîne de télévision. Moyenne du temps passé à l'écoute de la radio ou de la télévision par un individu composant la population ou la sous-population étudiée. Elle peut être calculée pour une émission, une tranche horaire ou l'ensemble de la journée. Elle est exprimée en minutes.

DEA ou Durée d'Ecoute par Auditeur : indicateur d'audience de la radio. Moyenne du temps passé par auditeur, à l'écoute d'une émission, d'une station ou du média radio, sur une tranche horaire ou sur l'ensemble de la journée. Elle est exprimée en minutes. Le terme DEA est aussi parfois utilisé pour la télévision (il est cependant préférable de parler de Durée d'Ecoute par Téléspectateur).

Part d'audience : pourcentage d'audience d'un support (station de radio, chaîne de télévision) ou d'un ensemble de supports (agrégats, couplages), calculé par rapport à l'audience du média ou d'un sous-ensemble (exemple : programmes généralistes). Cet indicateur peut être calculé pour une émission ou une tranche horaire et par cible. Synonyme : part de marché.

### INTERNET

Visiteurs uniques : nombre total d'individus ayant visité un site web ou utilisé une application au moins une fois sur la période concernée. Les individus ayant visité le même site web ou utilisé la même application plusieurs fois ne sont comptés qu'une seule fois.

### DIFFUSION

Née de la volonté du Groupe d'assurer sa propre diffusion hertzienne, l'activité de diffusion a été tout d'abord développée au fur et à mesure du déploiement des radios du Groupe et s'est ensuite ouverte à des clients extérieurs. Cette activité est assurée par la société towerCast SAS, filiale contrôlée à 100% par le Groupe.

Son modèle économique consiste à commercialiser des services de diffusion, essentiellement de radio FM et de TNT en France, à partir d'un réseau dense d'antennes et de matériel technique audiovisuel. A fin décembre 2012, ces infrastructures techniques sont installées sur 624 sites répartis sur le territoire national dont 40 sites détenus en pleine propriété par towerCast SAS, les autres sites étant loués à divers bailleurs et à TDF.

En FM, le réseau développé par towerCast SAS permet de couvrir environ 85% de la population française (bande II). La durée des contrats est de cinq ans. Historiquement en FM, le taux de rotation des contrats en fin de période est inférieur à 5%. Il s'agit donc d'une activité stable dans le temps et qui offre une bonne visibilité en matière de chiffre d'affaires. En TNT, la durée des contrats sur ce marché est de cinq ans.

De manière générale, en radio comme en télévision, towerCast SAS investit régulièrement dans ses infrastructures (ie : pylônes, locaux accueillant l'électronique, installations électriques, etc.).

Actuellement, profitant de la poursuite du déploiement de la TNT, towerCast SAS investit de manière significative dans de nouvelles infrastructures.

### AUTRES ACTIVITES

Comme indiqué précédemment, les autres activités de divertissement ne sont pas individuellement significatives à l'échelle du Groupe à l'exception de l'activité de production ou de coproduction de spectacles vivants et

notamment l'activité de coproduction de comédies musicales de grande ampleur.

Cette activité consiste pour le Groupe à coproduire des spectacles en association avec des professionnels de la production de spectacles et de comédies musicales et donc à concevoir et mettre au point un scénario et une chorégraphie, composer et sélectionner la musique, sélectionner les artistes, fabriquer des décors et costumes etc.

Les recettes proviennent pour l'essentiel de la vente auprès du grand public de billets donnant accès aux salles de spectacles dans lesquelles la comédie musicale tient ses représentations.

A ce jour, les trois comédies musicales coproduites par le Groupe sur les six dernières années (la dernière comédie musicale en date « 1789 Les Amants de la Bastille » est toujours en représentations) ont été des succès commerciaux et économiques, en particulier la comédie musicale « Le Roi Soleil » qui a atteint un très fort niveau de rentabilité compte tenu du très grand succès commercial rencontré et d'un budget de production maîtrisé.

L'activité de coproduction de comédies musicales est une activité non récurrente : Il n'y a pas eu de comédie musicale en 2011 et l'activité n'a pas été significative en 2010 avec la fin des représentations de « Cléopâtre – la dernière reine d'Egypte » intervenue en janvier 2010.

## 2.4.2 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT AFFECTE CES MARCHES

Les marchés des activités du Groupe, leurs réglementations et leurs environnements concurrentiels et technologiques sont en constante évolution. Les risques liés à l'environnement économique, les contraintes réglementaires et technologiques et leurs évolutions sont décrites aux § 3.1 - Risques liés à l'activité de la société et 3.4 - Risques Juridiques.

En dehors des évolutions, dans le cours normal des activités, il n'y pas eu d'événement exceptionnel ayant affecté significativement les marchés du Groupe.

## 2.4.3 RESULTATS DES ACTIVITES DU GROUPE

### Faits marquants

En 2012, malgré une contraction du marché publicitaire en France, NRJ GROUP a fait progresser son résultat opérationnel courant. Cette performance remarquable compte tenu du contexte économique difficile reflète :

- ♦ le maintien d'un fort niveau de rentabilité en Radio et la poursuite de la forte progression de l'audience de la station NRJ,
- ♦ la poursuite du développement du Groupe en Télévision nationale gratuite avec le lancement réussi de CHERIE 25 et l'atteinte d'un résultat opérationnel courant légèrement positif pour le pôle des chaînes nationales NRJ 12 + NRJ HITS malgré un contexte de marché particulièrement difficile en télévision,
- ♦ la forte croissance du résultat des activités à l'International avec notamment l'atteinte d'un

résultat opérationnel courant positif en Allemagne après plusieurs années de pertes,

- ♦ la croissance du label musical NRJ MUSIC et le succès de la comédie musicale « 1789 Les Amants de la Bastille »,
- ♦ la croissance solide du résultat opérationnel courant de towerCast SAS, la filiale de diffusion du Groupe.

### ***Pôle Médias Musicaux et Événementiel : progression ininterrompue de l'audience de la station NRJ***

#### La radio, un média puissant

A fin 2012, selon la dernière mesure d'audience réalisée par Médiamétrie sur la période novembre-décembre, le média radio confirme sa puissance. Il est écouté chaque jour par plus de 43,3 millions de personnes de 13 ans et plus, soit 82,3% des français et ce pendant une durée de 2 heures 58 minutes. En moyenne sur 2012, ce sont près de 500 000 nouveaux auditeurs qui ont rejoint quotidiennement ce média par rapport à l'année précédente <sup>(1)</sup>.

L'étude Panel Radio 2011-2012 publiée par Médiamétrie, confirme également que, sur la saison radio de septembre 2011 à juin 2012, 93,9% des Français de 13 ans et plus écoutent la radio sur une période de 3 semaines. La musique demeure plus que jamais la première motivation d'écoute de la radio pour 57,3% des auditeurs.

#### Renforcement des antennes radio à la rentrée 2012

En 2012, le Groupe a poursuivi le travail de fond entrepris afin de continuer à développer l'audience de la station NRJ et de redresser les audiences de ses autres stations. Dans ce contexte, les moyens des antennes ont été renforcés, plusieurs études ont été menées sur chacune des marques et en matière de programmation des stations musicales afin de préparer et d'optimiser encore les grilles de la rentrée radio fin août 2012. Ainsi, à fin 2012, après une évolution d'audience variée selon les stations, ce sont plus de 12 millions d'auditeurs de 13 ans et plus au total qui écoutent une station du Groupe chaque jour <sup>(2)</sup>.

Concernant l'antenne NRJ, la programmation musicale et la grille de programmes ont continué d'évoluer. A la rentrée de septembre, la station a optimisé sa formule matinale du 6/9 animée par MANU entouré de STEPHANIE et ORIANNE et a poursuivi avec succès l'émission du soir animée par Sébastien CAUET.

CHERIE FM a innové en proposant la seule émission matinale multi-locale d'une radio musicale nationale : ses auditeurs se réveillent dorénavant avec un contenu spécifique localisé dans plusieurs villes de France simultanément. Le renouvellement de son antenne a continué avec une programmation musicale encore optimisée et un nouveau logo en phase avec celui de la nouvelle chaîne de la TNT gratuite CHERIE 25.

NOSTALGIE a continué de travailler sur sa programmation musicale. Le travail de fond que la station a engagé devrait être achevé en 2013 pour permettre à la station d'adopter une grille de rentrée de conquête d'audience.

RIRE & CHANSONS a optimisé son antenne et son dispositif événementiel en organisant chaque mois un tremplin de nouveaux talents humoristiques dans une prestigieuse salle parisienne.

#### Nouvelles progressions historiques d'audience pour NRJ en 2012

En 2012, la station NRJ a réalisé, lors de chaque vague d'audience publiée par Médiamétrie comme sur l'ensemble de l'année, la plus forte progression annuelle, toutes stations confondues, en quart d'heure moyen comme en part d'audience <sup>(3)</sup>. Sur ce dernier critère, il s'agit de la 10<sup>ème</sup> vague de progression annuelle consécutive <sup>(4)</sup>.

En 2012, ce succès a été porté par l'ensemble de la grille. Ainsi, l'émission matinale MANU DANS LE 6/9, l'émission du soir de SEBASTIEN CAUET de 21h à 24h et les tranches musicales de 9h à 21h ont toutes enregistré des progressions d'audience lors de chaque vague d'audience publiée par Médiamétrie <sup>(5)</sup>. Sur la période novembre-décembre 2012, tous les indicateurs étaient à nouveau orientés à la hausse tant par rapport à la vague précédente que par rapport à l'année dernière <sup>(6)</sup>. Ce sont dorénavant près de 6,2 millions d'auditeurs quotidiens qui sont à l'écoute de NRJ, soit le meilleur niveau d'audience enregistré par la station depuis 7 ans <sup>(7)</sup>.

#### Audiences des autres stations en 2012

Fin 2012, CHERIE FM a renoué avec le succès en voyant, lors de la dernière vague d'audience de novembre-décembre 2012 publiée par Médiamétrie, tous ses indicateurs progresser d'une année sur l'autre <sup>(8)</sup> et en réalisant ainsi son record historique de progression <sup>(9)</sup>. CHERIE FM est écoutée par plus de 2,2 millions d'auditeurs chaque jour <sup>(10)</sup> et demeure la radio la plus féminine de France avec 60% de femmes à son écoute <sup>(11)</sup>. La tranche locale matinale affiche notamment une progression supérieure à 120 000 nouveaux auditeurs gagnés en un an <sup>(12)</sup>.

Les deux autres stations du Groupe ont, elles, évolué de manière contrastée en 2012.

NOSTALGIE a été écoutée chaque jour par plus de 3 millions d'auditeurs sur l'ensemble de l'année 2012 <sup>(13)</sup>. Ses résultats ont évolué de manière inégale au cours de l'année mais NOSTALGIE est demeurée, lors de la dernière vague d'audience de novembre-décembre 2012 publiée par Médiamétrie, la deuxième radio musicale des 35-59 ans <sup>(14)</sup>.

Enfin, RIRE & CHANSONS est redevenue la radio la plus masculine de France avec 77% d'hommes à son écoute à chaque instant en moyenne en 2012 <sup>(15)</sup>. Les derniers résultats d'audience de novembre-décembre 2012 publiés par Médiamétrie la créditent de 1 767 000 auditeurs quotidiens <sup>(16)</sup>.

#### Leadership d'audience sur les cibles commerciales clés

NRJ GLOBAL, la régie commerciale du Groupe, propose une audience commerciale regroupant plus de 12 millions d'auditeurs quotidiens <sup>(3)</sup> et les derniers résultats d'audience en 2012 ont confirmé le leadership de l'offre radio de NRJ GLOBAL sur la cible commerciale clé des 25-49 ans <sup>(17)</sup>.

La puissance de l'audience sur la cible commerciale clé des 25-49 ans est une force de NRJ GLOBAL en radio mais aussi, à sa mesure, en télévision. Elle permet notamment au Groupe de développer un argumentaire commercial commun sur l'ensemble de son offre publicitaire.

Afin de renforcer l'impact de cet argumentaire, NRJ GLOBAL a continué d'enrichir l'étude initiée en 2009 sur les perspectives et tendances de consommation des 25-49 ans avec un volet consacré aux rêves et envies de cette population.

Sources : *Médiamétrie, 126 000 Radio, Lundi-Vendredi, 5h-24h, 13 ans et +*

1. *Novembre-décembre 2012 et moyenne 2012 vs moyenne 2011, AC et DEA, Total Radio*
2. *Novembre-décembre 2012, AC NRJ GROUP : 12 097 000 auditeurs quotidiens*
3. *NRJ, Evolution d'une année sur l'autre de la DEA et de la PDA, Janvier-Mars 2012, Avril-Juin 2012, Septembre-Octobre 2012, Novembre-décembre 2012*
4. *NRJ, Progression de la PDA d'une année sur l'autre sur 10 vagues consécutives de Septembre-Octobre 2010 à Novembre-Décembre 2012*
5. *NRJ, 6h-9h, 9h-21h, 21h-24h, Evolution sur un an, QHM et PDA*
6. *Novembre-Décembre 2012, NRJ, Evolution vs Septembre-Octobre 2012 et vs Novembre-Décembre 2011, 5h-24h, AC, PDA, QHM, DEA*
7. *Novembre-Décembre 2012, AC NRJ : 6 195 000 auditeurs quotidiens*
8. *CHERIE FM, Evolution Novembre-Décembre 2012 vs Novembre-Décembre 2011, AC, PDA, QHM, DEA*
9. *CHERIE FM, Evolution Novembre-décembre 2012 vs Novembre-Décembre 2011, DEA +14mn soit +18%*
10. *Novembre-Décembre 2012, AC CHERIE FM : 2 225 000 auditeurs quotidiens*
11. *Novembre-Décembre 2012, CHERIE FM, Structure d'audience en QHM*
12. *CHERIE FM, 6h-9h, Evolution de l'AC, Novembre-Décembre 2012 vs Novembre-Décembre 2011*
13. *Moyenne 2012, AC NOSTALGIE : 3 062 000 auditeurs quotidiens*
14. *Novembre-Décembre 2012, NOSTALGIE, AC, QHM et PDA, 35-59 ans*
15. *Moyenne 2012, RIRE ET CHANSONS, structure d'audience en QHM*
16. *Novembre-Décembre 2012, RIRE ET CHANSONS, AC*
17. *Novembre-Décembre 2012, AC NRJ GLOBAL : 12 097 000 auditeurs quotidiens*
18. *Novembre-Décembre 2012, NRJ GLOBAL, PDA, 25-49 ans*

#### Fort développement de l'offre sur les nouveaux supports d'écoute des médias

Pionnier sur les nouvelles technologies, le Groupe s'est à nouveau imposé en 2012 dans l'univers du numérique.

En radio et plus particulièrement dans l'univers des webradios, le Groupe propose la 1<sup>ère</sup> offre radio avec un choix inégalé de plus de 200 webradios pour tous les moments de la vie et toutes les générations.

Ces webradios, accessibles sur les sites internet des radios du Groupe, sur les applications smartphones et tablettes ou encore sur les téléviseurs connectés accompagnent l'auditeur partout, tout le temps. En janvier 2013, les webradios du Groupe comptabilisaient 38,6<sup>(1)</sup> millions de visites en progression de 123% par rapport à janvier 2012, dont plus de 32,6 millions de visites uniques pour les webradios sous marque NRJ.

Sur internet, nrj.fr est le 1<sup>er</sup> site de radio musicale<sup>(2)</sup> et le Groupe a continué d'innover en 2012 en :

- ◆ procédant à la refonte des sites nrj.fr et NRJ 12.fr,
- ◆ lançant le site cherie25.fr,
- ◆ intégrant les fonctions « watch » et « listen » de Facebook sur l'ensemble des sites web du Groupe,
- ◆ proposant des fonctionnalités sociales dans le player vidéo de NRJ 12 dont la qualité d'image a été upgradée.

NRJ est également la 1<sup>ère</sup> marque radio sur mobile<sup>(3)</sup>. En 2012, l'ensemble des applications iPhone et iPad ont fait l'objet d'une refonte graphique et ergonomique, les applications NRJ et NRJ 12 sur tablettes Android ont été lancées et les fonctionnalités sociales sont désormais disponibles sur l'ensemble des applications sur mobile.

NRJ est enfin leader sur les réseaux sociaux :

- ◆ avec 6,6 millions de fans sur son univers et plus de 1 865 000 fans sur sa page officielle, NRJ est la 1<sup>ère</sup> marque média sur Facebook. Les webradios NRJ sont désormais également accessibles sur ce réseau social.
- ◆ Sur Twitter, NRJ est le 1<sup>er</sup> compte radio avec plus de 1 190 000 followers et le 2<sup>ème</sup> compte média de France. NRJ a également lancé en 2012 sur Twitter les NRJ Twitcam VIP avec les plus grands artistes internationaux afin de continuer de rapprocher ses auditeurs et les stars de l'univers musical. Par ailleurs, en janvier 2013, la cérémonie des NRJ Music Awards 2013 est devenue le programme live le plus twitté de l'histoire de la télévision française avec 1 447 287 tweets<sup>(4)</sup>.
- ◆ Enfin, les 14 000 abonnés sur Instagram font aussi du compte NRJ le leader radio sur ce réseau social.

En télévision, NRJ 12 fait désormais partie des leaders nationaux de la Social TV. Sur Twitter, classée régulièrement 2<sup>ème</sup> chaîne nationale et 1<sup>ère</sup> chaîne TNT, NRJ 12 est aussi la 2<sup>ème</sup> chaîne la plus live-twittée chaque semaine<sup>(4)</sup> et ses programmes s'affichent systématiquement sur le podium des audiences sociales.

En complément de l'offre radio et TV disponible sur l'internet et l'internet mobile, via les ordinateurs, tablettes et autres terminaux mobiles, le Groupe poursuit également le développement de ses applications pour téléviseurs connectés avec notamment l'exploitation de services interactifs de compléments tels que « NRJ 12 replay » pour la télévision de rattrapage et les webradios de la marque.

NRJ est aujourd'hui l'éditeur radio/TV le mieux représenté tant dans la norme européenne HBBTV que sur les différents portails propriétaires auprès de toutes les

grandes marques de téléviseurs. L'offre de rattrapage est également disponible à travers les «box» des différents opérateurs câble et ADSL.

Sources :

- (1) *AT Internet Xiti, visites sur les players radios et webradios du Groupe, sur internet et sur mobile, mois de janvier*
- (2) *PANEL MEDIAMETRIE//NETRATINGS, décembre 2012, classement ad'hoc des domaines des sites de stations de radios.*
- (3) *Classement OJD des applications mobile, décembre 2012*
- (4) *Observatoire Mesagraph de la TV Social*

## Records d'audiences pour les chaînes de télévision du Groupe

### Un marché télévision français qui atteint son record historique en 2012

En 2012, selon l'étude Médiamétrie «L'année TV 2012», la durée d'écoute de la télévision a encore augmenté de 3 minutes par jour et par personne pour atteindre son record historique avec 3 heures 50 par jour et par personne.

Cette tendance résulte de l'effet combiné de la consommation en direct des programmes, de l'augmentation du nombre de chaînes vues et de l'apport dorénavant pris en compte du différé, en progression notamment via le développement de la réception TV par ADSL et Fibre qui constitue plus du tiers des équipements des français. En 2012, ce sont plus de 16 millions d'individus qui ont déjà pratiqué la télévision de rattrapage notamment grâce à un écran toujours plus moderne, plus de 82% des Français étant équipés d'un écran plat et plus de 78% d'entre eux d'un téléviseur HD.

On note par ailleurs que seules les chaînes TNT gratuites progressent au détriment des chaînes nationales historiques et des chaînes thématiques.

### NRJ 12

En 2012, dans le strict respect des quotas de diffusion fixés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, NRJ 12 a poursuivi le développement maîtrisé de sa grille de programmes avec le renforcement de sa stratégie éditoriale fondée notamment sur le développement de marques propres qui créent l'identité de la chaîne.

Dans un contexte toujours favorable au développement des nouvelles chaînes de la TNT en 2012, l'audience de NRJ 12 a continué de progresser de manière satisfaisante comme le montrent les audiences annuelles : avec 2,4% de part d'audience nationale en 2012, NRJ 12 est la 3<sup>ème</sup> chaîne des nouveaux entrants de la TNT. Chaque jour, plus de 9,6 millions de téléspectateurs regardent NRJ 12, soit une progression de 8% en 1 an.

En 2012, NRJ 12 a poursuivi sa stratégie volontariste de ciblage et de rajeunissement de son public et a réalisé les plus fortes progressions sur les cibles commerciales clés suivantes :

- ♦ les moins de 25 ans avec +1,0 point de PDA,
- ♦ les moins de 35 ans avec +0,8 point de PDA,
- ♦ les moins de 50 ans avec +0,4 point de PDA,
- ♦ les femmes responsables des achats de moins de 50 ans avec +0,5 point de PDA.

En 2012, la chaîne se positionne :

- ♦ 2<sup>ème</sup> chaîne des nouveaux entrants de la TNT sur :
  - les 15-24 ans avec 5,5% de PDA,
  - les 15-34 ans avec 4,2% de PDA.
- ♦ et 3<sup>ème</sup> chaîne des nouveaux entrants de la TNT sur :
  - les 15-49 ans avec 3,3% de PDA,
  - les femmes responsables des achats de moins de 50 ans avec 3,0% de PDA,
  - les 25-49 ans avec 2,8% de PDA.

Source Médiamétrie – Médiamat, audience consolidée, année Médiamat 2012, PDA

En 2012, NRJ 12 a enregistré 38 diffusions de programmes au-dessus du million de téléspectateurs, soit une progression de 46% en 1 an. Au printemps, le phénomène des ANGES DE LA TELEREALITE – Saison 4 a réalisé des audiences records permettant à NRJ 12 d'être la seule nouvelle chaîne TNT à dépasser de façon récurrente le million de téléspectateurs en Access Prime Time.

### NRJ PARIS

NRJ PARIS a battu fin 2012 son record historique avec 3 100 téléspectateurs en moyenne à chaque instant, soit une progression historique de 48% en un an. Chaque semaine, désormais plus d'un million de téléspectateurs regardent NRJ PARIS, soit plus de 300 000 nouveaux téléspectateurs gagnés en un an.

Les autres indicateurs sont également en progression avec :

- ♦ une notoriété toujours plus forte : plus d'un francilien sur deux connaît NRJ PARIS, soit une progression de 235 000 individus,
- ♦ un public global toujours plus nombreux : près de 2,2 millions d'individus ont pris l'habitude de regarder NRJ PARIS.

Source Médiamétrie – Etude chaînes de la TNT locale en IDF septembre-décembre 2012, base 15 ans et plus équipés TV en IDF.

### NRJ HITS, la chaîne 100% hits

NRJ HITS s'affiche comme la chaîne leader des 14 chaînes musicales que compte l'univers câble, satellite et ADSL.

En cohérence avec la programmation musicale de la radio NRJ, NRJ HITS propose une programmation 100% musicale avec tous les clips du moment, les nouveautés, les hits et les concerts des plus grandes stars.

Ainsi, grâce à la notoriété de la marque NRJ et à son savoir-faire en matière de programmation musicale, la chaîne NRJ HITS a, en 2012, battu ses propres records et renforcé sa position de 1<sup>ère</sup> chaîne musicale avec 6,9 millions de téléspectateurs par mois <sup>(1)</sup>. Sur les 94 chaînes thématiques que compte l'univers câble, satellite et ADSL, NRJ HITS se positionne au 19<sup>ème</sup> rang en termes de chaîne la plus regardée :

- ♦ en rassemblant chaque jour plus de 700 000 téléspectateurs, soit une avance de 45% sur son concurrent immédiat (MCM),

- ◆ en affichant 14 200 téléspectateurs en ¼ h moyen, soit une avance de 199% sur son concurrent immédiat (TRACE URBAN),
- ◆ en étant la 1<sup>ère</sup> chaîne musicale sur les 25 cibles standard, dont les 4 ans et plus, les femmes responsables des achats 15-49 ans, les 25-49 ans, les 15-34 ans et les 15-24 ans.

<sup>(1)</sup> *Médiamétrie – Médiamat thématik vague 24 inter 2 (novembre-décembre 2012), lundi à dimanche 3h/27h.*

#### CHERIE 25, la chaîne à destination des femmes

Le 27 mars 2012, la société CHERIE HD a été sélectionnée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour lancer une nouvelle chaîne nationale TNT en HD, CHERIE 25 « la chaîne qui a tout pour elles », une chaîne proche des femmes, mais sans aucunement exclure les hommes. CHERIE 25 a réussi son lancement le 12 décembre 2012.

La grille est composée d'émissions de proximité, positives et informatives telles que « Sans Tabou » et « 99% plaisir », de fictions comme « Des Femmes et des Bombes », « Dos au mur », « Roxane » et de films.

Fin 2012, CHERIE 25 est reçue sur 60% du territoire français, sa couverture devant atteindre 95% début 2015.

Le lancement prometteur de CHERIE 25 a suscité autant l'intérêt des téléspectateurs que celui des annonceurs avec de vrais arguments commerciaux, CHERIE 25 présentant :

- ◆ une excellente affinité avec un public composé à 63% de femmes de 15 ans et plus ce qui fait d'elle la chaîne la plus féminine de la TNT gratuite,
- ◆ une part d'audience moyenne de 0,2% avec des surperformances sur les femmes âgées de 25 à 49 ans (0,5%),

et ce avec :

- ◆ des cases de Prime Time qui s'installent avec une case film le jeudi soir dépassant régulièrement les 100 000 téléspectateurs, des séries comme « The Middle » le samedi soir ou « The Border » le dimanche soir qui enregistrent des scores en progression,
- ◆ des programmes de Day qui trouvent aussi progressivement leur public avec des émissions comme « TOP CHEF » en progression le matin ou encore les « REAL HOUSEWIVES » qui atteignent jusqu'à 40 000 téléspectateurs en milieu d'après-midi.

#### **Développement des marques NRJ/ENERGY et NOSTALGIE/NOSTALGIA à l'International**

En 2012, le Groupe a continué de développer les marques NRJ/ENERGY et NOSTALGIE/NOSTALGIA à l'international.

#### Allemagne

##### *Audiences*

- ◆ Marque ENERGY

En Allemagne, selon la dernière vague de sondage MA 2013 Radio I <sup>(1)</sup>, la marque ENERGY <sup>(4)</sup> totalise 284 000 auditeurs par heure moyenne, soit un nombre d'auditeurs en diminution de 9,8% par rapport à la vague précédente (MA 2012 Radio II <sup>(2)</sup>).

- ◆ Filiales

Les stations contrôlées majoritairement et commercialisées par le Groupe (ENERGY CITY KOMBI <sup>(5)</sup> + ENERGY Région Stuttgart) sont écoutées par 180 000 <sup>(1)</sup> auditeurs par heure moyenne, dont 150 000 auditeurs par heure moyenne sur la cible publicitaire des 14-49 ans.

Si, sur un an, l'évolution des audiences s'est avérée décevante à Stuttgart et en Bavière après deux années consécutives d'audiences particulièrement satisfaisantes, la station ENERGY à Berlin présente pour sa part des résultats d'audience très encourageants.

En effet, avec 60 000 auditeurs par heure moyenne, ENERGY Berlin affiche une progression de respectivement 11,1% par rapport à la vague précédente (MA 2012 Radio II <sup>(2)</sup>) et de 13,2% par rapport à l'année dernière (vague MA 2012 Radio I <sup>(3)</sup>). Sur la cible publicitaire des 14-49 ans, cette progression atteint 19,0% sur un an avec 50 000 auditeurs par heure moyenne.

Sous l'impulsion de la Direction des programmes de NRJ en France, un plan d'actions destiné à redresser l'audience d'ENERGY en Allemagne a été mis en œuvre au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2012.

<sup>(1)</sup> Source : MA 2013 Radio I - base population germanophone 10 ans et + - Lundi/Vendredi.

<sup>(2)</sup> Source : MA 2012 Radio II - base population germanophone 10 ans et + - Lundi/Vendredi.

<sup>(3)</sup> Source : MA 2012 Radio I - base population germanophone 10 ans et + - Lundi/Vendredi.

<sup>(4)</sup> ENERGY CITY KOMBI + ENERGY Région Stuttgart + ENERGY Saxe + ENERGY Brême.

<sup>(5)</sup> ENERGY Berlin + ENERGY Hambourg + ENERGY Munich + ENERGY Nuremberg + ENERGY Rhein-Main.

##### *ENERGY Rhein Main*

Il est rappelé que, suite aux acquisitions successives intervenues en 2010 et en 2011, le Groupe détenait au 1<sup>er</sup> janvier 2012 67,29% du capital de la société Frankfurt Business Radio GmbH & Co. Betriebs KG titulaire d'une autorisation d'émettre sur la région «Rhein-Main» couvrant notamment les villes de Francfort, Wiesbaden et Darmstadt.

Compte tenu de l'absence de perspective de rentabilité à court/moyen terme d'ENERGY RHEIN MAIN, le Groupe a cédé début mars 2013 49% du capital de la station à un opérateur allemand vis-à-vis duquel il dispose également d'une option de vente sur les 18,29% du capital restants. Il est précisé que le transfert des risques et avantages économiques a été effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Autriche

### *Audiences*

En Autriche, les stations ENERGY sont particulièrement bien positionnées sur la cible publicitaire des 14-49 ans. En effet, ENERGY est :

- ◆ 1<sup>ère</sup> radio privée à Innsbruck avec une audience cumulée jour de 8,2%<sup>(1)</sup>.
- ◆ 2<sup>ème</sup> radio privée à Vienne et à Salzbourg avec une audience cumulée jour de respectivement 10,4%<sup>(1)</sup> et 9,8 %<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Source : Radiotest 2<sup>ème</sup> semestre 2012 - Lundi/Dimanche – Cible 14-49 ans.

### *Développement en Styrie*

Il est rappelé que NRJ GROUP a fait l'acquisition fin 2010 de 4 sociétés de radio dont :

- ◆ la société IQ-PLUS MEDIEN GmbH qui couvre avec le format RADIO GRAZ notamment la ville de Graz, 3<sup>ème</sup> ville du pays,
- ◆ 3 sous-filiales de la société IQ-PLUS MEDIEN GmbH qui émettent sous le format RADIO EINS dans d'autres localités de Styrie, dont Bruck an der Mur.

Compte tenu d'une décision défavorable rendue par l'autorité de régulation autrichienne en février 2013, la possibilité pour le Groupe de pouvoir passer à court terme RADIO GRAZ sous format ENERGY n'est plus d'actualité.

### *Licences*

Le Groupe a obtenu de l'autorité de régulation autrichienne le renouvellement de sa licence à Salzbourg pour une période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

## Suisse Alémanique

### *Audiences*

- ◆ Zurich : ENERGY ZURICH dont NRJ GROUP détient 49% du capital, a vu son audience progresser de 0,3% avec 291 000 auditeurs quotidiens<sup>(1)</sup>. La station consolide ainsi sa position de leader incontesté sur les cibles 15-24 ans, 15-34 ans et 15-49 ans et de numéro 2 sur la cible ensemble.
- ◆ Berne : avec 115 000 auditeurs quotidiens<sup>(1)</sup>, contre 99 000 un an auparavant, ENERGY BERNE, station sous licence de marque détenue par RINGIER AG, partenaire de NRJ GROUP en Suisse Alémanique, a encore renforcé son leadership.
- ◆ Bâle : un an seulement après son lancement survenu le 13 janvier 2012, ENERGY BALE dépasse toutes les attentes avec 101 000 auditeurs quotidiens soit +49,0% par rapport à son prédécesseur RADIO BASEL. ENERGY BALE est déjà n°1 à la fois sur les cibles jeunes – 15-24 ans et 15-34 ans – et sur la cible publicitaire des 15-49 ans<sup>(1)</sup>.

Début 2012, NRJ GROUP et son partenaire RINGIER AG avaient indirectement pris une participation minoritaire – respectivement de 5,2% et de 9,8% - dans la société RADIO BASEL AG.

En Suisse alémanique, ENERGY atteint pour la première fois le demi-million d'auditeurs quotidiens sur la cible publicitaire des 15-49 ans, avec 507 000 auditeurs quotidiens, en hausse de 11,0% sur un an.<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Source: Publicadata – RadioControl 2<sup>ème</sup> semestre 2012 vs 2<sup>ème</sup> semestre 2011 – Lundi/Vendredi - Cible 15 ans et + - Suisse Alémanique.

## Suisse Romande

En Suisse Romande, il est rappelé que le Groupe diffuse les programmes NRJ et NOSTALGIE à partir de la France.

### *Audiences*

Avec chacune 74 300 auditeurs sur l'ensemble de la Suisse Romande<sup>(1)</sup>, NRJ et NOSTALGIE ont renforcé leurs positions sur leur zone de diffusion de Genève et de Lausanne :

- ◆ NRJ est ainsi la 1<sup>ère</sup> radio sur les cibles jeunes : 15-24, 15-34 et 15-49 ans<sup>(2)</sup>,
- ◆ Pour sa part, NOSTALGIE est 2<sup>ème</sup> radio sur la population des 35 ans et plus<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Source : Publicadata - RadioControl 2<sup>ème</sup> semestre 2012 – Lundi/Vendredi - Cible 15 ans et + - Suisse Romande.

<sup>(2)</sup> Source : Publicadata - RadioControl 2<sup>ème</sup> semestre 2012 – Lundi/Vendredi – Genève/Lausanne.

### *Accords de régie*

Début 2012, le Groupe a renouvelé ses accords de régie commerciale avec la société MEDIA ONE CONTACT SA.

## Finlande

### *Audiences*

- ◆ NRJ : en 2012, NRJ a enregistré son record historique d'audience avec 949 000 auditeurs par semaine<sup>(1)</sup>, soit une progression de 5,3% en un an.
- ◆ RADIO NOSTALGIA : avec déjà 267 000 auditeurs par semaine<sup>(1)</sup>, RADIO NOSTALGIA affiche une progression d'audience exponentielle (+181,1% en un an), deux années seulement après son lancement intervenu en février 2011.

<sup>(1)</sup> Source: KRT Q4/2012 – audience cumulée hebdomadaire - Groupe cible 9 ans et + - Progression par rapport à la vague 4/2011.

### *Couverture*

Au 31 décembre 2012, NRJ bénéficie de 47 fréquences correspondant à une couverture technique de 4,9 millions d'habitants, soit un taux de couverture de 93%.

RADIO NOSTALGIA, quant à elle, initialement présente uniquement à Helsinki, a su rapidement développer sa couverture au cours des deux dernières années et couvre désormais avec 6 fréquences, 47% de la population finlandaise.

## Belgique

### *Audiences*

- ◆ NRJ Wallonie : sur l'année 2012, la part de marché de NRJ sur la cible ensemble 12 ans et + est en forte hausse à 6,9% à comparer à 5,0% en 2011. NRJ gagne ainsi en un an 87 964 auditeurs quotidiens. Sur les 18-34 ans, sa part de marché est passée de 12,6% en 2011 à 16,0% en 2012, permettant ainsi à NRJ d'obtenir sur son cœur de cible un score historique <sup>(1)</sup>.
- ◆ NOSTALGIE Wallonie : pour sa part, NOSTALGIE - détenue à 50% avec le Groupe CORELIO - réalise une part de marché de 10,9% contre 11,4% en 2011. Cette diminution est exclusivement due à une légère baisse de la durée d'écoute. Sur son cœur de cible des 35-54 ans, la part de marché de NOSTALGIE est restée quasi stable en 2012 à 13,7% à comparer à 13,8% en 2011 <sup>(1)</sup>.

En 2012, sur la cible commerciale des 18-44 ans, NRJ et NOSTALGIE sont respectivement 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> radio en Wallonie <sup>(1)</sup>.

- ◆ NOSTALGIE Flandre : en Flandre, NOSTALGIE Nord - détenue à 50% par NOSTALGIE Wallonie avec le Groupe CONCENTRA a poursuivi son développement avec une part de marché de 6,7% en 2012 à comparer à une part de marché de 5,8% en 2011.

<sup>(1)</sup> Source : CIM Radio 2012 (W.2012-1+2+3) VS CIM Radio 2011 (W.2011-1+2+3) - Cible 12 ans et + - Lundi-Dimanche – 0h – 24h

## GIE NOS'ENERGIES

En 2012, le Groupe a continué de profiter des synergies mises en place dans le cadre du GIE NOS'ENERGIES créé en juin 2010 à Bruxelles à parts égales entre les sociétés NRJ et NOSTALGIE mettant notamment en commun les fonctions supports et transverses des deux sociétés et de leurs actionnaires NRJ GROUP et le Groupe CORELIO.

## Norvège

### *Audience*

En Norvège, selon la dernière vague de sondage Gallup du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, NRJ rassemble 103 000 auditeurs quotidiens.

<sup>(1)</sup> Source: Gallup (PPM)- Q4/2012 - Lundi-Dimanche - Cible 12 ans et +.

### *Accord de régie*

Il est rappelé que le Groupe a renouvelé fin 2010 l'accord de régie commerciale avec le groupe suédois Modern Times Group (MTG).

## Suède

### *Audience*

En Suède, NRJ a consolidé son positionnement sur les cibles jeunes et urbaines en réunissant chaque jour 175 200 auditeurs répartis sur les trois principales villes de Suède : Stockholm, Göteborg et Malmö <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Source : TNS SIFO I/2013 - Lundi-Dimanche - Cible 9-79 ans.

### *Nouvel accord de coopération*

En novembre 2012, la société RBS Broadcasting AB, détentrice des autorisations d'émettre en Suède et contrôlée à 100% par NRJ GROUP, a signé un accord avec la société SBS RADIO AB portant sur une coopération à long terme entre les deux groupes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cet accord permet entre autres d'augmenter la couverture du format NRJ qui est ainsi passée de 40% de la population suédoise et 3 agglomérations en 2012 à 70% de la population suédoise et 22 agglomérations en 2013.

### Accords de licence

En 2012, le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement à l'international via la conclusion d'un nouvel accord de licence de marque ENERGY à Saint-Petersbourg avec son partenaire russe PROF MEDIA BROADCASTING CORPORATION (PMBC).

Depuis le lancement d'ENERGY en Russie en 2006, NRJ et PMBC ont su installer ensemble leur leadership sur la région de Moscou, en développant avec succès un réseau de 40 fréquences devenu désormais fédéral avec le lancement d'ENERGY Saint-Petersbourg le 3 septembre 2012.

Le modèle économique des accords de licence de marque est basé sur la perception d'une redevance de marque s'élevant à 5% du chiffre d'affaires assortie d'un minimum garanti, les partenaires étant sélectionnés en fonction de leur solidité financière et de la qualité de leur positionnement sur leur marché.

Avec plus de 600 fréquences dans 14 pays, rassemblant plus de 25 millions d'auditeurs par semaine, NRJ/ENERGY est la 1<sup>ère</sup> marque de radio musicale dans le monde.

### Développement dans l'univers digital

En 2012, la marque NRJ/ENERGY a continué de renforcer son leadership sur l'univers digital avec :

- ◆ plus de 16,5 millions de sessions d'écoute de ses web radios,
- ◆ plus de 5 millions de fans sur Facebook,
- ◆ et déjà 7 millions d'applications téléchargées hors France.

### **Spectacles et autres productions : début des représentations de « 1789 les Amants de la Bastille » et bonne performance du label musical**

L'activité du pôle Spectacles et Autres Productions a été marquée par le succès de la comédie musicale « 1789 Les Amants de la Bastille » dont les

représentations ont débuté en octobre 2012 au Palais de Sports à Paris. Compte tenu de son succès commercial et économique en 2012 à Paris, le spectacle, coproduit en partenariat avec Dove ATTIA, Albert COHEN et TF1, a entamé début 2013 une tournée en Province et prévoit un retour à Paris en fin d'année.

L'activité du pôle Spectacles et Autres Productions a également été marquée par la bonne performance, cette année encore, du label musical NRJ MUSIC sur le marché des compilations en France.

En 2012, le label a édité les 7 compilations les plus vendues en France, et notamment les compilations suivantes : NRJ MUSIC AWARDS 2012 (320 000 exemplaires vendus), NRJ SUMMER HITS ONLY 2012 (160 000 exemplaires vendus) et NRJ EXTRA-VADANCE (120 000 exemplaires vendus). NRJ GROUP confirme ainsi son leadership incontesté sur ce marché en totalisant plus de 2 millions de compilations vendues en 2012.

*(Source Gfk/BIPP (SNEP))*

### **Poursuite du développement de l'activité de Diffusion**

En 2012, le Groupe a poursuivi le développement de son activité de diffusion en particulier sur le marché de la Télévision Numérique Terrestre. Le 12 décembre 2012 a été marqué par les premières diffusions des 2

nouveaux multiplexes R7 et R8. Le déploiement en 12 phases de ces deux nouveaux clients TNT se déroulera, région par région, conformément au calendrier arrêté par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, soit jusqu'au 7 avril 2015.

Ainsi, en 2012, towerCast SAS a « allumé » 103 nouvelles diffusions en TNT et assure désormais plus de 1 700 prestations de diffusion concernant les réseaux primaire et secondaire, soit environ 18% de part de marché.

En 2012, TowerCast SAS a également conquis environ 100 nouvelles prestations de diffusion en FM, essentiellement suite aux appels à candidatures partiels du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et à des appels d'offres clients. A fin 2012, towerCast SAS assure ainsi plus de 1 400 prestations de diffusion, soit environ 25% de part de marché.

Afin d'accompagner ce développement, towerCast SAS a continué d'investir significativement dans ses infrastructures en 2012 avec cependant un moindre niveau d'investissement par rapport à 2011, année de l'extinction de l'analogique en télévision. Fin 2012, towerCast SAS a relancé une phase significative de développement d'infrastructures pour le marché de la diffusion notamment des 6 nouvelles chaînes HD dont le déploiement est prévu sur 2 ans environ.

## Résultat de l'exercice 2012

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
Chiffre d'affaires	397,3	382,7	+3,8%
Dont opérations d'échanges dissimilaires	4,3	5,2	-17,3%
<b>Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges dissimilaires</b>	<b>393,0</b>	<b>377,5</b>	<b>+4,1%</b>
Résultat opérationnel courant avant opérations d'échanges dissimilaires	63,5	61,2	+3,8%
ROC / CA (hors opérations d'échanges dissimilaires)	16,2%	16,2%	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>62,9</b>	<b>61,5</b>	<b>+2,3%</b>
Charges et produits opérationnels non courants	-1,1	1,0	-210%
Résultat financier	1,1	2,9	-62,1%
Impôt sur les résultats	(24,7)	(19,3)	+28,0%
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(0,4)	(0,2)	+100,0%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>37,8</b>	<b>45,9</b>	<b>-17,6%</b>
Dont intérêts minoritaires	0,7	0,3	+133,3%
<b>Dont Résultat net part du groupe</b>	<b>37,1</b>	<b>45,6</b>	<b>-18,6%</b>

La définition des indicateurs clés ci-dessus figure dans les notes annexes aux comptes consolidés au chapitre 7.6.5 Principes et méthodes comptables aux § 7.6.5.18 à 7.6.5.23.

En 2012, le chiffre d'affaires consolidé hors échanges dissimilaires de NRJ GROUP s'est élevé à 393,0 millions d'euros contre 377,5 millions d'euros en 2011, en hausse de 4,1% (4,1% à périmètre comptable et taux de change comparables).

Le **résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires** s'est établi à 63,5 millions d'euros en 2012 contre 61,2 millions d'euros en 2011, en hausse de 3,8%. Après prise en compte du résultat sur opérations d'échanges dissimilaires, le **résultat opérationnel courant** s'est élevé à 62,9 millions d'euros en 2012 contre 61,5 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 2,3%. Hors pertes liées au lancement de CHERIE 25, le résultat opérationnel courant hors échanges dissimilaires s'est élevé à 67,8 millions d'euros, en progression de 10,8 %.

**Les charges et produits opérationnels non courants** sont négatifs à hauteur de 1,1 million d'euros en 2012 contre des charges et produits opérationnels non courants positifs de 1,0 million en 2011. En 2012, les charges et produits opérationnels non courants intègrent principalement une provision pour dépréciation d'écart d'acquisition à l'international. En 2011, ils intégraient principalement une reprise de provision pour risques non liée directement à l'activité.

Le **résultat financier** de l'exercice 2012 s'élève à 1,1 million d'euros à comparer à 2,9 millions d'euros en 2011. Alors que les produits de trésorerie sont stables malgré notamment la baisse de la trésorerie moyenne,

la baisse du résultat financier s'explique par l'absence en 2012 d'un produit non récurrent lié à la cession, en 2011, de titres de la société EURO INFORMATION TELECOM SAS (ex NRJ MOBILE SAS).

La charge d'**impôt sur les résultats** s'établit à 24,7 millions d'euros en 2012 à comparer à 19,3 millions d'euros en 2011. Il est précisé que les impôts différés inclus dans la charge d'impôt représentent un produit de 1,1 million d'euros en 2012 contre un produit de 6,5 millions d'euros en 2011.

La **quote-part du résultat dans les entreprises associées** est une perte nette de 0,4 million d'euros en 2012 à comparer à une perte nette de 0,2 million d'euros en 2011. Cette évolution reflète d'une part l'amélioration du résultat de l'activité de NOSTALGIE en Flandre (Belgique) et, d'autre part, une contribution négative des activités en Suisse Alémanique.

La **part du résultat net consolidé revenant aux intérêts minoritaires** dans le résultat net s'élève à 0,7 million d'euros en 2012 à comparer à 0,3 million d'euros en 2011. En 2012, il correspond principalement à la quote-part du résultat net revenant aux coproducteurs associés à NRJ GROUP dans la comédie musicale « 1789 Les Amants de la Bastille ».

Au total, le **résultat net part du groupe** s'établit à 37,1 millions d'euros en 2012 à comparer à 45,6 millions d'euros en 2011, en baisse de 18,6%.

## CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (hors échanges dissimilaires) PAR ACTIVITE

Tableaux de synthèse (en millions d'euros)

Chiffre d'affaires	2012	2011	Variation
Médias Musicaux et Événementiel	202,7	214,6	-5,5%
Télévision	83,5	77,7	+7,5%
Activités Internationales	42,7	40,0	+6,8%
Spectacles et Autres Productions	15,2	3,1	+390,3%
Diffusion	48,9	42,1	16,2%
<b>Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges dissimilaires</b>	<b>393,0</b>	<b>377,5</b>	<b>+4,1%</b>

Résultat Opérationnel Courant	2012	2011	Variation
Médias Musicaux et Événementiel	48,1	53,4	-9,9%
Télévision	(5,3)	(1,7)	+211,8%
Activités Internationales	4,0	0,7	+471,4%
Spectacles et Autres Productions	4,4	1,7	+158,8%
Diffusion	12,7	8,2	+54,9%
Autres activités	(0,4)	(1,1)	-63,6%
<b>ROC hors opérations d'échanges dissimilaires</b>	<b>63,5</b>	<b>61,2</b>	<b>+3,8%</b>
Résultat sur opérations d'échanges dissimilaires	(0,6)	0,3	-300%
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>62,9</b>	<b>61,5</b>	<b>+2,3%</b>

### Analyse par pôle d'activité

#### Médias Musicaux et Événementiel

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges dissimilaires	202,7	214,6	-5,5%
ROC hors opérations d'échanges dissimilaires	48,1	53,4	-9,9%
Marge opérationnelle courante	23,7%	24,9%	

En 2012, dans un marché publicitaire difficile, le chiffre d'affaires du pôle Médias Musicaux et Événementiel s'est élevé à 202,7 millions d'euros contre 214,6 millions d'euros en 2011, soit une baisse de 5,5%.

Cette évolution intègre une baisse de 5,7% du chiffre d'affaires de l'activité Radio en France en 2012. Le chiffre d'affaires des activités Internet est en progression alors que le chiffre d'affaires de l'activité Événementiel s'est inscrit en baisse.

Les charges du pôle s'inscrivent en baisse de 6,6 millions d'euros en 2012 par rapport à 2011 :

- ♦ la baisse du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une diminution mécanique des redevances de droits d'auteurs, ces dernières étant acquittées sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires,
- ♦ les charges des antennes radio se sont inscrites en baisse notamment après prise en compte d'éléments à caractère non récurrent alors que les charges courantes sont maîtri-

sées et que le coût de diffusion augmente, essentiellement au profit de la filiale de diffusion du Groupe towerCast SAS,

- ♦ les charges de régies commerciales nationale et locale se sont établies en baisse, compte tenu notamment d'une baisse des charges de personnel et de la diminution des reversements de chiffre d'affaires effectués au profit de radios extérieures commercialisées par le Groupe,
- ♦ les charges de fonctions support se sont inscrites en baisse en raison d'une moindre affectation de ces dernières au pôle Médias Musicaux et Événementiel et d'une baisse des charges de personnel et ce malgré la hausse des amortissements liée aux investissements en moyens audiovisuels et informatiques effectués au cours d'exercices précédents,
- ♦ les autres charges liées à l'activité Internet se sont établies en hausse compte tenu du développement des activités du Groupe sur l'Internet et l'Internet Mobile, notamment en local,
- ♦ enfin, les autres charges liées à l'activité événementielle se sont inscrites en baisse en lien avec la diminution de l'activité en 2012.

Au total, malgré une baisse du chiffre d'affaires de 11,9 millions d'euros, la diminution des charges de 6,6 millions d'euros permet de préserver une marge opérationnelle courante de près de 24%.

Le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires du pôle Médias Musicaux et Événementiel s'établit ainsi à 48,1 millions d'euros en 2012 à comparer à 53,4 millions d'euros en 2011, en baisse de 9,9%.

## Télévision

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges dissimilaires	83,5	77,7	+7,5%
ROC hors opérations d'échanges dissimilaires	(5,3)	(1,7)	+211,8%
Marge opérationnelle courante	-6,3%	-2,2%	

En Télévision, le chiffre d'affaires s'est élevé à 83,5 millions d'euros en 2012 à comparer à 77,7 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 7,5% malgré un marché publicitaire difficile.

Cette progression du chiffre d'affaires intègre principalement l'augmentation soutenue du chiffre d'affaires de la chaîne NRJ 12 ainsi qu'une légère contribution de la chaîne CHERIE 25 qui a été lancée avec succès le 12 décembre 2012.

Les charges du pôle Télévision ont augmenté de 9,4 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par :

- ♦ l'augmentation des charges variables calculées en pourcentage du chiffre d'affaires dont notamment la taxe COSIP, augmentation liée à la croissance du chiffre d'affaires,
- ♦ le développement de la grille des programmes de NRJ 12, notamment par le renforcement des productions identitaires,
- ♦ l'augmentation des coûts techniques et de diffusion,
- ♦ l'augmentation des charges de régie commerciale affectées au pôle Télévision,
- ♦ l'impact des coûts liés au lancement de la nouvelle chaîne CHERIE 25,
- ♦ la hausse des charges de fonctions support affectées au pôle, notamment loyers, management fees et amortissements des investissements en moyens audiovisuels, compte tenu du développement du pôle télévision.

Compte tenu de la progression ralentie du chiffre d'affaires dans un contexte de marché difficile et de la hausse des charges opérationnelles, la perte opérationnelle courante hors échanges dissimilaires du pôle Télévision s'établit à 5,3 millions d'euros en 2012 contre une perte de 1,7 million d'euros en 2011.

Hors prise en compte des pertes liées au lancement de CHERIE 25, la perte du pôle Télévision s'élève à 1,0 million d'euros contre 1,7 million d'euros en 2011. Le pôle des chaînes nationales NRJ 12 + NRJ HITS dégage un résultat opérationnel courant hors échanges dissimilaires de 0,3 million d'euros en 2012 contre l'équilibre en 2011 et NRJ PARIS enregistre une perte opérationnelle courante de 1,3 million d'euros en 2012 à comparer à une perte de 1,7 million d'euros en 2011.

## Activités Internationales

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges dissimilaires	42,7	40,0	+6,8%
ROC hors opérations d'échanges dissimilaires	4,0	0,7	+471,4%
Marge opérationnelle courante	9,4%	1,8%	

Le chiffre d'affaires du pôle Activités Internationales s'est élevé à 42,7 millions d'euros en 2012 à comparer à 40,0 millions d'euros en 2011, en hausse de 6,8% (+6,8% à périmètre comptable et taux de change comparables) compte tenu d'une hausse du chiffre d'affaires en Allemagne, Belgique et Finlande.

Compte tenu d'une légère baisse des charges opérationnelles du pôle dans son ensemble à hauteur de 0,6 million d'euros et de la hausse du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires s'élève à 4,0 millions d'euros en 2012 à comparer à 0,7 million d'euros en 2011, soit une hausse de plus de 471%.

### Zone germanophone

Le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires de la zone germanophone est en nette amélioration. Il reste négatif à hauteur de 0,6 million d'euros en 2012 mais s'inscrit en nette progression en comparaison de la perte de 3,2 millions d'euros enregistrée en 2011.

L'activité en Allemagne est à nouveau bénéficiaire après 8 années de pertes opérationnelles malgré la prise en compte des pertes de la station ENERGY RHEIN-MAIN à Francfort. Ce résultat traduit l'impact positif de la forte hausse du chiffre d'affaires (+10,3%) dans un contexte de baisse des charges.

En Autriche, la perte est stabilisée à 1,1 million d'euros en 2012 à comparer à une perte de 1,2 million d'euros malgré la baisse du chiffre d'affaires (-4,2%).

### Zone francophone

Le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges de la zone francophone s'est élevé à 2,8 millions d'euros en 2012 contre 2,4 millions d'euros en 2011, étant précisé que l'effet de change est légèrement positif sur le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires de la Suisse.

Cette évolution favorable intègre la hausse du résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires à la fois en Belgique et en Suisse Romande :

- ♦ En Belgique, la progression du résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires traduit la forte hausse du chiffre d'affaires (+9,9%) dans un contexte de hausse maîtrisée des charges.
- ♦ En Suisse romande, le chiffre d'affaires s'est inscrit en baisse de près de 41% compte tenu d'un changement de présentation comptable du chiffre d'affaires suite à l'évolution du contrat de régie extérieure que le Groupe a conclu dans ce pays, le Groupe comptabilisant désormais un produit commercial net alors qu'il enregistrait auparavant un chiffre d'affaires en produits d'une part, et une commission de régie en charges d'autre part. Au total, le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires de la Suisse Romande progresse de 0,1 million d'euros et s'élève à 0,6 million d'euros en 2012.

## Zone nordique

Le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires de la zone nordique s'élève à 0,2 million d'euros en 2012 contre 0,2 million d'euros en 2011, étant précisé que l'effet de change est négligeable sur le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires.

Cette stabilité intègre des évolutions variées selon les pays de la zone :

Le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires réalisé dans le cadre du partenariat avec MTG est en baisse en Suède à 0,4 million d'euros en 2012 et stable en Norvège à 0,1 million d'euros.

En Finlande, le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires est une perte de 0,3 million d'euros contre une perte de 0,6 million d'euros en 2011, la perte opérationnelle étant réduite de moitié grâce à la croissance du chiffre d'affaires.

## Multi-pays

Le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires des autres activités internationales provenant, d'une part, des produits issus des contrats de licences et, d'autre part, de la prise en charge des coûts centraux de la direction des activités internationales, s'élève à 1,6 million d'euros en 2012 contre 1,3 million d'euros en 2011.

## Spectacles et Autres Productions

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges dissimilaires	15,2	3,1	+390,3%
ROC hors opérations d'échanges dissimilaires	4,4	1,7	+158,8%
Marge opérationnelle courante	28,9%	54,8%	

Le chiffre d'affaires du pôle Spectacles et Autres Productions s'est élevé à 15,2 millions d'euros en 2012 à comparer à 3,1 millions d'euros en 2011, soit une très forte hausse de 390,3 %. Cette progression provient principalement du succès de la comédie musicale « 1789 Les Amants de la Bastille » qui a débuté en octobre 2012 et dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé s'élève à 11,4 millions d'euros. Hors comédie musicale, le chiffre d'affaires du pôle a progressé de 22,6% reflétant essentiellement la croissance de l'activité du label musical NRJ MUSIC.

Les charges du pôle s'inscrivent également en forte hausse de 9,4 millions d'euros en raison du démarrage de la comédie musicale et le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires s'élève à 4,4 millions d'euros en 2012 contre 1,7 million d'euros en 2011. Cette forte progression traduit non seulement le succès de la comédie musicale mais aussi la hausse du résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires du label musical qui continue de croître.

## Diffusion

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges dissimilaires	48,9	42,1	+16,2%
EBITDA*	25,4	18,6	+36,6%
ROC hors opérations d'échanges dissimilaires	12,7	8,2	+54,9%
Marge opérationnelle courante	26,0%	19,5%	

\* Résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires avant dotations aux amortissements et aux provisions

Le pôle Diffusion du Groupe continue d'enregistrer une forte croissance de son chiffre d'affaires compte tenu de son développement sur le marché de la diffusion en TNT et en FM. Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé s'est élevée à 48,9 millions d'euros en 2012 à comparer à 42,1 millions d'euros en 2011, soit une progression de 16,2%.

Les charges opérationnelles se sont inscrites en hausse de 2,3 millions d'euros en lien avec le développement de l'activité. L'évolution des charges provient principalement de :

- ♦ la hausse des charges externes liée au coût de diffusion essentiellement composé de loyers et de charges d'électricité,
- ♦ la hausse des dotations aux amortissements compte tenu du niveau élevé des investissements en 2011, année de l'extinction de la diffusion analogique en télévision,
- ♦ la hausse des produits internes au Groupe facturés dans le cadre des prestations de diffusion au profit des radios et télévisions du Groupe,
- ♦ la baisse des charges de personnel.

Au total, l'EBITDA s'élève à 25,4 millions d'euros en 2012 contre 18,6 millions d'euros en 2011 et le résultat opérationnel courant hors opérations d'échanges dissimilaires s'élève à 12,7 millions d'euros en 2012 contre 8,2 millions d'euros en 2011.

## Autres activités

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges dissimilaires	-	-	na
ROC hors opérations d'échanges dissimilaires	(0,4)	(1,1)	-63,6%
Marge opérationnelle courante	na	na	

na : non applicable

Le résultat opérationnel courant hors échanges dissimilaires du pôle Autres Activités, qui inclut les charges et produits liés à la gestion et à la refacturation des fonctions supports - audiovisuel, informatique, immobilier, services généraux et fonctions de direction - est en perte de 0,4 million d'euros en 2012 à comparer à une perte de 1,1 million d'euros en 2011

## 2.4.4 INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT

### Trésorerie nette courante

(en millions d'euros)	2012	2011
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, autres charges et produits financiers et impôts	85,9	79,4
Impôts versés	(30,4)	(23,9)
Variation du besoin en fonds de roulement	(13,8)	(0,1)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>41,7</b>	<b>55,4</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(31,9)	(33,9)
Encaissements liés à des cessions d'immobilisations	1,2	2,6
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux investissements</b>	<b>(30,7)</b>	<b>(31,3)</b>
Dividendes versés par la société mère	(23,8)	(24,3)
Encaissements liés à de nouveaux emprunts nets des remboursements	0,2	(0,3)
Acquisitions (cessions) nettes d'actions propres	0,5	(16,4)
Autres flux liés aux opérations de financement	1,7	1,8
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement</b>	<b>(21,4)</b>	<b>(39,2)</b>
Incidence de la variation des cours des devises	0,2	0,0
<b>Variation de la trésorerie courante</b>	<b>(10,2)</b>	<b>(15,1)</b>

Les **flux nets de trésorerie générés par l'activité** s'élèvent à 41,7 millions d'euros en 2012 contre 55,4 millions d'euros, en 2011, en baisse de 13,7 millions d'euros compte tenu :

- ♦ de la marge brute d'autofinancement (avant coût de l'endettement net, autres charges et produits financiers et impôts) de 85,9 millions d'euros en 2012, en progression de 6,5 millions d'euros par rapport à 2011,
- ♦ d'un décaissement d'impôts de 30,4 millions d'euros en 2012 à comparer à un décaissement de 23,9 millions d'euros en 2011, en hausse de 6,5 millions d'euros compte-tenu principalement d'un effet de base en France et de décaissements intervenus en 2012 au titre de la contribution exceptionnelle de 5 %,
- ♦ de la hausse du besoin en fonds de roulement de 13,8 millions d'euros en 2012 à comparer à une quasi stabilité en 2011 (voir, ci-après, évolution du bilan consolidé).

Les **flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement** autofinancés s'élèvent à 30,7 millions d'euros en 2012 à comparer à 31,3 millions d'euros en 2011.

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 31,9 millions d'euros à comparer à 33,9 millions d'euros en 2011. Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant de 27,2 millions d'euros en 2012, contre 33,1 millions d'euros en 2011, concernent principalement :

- ♦ les activités de diffusion à hauteur de 10,9 millions d'euros dans une année de transition et de moindre investissements après la fin de l'analogique en 2011 et avant le démarrage de la diffusion des 6 nouvelles chaînes HD qui est intervenu en toute fin

d'année 2012. Pour mémoire, les investissements s'élevaient à 22,8 millions d'euros en 2011,

- ♦ les investissements en matière audiovisuelle et informatique à hauteur de 7,9 millions d'euros notamment au titre du développement du pôle télévision et du lancement de la nouvelle chaîne CHERIE 25 à l'occasion duquel le Groupe a investi dans des moyens audiovisuels de dernière génération dans le cadre de la constitution d'un véritable pôle de télévision composé de 3 chaînes nationales et d'une chaîne locale,
- ♦ les investissements de pré-production de la comédie musicale « 1789 Les Amants de la Bastille » à hauteur de 4,1 millions d'euros,
- ♦ A l'international, les investissements se sont élevés à 1,0 million d'euros en 2012 contre 1,4 million d'euros en 2011.

Les encaissements liés aux cessions d'immobilisations s'élèvent à 1,2 million d'euros en 2012 contre 2,6 millions d'euros en 2011. Ils concernent essentiellement des cessions d'immobilisations financières.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement correspondent à un décaissement net de 21,4 millions d'euros en 2012 contre 39,2 millions d'euros en 2011. En 2012, ce montant comprend essentiellement le versement du dividende au titre de l'exercice 2011 de 23,8 millions d'euros d'une part et, à l'inverse, l'encaissement de produits financiers liés au placement de la trésorerie.

Au total, après prise en compte des différents flux de trésorerie présentés ci-dessus, la trésorerie nette courante disponible à fin décembre 2012 s'élève à 84,8 millions d'euros contre 95,1 millions d'euros en 2011, en baisse de 10,3 millions d'euros par rapport à fin décembre 2011.

## Bilan consolidé

(en millions d'euros)	2012	2011
Goodwill	136,9	137,8
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	226,4	223,6
Participations dans les entreprises associées	2,3	2,4
Actifs financiers non courants	10,3	7,0
<b>Actifs non courants</b> (hors impôts différés et net des dettes sur immobilisations)	<b>375,9</b>	<b>370,8</b>
Stocks	60,3	59,5
Clients et autres débiteurs	165,7	153,1
Fournisseurs et autres créditeurs	(145,3)	(145,7)
<b>Besoin en fonds de roulement</b> (net des dettes sur immobilisations)	<b>80,7</b>	<b>66,9</b>
Passifs d'impôts exigibles (nets des actifs)	1,5	(5,3)
Passifs d'impôts différés (nets des actifs)	(26,8)	(28,4)
Provisions	(16,0)	(16,6)
<b>Impôts et provisions</b>	<b>(41,3)</b>	<b>(50,3)</b>
Dettes financières non courantes	(1,9)	(0,7)
Dettes financières courantes	0,0	(0,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84,8	95,1
<b>Excédent net de trésorerie</b>	<b>82,9</b>	<b>94,3</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>498,2</b>	<b>481,7</b>
Total actif	697,1	686,4
Total passif	(697,1)	(686,4)

Les actifs non courants nets des dettes sur immobilisations à 375,9 millions d'euros augmentent de 5,1 millions d'euros.

Cette évolution provient notamment de la hausse de 2,8 millions d'euros des immobilisations incorporelles et corporelles après prise en compte des acquisitions, cessions et amortissements de l'exercice.

Le besoin en fonds de roulement s'élève à 80,7 millions d'euros en 2012, en hausse de 13,8 millions d'euros par rapport à 2011 compte tenu :

- ♦ d'une très légère hausse de 0,8 million d'euros des stocks, ces derniers correspondant quasi essentiellement aux programmes du pôle télévision qui s'élèvent à 60,3 millions d'euros au 31 décembre 2012,
- ♦ de la hausse de 12,6 millions d'euros du poste clients et autres débiteurs qui reflète, d'une part, une baisse des créances clients de 7,7 millions d'euros liée à la baisse du chiffre d'affaires média en 2012, au meilleur encaissement des créances clients réalisé en fin d'année, à la baisse des créances liées aux échanges dissimilaires et, d'autre part, une hausse des avances et acomptes versés de 17,8 millions d'euros, principalement au titre des programmes du pôle télévision,
- ♦ de la légère baisse de 0,4 million d'euros du poste fournisseurs et autres créditeurs.

Le solde des impôts exigibles est une créance nette de 1,5 million d'euros au 31 décembre 2012 contre une dette nette de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le solde des impôts différés est une dette nette de 26,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 à comparer à une dette nette de 28,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le montant des provisions baisse de 0,6 million d'euros et s'élève à 16,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 notamment après prise en compte des dotations de la période à hauteur de 5,9 millions d'euros et des reprises à hauteur de 7,6 millions d'euros.

L'excédent net de trésorerie de 82,9 millions d'euros est en baisse de 11,4 millions d'euros compte tenu de la baisse de la trésorerie nette courante de 10,3 millions d'euros et d'une légère hausse des dettes financières à court et moyen terme.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 498,2 millions d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 16,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011. Cette hausse s'explique principalement par l'impact positif du résultat de l'exercice, en partie obéré par le paiement du dividende.

## 2.4.5 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

Dans un contexte toujours incertain en 2013, le Groupe est confiant dans sa capacité à poursuivre le développement de ses activités et notamment :

- ♦ en Radio, il poursuivra le développement de l'audience de l'ensemble de ses stations,
- ♦ en Télévision, le Groupe continuera sa politique de développement de productions identitaires en synergies avec ses deux chaînes de télévision nationale gratuite,
- ♦ à l'International, le Groupe poursuivra le travail entrepris afin d'augmenter la marge opérationnelle du pôle,
- ♦ sur l'activité de Diffusion enfin, le Groupe continuera de se développer notamment sur le marché de la diffusion TNT dans le cadre du déploiement, prévu jusqu'à mi-2015, des six nouvelles chaînes HD lancées en décembre 2012. Ce déploiement sera accompagné par une reprise des investissements.

### Tendances

A date, les recettes publicitaires des activités média en France (radio, internet et télévision) sur la période janvier - février 2013 sont en croissance par rapport à la même période de 2012.

## 2.5 AUTRES INFORMATIONS

### 2.5.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement pouvant donner droit à un crédit d'impôt.

Cependant, compte tenu de la nature de ses activités, NRJ GROUP est très attentif aux évolutions technologiques et comportementales et mobilise une partie de ses ressources humaines, techniques et financières en particulier dans les domaines suivants :

#### **Recherche en matière de programmation**

Une part significative des activités de NRJ GROUP dépend de l'analyse opérationnelle des audiences des programmes radio et TV et donc de leur succès auprès des auditeurs et des téléspectateurs.

Dans ce contexte, NRJ GROUP attache une importance particulière au développement de ses Services Etudes.

#### *En radio*

En 2012, le Service des Etudes et de la Recherche Musicale a continué de développer des outils propriétaires afin de suivre au plus près les attentes des auditeurs et de répondre au mieux aux besoins des antennes en améliorant la qualité des études réparties selon quatre typologies distinctes :

- ♦ Call Out : depuis septembre 2011, ces sondages téléphoniques quotidiens sont réalisés depuis un terrain d'appels internalisé. Bénéficiant des dernières technologies disponibles afin d'en améliorer la qualité de restitution, ils informent en temps réel l'ensemble des responsables des antennes du groupe sur les attentes musicales des auditeurs. Les titres diffusés en playlist et leurs évolutions sont ainsi analysés afin d'en ajuster leur rotation musicale en fonction du degré de maturité.
- ♦ Enquêtes Stratégiques : ces sondages téléphoniques nationaux permettent de dresser une cartographie des différents contenus éditoriaux et du positionnement des marques du Groupe dans leurs univers de concurrence. Ils permettent d'identifier les potentiels des contenus existants ou en cours d'élaboration, les promesses pour les qualifier et la stratégie de communication la plus adéquate.
- ♦ Auditoriums : ces études musicales réalisées dans plusieurs villes de France permettent de tester le fond de catalogue de chaque antenne sur plusieurs centaines de titres afin de renouveler les titres en rotation et d'en optimiser la diffusion.
- ♦ « Focus groups » : ces réunions de groupes qualitatives permettent d'analyser en profondeur les raisons d'adhésion ou de rejet d'un programme, d'une marque ou d'un animateur en restituant des conclusions et recommandations opérationnelles.

#### *En télévision*

Les audiences sont analysées quotidiennement par le Service Etudes en étroite collaboration avec les antennes afin d'optimiser les diffusions de chaque programme.

Concernant les contenus exclusifs et propriétaires, des outils spécifiques comme les « Focus Groups » ou des baromètres de satisfaction de téléspectateurs sont ponctuellement réalisés permettant d'élaborer des recommandations opérationnelles en matière de facteurs d'attractivité des programmes et de ressorts de fidélisation des téléspectateurs.

#### **Recherche en matière de marché**

Les directions marketing des régies publicitaires et des antennes effectuent ou s'appuient sur de nombreuses études de marché et d'audience afin d'anticiper les évolutions de comportement, de marché et de consommation relatives aux différentes activités de NRJ GROUP.

#### **Recherche en matière de technologies**

Fort de son savoir-faire et de sa capacité historique à intégrer les nouvelles technologies et les nouveaux modes de diffusion dans ses activités, NRJ GROUP effectue une veille technologique permanente.

Celle-ci porte tant sur les nouveaux modes de diffusion (modulation, codage vidéo & audio, web radio, téléphonie mobile, IPTV etc.) que sur les services associés en collaboration avec les différentes directions marketing : interactivité, téléchargement, catch-up TV, streaming etc.

## 2.5.2 FILIALES IMPORTANTES

Comme indiqué plus haut dans la présentation de l'organigramme simplifié, NRJ GROUP est présent dans les métiers :

- ♦ de la radio en France et à l'international : les filiales les plus significatives sont celles qui sont titulaires des autorisations d'émettre en France, notamment NRJ SAS (programme NRJ), Radio NOSTALGIE SAS (programme NOSTALGIE), CHERIE FM SAS (programme CHERIE FM) et RIRE & CHANSONS SAS (programme RIRE & CHANSONS),
- ♦ de la télévision avec principalement la société NRJ 12 SARL, titulaire de l'autorisation d'émettre un programme national TV diffusé en clair en numérique hertzien terrestre (programme NRJ 12) et éditrice sur le câble et le satellite de la chaîne musicale NRJ HITS, la société CHERIE HD SAS, titulaire de l'autorisation d'émettre un programme national TV diffusé en clair en numérique hertzien terrestre et en haute définition (programme CHERIE 25) ainsi que la SOCIETE DE TELEVISION LOCALE SAS (programme NRJ PARIS), titulaire de l'autorisation d'émettre un service de télévision locale en Ile de France,
- ♦ de la régie publicitaire en France et à l'international avec principalement en France NRJ GLOBAL SAS pour la commercialisation des espaces publicitaires nationaux et REGIE NETWORKS SAS pour la commercialisation des espaces publicitaires locaux,
- ♦ de la diffusion : la principale filiale concerne les activités françaises avec towerCast SAS,
- ♦ de l'internet et du hors-média : activités événementielles et activités de production ou de co-production de spectacles vivants.

Par ailleurs, les sociétés NRJ PRODUCTION SAS et NRJ AUDIO SAS portent respectivement :

- ♦ les activités immobilières du Groupe à Paris : détention en pleine propriété des immeubles sis rue Boileau et avenue Théophile Gautier (cf. § 2.5.3),
- ♦ les activités informatiques et audio : détention des équipements et matériels correspondants.

## 2.5.3 PROPRIETES IMMOBILIERES

Les actifs immobiliers les plus significatifs du Groupe sont les immeubles situés au 22 rue Boileau et au 46/50 avenue Théophile Gautier à Paris dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Outre le siège social, ces sites regroupent les studios nationaux des radios NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM et RIRE & CHANSONS, le studio et la régie finale du pôle télévision ainsi que les différents matériels techniques audiovisuels nécessaires.

Ces deux sites abritent également l'essentiel des installations et des équipements informatiques du Groupe.

En régions, NRJ GROUP exploite des studios de radio et des sites de diffusion radio et TV dont elle est, en général, locataire.

A l'international, NRJ GROUP est généralement locataire des immeubles qui accueillent ses studios de radio dans chaque ville où elle est présente. Elle est en revanche propriétaire des équipements nécessaires à leur exploitation.

NRJ GROUP procède régulièrement à des contrôles techniques et qualité de ses installations et est engagée dans un processus de modernisation et de numérisation, tant pour les activités de radio que pour celles de diffusion.

## 2.6 SOCIETE MERE NRJ GROUP

### 2.6.1 SITUATION ET ACTIVITE DE NRJ GROUP AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET RÉSULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE

**Faits marquants de l'année 2012 / Résultats de l'année 2012 / Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société**

NRJ GROUP est la société mère du Groupe. Ses recettes proviennent essentiellement de la facturation de prestations de services - management fees - effectuées pour le compte des sociétés françaises du Groupe, de redevances de licences de marque ainsi que de dividendes reçus de ses filiales directes.

Dans ce contexte, les résultats sociaux de NRJ GROUP et leur évolution d'une année sur l'autre ne traduisent que partiellement la performance du Groupe et ne reflètent pas les mêmes tendances que les comptes consolidés.

Les comptes sociaux de NRJ GROUP au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentent les principales caractéristiques suivantes :

#### Résultat de l'exercice 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	Variation
Production vendue de services	20,8	22,4	(1,6)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20,8</b>	<b>22,4</b>	<b>(1,6)</b>
Charges d'exploitation nettes des autres produits d'exploitation	(22,2)	(23,9)	1,7
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>0,1</b>
Résultat financier	(41,6)	0,8	(42,4)
<b>Résultat courant</b>	<b>(43,0)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(42,3)</b>
Résultat exceptionnel	(0,1)	1,6	(1,7)
Participation des salariés	(0,6)	(0,5)	(0,1)
Impôt sur les bénéfices	10,5	9,5	1,0
<b>Résultat net</b>	<b>(33,2)</b>	<b>9,9</b>	<b>(43,1)</b>

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 20,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 à comparer à 22,4 millions d'euros au 31 décembre 2011, en baisse de 1,6 million d'euros. Cette évolution du chiffre d'affaires est due à la diminution :

- ♦ des management fees à hauteur de 1,0 million d'euros, cette baisse s'expliquant principalement par la diminution en 2012 par rapport à 2011 des charges de personnel incluses dans la base de calcul (cf. commentaires ci-dessous relatifs aux charges d'exploitation),
- ♦ des refacturations de charges – charges de personnel, honoraires, achats d'espaces média - aux filiales françaises du Groupe à hauteur de 0,6 million d'euros.

### Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, nettes des autres produits d'exploitation, s'élèvent à 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2011.

D'un exercice sur l'autre, les principaux postes ont évolué comme suit :

- ◆ Les autres achats et charges externes, quasi-stables, s'élèvent à 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 à comparer à 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2011,
- ◆ Les charges de personnel s'établissent en 2012 à 11,7 millions d'euros (dont 3,5 millions d'euros au titre des charges sociales et 9,5 millions d'euros au titre des dépenses de travail intérimaire) à comparer en 2011 à 15,4 millions d'euros (dont 4,2 millions d'euros au titre des charges sociales et 28,9 millions d'euros au titre des dépenses de travail intérimaire), en baisse de 3,7 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par la diminution en 2012 par rapport à 2011 des primes variables attribuées au personnel dans une perspective de fidélisation et de motivation. Au 31 décembre 2012, l'effectif moyen de la société s'élève à 121 personnes à comparer à 118 personnes au 31 décembre 2011.

### Résultat d'exploitation

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation de NRJ GROUP, quasi-stable, est une perte de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2012 à comparer à une perte de 1,5 million d'euros au 31 décembre 2011.

### Résultat financier

Au 31 décembre 2012, le résultat financier de NRJ GROUP est une perte de 41,6 millions d'euros à comparer à un profit de 0,8 million d'euros au 31 décembre 2011, soit une variation négative de 42,4 millions d'euros. Cette évolution s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)		Variation du résultat financier	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Variations des abandons de créances	(i)	(38,0)	(38,1)	(0,1)
Variation du résultat financier sur actions propres		(3,5)	(5,7)	(2,2)
Variation des dépréciations sur titres de participation	(ii)	(3,0)	(2,1)	0,9
Variation des intérêts sur créances rattachées à des participations		(1,9)	1,5	3,4
Variation des produits financiers sur VMP et placements à terme		(0,1)	0,6	0,7
Variation des dividendes reçus		(0,1)	0,3	0,4
Variation des dépréciations sur créances rattachées à des participations	(iii)	4,2	1,9	(2,3)
<b>Total</b>		<b>(42,4)</b>	<b>(41,6)</b>	<b>0,8</b>

- (i) Le 26 novembre 2012, NRJ GROUP a accordé des abandons de créances à ses deux filiales NRJ 12 SARL et BOILEAU TV SAS pour un montant total de 38,1 millions d'euros et bénéficie dans ce contexte, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de chacune de ses deux filiales et relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2012, d'une clause de retour à meilleure fortune portant sur la totalité des abandons effectués.
- (ii) Les dépréciations de l'exercice relatives aux titres de participation concernent la société BOILEAU TV SAS à hauteur de 1,8 million d'euros ainsi que la société ENERGY BRANDING SA à hauteur de 0,3 million d'euros.
- (iii) Les dépréciations de l'exercice relatives aux créances rattachées à des participations concernent principalement la société SOCIETE DE TELEVISION LOCALE SAS à hauteur de 1,6 million d'euros. La reprise de dépréciation relative aux créances rattachées à des participations et qui s'élève à 3,6 millions d'euros concerne la société BOILEAU TV SAS.

### Résultat courant

Au 31 décembre 2012, le résultat courant avant impôt est une perte de 43,0 million d'euros à comparer à une perte de 0,7 million d'euros au 31 décembre 2011.

### Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2012, le résultat exceptionnel de NRJ GROUP est une perte de 0,1 million d'euros à comparer à un profit de 1,6 million d'euros au 31 décembre 2011, soit une variation négative de 1,7 million d'euros. Cette évolution s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011	Variation du résultat exceptionnel
<i>Résultats de cession sur titres de participation</i>			
EURO INFORMATION TELECOM SAS (ex NRJ MOBILE SAS)		1,6	(1,6)
Autres titres de participation		(0,1)	0,1
Pénalités et amendes fiscales		(0,2)	0,2
Reprises de provisions non utilisées		1,1	(1,1)
Indemnités liées au personnel	(0,1)	(0,8)	0,7
<b>Total</b>	<b>(0,1)</b>	<b>1,6</b>	<b>(1,7)</b>

### Résultat net

La perte nette de l'exercice 2012, après prise en compte de la participation des salariés pour 0,6 million d'euros et d'un produit d'impôt sur les résultats à hauteur de 10,5 millions d'euros, s'établit à 33,2 millions d'euros à comparer à un bénéfice net de 9,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

### Bilan 2012

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation
Immobilisations incorporelles et corporelles	49,4	49,4	
Participations	623,0	587,0	36,0
Créances rattachées à des participations	204,4	292,2	(87,8)
Actions propres		14,5	(14,5)
Autres immobilisations financières	2,5		2,5
<b>Actif immobilisé</b>	<b>879,3</b>	<b>943,1</b>	<b>(63,8)</b>
Clients et autres débiteurs	11,3	17,7	(6,4)
Fournisseurs et autres créditeurs	(34,7)	(39,5)	4,8
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>(23,4)</b>	<b>(21,8)</b>	<b>(1,6)</b>
Concours bancaires courants		(0,1)	(0,1)
Disponibilités et valeurs mobilières de placement (hors actions propres)	39,3	48,3	(9,0)
<b>Trésorerie courante nette disponible</b>	<b>39,3</b>	<b>48,2</b>	<b>(8,9)</b>
Actions propres	8,4	10,4	(2,0)
Provisions	(2,7)	(2,7)	
Emprunts		(8,4)	8,4
Dettes sur immobilisations		(0,6)	0,6
<b>Capitaux propres</b>	<b>900,9</b>	<b>968,2</b>	<b>(67,3)</b>
<b>Total Actif</b>	<b>938,3</b>	<b>1 019,6</b>	<b>(81,3)</b>
<b>Total Passif</b>	<b>(938,3)</b>	<b>(1 019,6)</b>	<b>81,3</b>

## Participations

La variation, sur l'exercice 2012, de la valeur nette des titres de participation se présente comme suit :

Société	Augmentation de capital par incorporation de créances	Variation des dépréciations	Variation sur l'exercice 2012
NRJ 12 SARL	36,0		36,0
BOILEAU TV SAS	2,1	(1,8)	0,3
ENERGY BRANDING SA		(0,3)	(0,3)
<b>Total</b>	<b>38,1</b>	<b>(2,1)</b>	<b>36,0</b>

## Créances rattachées à des participations

La variation sur l'exercice 2012 de la valeur nette des créances rattachées à des participations se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Augmentations /dotations	Cessions /reprises	Reclassements	Variation sur l'exercice 2012	Dont NRJ 12 SARL	Dont BOILEAU TV SAS
Augmentations de capital par incorporation de créances			(38,1)	(38,1)	(36,0)	(2,1)
Abandons de créances			(38,1)	(38,1)	(36,0)	(2,1)
Augmentations	39,9			39,9	31,3	5,3
Diminutions (i)		(53,4)		(53,4)		
Dépréciations	(1,7)	3,6		1,9		(3,6)
<b>Total</b>	<b>38,2</b>	<b>(49,8)</b>	<b>(76,2)</b>	<b>(87,8)</b>	<b>(40,7)</b>	<b>4,7</b>

(i) Dont 27,7 millions d'euros concernant la société NRJ SAS.

## Trésorerie courante nette disponible

La trésorerie courante nette disponible hors actions propres est positive, passant de 48,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 39,3 millions d'euros au 31 décembre 2012, en légère baisse de 8,9 millions d'euros.

Cette variation s'explique par :

(en millions d'euros)	Variation de la trésorerie nette courante disponible
Une capacité d'autofinancement générée par l'activité de 10,9 millions d'euros (hors dotation aux dépréciations de 2,1 millions d'euros relative aux actions propres affectées aux salariés et comptabilisées en valeurs mobilières de placement),	10,9
Une diminution du besoin en fonds de roulement de 1,6 million d'euros,	1,6
Des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissements positifs à hauteur de 10,8 millions d'euros, dont 13,5 millions d'euros de remboursements nets obtenus sur l'exercice relatifs aux créances rattachées à des participations,	10,8
Le versement en mai 2012 d'une somme prélevée sur le compte prime d'émission à hauteur de 23,8 millions d'euros (cf. commentaires ci-dessous relatifs aux capitaux propres)	(23,8)
Le remboursement en 2012 d'un financement Groupe à hauteur de 8,4 millions d'euros.	(8,4)
<b>Total</b>	<b>(8,9)</b>

## Actions propres auto-détenues

La variation sur l'exercice 2012 de la valeur nette des actions propres auto-détenues se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs nettes					Au 31 décembre 2012
	Au 1er janvier 2012	Achats	Ventes	Annulation	Dépréciation	
<b>Actions propres comptabilisées en titres immobilisés</b>						
Au titre du contrat de liquidité (i)	0,5	1,9	(2,4)			
Au titre des plans de rachat d'actions (ii)	14,0			(10,3)	(3,7)	
<b>Actions propres comptabilisées en valeurs mobilières de placement</b>						
Actions propres affectées aux salariés (iii)	10,4				(2,0)	8,4
<b>Total</b>	<b>24,9</b>	<b>1,9</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(5,7)</b>	<b>8,4</b>

- (i) Le contrat de liquidité NRJ GROUP présente au 31 décembre 2012 un solde net de 25 actions propres compte tenu :
- d'un « stock d'ouverture » de 70 011 actions acquises au cours de l'exercice 2011,
  - d'achats et de ventes intervenues au cours de l'exercice à hauteur de, respectivement, 331 015 actions et de 401 001 actions.
- (ii) Les 2 004 495 actions propres détenues au 31 décembre 2011 ont été annulées en août 2012 (cf. commentaires ci-dessous relatifs aux capitaux propres),
- (iii) Sur l'exercice 2012, le nombre d'actions propres affectées aux salariés est resté inchangé à 1 500 000 actions.

Au 31 décembre 2012, NRJ GROUP détenait ainsi 1 500 025 actions propres, soit 1,85% de son capital.

## Capitaux propres

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 900,9 millions d'euros contre 968,2 millions d'euros au 31 décembre 2011, en diminution de 67,3 millions :

(en millions d'euros)	Variation négative des capitaux propres	Dont variation	
		Poste prime d'émission	Poste report à nouveau
Perte de l'exercice 2012	(33,2)		
Distribution 2012 par prélèvement sur la prime d'émission	(23,8)	(24,9)	1,1 (i)
Réduction de capital	(10,3)	(10,3)	(ii)
<b>Total</b>	<b>(67,3)</b>	<b>(35,2)</b>	<b>1,1</b>

- (i) Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 mai 2012 de NRJ GROUP a décidé de distribuer une somme d'un montant total de 24,9 millions d'euros, soit 0,30 euro par action, par prélèvement sur le poste prime d'émission. Les actions auto-détenues ne donnant pas droit à dividende, une somme de 1,1 million d'euros correspondant au prélèvement sur le poste prime d'émission d'un montant de 0,30 fois le nombre d'actions auto-détenues à la date de détachement du dividende, soit 1 084 349 actions, a été affecté en augmentation du poste report à nouveau.
- (ii) Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 29 août 2012 a décidé :
- de changer l'affectation de 2 004 495 actions propres affectées initialement à la couverture d'options d'achats d'actions pour les affecter à l'objectif d'annulation, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2012,
  - de réduire le capital social par annulation de 2 004 495 actions auto détenues et affectées à l'objectif d'annulation, conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2012, le différentiel négatif de 10,3 millions d'euros entre la valeur nominale des actions annulées et leur valeur nominale ayant été imputé sur le poste prime d'émission.

## Total de bilan

Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la Société s'élève à 938,3 millions d'euros à comparer au 1 019,6 millions d'euros au 31 décembre 2011, en diminution de 81,3 millions d'euros.

## 2.6.2 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement significatif susceptible d'affecter le résultat de l'exercice en cours n'est à signaler.

L'activité de la société NRJ GROUP devrait, durant l'exercice 2013, demeurer très proche de ce qu'elle a été durant l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## 2.6.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, la société NRJ GROUP n'a comptabilisé aucune charge en matière de recherche et développement susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

## 2.6.4 DEPENSES DE NATURE SOMPTUAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 1 741 euros correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## 2.6.5 EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas, directement, pris ou cédé de participation ni pris le contrôle d'une ou plusieurs sociétés.

## 2.6.6 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, figure ci-après la décomposition par date d'échéance, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, hors fournisseurs débiteurs, fournisseurs d'immobilisations, fournisseurs échanges et fournisseurs factures non parvenues (en milliers d'euros) :

Année 2012	Dettes non échues						
	Dettes échues	Dettes non échues	Total	0 à 45 jours	46 à 60 jours	> 60 jours	Total
Dettes fournisseurs	290	1 605	1 895	251	1 354		1 605
Fournisseurs échanges			265				
Fournisseurs factures non parvenues			1 626				
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			<b>3 786</b>				

Année 2011	Dettes non échues						
	Dettes échues	Dettes non échues	Total	0 à 45 jours	46 à 60 jours	> 60 jours	Total
Dettes fournisseurs	375	1 777	2 152	13	1 764		1 777
Fournisseurs d'immobilisations			600				
Fournisseurs échanges			990				
Fournisseurs factures non parvenues			2 263				
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés (y compris dettes sur immobilisations)</b>			<b>6 005</b>				

# 3 FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un impact significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans cette section.

## 3.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Afin d'assurer son développement et d'accompagner l'évolution des modes de consommation des médias, le Groupe développe depuis plusieurs années de nouveaux médias.

Il est devenu ainsi un acteur multimédia en radio, télévision et internet répondant aux différentes façons de consommer les contenus audiovisuels et les médias dans un environnement de révolution technologique et d'essor de l'internet et de l'internet mobile.

### 3.1.1 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA POSITION CONCURRENTIELLE

Comme indiqué dans la partie 2.4 - Activité et résultats, le métier cœur du Groupe consiste à créer et développer des médias. Ainsi, en 2012, 84% du chiffre d'affaires consolidé est issu de la commercialisation d'espaces ou d'écrans de publicité auprès d'annonceurs.

Le chiffre d'affaires du Groupe dépend donc essentiellement de l'évolution du marché des investissements publicitaires effectués par les annonceurs dans les médias. Par conséquent, l'activité du Groupe dépend indirectement de la santé économique des annonceurs et de leurs perspectives de croissance et de rentabilité, notamment sur le marché français.

Le Groupe étant essentiellement présent en radio et télévision, son activité dépend également des arbitrages que les annonceurs peuvent effectuer entre les différents médias - presse, télévision, affichage, radio et internet - mais aussi entre les différents acteurs au sein de chaque catégorie de média. Dans un contexte de crise économique, les dépenses de communication peuvent représenter une variable d'ajustement des coûts chez les annonceurs désireux de limiter l'impact négatif de la crise sur leurs résultats, en s'engageant dans des restrictions budgétaires.

De façon plus générale, toute contrainte extérieure faisant peser une menace sur le niveau de rentabilité des annonceurs constitue un risque pour le marché publicitaire et par conséquent pour le Groupe.

En 2012, le marché des recettes publicitaires nettes s'est élevé à 13,3 milliards d'euros en France en baisse de 3,5% sur le nouveau périmètre de l'étude de l'IREP (Source IREP - France Pub 2012). Après une baisse des

investissements médias en 2008 et en 2009, le marché publicitaire avait connu une croissance de l'ordre de 2,9% en 2010 et de 0,1% en 2011 sur l'ancien périmètre de l'étude IREP (Source IREP - France Pub)

Au sein de la tendance générale du marché média, chaque média/support peut surperformer ou sous-performer celle-ci selon les années en fonction des arbitrages effectués par les annonceurs. De manière générale, la visibilité sur le marché publicitaire est faible et dépend de la santé et du dynamisme économique des annonceurs et donc du contexte économique national et international comme indiqué précédemment.

La position concurrentielle du Groupe sur chacun des marchés média sur lequel il est présent dépend également de l'audience ou de la part d'audience qu'il développe. Il peut ainsi surperformer ou sous-performer la tendance positive ou négative des investissements publicitaires observée pour un média selon que sa part d'audience évolue favorablement ou non.

Sur le média radio en France, le Groupe bénéficie d'un portefeuille de radios musicales « équilibré » autour de 4 marques fortes, et occupe une place de leader qui lui procure un avantage commercial lui permettant d'afficher une part de marché supérieure à sa part d'audience commerciale (voir partie 2.4 - Activités et résultats -).

En ce qui concerne la RNT, en avril 2012, en raison du changement de contexte entre 2009 et 2012, lié notamment à la disparition de certaines radios sélectionnées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel le 26 mai 2009 et à la modification de la ressource disponible susceptible d'être attribuée, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a modifié l'appel à candidature pour la RNT gratuite (bande III).

Les grands groupes de radio privés membres du bureau de la radio n'ont pas répondu à cet appel à candidatures en raison des incertitudes économiques et techniques entourant le projet de la radio numérique dans son état actuel. Pour les mêmes raisons, Radio France a décidé de ne pas préempter les fréquences disponibles.

Pour les radios ayant répondu à l'appel à candidatures, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a délivré des autorisations d'émettre début 2013, pour les zones de Marseille, Nice et Paris. NRJ a formé un recours gracieux contre ces autorisations devant le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Sous réserve de l'acceptation par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la proposition d'opérateur de multiplexe par les radios ayant obtenu des fréquences, les émissions RNT pourraient éventuellement démarrer à l'automne 2013 dans ces zones.

Concernant la RNT payante, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a approuvé début 2013 les projets de convention avec les services sélectionnés destinés à être diffusés sur le bouquet Onde Numérique, le service de distribution en bande L. NRJ est en discussion avec cet opérateur pour la fourniture de 4 programmes.

Cette offre de radio payante pour l'auditeur fonctionnerait sans publicité. Les fournisseurs de programmes seraient rémunérés par Onde Numérique.

Dans ce contexte, le Groupe poursuit le développement de son offre de radios et webradios sur l'internet et

l'internet mobile en France (voir partie 2.4 - Activité et résultats).

En effet, le Groupe développe une offre de radios et webradios, complémentaire à son offre hertzienne, disponible sur l'Internet et l'Internet Mobile à travers les applications Smartphones et tablettes.

Cette activité en phase de développement permet d'anticiper les modes de consommation futurs éventuels de la radio numérique. Elle ne présente pas à date de risque économique propre particulier.

Sur internet, le Groupe exploite également les sites de ses marques de radio. Il s'agit de sites d'images et de contenus visant à développer une audience dans un modèle économique fondé sur la publicité.

Le marché fondé sur le modèle de la publicité est largement dominé par les sites des moteurs de recherche et par les sites regroupant le plus grand nombre de visiteurs uniques mensuels selon le classement Médiamétrie NetRatings tel qu'utilisé par les annonceurs. La contribution de cette activité aux résultats du Groupe, et par conséquent le risque économique, sont limités.

En télévision en France, la principale chaîne et source de revenus du Groupe est, à date, NRJ 12, l'une des chaînes nationales de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) gratuite lancée en mars 2005 et qui est toujours en phase de développement.

En 2012, le Groupe s'est vu attribuer une deuxième chaîne nationale gratuite, CHERIE 25, l'une des 6 nouvelles chaînes HD lancées le 12 décembre 2012. Ainsi, le Groupe exploite désormais trois chaînes nationales, dont deux chaînes gratuites et une chaîne du câble, satellite et ADSL (NRJ HITS), ainsi qu'une chaîne locale sur la TNT en Ile de France (NRJ PARIS).

Sur le marché de la télévision, le Groupe occupe donc à ce stade une place de nouvel entrant avec une part de marché encore limitée par rapport aux chaînes historiques (voir partie 2.4 – Activités et résultats -).

En terme de positionnement concurrentiel, il faut noter que le secteur audiovisuel a vu s'accroître en 2011 le phénomène de concentration touchant la télévision hertzienne, avec, en TNT, l'acquisition de TMC et NT1 par TF1 (opération annoncée dès le printemps 2009), l'acquisition en 2010 de la chaîne VIRGIN 17 (renommée DIRECT STAR) par le Groupe BOLLORE et enfin, l'acquisition en 2011 des chaînes DIRECT 8 et DIRECT STAR par CANAL + (renommées respectivement D8 et D17). Ce triple mouvement marque le retrait total (Groupe AB et Groupe BOLLORE) ou partiel (Groupe LAGARDERE) de trois groupes audiovisuels du secteur de la télévision hertzienne terrestre gratuite et le renforcement des groupes de télévisions historiques leaders.

Dans ce contexte, NRJ GROUP reste à ce jour l'un des deux seuls acteurs de la télévision hertzienne nationale gratuite indépendant à ne pas être adossé à un groupe de télévision historique.

Ainsi, pour prévenir une éventuelle situation d'isolement, NRJ GROUP a répondu à l'appel à candidatures lancé par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour l'attribution de nouvelles chaînes de la TNT en Haute Définition et obtenu le 17 mars 2012 l'attribution d'une nouvelle chaîne nationale gratuite, CHERIE 25. Avec une deuxième chaîne nationale, le Groupe peut ainsi poursuivre son

développement en télévision nationale gratuite en s'appuyant sur les synergies techniques, de programmes et commerciales existant non seulement entre les deux chaînes nationales mais aussi avec les 2 autres chaînes du Groupe NRJ HITS et NRJ PARIS.

L'environnement concurrentiel des chaînes de télévision évolue également actuellement avec le développement sur le marché des téléviseurs connectés. Cette nouvelle technologie permet aux usagers d'accéder à des contenus audiovisuels disponibles sur internet depuis leur téléviseur.

Ce marché encore naissant n'a pas perturbé le marché traditionnel de la télévision hertzienne gratuite dont la consommation a continué de croître en 2011 et 2012 pour atteindre son record (cf. § 2.4.3 Résultats des activités du Groupe – Faits marquants). Cependant, en fonction de son évolution et de la maîtrise qu'en auront les chaînes, la TV connectée pourrait constituer à moyen terme soit une menace, soit au contraire une opportunité d'acquérir de nouveaux potentiels d'audience, de nature à impacter la répartition des budgets publicitaires des annonceurs.

De ce fait, NRJ GROUP a d'ores et déjà pris ses dispositions pour anticiper l'avènement et la montée en puissance de la « télévision connectée » :

- ◆ En octobre 2010, NRJ 12 a signé avec les principaux acteurs TV la «Charte TV connectée» à l'intention des industriels et des pouvoirs publics, visant à encadrer et harmoniser les services proposés via les récepteurs de télévision connectée et à s'assurer, notamment, que les éditeurs conserveront intégralement et exclusivement le contrôle des incrustations intervenant à l'écran sur leur antenne.
- ◆ Par ailleurs, afin de préparer sa présence sur ce marché, comme indiqué dans la partie 2.4.3 - Résultats des activités du Groupe – Faits marquants -, le Groupe poursuit le développement de ses applications pour les téléviseurs connectés avec notamment l'exploitation de services interactifs de compléments tels que « NRJ 12 replay » (pour la télévision de rattrapage) et les webradios de la marque. NRJ est aujourd'hui l'éditeur radio/TV le mieux représenté tant dans la norme européenne HBBTV que sur les différents portails propriétaires auprès de toutes les grandes marques de téléviseurs. L'offre de rattrapage est également disponible à travers les «box » des différents opérateurs câble et ADSL.

Concernant les activités de radio à l'international qui représentent près de 11% du chiffre d'affaires consolidé en 2012, le Groupe gère différents modes d'exploitation selon les pays ou les zones géographiques (voir partie 2.4 - Activité et résultats -) :

- ◆ les exploitations en direct se font dans des pays de la zone européenne qui présentent un profil de risque concernant l'environnement économique comparable à celui décrit plus haut pour les activités média en France,
- ◆ les exploitations gérées via des partenariats ou à travers des contrats de licence ont un risque beaucoup plus limité.

Les autres activités que sont les activités Spectacles et Autres Productions et Diffusion, représentent un peu plus de 16% du chiffre d'affaires du Groupe en 2012. Elles évoluent sur des marchés très différents des médias.

L'activité de diffusion, principale activité récurrente du Groupe en dehors des médias et représentant plus de 12% du chiffre d'affaires du Groupe en 2012, évolue sur le marché de la diffusion hertzienne en radio et télévision, dominé par la société TDF, ancien monopole d'Etat.

Cette activité consiste à offrir une prestation de diffusion du signal radio ou télévision aux opérateurs de médias. Cela se traduit par le transport des signaux, l'hébergement d'équipements audiovisuels, le déploiement, la maintenance et l'exploitation des réseaux de diffusion.

Cette activité offre une forte visibilité sur le chiffre d'affaires dans la mesure où les contrats de prestations de services couvrent plusieurs années. De ce fait, cette activité n'est pas sensible aux aléas économiques à court terme. Elle peut être sensible à la santé économique sur longue période de ses clients, les groupes de média.

L'activité Spectacles et Autres Productions regroupe de manière récurrente une activité de licence de marque sur le marché du disque qui reste minoritaire à l'échelle du Groupe sur le plan du chiffre d'affaires mais affiche une marge élevée dans la mesure où il s'agit d'un modèle de licence de marque. Le niveau de redevances perçu dépend du nombre de compilations vendues. Cette activité présente donc un risque lié à l'environnement économique qui est celui de la consommation des ménages : ce risque est mineur pour le Groupe.

Le Groupe exploite par ailleurs, de manière non récurrente, des activités de co-production de comédies musicales dont le risque lié à l'environnement économique est également celui de la consommation des ménages. Le risque économique maximum comme décrit ci-après reste cependant limité à l'investissement de pré-production et aux engagements de location de salles de spectacles.

### **3.1.2 RISQUES LIES AU MODELE ECONOMIQUE**

#### **METIERS MEDIAS**

Parmi les médias, la radio est le premier métier du Groupe sur lequel il est leader en France et a atteint un niveau élevé de rentabilité.

En télévision, le Groupe développe notamment un pôle de chaînes nationales qui a nécessité des investissements importants avant d'atteindre l'équilibre. En 2012, le Groupe s'est vu attribuer une nouvelle chaîne nationale gratuite qui nécessitera des investissements importants avant d'atteindre l'équilibre.

Sur internet, mais dans des proportions moindres, le Groupe investit actuellement pour développer une offre permettant la consommation de ses médias sur l'Internet et l'Internet Mobile. Cette activité naissante ne génère pas à date suffisamment de chiffre d'affaires pour couvrir les coûts de développement.

De manière générale, l'activité d'éditeur de média est fondée sur un modèle économique présentant une forte proportion de coûts fixes, c'est-à-dire des coûts non liés directement au chiffre d'affaires. Ainsi, toute variation du chiffre d'affaires peut avoir un fort impact sur les résultats dans l'hypothèse d'une stabilité des coûts fixes.

Le Groupe précise cependant qu'un certain nombre de ces charges fixes peuvent évoluer en fonction des moyens que le Groupe souhaite affecter à ses activités ou de l'évolution générale des prix des biens et services achetés par le Groupe ou encore en fonction des taux d'indexation pour les charges indexées comme les charges de diffusion. Sur ce dernier point, il convient de noter qu'une part importante de la diffusion radio et une part minoritaire de la diffusion TV du Groupe est assurée par une de ses filiales à 100%, la société towerCast SAS.

Concernant le chiffre d'affaires publicitaire, en complément des risques décrits dans le § 3.1.1 ci-dessus, il est précisé que l'horizon de visibilité de celui-ci est limité à quelques semaines, voire quelques jours notamment pour les médias très réactifs comme la radio ou internet.

En effet, sur ces médias, le délai et le coût de préparation des campagnes publicitaires sont faibles et permettent aux annonceurs de mettre en place ou au contraire d'annuler une campagne de publicité en quelques jours.

En télévision, la visibilité, bien que légèrement supérieure à celle observée sur la radio, reste limitée. De ce fait, le Groupe ne peut anticiper de tendances sur le chiffre d'affaires de manière fiable.

Parmi les charges variables que le Groupe est tenu d'acquitter, notamment au titre des activités de radio en France, en application de l'article L 214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, figure une rémunération équitable au profit des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes, en contrepartie de la diffusion dans le cadre des programmes, des phonogrammes publiés à des fins de commerce, à laquelle les titulaires de droits voisins ne peuvent s'opposer.

Cette licence légale a été étendue par une loi du 1<sup>er</sup> août 2006 à la reproduction effectuée par ou pour le compte d'entreprise de communication audiovisuelle en vue de sonoriser leurs programmes propres diffusés sur leurs antennes. Cette rémunération, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est collectée par la Société de Perception de la Rémunération Equitable (SPRE). Son barème résulte, pour la radio, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, d'une décision de la commission créée par l'article L 214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle en date du 15 octobre 2007, publiée au Journal Officiel du 6 novembre 2007, et pour la télévision, d'une décision de la même commission en date du 19 mai 2010, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le taux de redevance en radio est variable, compris entre 4 et 7% en fonction d'un barème. Précédemment, le taux de redevance était fixe à 4,25%.

Les dépenses enregistrées au titre de la SPRE en 2012 s'élèvent à 8,2 millions d'euros, soit 4,2% de la contribution au chiffre d'affaires consolidé des activités de radio en France (hors opérations d'échanges dissimilaires). En 2011, les sommes enregistrées au titre de la SPRE s'élevaient à 9,2 millions d'euros soit 4,5 % de la contribution au chiffre d'affaires consolidé des activités de radio.

Le Groupe est également tenu de rémunérer les ayants droits des œuvres appartenant aux répertoires des sociétés d'auteurs que sont la SACEM, la SACD, la SCAM et la SDRM, et, dans certains cas, les sociétés de producteurs (SCPP, SPPF) avec lesquelles il conclut, selon les activités concernées, des contrats généraux de représen-

tation et de reproduction, pour être autorisé à diffuser les œuvres de leurs répertoires en contrepartie du versement d'une redevance calculée en pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire.

Par ailleurs, le Groupe mène toutes négociations appropriées avec les sociétés de perception de droits d'auteurs et de droits voisins, en fonction de l'évolution et du développement de ses activités, notamment sur internet.

En télévision, en application de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, le Groupe est redevable de la taxe COSIP (Compte de Soutien à l'Industrie des Programmes Audiovisuels). Cette taxe, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est applicable aux chaînes de télévision diffusant des œuvres éligibles aux aides du compte d'affectation spéciale "Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale" du Trésor et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, des œuvres éligibles aux aides du Centre National de la Cinématographie (CNC). Par ailleurs, la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision promulguée le 7 mars 2009 a instauré une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévision déduction faite des sommes versées au titre de la taxe COSIP et après abattement de 4% (cf. ci-après § 3.4.1 Risques liés à la réglementation - Télévision).

Une révision à la hausse de ces barèmes aurait un impact défavorable sur les performances financières du Groupe.

### **National / local**

En radio en France, comme décrit dans la partie 2.4 - Activité et résultats, le Groupe est présent à la fois sur le marché de la publicité radio nationale et sur le marché de la publicité radio locale et multi-locale.

Le chiffre d'affaires national est réalisé auprès d'annonceurs nationaux, grandes et moyennes entreprises. Il dépend en premier lieu des grandes tendances économiques comme indiqué ci-dessus au § 3.1.1.

Le chiffre d'affaires purement local est réalisé auprès d'un grand nombre de petits et moyens annonceurs locaux. Il dépend moins des grandes tendances économiques des différents secteurs annonceurs et présente un profil plus stable.

En télévision, le chiffre d'affaires du Groupe provient, à date, majoritairement de la chaîne NRJ 12 qui est commercialisée sur le marché national de la publicité télévisuelle.

Sur internet, activité marginale encore à ce stade, le Groupe s'adresse tant au marché national qu'au marché local notamment par le développement d'offres commerciales permettant de géolocaliser la publicité.

### **Régie**

En France principalement, le Groupe assure lui-même la commercialisation de ses espaces publicitaires à travers une régie nationale et une régie locale puissantes employant près de 380 commerciaux dont plus de 290 en régions.

De ce fait, en France où le Groupe réalise la plus grande part de son activité, il ne supporte pas de risque sur son niveau de marge lié à une renégociation des taux de régie.

### **Secteurs annonceurs et dépendance commerciale**

Comme indiqué dans la partie 2.4 - Activité et résultats, les premiers secteurs annonceurs diffèrent selon les médias et varient en fonction de leurs besoins en matière de communication et des contraintes réglementaires qui leur sont applicables.

Par ailleurs, sans que le Groupe soit en position de dépendance commerciale, quelques clients au sein des grands secteurs d'annonceurs peuvent représenter une part non négligeable de son chiffre d'affaires publicitaire.

Dans ce contexte, des opérations de concentration ou de convergence de marques comme par exemple dans les secteurs de la grande distribution, des télécommunications ou des cablo – opérateurs, l'arrêt de certaines initiatives du gouvernement ayant permis de redynamiser un secteur comme la prime à la casse ainsi que des évolutions réglementaires - possibilité par exemple d'accéder à la publicité télévisée - ou de stratégie de communication - arbitrage en faveur de nouveaux médias etc. - ont pu et peuvent affecter le chiffre d'affaires et, par conséquent, la rentabilité du Groupe (cf. note 27.2.2 des notes annexes aux comptes consolidés).

Cependant, le choix d'une organisation commerciale intégrée sur le plan national comme sur le plan local, le nombre important d'annonceurs, le renouvellement des marques ainsi que le fort environnement concurrentiel limitent les risques de dépendance commerciale.

Enfin, NRJ GROUP mène une politique de diversification de sa clientèle, tant par la conquête de nouveaux secteurs d'activité que par celle de nouveaux clients au sein des secteurs d'annonceurs investissant traditionnellement en radio.

### **METIER DE DIFFUSEUR**

Concernant l'activité de Diffusion décrite dans la partie 2.4 - Activité et résultats, son modèle économique consiste à commercialiser des services de diffusion, essentiellement de radio FM et de TNT en France, à partir d'un réseau dense d'antennes et de matériel technique audiovisuel.

A fin décembre 2012, ces infrastructures techniques sont installées sur 624 sites répartis sur le territoire national dont 40 sites détenus en pleine propriété par towerCast SAS, les autres sites étant loués à divers bailleurs et à TDF (231 sites exclusivement dédiés à la diffusion de la TNT).

A nombre de pylônes équivalent, toute nouvelle prestation de services générant du chiffre d'affaires permet d'augmenter le résultat de cette activité après prise en compte des charges liées à l'installation des nouvelles infrastructures techniques (coût de déploiement, investissements et amortissements) et des charges liées à l'exécution de la nouvelle prestation de services (loyer, électricité, etc.).

En FM, le réseau développé par towerCast SAS permet de couvrir environ 85% de la population française (bande II). La durée des contrats est calquée sur celles des autorisations d'émettre accordées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, sur une durée initiale de cinq ans. Historiquement en FM, le taux de rotation des contrats en fin de période est inférieur à 5%. Il s'agit donc d'une activité stable dans le temps et qui offre une bonne visibilité en matière de chiffre d'affaires. En TNT, la durée des contrats sur ce marché est de cinq ans.

De manière générale, en radio comme en télévision, towerCast SAS investit régulièrement dans ses infrastructures (ie : pylônes, locaux accueillant l'électronique, installations électriques, etc.).

Après une année de moindres investissements en 2012, towerCast débute une nouvelle phase de développement avec le déploiement des deux nouveaux multiplexes TNT pour les 6 nouvelles chaînes HD. towerCast SAS devra ainsi investir à nouveau de manière significative dans de nouvelles infrastructures. Dans cette phase de fort développement, les investissements génèrent des charges d'amortissement qui pèsent sur la rentabilité.

En 2013, towerCast SAS devra faire face à de nouveaux enjeux générés par le déploiement des deux nouveaux multiplexes dans un calendrier significativement accéléré par rapport au calendrier de déploiement des précédentes chaînes TNT. En effet, les deux réseaux devraient être déployés dans un délai d'environ deux ans, contrairement aux premiers qui avaient été déployés sur 6 années.

## AUTRES ACTIVITES

Comme indiqué précédemment, les autres activités de divertissement ne sont pas individuellement majeures à l'échelle du Groupe à l'exception de l'activité de production ou de coproduction de spectacles vivants et notamment l'activité de coproduction de comédies musicales de grande ampleur.

Cette dernière activité implique un décalage dans le temps entre les recettes et les dépenses, dans la mesure où les dépenses sont engagées pour une part importante avant le début des représentations pour les besoins de la pré-production, c'est-à-dire la conception du spectacle et sa mise au point : scénario et chorégraphie, composition musicale, casting, fabrication des décors et costumes etc.

Les recettes proviennent pour l'essentiel de la vente de billets et sont par nature aléatoires. Il convient cependant de noter que des accords avec les salles de spectacles ont été mis en place afin de bénéficier d'avances sur les recettes qui permettent de financer en partie les dépenses de pré-production.

A ce jour, les trois comédies musicales coproduites par le Groupe sur les six dernières années (la dernière comédie musicale en date «1789 Les amants de la Bastille» est toujours en représentations) ont été des succès commerciaux et économiques, en particulier la comédie musicale « Le Roi Soleil » qui a atteint un très fort niveau de rentabilité compte tenu du très grand succès commercial rencontré et d'un budget de production maîtrisé.

L'activité de coproduction de comédies musicales est une activité non récurrente : Il n'y a pas eu de comédie musicale en 2011 et l'activité n'a pas été significative en 2010 avec la fin des représentations de «Cléopâtre – la dernière reine d'Egypte» en janvier 2010.

### 3.1.3 AUTRES RISQUES DE NATURE ECONOMIQUE

Il n'existe aucun actif utilisé par le Groupe qui appartiendrait majoritairement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

Il n'existe pas d'engagement hors bilan significatif qui n'aurait pas été mentionné dans les notes annexes aux comptes consolidés.

## 3.2 RISQUES OPERATIONNELS, INDUSTRIELS ET TECHNIQUES

Pour les principales activités du Groupe (radio et télévision), l'interruption de la diffusion constitue un risque majeur.

### 3.2.1 RISQUES LIES A LA PRODUCTION ET A LA DIFFUSION D'UN SIGNAL RADIO

Le Groupe assure directement la production de ses programmes radio depuis son site parisien et ses sites de province pour les décrochages locaux, notamment à partir des moyens techniques suivants :

- ◆ Des studios numériques ou analogiques à Paris et en province,
- ◆ Des salles de post production (centres de modulation) à Paris et en province.

Le Groupe sous-traite ensuite le transport et la diffusion des signaux de ses radios. A noter cependant, que le Groupe assure lui-même une grande part de la diffusion de ses radios à travers sa filiale towerCast SAS.

Afin d'assurer une diffusion permanente des quatre réseaux radiophoniques du Groupe en France, des contrôles sont effectués à tous les stades de la production, du transport et de la diffusion des signaux.

## PRODUCTION DES SIGNAUX

Tout événement exceptionnel qui entraînerait une indisponibilité partielle ou totale ou des accidents techniques majeurs au niveau du siège du Groupe rue Boileau à Paris où sont produits les quatre programmes nationaux du Groupe, serait de nature à paralyser en grande partie les activités radiophoniques.

Dans ce contexte, des mesures importantes de protection et de sécurité ont été mises en place :

- ◆ L'ensemble du matériel technique utilisé pour les studios et la fabrication du signal est redondé. Chaque antenne dispose d'un studio de secours et des programmes de secours sont automatiquement déclenchés en cas de blanc à l'antenne,

- ◆ Une alimentation électrique continue est assurée grâce à la présence d'un groupe électrogène et d'onduleurs en premier niveau,
- ◆ Le Centre de Modulation par lequel transitent les quatre signaux radio est entièrement sécurisé grâce à un ensemble de caméras et une procédure de restriction d'accès par badges au seul personnel habilité,
- ◆ Un double système de climatisation est en place afin d'assurer la pérennité de fonctionnement des équipements de diffusion en période de fortes chaleurs sur les centres de modulations,
- ◆ Des équipes de maintenance sont présentes de 5h à 21h chaque jour de la semaine et une astreinte téléphonique est en place en dehors de ces horaires,
- ◆ Tous les outils de production des signaux audio font l'objet d'un contrat de maintenance offrant un support 24H/24H 7J/7J sur toutes les plateformes stratégiques de production de contenus,
- ◆ En cas d'indisponibilité totale des installations du siège par exemple en cas d'incendie généralisé ou d'inondations majeures, un système de diffusion de secours musical est opérationnel depuis le site « Les Mercuriales » à Bagnole qui dispose de serveurs de diffusion automatiques avec 24h de matière pour chaque antenne, publicité incluse. Ce système a fait l'objet de tests opérationnels,
- ◆ Au-delà de 24 heures, pour la reprise d'un programme live ou en cas d'indisponibilité concomitante du bâtiment principal et du site « Les Mercuriales », le Groupe a déployé en 2010 des technologies audio sous IP, sur les principaux studios de province, permettant de maintenir la diffusion quotidienne des programmes des radios du Groupe depuis Rouen pour RIRE & CHANSONS et depuis Lyon pour NRJ, NOSTALGIE et CHERIE FM.

Les bâtiments et installations techniques au sein desquels sont élaborés les programmes locaux font également l'objet de mesures de protection. Le matériel nécessaire à la fabrication et à la diffusion du signal bénéficie d'une maintenance régulière effectuée par des équipes spécialisées.

En cas de panne ou d'indisponibilité d'un site au niveau des antennes locales, l'antenne nationale prendrait automatiquement le relais évitant ainsi toute coupure d'antenne.

## DIFFUSION ET TRANSPORT DES SIGNAUX

En France, la diffusion des programmes du Groupe est assurée par des émetteurs installés sur tout le territoire national.

Le transport des signaux vers les sites de diffusion installés en régions est assuré par la société towerCast SAS, associée à la société GLOBECAST, via le satellite AB 3 en mode FM/IP/DVB, nouvelle architecture dont le cœur de réseau a été activé au cours du second semestre 2012. Le déploiement national de cette nouvelle solution sur les sites de diffusion prendra fin au cours du premier trimestre 2013.

L'acheminement des signaux vers le satellite AB 3, leur transport et le traitement des sons correspondant pour alimenter les émetteurs terrestres relèvent donc de la responsabilité de la société towerCast SAS, associée à la société GLOBECAST. Les signaux sont acheminés vers le site de montée sur le satellite basé à Paris via deux

modes de transport différenciés redondants : faisceau hertzien et boucle en Fibre Optique sécurisée. La tête de réseau nationale est également redondée. Le basculement vers un site de départ satellite de secours est prévu en cas de défaillance du site principal.

En cas de dysfonctionnement du satellite, la diffusion des programmes en province ne serait plus assurée. Dans ce contexte, une solution de secours est prévue par contrat avec la société GLOBECAST afin que, le cas échéant, une bascule des signaux sur un satellite de même capacité soit opérée. En cas de chute du satellite, la société GLOBECAST s'est engagée contractuellement à trouver une solution de secours dans les plus brefs délais.

NRJ GROUP se trouve ainsi dans une situation de dépendance pour la transmission des signaux vers les stations locales, autres que la région parisienne.

Toutefois certains sites sont équipés de système de secours permettant une continuité de diffusion des programmes.

En régions, les deux principaux diffuseurs sont les sociétés TDF et towerCast SAS. Concernant towerCast SAS, l'ensemble des sites de diffusion est équipé de matériel professionnel et modulaire permettant une plus grande fiabilité. Un entretien régulier de ces matériels est en outre assuré par des techniciens dédiés, installés en régions. De plus, afin de connaître en temps réel l'état de fonctionnement des équipements installés, une grande partie des émetteurs est équipée d'un système de télé-surveillance intelligent raccordé à un centre de supervision basé à Paris.

En cas de défaillance d'un émetteur, le préjudice est proportionnel au bassin d'auditeurs desservis par cet émetteur. C'est pourquoi un plan d'urgence a été élaboré afin d'assurer le rétablissement du service dans les meilleurs délais et ce afin d'assurer une continuité de la diffusion. Ce plan prévoit par exemple le recours au déploiement de pylônes mobiles ou la "réquisition" de fournisseurs « pylônistes ».

Compte tenu du nombre important d'auditeurs en région Ile-de-France, il existe pour cette population, outre le site de diffusion principal situé à la Tour Eiffel, le site de secours des Mercuriales à Bagnole, tous deux alimentés en redondance par faisceau hertzien et lignes filaires sécurisées directement à partir du siège du Groupe rue Boileau à Paris. Ces deux sites de diffusion bénéficient notamment d'émetteurs de secours et d'alimentation électrique autonome.

### 3.2.2 RISQUES LIES A LA PRODUCTION ET A LA DIFFUSION D'UNE CHAÎNE DE TELEVISION NUMÉRIQUE

Le Groupe assure directement la production de ses chaînes de télévision depuis son site parisien, notamment à partir des moyens techniques suivants :

- ◆ Un plateau Haute Définition,
- ◆ Une régie de production en HD,
- ◆ Une régie finale qui contrôle l'ensemble des départs antenne,
- ◆ Des salles de post production.

Le transport et la diffusion des signaux sont ensuite confiés à des prestataires extérieurs. Il est à noter qu'une petite part de la diffusion terrestre (TNT) de NRJ 12 est assurée par le Groupe lui-même à travers sa filiale towerCast SAS. Les opérateurs de réseaux effectuent eux-mêmes la majorité des opérations techniques (codage, diffusion) sur les réseaux distribués (Satellite, ADSL, Câble et Fibre).

Afin d'assurer une diffusion permanente des chaînes de télévision du Groupe en France, des contrôles sont effectués à tous les stades de la production, du transport et de la diffusion des signaux via des moyens internes (monitoring) ou grâce aux outils de supervision des prestataires.

### **Production des signaux**

Tout événement qui entraînerait une indisponibilité partielle ou totale ou des accidents techniques majeurs au niveau de l'immeuble du Groupe avenue Théophile Gautier à Paris où sont produits les programmes des 4 chaînes du Groupe serait de nature à paralyser en grande partie les activités de télévision.

Dans ce contexte, des mesures importantes de protection et de sécurité ont été mises en place :

- ◆ Les équipements vitaux et notamment les serveurs de diffusion sont sécurisés et redondés. L'alimentation électrique de l'ensemble des éléments actifs de la chaîne est sécurisée. En outre, l'accès aux locaux techniques est limité aux personnes habilitées via un système de badges,
- ◆ Le stock de programmes est archivé localement et le Groupe a mis en place une duplication de ce stock sur un site distant dans un data center sécurisé,
- ◆ Les équipements de diffusion de la régie finale commune à NRJ 12, NRJ PARIS, NRJ HITS et CHERIE 25, notamment les serveurs vidéo, sont totalement redondés localement avec des commutations transparentes. De plus, le Groupe a mis en place une solution de régie finale PRA (plan de reprise d'activité) sur un site distant avec pour objectif que ce site puisse reprendre la diffusion des programmes sous un délai maximal de 4 heures en cas d'indisponibilité de l'immeuble de l'avenue Théophile Gautier.

Pour exploiter l'ensemble des solutions techniques mises en place au sein du pôle télévision du Groupe, un personnel spécialisé est présent en permanence au sein de la régie finale afin d'assurer les opérations de contrôle du départ antenne ainsi que la maintenance. Le personnel d'exploitation de la régie finale est présent 24H/24H 7J/7J.

### **Transport et Diffusion des signaux TV**

Afin de garantir la mise à l'antenne et la diffusion nationale, principalement sur le réseau TNT ainsi que sur le câble, l'ADSL et le satellite de ses 4 chaînes, le Groupe fait appel à différentes catégories de prestataires techniques :

- ◆ TF1 opère les têtes de réseau pour la compression/multiplexage depuis Boulogne pour NRJ 12 et CHERIE 25,
- ◆ GLOBECAST est chargé, dans le cadre du multiplex SMR6, de la liaison montante NRJ 12 depuis Boulogne vers le satellite EUTELSAT W5,

- ◆ ARQIVA est chargé, dans le cadre du multiplex MHD7, de la liaison montante CHERIE 25 depuis Boulogne vers le satellite EUTELSAT W5,
- ◆ TDF, towerCast SAS, ITAS TIM et ONECAST, filiale de TF1, réalisent la diffusion TNT nationale de NRJ 12 et de CHERIE 25 en DVB-T via des sites terrestres,
- ◆ Le Centre de Numérisation de CANALSATELLITE opère les têtes de réseau NRJ HITS, NRJ 12 et NRJ PARIS ainsi que la liaison montante sur le satellite ASTRA qui dessert les bouquets CANALSATELLITE et TNT SAT,
- ◆ ARQIVA opère la tête de réseau (codage, cryptage et multiplexage) et la liaison montante en HD pour CHERIE 25 sur le satellite ASTRA qui alimente les offres CANALSATELLITE et TNT SAT et sert de contribution pour Numéricâble,
- ◆ EUTELSAT opère la tête de réseau et réalise la montée sur le satellite EUTELAT W5 au profit de NRJ 12 et de CHERIE 25, adressant ce faisant le bouquet FRANSAT,
- ◆ CANALSATELLITE opère directement l'encodage, le multiplexage et la diffusion cryptée de NRJ 12, NRJ PARIS et NRJ HITS pour ses offres satellites et ADSL,
- ◆ Un départ de NRJ 12 et de CHERIE 25 en Haute Définition sur fibre optique dédiée est réalisé depuis le pôle TV du Groupe vers les différents opérateurs ADSL et Câble.

GLOBECAST opère pour NRJ 12, via le multiplexe TNT SMR6, la liaison montante vers le satellite EUTELSAT W5 depuis une installation redondée au niveau du modulateur et des étages de puissance.

Le site principal d'émission situé sur la commune de Sainte Assise est secouru par un second site distant situé à Aubervilliers. L'alimentation électrique est secourue. La transmission sécurisée et non interceptable est émise vers le satellite qui alimente les sites terrestres.

En cas de défaillance du répéteur satellite, un autre répéteur peut immédiatement prendre la relève. En cas de défaillance complète du satellite, NRJ 12 a souscrit auprès de TDF une liaison de secours terrestre utilisant un réseau fibré IP (TMS) desservant le réseau primaire de la diffusion TNT correspondant à plus de 85% de la population.

ARQIVA opère pour CHERIE 25 via le multiplexe TNT MHD7 la liaison montante vers le satellite EUTELSAT W5 depuis une installation redondée au niveau du modulateur et des étages de puissance. Une station satellite de secours est exploitée par TDF et peut commuter instantanément si celle d'ARQIVA devenait indisponible.

Il convient de préciser que le site de la Tour Eiffel n'est pas alimenté depuis le satellite mais directement depuis Boulogne par la tête de réseau opérée par TF1 via une fibre optique haut débit sécurisée par un faisceau hertzien.

Les équipements du centre de numérisation de CANALSATELLITE et d'EUTELSAT sont totalement redondés tant au niveau des codeurs que pour la montée satellite sur ASTRA.

Les différentes têtes de réseau font appel à des équipements redondés tant pour les encodeurs vidéo que pour

le multiplexeur. La commutation est automatique en cas de défaillance éventuelle d'un élément détectée par un équipement de supervision. L'accès aux locaux des têtes de réseaux se fait après passage d'un sas avec identification biométrique. Une fois multiplexés, les signaux partent ensuite sur deux fibres optiques aux chemine-ments différenciés vers les centres de CANALSATELITE, GLOBECAST, ARQUIVA et EUTELSAT (selon les cas).

Pour la diffusion en TNT de NRJ 12 et de CHERIE 25, les diffuseurs TDF, towerCast SAS, ITAS TIM et ONECAST exploitent sur l'ensemble du territoire français différents sites de diffusion où sont localisés les émetteurs terrestres. Ces derniers sont redondés au niveau de leur modulateur et majoritairement au niveau de leurs étages d'amplification pour les sites de forte puissance.

Les systèmes de supervision clients mis à disposition par les prestataires de diffusion permettent aux chaînes de connaître en temps réel l'état de leur réseau de diffusion TNT.

Pour NRJ PARIS, le multiplex MULTI 7 transportant le signal de la chaîne est acheminé depuis le centre ARQUIVA de Vélizy jusqu'à la Tour Eiffel au moyen de deux fibres optiques (primaire et secours). La diffusion TNT est assurée depuis la Tour Eiffel par TDF dans le cadre du multiplex MULTI 7. En complément de la TNT franciennienne, du câble et des réseaux ADSL, NRJ PARIS est par ailleurs présente sur le satellite ASTRA via CANALSATELLITE. Il convient enfin de noter que NRJ PARIS utilise une fibre optique primaire et une fibre optique secours pour ses liaisons depuis sa régie finale vers sa tête de réseau TNT exploitée par ARQUIVA à Vélizy.

### **3.2.3 RISQUES LIES A LA DIFFUSION DE LA PUBLICITE**

La publicité constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe. Les procédés de fabrication et de diffusion des publicités font donc l'objet d'une attention particulière.

En radio, le Groupe doit traiter quotidiennement un très grand nombre de spots publicitaires au travers de ses antennes nationales et de ses décrochages locaux. Des services spécialisés situés à Paris, Rouen, Lyon et Montpellier sont chargés de numériser les sons associés à chaque campagne, de préparer les écrans publicitaires pour la diffusion et de suivre la facturation.

Des moyens logiciels ad hoc permettent d'automatiser un certain nombre d'opérations et de réaliser de nombreux contrôles.

Afin de sécuriser le processus de diffusion, plusieurs dispositifs ont été mis en place au sein du Groupe et notamment la numérisation et la sauvegarde sur des serveurs redondés des sons des spots de publicité.

En 2012, le projet « HORNET » mis en œuvre par la Direction des Systèmes d'Information a permis une meilleure sécurisation de l'envoi de la publicité en local par la redondance des liens de télécommunication vers les antennes locales du Groupe.

L'ensemble des outils de production et de diffusion des messages publicitaires fait l'objet d'un contrat de maintenance dédié, incluant une maintenance 24H/24H 7J/7J

ainsi qu'une Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) de 4 heures.

En télévision, les films publicitaires sont désormais très majoritairement directement reçus par voie IP au format numérique définitif (format broadcast prêt à diffuser) et sauvegardés après contrôle sur des serveurs redondés.

### **3.2.4 RISQUES LIES AUX SYSTEMES D'INFORMATION**

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques intégrées du type ERP, notamment pour ses processus de facturation et de reporting financier sur lesquels il s'appuie dans certaines de ses décisions opérationnelles. Toute défaillance de ces applications ou des réseaux de communication des données pourrait retarder ou biaiser certaines prises de décision et entraîner des pertes financières pour le Groupe.

#### **EXPLOITATION DE L'ERP**

L'ensemble des filiales françaises, hors activités de production de comédies musicales et de sonorisation des points de vente, utilisent le même système d'information intégré (SAP).

Les principales fonctionnalités développées concernent notamment les achats, les ventes média et la comptabilité/finances.

Le système d'information intégré SAP permet d'avoir une visibilité et un contrôle renforcés sur une part significative du chiffre d'affaires et des charges opérationnelles courantes du Groupe. Il contribue de ce fait au processus de contrôle interne notamment dans les domaines suivants :

- ◆ contrôle des accès,
- ◆ unicité des données de base,
- ◆ fiabilité des données,
- ◆ traçabilité des données en termes d'intégration des processus et des flux de documents,
- ◆ accès à l'information en temps réel,
- ◆ approbation des engagements,
- ◆ optimisation de la gestion des contrats et de la facturation.

#### **SECURITE INFORMATIQUE**

Afin de préserver la sécurité des systèmes d'information et de protéger leurs utilisateurs, le Groupe a formalisé des règles régissant leur utilisation (charte informatique, procédures de contrôle interne) et dont l'objet est de préciser les principales précautions et recommandations d'usage que tout utilisateur doit observer dans l'utilisation des systèmes d'information au sein du Groupe.

Ces règles permettent notamment de prémunir le Groupe contre les attaques informatiques (logiciels anti-spam, anti-virus, pare-feu), la perte de données sensibles (sauvegardes périodiques) ou une discontinuité de l'exploitation (aléas électriques, interruption de la diffusion).

La Direction des Systèmes d'Information est chargée de veiller au respect des règles internes qui régissent l'utilisation des systèmes d'information au sein du Groupe.

### 3.2.5 DEPENDANCE VIS-A-VIS DE FOURNISSEURS

Afin de prévenir d'éventuels risques de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, la Direction des Achats du Groupe s'assure de la garantie de la continuité de service et de la sécurisation des approvisionnements et des conditions financières. Par son action constante sur le rapport qualité/prix des fournisseurs, elle contribue à l'amélioration de la performance économique du Groupe et maintient les fournisseurs en situation de saine concurrence.

Au niveau du Groupe en France, le poids des principaux fournisseurs en % du montant total des règlements effectués dans l'année se présente comme suit :

En %	2012	2011
Poids du principal fournisseur	15%	15%
Poids des 5 principaux fournisseurs	31%	30%
Poids des 10 principaux fournisseurs	45%	40%

Les relations commerciales du Groupe avec son principal fournisseur font l'objet de nombreux contrats. Ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans. Les tarifs font l'objet d'une indexation.

### 3.2.6 RISQUES LIES A L'ORGANISATION D'EVENEMENTS ET DE SPECTACLES

En marge de son activité principale, la radio, le Groupe organise un certain nombre d'événements, concerts ou spectacles qui visent à promouvoir l'image de marque de ses radios ou à proposer à ses clients, des solutions de communication en complément d'une campagne radio.

Dans les deux cas, ces événements sont financés en tout ou partie par des recettes publicitaires.

A travers l'organisation de ces événements ou en tant que co-producteur de spectacles de type comédie musicale, le Groupe s'expose plus particulièrement aux risques suivants :

- ♦ Risque d'annulation : la bonne exécution d'un événement peut dépendre d'un certain nombre de paramètres indépendants du Groupe comme la présence effective des artistes, la météo, la livraison de certains matériels, etc. En cas d'annulation d'un événement pour les raisons évoquées ci-dessus, le Groupe risque de perdre des recettes publicitaires alors qu'il a engagé des frais. Selon les besoins, le Groupe couvre ce type de risque en souscrivant une assurance annulation ad hoc.
- ♦ Risque « d'image » : à l'occasion des événements et spectacles qu'il organise, le Groupe peut accueillir un public plus ou moins nombreux et s'expose de ce fait aux risques liés à la sécurité des personnes. Dans ce cadre, il veille à respecter strictement les règles de sécurité applicables en matière d'organisation d'événements. Le risque d'accident ne pouvant cependant être totalement exclu, le Groupe a souscrit une assurance ad hoc garantissant des moyens financiers et humains permettant de prendre en charge d'éventuelles victimes.

## 3.3 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

L'activité de production du signal radio par la société NRJ AUDIO SAS n'a pas d'impact significatif sur l'environnement. En revanche, l'activité de transport et de diffusion de signaux radio assurée par la société tower-Cast SAS est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, tel que décrit ci-après.

### 3.3.1 MESURES DE CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

Les émissions électromagnétiques soulèvent des questions quant aux effets à long terme que ces rayonnements seraient susceptibles d'avoir sur la santé bien qu'à ce stade, aucune étude scientifique n'ait prouvé que cela soit effectivement le cas.

En Europe, le Conseil de l'Union Européenne a adopté, le 12 juillet 1999, une recommandation visant à limiter l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Les limites d'exposition recommandées ont pour but d'assurer que les expositions se situent suffisamment en dessous des niveaux pour lesquels les études biologiques démontrent un effet nocif reproductible. Deux marges de sécurité ont été déterminées :

- ♦ la première concernant les personnes réalisant des interventions sur les émetteurs,
- ♦ et la deuxième concernant le Public.

Par ailleurs, la Directive 2004/40/CE relative à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) concerne les expositions en milieu professionnel et devait être transposée en droit français avant le 30 avril 2012. Cette transposition n'est cependant pas intervenue à ce jour.

La réglementation relative à la protection du Public contre les champs électromagnétiques s'appuie en France sur plusieurs textes :

- ♦ Décret du 3 mai 2002 (n°2002-775) qui a transposé en droit français la Recommandation européenne relative aux valeurs limites d'exposition du Public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunications ou par les installations radioélectriques,
- ♦ Décret du 8 octobre 2003 (n°2003-961) qui complète le dispositif réglementaire relatif à la protection du Public, définit le Débit d'Absorption Spécifique (DAS) comme l'unité de mesure d'exposition et prévoit des sanctions pénales en cas de mise en service d'équipements ne respectant pas les valeurs limites,
- ♦ Arrêté du 8 octobre 2003 qui fixe les valeurs limites d'exposition du Public que doivent respecter les équipements terminaux radioélectriques pour être mis en service et utilisés en France,

- ◆ Arrêté du 3 novembre 2003 (modifié par l'arrêté du 12 décembre 2005), relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en terme de niveaux de référence et d'exposition du public aux champs électromagnétiques, prévu par le décret n°2002-775 du 3 mai 2002,
- ◆ Arrêté du 4 août 2006 précisant les modalités de réalisation de mesures des champs électromagnétiques au titre de l'article L. 1333-21 du code de la santé publique énonçant que les Préfets peuvent prescrire des mesures de champs électromagnétiques à la charge des opérateurs,
- ◆ Arrêté du 4 août 2006 définissant le contenu et les modalités de transmission au Maire, au titre de l'article L. 96-1 du code des postes et des communications électroniques, du dossier établissant l'état des lieux d'une ou de plusieurs installations radioélectriques exploitées sur le territoire de la commune.

Au regard de cette réglementation, towerCast SAS, en sa qualité d'exploitant de sites de diffusion de communications électroniques, doit veiller à ce que le niveau d'exposition du public aux champs électromagnétiques soit inférieur aux valeurs limites fixées en annexe du décret n°2002-775.

Le cas échéant, lorsque des mesures de champs sur chacun des sites sont effectuées, elles doivent être consignées dans un dossier à produire à l'Agence Nationale des Fréquences et communiquées aux opérateurs installés sur ces pylônes. La loi de juillet 2001 exhortait déjà les opérateurs à donner les caractéristiques de leurs équipements dans une annexe aux conventions passées avec leur bailleur (propriétaire ou gestionnaire de sites).

Les sites dont towerCast SAS est titulaire et comportant au moins deux diffusions de communication électroniques en FM font l'objet de mesures de champs à première demande. Conformément aux exigences législatives, les organismes qui effectuent ces mesures de champs électromagnétiques (APAVE et VERITAS) ont obtenu une accréditation COFRAC. Afin d'assurer un plan de continuité, towerCast SAS doit vérifier avant toute nouvelle mise en service de diffusion que la contribution de champs électromagnétiques n'amène pas de dépassement des valeurs limites d'exposition du Public fixées par le Décret du 3 mai 2002.

En complément, sur demande écrite, toute personne et tout Maire qui s'interroge sur le niveau des champs électromagnétiques à son domicile, à son travail, à l'école de ses enfants ou plus généralement en tout lieu de vie peut obtenir une réponse concrète exprimée en V/m (volts par mètre) et en pourcentage de la valeur limite réglementaire.

### **3.3.2 AUTRES MESURES DE PROTECTION DES SITES ET DES SALARIES**

En marge des obligations légales et réglementaires, towerCast SAS poursuit sa démarche visant à améliorer la sécurité et la qualité de ses sites d'émission.

Suite à une revue des sites actifs du Groupe achevée fin 2008, la Société a mis en place des plans de maintenance et de contrôles afin d'assurer la pérennité des

ouvrages et d'identifier les risques relatifs à la sécurité et à l'environnement sur les sites où elle opère.

Par ailleurs, depuis 2005, les techniciens de towerCast SAS bénéficient d'un plan continu de formation et d'habilitation à la sécurité. Les collaborateurs continuent à être sensibilisés à l'impact environnemental de leur activité.

### **3.3.3 AUTRES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

En dehors des effets de champs magnétiques cités ci-dessus, l'activité du Groupe n'a pas particulièrement d'impact sur l'environnement. Cependant, le Groupe NRJ sensibilise ses salariés sur les comportements qui permettent de préserver l'environnement, notamment concernant les économies de papier et le tri des déchets.

## **3.4 RISQUES JURIDIQUES**

### **3.4.1 RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION**

De manière générale, le Groupe évolue dans un cadre légal et réglementaire qui régit les médias et prévient notamment les positions dominantes et le risque d'influence.

Comme pour tout secteur d'activité, une modification majeure de ces règlements pourrait influencer significativement la situation économique et concurrentielle. Notamment, l'attribution de nouvelles autorisations d'émettre en radio et télévision serait de nature à modifier le paysage concurrentiel.

## **RADIO EN FRANCE**

### **Autorisations d'émettre**

NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM et RIRE & CHANSONS sont soumises aux dispositions de la loi n°86-107 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication modifiée et complétée ainsi qu'aux dispositions des textes d'application qui organisent la tutelle du secteur.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'émettre pour exploiter une fréquence FM sur un territoire donné. Cette autorisation est accordée "intuitu personae" et pour un programme déterminé. En conséquence, toute modification substantielle du contrôle de l'entité attributaire, des conditions d'exploitation ou du programme est soumise à l'accord de l'autorité de tutelle sous peine de retrait de ladite autorisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 1994, les autorisations sont accordées pour une durée de cinq années renouvelable deux fois automatiquement.

Au fur et à mesure de leur arrivée à échéance, des appels à candidature sont lancés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour procéder à la délivrance de nouvelles autorisations dans le ressort des Comités territoriaux concernés.

Les autorisations d'émettre restent néanmoins pérennes.

En effet, alors que les renouvellements n'étaient pas automatiques dans le passé sur le plan juridique, ils ont toujours eu lieu, compte tenu du respect par le titulaire des conditions d'autorisation, comme en atteste la constante progression du nombre d'autorisations d'émettre dont le Groupe est titulaire.

En 2012, 7 nouvelles autorisations ont été délivrées à l'ensemble des réseaux du Groupe. Par ailleurs, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a agréé, en février 2012, le changement de catégorie, passage de D en C, du service radio NRJ à La Rochelle

A fin 2012, les quatre radios contrôlées par le Groupe disposaient de 857 autorisations d'émettre en France (dont 63 autorisations d'émettre exploitées par des franchisés). Les échéances de renouvellement sont les suivantes :

Nombre total d'autorisations d'émettre	Echéance de renouvellement		
	Dans moins d'un an	Dans plus d'un an et moins de 5 ans	Dans plus de 5 ans
857 autorisations	211 autorisations	498 autorisations	148 autorisations

### Radio numérique terrestre

Le 2 décembre 2008, dans le cadre de l'appel à candidatures lancé le 26 mars 2008, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a déclaré recevables les candidatures du Groupe pour la diffusion de 7 services de radio numérique terrestre (RNT) sur 19 grandes agglomérations couvrant 30 % de la population française.

Afin d'assurer un déploiement rapide de la RNT, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a finalement restreint le champ géographique de cet appel à candidatures à trois zones : Marseille, Nice, Paris.

En raison du changement de contexte entre 2009 et 2012, lié notamment à la disparition de certaines radios sélectionnées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel le 26 mai 2009 et à la modification de la ressource disponible susceptible d'être attribuée, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a modifié son appel à candidatures par une décision du 12 avril 2012.

NRJ a fait le choix de retirer sa candidature en mai 2012 face aux très importantes incertitudes économiques et techniques entourant le projet de la RNT.

Le 15 janvier 2013, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a délivré 107 autorisations d'exploiter un service de radio numérique terrestre. NRJ estime que ces autorisations sont illégales en raison notamment des fortes incertitudes entourant ce projet. Il a par conséquent demandé le retrait de ces autorisations au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel dans le cadre d'un recours gracieux envoyé le 8 mars 2013.

### Non-respect des engagements de diffusion

Lors de l'attribution d'une fréquence, chaque titulaire signe une convention avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et s'engage à respecter un certain nombre d'obligations et de règles.

Le titulaire de l'autorisation est le seul responsable du programme diffusé sur son antenne, quelles que soient les modalités de sa fabrication. Il doit également communiquer chaque année un rapport sur l'exécution de ses obligations au cours de l'année précédente et pouvoir mettre à disposition du Conseil toutes les informations lui permettant d'exercer le contrôle du respect des obligations qui lui sont imposées.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel peut, en cas de non-respect par le titulaire de l'une des stipulations de chaque convention ou en cas de fausse déclaration, infliger des sanctions, après mise en demeure : suspension de l'autorisation pour une durée d'un mois au plus, sanction pécuniaire, réduction de la durée d'autorisation dans la limite d'une année.

Afin de respecter ces obligations, le Groupe, soucieux de diffuser un contenu en adéquation avec ses valeurs, réalise un suivi de sa programmation et est attentif aux propos tenus sur ses antennes. Des règles de l'animation ont été édictées et un contrôle des discours des animateurs, tant au plan national que local, est réalisé.

### RADIO A L'INTERNATIONAL

#### Autorisations d'émettre

Le développement à l'international est assuré par le Groupe sous les marques NRJ/ENERGY et NOSTALGIE/NOSTALGIA.

D'une façon générale, les pays européens où le Groupe est présent disposent en matière audiovisuelle d'une réglementation applicable sur le plan national. En Allemagne, pays fédéral, en revanche, ce sont les différentes régions (14 Länder) qui fixent la réglementation applicable et sont responsables de la nomination de leur propre autorité de régulation.

Suivant les pays, les autorisations d'émettre sont accordées pour des durées variables allant généralement de quatre à dix ans.

Compte tenu de la date de démarrage des activités internationales (1991), des différents lancements de stations intervenus depuis lors, ainsi que des renouvellements déjà obtenus, les demandes de renouvellements ou les réattributions de fréquences correspondant aux autorisations actuelles s'étalent jusqu'en 2022.

#### Allemagne

En Allemagne, les autorisations d'émettre arriveront à échéance sur la période 2014 - 2022.

Ont été renouvelées en 2012 :

- ♦ La licence de Munich détenue par la société RADIO 93.3 MHZ MÜNCHEN GmbH contrôlée à 80% par NRJ GROUP, pour une nouvelle durée de 4 ans jusqu'au 30 novembre 2016,

- ◆ Les licences de Nuremberg et d'Erlangen, détenues par la société RADIO 106.9 MHZ NÜRNBERG GmbH contrôlée à 100% par NRJ GROUP, pour une nouvelle durée de 4 ans jusqu'au 31 octobre 2016.

Les renouvellements à intervenir en 2014 concernent les licences ENERGY en Saxe détenues par des sociétés dont NRJ GROUP est actionnaire minoritaire.

#### Autriche

En Autriche où le Groupe était déjà présent à Vienne, Salzbourg et Innsbruck, NRJ GROUP a fait l'acquisition fin 2010 de 5 sociétés dont :

- ◆ La société IQ-PLUS MEDIEN GmbH qui couvre avec le format RADIO GRAZ notamment la ville de Graz, 3<sup>ème</sup> ville du pays,
- ◆ 3 sous-filiales de la société IQ-PLUS MEDIEN GmbH qui émettent sous le format RADIO EINS dans d'autres localités de Styrie, dont Bruck an der Mur.

Les autorisations d'émettre à Vienne et à Bruck an der Mur/Mur-Mürztal ont été renouvelées en 2011 pour une durée de 10 ans jusqu'au 21 juin 2021.

L'autorisation d'émettre à Salzbourg a été renouvelée en 2012 pour une durée de 10 ans jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Les autorisations d'émettre à Innsbruck, Graz et dans les autres localités styriennes sont valables respectivement jusqu'au 24 septembre 2017, 18 octobre 2017 et 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### Belgique

En Belgique francophone, la société NRJ BELGIQUE SA et la société NOSTALGIE SA, cette dernière étant contrôlée à 50% par le Groupe, ont obtenu chacune un des quatre réseaux communautaires par décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) du 23 octobre 2008.

Cette décision du CSA a fait l'objet de divers recours dont deux restaient pendants devant le Conseil d'Etat au 31 décembre 2012.

Depuis lors :

- Par arrêt du 18 janvier 2013, le Conseil d'Etat a décrété le désistement du recours en annulation qui avait été formé par la SA JOKER FM (format MINT) contre la décision du CSA du 23 octobre 2008 et qui concernait NRJ BELGIQUE SA.
- Par arrêt du 31 janvier 2013, le Conseil d'Etat a également décrété le désistement du recours en annulation qui avait été formé par la SA CIEL IPM (format TWIZZ, anciennement format CIEL) contre cette même décision et qui visait notamment NOSTALGIE SA et NRJ BELGIQUE SA.

Suite à ces deux décisions du Conseil d'Etat, l'attribution des troisième et quatrième réseaux de fréquence en Communauté Française de Belgique, respectivement NOSTALGIE SA et NRJ BELGIQUE SA, est devenue définitive.

Dans ce contexte, NRJ BELGIQUE SA et NOSTALGIE SA disposent au 31 décembre 2012 respectivement de

39 autorisations d'émettre et de 45 autorisations d'émettre, toutes valables jusqu'au 21 juillet 2017.

NOSTALGIE SA dispose par ailleurs d'une participation de 50% dans le capital de la société VLAANDEREN EEN NV, l'autre actionnaire à 50% de cette société étant le groupe CONCENTRA NV. La société VLAANDEREN EEN NV diffuse depuis le 20 mars 2008 un programme NOSTALGIE sur la Flandre. La durée de l'autorisation d'émettre court jusqu'en septembre 2016.

#### Suisse Alémanique

En Suisse Alémanique, le 15 janvier 2010, le Département Fédéral de l'Environnement des Transports de l'Energie et de la Communication Suisse (D.E.T.E.C) a autorisé le transfert de la licence n°24 permettant d'émettre sur la zone de Zurich à la société ENERGY ZURICH AG (anciennement dénommée RADIO Z AG).

Une fois le délai d'appel échu, cette autorisation est entrée en vigueur au mois de mars 2010 ce qui a permis à ENERGY ZURICH de poursuivre son activité.

Cette licence est valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est rappelé que le Groupe est actionnaire minoritaire à 49% de la société ENERGY ZURICH AG, l'autre actionnaire, le groupe RINGIER AG détenant 51% du capital.

Début 2012, NRJ GROUP et son partenaire RINGIER AG ont indirectement pris une participation minoritaire – respectivement de 5,2% et de 9,8% - dans la société ENERGY BASEL AG (anciennement dénommée MEDIA CLEARING CENTER AG).

Suite à l'autorisation de transfert de la licence de RADIO BASEL AG accordée par l'Office Fédéral de la Communication (O.F.C.O.M) en date du 15 août 2012, ENERGY BASEL AG détient désormais directement la licence ENERGY Basel, valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Au même titre que les sociétés ENERGY ZURICH AG et ENERGY BERN AG, cette dernière société étant contrôlée à 100% par RINGIER AG, ENERGY BASEL AG a notamment conclu un contrat de sous-licence de marque avec la société ENERGY HOLDING SCHWEIZ AG détentrice de la licence ENERGY pour la Suisse Alémanique et contrôlée à 35% par NRJ GROUP et à 65% par RINGIER AG.

Dans le cadre de l'accord de licence susvisé, ENERGY est ainsi présent dans les 3 premières agglomérations de Suisse alémanique : Zürich, Bâle et Berne.

#### Finlande

En Finlande, en sus des 37 licences historiques diffusant le format NRJ notamment à Helsinki et accordées à la société NRJ FINLAND OY AB contrôlée à 100% par NRJ GROUP, une nouvelle licence a été obtenue pour le lancement de RADIO NOSTALGIA en février 2011, sur la région du Grand Helsinki.

Au 31 décembre 2012, compte tenu des 9 licences obtenues en 2011 et de la licence obtenue à titre définitif à Kuusamo en 2012, NRJ dispose de 47 licences correspondant à une couverture technique de 93% de la population finlandaise.

Pour sa part, RADIO NOSTALGIA dispose au 31 décembre 2012 de 6 licences dont 2 nouvelles licences obtenues en 2012 portant sa couverture technique à 47% de la population finlandaise.

Les 53 licences détenues par la société NRJ FINLAND OY AB sont valables jusqu'au 31 décembre 2019.

### Norvège

En Norvège, la société ENERGY HOLDING NORWAY AS, contrôlée à 100% par NRJ GROUP, dispose de 5 licences et émet, sous le format NRJ, à Oslo, Bergen, Stavanger, Trondheim et Røken & Hurum.

Ces licences permettant à NRJ de couvrir 40% de la population norvégienne, ont toutes été renouvelées fin 2009 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

### Suède

En Suède, la société RBS BROADCASTING AB, contrôlée à 100% par NRJ GROUP, dispose de 20 licences valables jusqu'au 31 juillet 2018 suite au renouvellement intervenu en juillet 2010.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre du partenariat conclu avec la société SBS RADIO AB - qui développe notamment les formats MIX MEGAPOL, ROCKLASSIKER et VINYL, la société RBS BROADCASTING AB émet depuis cette date :

- sous le format NRJ dans 16 agglomérations dont notamment Stockholm, Göteborg et Malmö,
- sous le format MIX MEGAPOL dans 3 agglomérations,
- et sous le format VINYL dans une agglomération.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de l'accord de partenariat conclu avec la société SBS RADIO AB, le format NRJ est également diffusé dans 6 autres agglomérations.

Fin 2012, l'autorité suédoise pour la radio et la télévision a émis une demande d'information concernant ce partenariat qui, par ailleurs, fait également l'objet d'un examen par l'autorité suédoise de la concurrence.

Au total, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, 70% de la population suédoise peut écouter NRJ contre 40 % au 31 décembre 2012, le format NRJ n'étant auparavant diffusé qu'à Stockholm, Göteborg et Malmö dans le cadre du précédent partenariat conclu avec la société MTG.

En synthèse, les échéances des attributions de licences à l'international se présentent comme suit :

Pays	Format	Nombre de licences actives	Echéance de renouvellement au 31 décembre 2012		
			Inférieure ou égale à un an	Supérieure à un an et inférieure ou égale à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Allemagne (hors Saxe)	ENERGY	31		28 <sup>(i)</sup>	3
Autriche	ENERGY	16		2	14
Suède	NRJ	20			20
Norvège	NRJ	5		5	
Finlande	NRJ	47			47
Finlande	NOSTALGIA	6			6
Belgique	NRJ	39		39	
Belgique	NOSTALGIE	45		45	

(i) dont 8 licences attribuées à la société FRANKFURT BUSINESS RADIO GMBH & CO. BETRIEBS KG qui a été cédée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

## TELEVISION

### Autorisations d'émettre

Chaînes du groupe	Date d'obtention de l'autorisation d'émettre	Date de prise d'effet de l'autorisation d'émettre	Durée de l'autorisation d'émettre	Echéance de l'autorisation d'émettre*
NRJ 12	10/06/2003	31/03/2005	10 ans (renouvelable 2 fois pour 5 ans)	30/03/2025
NRJ HITS	12/04/2007	12/04/2007	5,6 ans, puis 4 ans	31/12/2017
NRJ PARIS	24/07/2007	20/03/2008	10 ans (renouvelable 2 fois pour 5 ans)	19/03/2028
CHERIE 25 (dénomination sociale CHERIE HD)	03/07/2012	12/12/2012	10 ans (renouvelable 2 fois pour 5 ans)	11/12/2032

\* sous réserve de renouvellement

Fin 2012, deux recours ont été déposés devant le Conseil d'Etat à l'encontre de l'autorisation délivrée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel SA à la société CHERIE HD SAS, titulaire du programme CHERIE 25.

Les quatre chaînes du Groupe, NRJ 12, CHERIE 25, NRJ PARIS et NRJ HITS sont soumises aux dispositions de la loi n° 86-107 du 30 septembre 1986 modifiée et complétée.

NRJ 12, CHERIE 25 et NRJ PARIS ont été autorisées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel à utiliser respectivement une partie de la ressource hertzienne en mode numérique conformément à l'article 30-1 de ladite loi.

En mode numérique, une même fréquence, dans une zone donnée, étant partagée par cinq ou six chaînes regroupées dans un multiplex, l'utilisation des fréquences se fait en commun avec les autres chaînes regroupées au sein du même multiplex.

NRJ 12 a par ailleurs conclu avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel une convention fixant les règles applicables au service NRJ HITS, s'agissant d'un service distribué par câble et satellite et n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil.

### **Loi relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision et décret modifiant le régime applicable à la publicité télévisée, au parrainage télévisé et au télé-achat**

La loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision a été promulguée le 7 mars 2009.

Ce texte organise entre autres :

- (i) la réforme du service public de télévision en instituant la suppression partielle de la publicité commerciale sur les antennes nationales de France Télévisions entre 20h et 6h,
- (ii) l'instauration d'une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévision afin de contribuer au financement de la suppression de la publicité sur les chaînes publiques,
- (iii) l'introduction d'une seconde coupure publicitaire dans les œuvres audiovisuelles et cinématographiques,
- (iv) Concernant la taxe sur le chiffre d'affaires visée en (ii) et prévue à l'article 302 bis KG du Code Général des Impôts, le taux retenu est de 3% mais il a été réduit par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 :
  - ◆ à 0,5% à compter de 2010,
  - ◆ et, pour les services de télévision autres que ceux diffusés par voie hertzienne terrestre en mode analogique, à 0,25% en 2010 et en 2011,

et ce tant que la publicité n'aura pas été supprimée des programmes diffusés entre 6h et 20h sur les chaînes publiques de France Télévision. La base de calcul correspond à la fraction dépassant 11 millions d'euros du montant des sommes versées par les annonceurs, hors taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes versées au titre de la taxe COSIP et après un abattement forfaitaire de 4%.

La loi de finance pour 2011 (loi n° 2010-1657) a repoussé la suppression totale de la publicité sur les chaînes publiques au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Respect des engagements de diffusion**

Les quatre chaînes du Groupe ont conclu avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel une convention en vue de

mettre en application les règles prévues par la loi n° 86-107 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication et ses décrets d'application.

Il s'agit essentiellement :

- ◆ pour NRJ 12, CHERIE 25 et NRJ PARIS de règles d'usage de la ressource hertzienne,
- ◆ pour les quatre chaînes, d'obligations déontologiques : respect de la personne humaine, pluralisme de l'information et des courants d'opinion, protection de l'enfance, et d'obligations liées aux programmes : format de la chaîne, quotas de diffusion et obligations d'investissement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Aux termes de leur convention, les chaînes sont seules responsables des programmes diffusés sur leur antenne. Elles sont soumises au contrôle du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel quant au respect de leurs obligations de diffusion et doivent à ce titre communiquer chaque année au Conseil un rapport portant sur leurs activités de l'année précédente.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel peut, en cas de non-respect par le titulaire de l'une des dispositions de la convention ou en cas de fausse déclaration, infliger des sanctions, après mise en demeure.

Les sanctions sont graduées en fonction de la gravité de la faute : suspension de l'édition, de la diffusion, de la distribution du service, d'une catégorie de programmes, d'une partie du programme ou d'une ou plusieurs séquences publicitaires, pour une durée d'un mois au plus, sanction pécuniaire, réduction de la durée de l'autorisation dans la limite d'une année, retrait de l'autorisation.

En application de leur convention avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en date, respectivement, du 10 juin 2003 pour NRJ 12 et du 2 juillet 2012 pour CHERIE 25 et, conformément aux dispositions du décret n° 90-66 du 17 janvier 1990 modifié relatif à la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles à la télévision, NRJ 12 et CHERIE 25 sont notamment tenues de réserver :

- ◆ dans le total du temps annuellement consacré à la diffusion d'œuvres audiovisuelles : au moins 60% à la diffusion d'œuvres européennes et 40% à la diffusion d'œuvres d'expression originale française,
- ◆ dans le nombre total annuel de diffusions et rediffusions d'œuvres cinématographiques de longue durée : au moins 60% à la diffusion d'œuvres européennes et 40% à la diffusion d'œuvres d'expression originale française.

Ces obligations peuvent être sources de difficultés en raison du contexte concurrentiel du marché. En effet :

- ◆ les acteurs du marché ont un intérêt économique à proposer prioritairement aux acteurs puissants leur catalogue et ces derniers disposent d'un droit de préférence pour l'ensemble de leurs chaînes sur les programmes disponibles qui leur permet d'avoir une certaine mainmise sur les programmes à venir et de bloquer l'accès à toute nouvelle chaîne qui tenterait de les acquérir,
- ◆ les acteurs historiques du marché français sont les premiers producteurs d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française.

Ces obligations pouvant se révéler inflationnistes du fait de la tension concurrentielle sur les catalogues préexistants sur le marché, NRJ GROUP a adopté une stratégie visant à satisfaire dans une large mesure ses besoins d'œuvres audiovisuelles françaises par de la production propre et à avoir recours pour ce faire à une très grande diversité de producteurs fournisseurs.

Cette politique permet au Groupe de relativiser le risque de voir augmenter le coût de la grille des programmes ainsi que le risque de dépendance à l'égard d'un producteur unique ou d'un petit nombre de producteurs dominants sur une ou plusieurs cases horaires de la grille des programmes.

### **Respect des engagements de production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques**

Les conventions signées avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel stipulent par ailleurs les obligations des chaînes du Groupe en termes de production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Le respect de cette obligation légale de soutien à la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques nécessite un niveau minimum d'investissements, calculé en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires net de chaque chaîne, au titre de l'exercice précédent.

Deux accords professionnels relatifs, d'une part, à la contribution à la production audiovisuelle des chaînes diffusées par voie numérique terrestre et, d'autre part, à la contribution à la production audiovisuelle patrimoniale de ces chaînes, ont été conclus le 22 octobre 2009 entre les chaînes gratuites de la TNT dont NRJ 12, les sociétés d'auteurs et les syndicats de producteurs dans la perspective de la modification des dispositions du décret 2001-1333 du 28 décembre 2001 applicable aux éditeurs de services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique (Décret « TNT »).

Ce dernier décret a été abrogé et substitué par le décret n°2010 du 2 juillet 2010 relatif à la contribution d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre qui intègre les dispositions de ces accords professionnels et fixe un régime unique applicable à l'ensemble des services diffusés par voie hertzienne terrestre, analogique et numérique, nationaux et locaux, publics et privés, en métropole et outre-mer.

Dans le cadre de ce décret, et de la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du 18 octobre 2011 portant sur l'appel à candidature pour l'édition de 6 services de télévision à vocation nationale diffusés par voie hertzienne en haute définition, deux accords interprofessionnels complémentaires ont été conclus les 5 et 8 mars 2012 entre NRJ 12, CHERIE 25 et la SACD et certains syndicats de producteurs.

Ces accords visaient, dans l'hypothèse de l'attribution d'une autorisation d'émettre de TNT gratuite à CHERIE 25, à définir les taux et montants des engagements de CHERIE 25 au titre du soutien et du développement de la production d'œuvres audiovisuelles.

Aux termes de ces accords, NRJ 12 s'est engagée à aligner un certain nombre de ses engagements sur ceux souscrits par CHERIE 25. Ces accords permettant, sous certaines conditions et dans une certaine mesure, une

mutualisation des obligations et des droits des deux chaînes, dans le cadre d'un accord groupe.

En application des dispositions du décret du 2 juillet 2010 et des accords susvisés, entrés en vigueur compte tenu de l'obtention de l'autorisation d'émettre de CHERIE 25, NRJ 12 est tenue de consacrer :

(i) depuis 2011, 3,2 % de son chiffre d'affaires annuel net de l'exercice précédent au développement de la production d'œuvres cinématographiques européennes, 2,5% depuis 2011, à la production d'œuvres cinématographiques d'expression originale française et dont au moins trois quarts à la production d'œuvres indépendantes, etc,

(ii) 14,5% en 2012 et 15% à partir de 2013 de son chiffre d'affaires annuel net de l'exercice précédent au développement de la production d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française, dont une part au développement de la production d'œuvres patrimoniales, cette part étant de 8,5 % dès 2013.

En application des dispositions du décret du 2 juillet 2010, des accords susvisés et de la convention signée avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, CHERIE 25 est tenue de consacrer :

(i) 15% à partir de 2013 de son chiffre d'affaires annuel net de l'exercice précédent au développement de la production d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française, dont une part de 8,5 % au développement de la production d'œuvres patrimoniales,

(ii) au minimum un montant cumulé de 12 millions d'euros au développement de la production d'œuvres audiovisuelles pour les exercices 2013 à 2015, dont 6 millions d'euros au développement de la production d'œuvres audiovisuelles patrimoniales.

De même, NRJ PARIS est tenue de consacrer 20% du volume total de son temps d'antenne à des émissions d'expression locale en 1<sup>ère</sup> diffusion.

NRJ HITS, en tant que chaîne musicale, consacre l'essentiel de sa programmation à la musique via des vidéos musicales.

### **Charte visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusés à la télévision**

En février 2009, sous l'égide du ministère de la Santé et des Sports et du ministère de la Culture et de la Communication, les chaînes de télévision dont NRJ 12, les producteurs audiovisuels ainsi que les annonceurs ont signé une charte d'une durée de cinq ans visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusées à la télévision dans le but de contribuer à la prévention des comportements nutritionnels déséquilibrés chez les plus jeunes.

Selon les termes de cette charte dont le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est chargé de la mise en œuvre, les chaînes de télévision s'engagent à :

- ♦ accorder des tarifs préférentiels à l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) pour la diffusion des campagnes collectives véhiculant ses messages sanitaires,
- ♦ diffuser et mettre à la disposition du jeune public des programmes sur l'alimentation et l'activité physique.

Le 25 juin 2010, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a présenté au Ministre de la Santé le bilan de la première année d'application de la Charte.

Le Conseil a souligné que les prescriptions de la Charte avaient été parfaitement appliquées, mais que néanmoins, une étude d'impact des dispositions de la Charte sur l'obésité en France devait être réalisée au cours de l'année 2011.

Le 14 juin 2011, le Conseil a adopté son deuxième rapport d'application de la charte.

Il ressort de ce rapport que les chaînes de télévision se sont encore plus impliquées puisque le volume annuel d'émissions relatives à une bonne hygiène de vie et faisant référence au site mangerbouger.fr a augmenté de façon importante.

### **3.4.2 RISQUES LIES AUX DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Groupe est titulaire de droits de propriété intellectuelle, notamment des marques, logos et noms de domaine qu'il utilise dans le cadre de ses activités.

Dans ce contexte, le Groupe a mis en œuvre un système de surveillance et de défense de ses droits mais ne peut être certain que les démarches entreprises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront efficaces ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle.

Étant donné l'importance de la reconnaissance des marques du Groupe, toute contrefaçon ou détournement de ce type pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Toutefois, à ce jour, les droits de propriété intellectuelle du Groupe n'ont fait l'objet d'aucune atteinte de cette nature.

### **3.4.3 RISQUES LIES A LA QUALITE D'EDITEUR DE CONTENUS**

Pour les contenus de ses programmes radiophoniques ou audiovisuels ainsi que les contenus, informations et annonces publiés sur ses sites Internet, qu'ils soient produits en interne ou fournis par des tiers, le Groupe, en tant qu'éditeur, est soumis aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et pourrait voir sa responsabilité éditoriale engagée pour les contenus édités, s'ils venaient à être jugés inexacts, illicites ou illégaux.

Le Groupe est par ailleurs soumis aux législations applicables en matière de droit à l'image et de protection de la vie privée, ainsi qu'en matière de droits de propriété intellectuelle, droits d'auteur et droits voisins.

Le Groupe s'efforce de se conformer à l'ensemble de ces dispositions législatives et réglementaires mais aucun dispositif ne permet d'exclure tout risque de revendications ou de recours.

De telles actions pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Néanmoins, à ce jour, le Groupe n'a pas été mis en cause de façon significative en sa qualité d'éditeur de contenus.

### **3.4.4 RISQUES LIES A DES LITIGES ET AUX PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Les principaux litiges du Groupe font l'objet, le cas échéant, d'une description dans la note 10 des notes annexes aux comptes consolidés et dans la note 26 de l'annexe aux comptes annuels.

Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est soumis à des contrôles fiscaux et administratifs. Il constitue une provision à chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible.

En dehors de ce qui est mentionné ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

## **3.5 RISQUES FINANCIERS**

Il convient de se reporter au chapitre 7 – Note 27 des notes annexes aux comptes consolidés.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

## **3.6 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES DU GROUPE**

Le Groupe souscrit des assurances afin de couvrir certains risques inhérents à son activité. Les couvertures mises en place permettent de couvrir les risques concernant notamment le capital humain et les dirigeants, les actifs immobiliers et techniques, l'image de marque, les pertes éventuelles d'exploitation ainsi que les sanctions pécuniaires prononcées en cas de mise en cause de la responsabilité du Groupe.

Les principales assurances du Groupe sont les suivantes :

### **3.6.1 ASSURANCE DOMMAGES**

Le Groupe a souscrit une police d'assurance qui couvre l'ensemble des dommages causés aux biens du Groupe ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages.

- ♦ Couverture maximale de 120 millions d'euros,
- ♦ Franchise variable de 3 000 à 50 000 euros selon la nature des dommages.

### 3.6.2 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Cette police garantit notamment les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que la société NRJ GROUP et ses filiales françaises créées ou à créer encourrent.

La couverture est acquise pour les dommages causés à des tiers par le Groupe et ses filiales dans le cadre de ses activités et notamment ses activités de radios, webradios, chaînes de télévisions, communication, conseil et organisation d'événements.

- ◆ Couverture maximale de 20 millions d'euros (en dommages tout confondu par sinistre),
- ◆ Franchise variable de 0 à 15 000 euros selon la nature des sinistres.

### 3.6.3 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les assurés sont les dirigeants de droit et dirigeants de fait de toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par NRJ GROUP.

L'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux a pour principal objet de prendre en charge les frais de comparution, de défense ainsi que les éventuelles conséquences pécuniaires découlant de toute réclamation mettant en cause la responsabilité personnelle d'un assuré en raison d'un acte fautif commis en sa qualité de dirigeant. Elle couvre également les employés du Groupe si leur responsabilité est mise en cause conjointement avec celle d'un dirigeant.

Des couvertures complémentaires d'assurances ont également été souscrites pour protéger les sociétés du Groupe face aux risques susceptibles de résulter des réclamations liées à l'emploi - harcèlement, discrimination et licenciement abusif -, à la fraude et à la malveillance ainsi qu'à certaines formes de menaces contre ses propres intérêts.

Le Groupe n'a pas souscrit d'assurance couvrant les risques de maladie, démission ou décès de ses femmes et hommes clefs.

### 3.6.4 AUTRES ASSURANCES EN FRANCE

Par ailleurs, le Groupe assure ses salariés au-delà de l'assurance prévoyance lors de leurs déplacements professionnels ainsi que les salariés techniciens du Groupe lors de leurs interventions sur le matériel audio, sur les matériels de diffusion de towerCast SAS et lors de la préparation des opérations événementielles.

D'autres programmes d'assurances destinés à couvrir des risques de moindre intensité sont également souscrits comme par exemple la police d'assurance « Tous Risques Matériels » couvrant le matériel audiovisuel mobile ou encore la police flotte automobile du Groupe.

Le Groupe ne dispose pas d'une compagnie d'assurance captive.

### 3.6.5 ASSURANCE DES FILIALES A L'INTERNATIONAL

Concernant les filiales à l'international, à l'exception des filiales belges, celles-ci sont autonomes dans la gestion de leurs polices d'assurance. Dans chaque pays où le Groupe est implanté avec des filiales et une présence locale, des assurances dommages et responsabilité civile ont été souscrites.

Les plafonds de garantie sont les suivants :

En milliers de devises*	Dommages	Responsabilité civile
Finlande (EUR)	3 000	1 000
Finlande ** (EUR)	2 750	2 500
Norvège (NOK)	na***	10 000
Suède (SEK)	na***	10 000
Allemagne (EUR)	1 561	5 000
Suisse (CHF)	230	3 000
Autriche (EUR)	1 344	768

\* les taux de change euro contre devise au 31 décembre 2012 sont les suivants : CHF : 1,2073 / NOK : 7,3788 / SEK : 8,6107

\*\* assurance souscrite par TELEMAT, filiale de diffusion en Finlande

\*\*\* assurance prise en charge par le partenaire

# 4 RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

En tant qu'acteur majeur des médias en France, NRJ GROUP est conscient de l'influence qu'il exerce sur ses parties prenantes et sur la société dans son ensemble. Cette influence lui confère une responsabilité particulière, d'une part à travers les émissions de radio et de télévision qui sont un miroir mais aussi un vecteur des évolutions sociales, d'autre part à travers la gestion exemplaire de ses activités et la transparence sur ses impacts environnementaux et sociaux.

Pour la première fois cette année, un chapitre de ce rapport est consacré à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Il répond certes à une obligation réglementaire puisque le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II, publié en avril 2012, impose aux sociétés cotées la publication et la vérification de leurs données extra-financières mais, au-delà de cette contrainte, il tenait à cœur au Groupe de mettre à profit cet exercice pour initier une démarche de progrès, en termes de reporting mais aussi de mise en place de bonnes pratiques.

L'activité du Groupe étant avant tout immatérielle et culturelle, l'impact sociétal est le fil conducteur de son engagement et apparaît donc au premier plan du rapport. En effet, à travers ses médias, le Groupe peut exprimer et diffuser ses valeurs auprès d'un large public. La prise en compte de la diversité culturelle est une donnée très importante pour le Groupe tant au niveau des contenus audiovisuels que des publics auxquels il s'adresse. Cela se traduit notamment par un engagement transversal et reconnu en faveur de la parité et d'une meilleure représentation de la femme dans les médias.

Par ailleurs, les collaborateurs du Groupe le font jour après jour avancer et motivent la mise en place d'une politique sociale responsable. L'ambition du Groupe est de placer l'éthique au cœur de la gestion des ressources humaines afin de fidéliser ses talents et de leur permettre de s'épanouir dans un environnement professionnel motivant et enrichissant, à l'écoute des individus. Ici encore, le Groupe souhaite notamment promouvoir avec force l'égalité entre les hommes et les femmes, à tous les niveaux de l'entreprise.

Enfin, si l'activité du Groupe a par nature un impact environnemental limité, il n'en reste pas moins essentiel de progresser dans la mesure et la maîtrise de cet enjeu. NRJ GROUP veut améliorer son fonctionnement quotidien afin de mieux préserver la planète, qu'il s'agisse des consommations d'eau et d'énergie ou encore de la gestion des déchets. Le Groupe est par ailleurs attentif à l'activité de diffusion de sa filiale towerCast SAS et s'attache au plus grand respect de la réglementation sur les ondes magnétiques, l'intégration des antennes dans le territoire ou encore le dialogue avec les riverains.

Ce chapitre sur la RSE est donc un premier pas qui a le mérite de souligner à la fois les efforts et les marges de progrès du Groupe.

## 4.1 LE GROUPE ET SES PARTIES PRENANTES

NRJ GROUP fonde le développement de ses activités sur un ensemble de valeurs et de principes éthiques auxquels les dirigeants et les salariés se réfèrent et doivent se conformer en toutes circonstances. NRJ GROUP est également, du fait de son statut de société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, soucieux du respect des règles de bonne gouvernance des sociétés cotées.

La responsabilité du Groupe se traduit également dans toutes ses formes d'interactions avec la société : le public, en premier lieu, qui est directement touché par les programmes et les messages diffusés sur les antennes de radio et les chaînes de télévision, mais aussi les instances de régulation qui exercent une influence majeure sur les contenus en fixant un certain nombre de règles déontologiques. Afin d'entretenir un dialogue constructif sur les grands enjeux sociétaux, NRJ GROUP développe autant que possible des relations de confiance, transparentes et équilibrées, avec l'ensemble de ses interlocuteurs. Ses actions volontaires auprès du secteur associatif et de son public en région témoignent concrètement de cet engagement.

### 4.1.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET REFERENTIELS INTERNES

Le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise reproduit en article 5.4 du présent document de référence présente de façon globale la gouvernance d'entreprise du Groupe. Certains points repris ci-dessous méritent d'être soulignés car ils reflètent l'importance qu'accorde le Groupe au respect de valeurs et principes fondamentaux.

#### Conseil d'administration

Depuis son changement de mode de gouvernance (adoption de la forme de gouvernance à Conseil d'administration en 2008) le Groupe respecte la parité au sein de son Conseil d'administration puisque celui-ci comporte trois hommes et trois femmes. Le principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes est donc parfaitement respecté et va même au-delà des obligations légales.

Par ailleurs, le Conseil d'administration est, conformément au code AFEP/MEDEF, composé d'un tiers de membres indépendants dont les critères d'indépendance sont revus annuellement en Conseil et le règlement intérieur du Conseil comporte des règles de gestion des conflits d'intérêts allant jusqu'à la démission de l'administrateur concerné dans certains cas.

Enfin, le Groupe s'est naturellement doté d'un Comité des nominations et des rémunérations et d'un Comité d'audit.

## Référentiels internes

La charte éthique est le cadre de référence du Groupe qui formalise les valeurs et principes éthiques fondamentaux auxquels les dirigeants et salariés doivent se référer et se conformer en toutes circonstances. En vigueur au sein du Groupe en France depuis 2007, la charte éthique a fait l'objet de révisions dont la dernière date du 17 décembre 2012.

Le respect de la personne, la rigueur, la performance économique, la recherche de l'excellence, la confiance, l'équité, l'honnêteté, la transparence et l'intégrité sont les valeurs essentielles du Groupe dans lesquelles se recon-

naît chaque individu au sein du Groupe. Ces valeurs se traduisent dans des principes d'action professionnelle et de comportement individuel. Dans le cadre de cette charte, les administrateurs indépendants exercent le rôle de Déontologue chargé de traiter de toute question de conflit d'intérêt potentiel d'un collaborateur du Groupe.

Par ailleurs, une note sur la prévention des manquements et délits d'initiés rappelle aux collaborateurs du Groupe leurs devoirs légaux et réglementaires en matière d'achat et de vente d'actions NRJ GROUPE et rappelle les obligations légales qui s'imposent aux collaborateurs du Groupe en possession d'une information privilégiée.

### 4.1.2 PARTIES PRENANTES EXTERNES

Le tableau ci-dessous présente les principales parties prenantes\* du Groupe et résume leur rôle, les enjeux et les modalités d'échanges avec chacune d'entre elles.

Parties prenantes	Rôle/ Enjeux	Supports du dialogue
<b>Instances de régulation</b> (CSA, ARPP, ANFR, ARCEP)	Les instances de régulation définissent le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit l'activité du Groupe. Les conventions ou autres documents signés avec ces instances orientent fortement son activité	Signature de conventions, de chartes ; procédures d'information convenues à un rythme périodique ou ponctuellement à la demande du CSA
<b>Public</b>	Les auditeurs et les téléspectateurs représentent le public du Groupe. Ils sont directement impactés par les choix de programmation et les messages diffusés à l'antenne	Prises de parole à l'antenne ; réponses individualisées aux emails ; sites internet des chaînes ; rencontres sur le terrain ; tournées
<b>Annonces</b>	La publicité constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe. Le choix des annonceurs et des publicités diffusées influence les comportements du public	Echanges ; rencontres
<b>Fournisseurs et prestataires</b>	L'activité du Groupe requiert un grand nombre d'achats, y compris des prestations de services liées aux émissions (ex : animation)	Charte éthique et directive achat
<b>Secteur associatif</b>	Ancré en région et présent à l'échelle nationale et internationale, le Groupe s'engage auprès du secteur associatif afin de partager ses valeurs et de soutenir certaines causes sociétales	Actions ponctuelles, interventions dans les programmes audiovisuels

\* les parties prenantes internes (collaborateurs, actionnaires...) sont évoquées dans d'autres parties du document de référence

### 4.1.3 RESPECT DES OBLIGATIONS ET DES RECOMMANDATIONS DU CSA

En tant qu'éditeur de contenus audiovisuels, le Groupe évolue dans un environnement réglementaire très structuré. Une convention est signée par chaque service de radio et de télévision avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

Le Groupe veille à respecter scrupuleusement l'ensemble des obligations générales et déontologiques figurant dans ses conventions radio et télévision, notamment :

- ◆ assurer le pluralisme de l'expression des courants de pensée et d'opinion,
- ◆ favoriser la représentation de la diversité,
- ◆ ne pas porter atteinte à la dignité de la personne humaine,
- ◆ assurer la protection de l'enfance et de l'adolescence,
- ◆ assurer l'accessibilité des programmes aux personnes sourdes et malentendantes,

- ◆ diffuser un quota significatif d'œuvres européennes et d'expression originale française.

En ce qui concerne les chaînes de télévision du Groupe : Un comité d'éthique et de visionnage contrôle les programmes acquis ou préenregistrés au regard des obligations du CSA et établit les recommandations de classification et de programmation appropriées. Il est composé du directeur de l'antenne, du directeur de l'information, du directeur des acquisitions, du responsable de l'antenne et de la programmation, ainsi que de trois personnes extérieures à la chaîne.

En ce qui concerne les antennes radios du Groupe, les contenus pré-enregistrés font l'objet d'une écoute préalable des directeurs d'antenne.

Le rapport annuel sur les conditions d'exécution des obligations et engagements de chaque service de télévision et radio est adressé au CSA à partir du mois de mars de chaque année. Les faits marquants et données présentés ci-dessous sont ainsi relatifs à l'année 2011.

#### 4.1.3.1 DIVERSITE DES ORIGINES A L'ANTENNE

NRJ GROUP promeut avec force et constance le principe de diversité des origines et des cultures de la communauté nationale. Cette représentation s'exprime de multiples façons, au travers de thèmes d'émissions et de reportages, des présentateurs et animateurs, des acteurs de fictions, des participants et intervenants dans les magazines et les divertissements, ou encore au travers du public des émissions de plateau et radios. Des résultats significatifs ont été obtenus en 2011 :

- ◆ 31% de la programmation de la chaîne NRJ HITS représentait directement des « minorités visibles »,
- ◆ 32% des présentateurs de la chaîne NRJ 12 sont considérés comme issus de la diversité,
- ◆ Le magazine le plus regardé de NRJ 12, « Tellement Vrai », expose la diversité au sein de la majorité de ses programmes. La chaîne s'est engagée à sensibiliser tous ses collaborateurs à travers la diffusion d'une note thématique et d'une réunion plénière sur le sujet,
- ◆ Sur NRJ PARIS, 30% des émissions de « Paris C'est Fou » ont invité des intervenants représentant la diversité de la société française (origines, CSP).

#### 4.1.3.2 ACCES DES PROGRAMMES AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Les chaînes du Groupe ont spontanément signé des avenants aux conventions conclues avec le CSA afin de relever leur niveau d'exigence en termes d'accessibilité de leurs programmes aux personnes sourdes et malentendantes :

- ◆ Le taux de programmes sous-titrés de la chaîne NRJ PARIS a atteint 16,5% du volume total soit un chiffre 3 fois supérieur à l'obligation conventionnelle,
- ◆ Pour NRJ 12, le volume diffusé avec la fonction sous-titrage a atteint 30% du volume total diffusé en 2011, soit un volume conforme à l'obligation conventionnelle (avenant du 25 février 2010),
- ◆ Pour aller plus loin, NRJ 12 a diffusé pour la première fois en décembre 2012 un film en audio-description. Ce procédé est destiné à rendre des œuvres audiovisuelles accessibles aux aveugles et aux malvoyants grâce à une voix off. Pour renforcer ce dispositif, CHERIE 25 s'est fixé pour sa part un objectif annuel de douze programmes audio-décrits à horizon 2015.

#### 4.1.3.3 DIFFUSION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES / D'ŒUVRES MUSICALES D'EXPRESSION FRANÇAISE

En application de leur convention avec le CSA, les services de télévision du Groupe sont tenus de réserver, dans le total du temps annuellement consacré à la diffusion et rediffusion d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques, au moins 60% à la diffusion d'œuvres européennes et 40% à la diffusion d'œuvres d'expression originale française (EOF).

Principaux résultats en 2011 :

Chaînes de télévision	Volume horaire annuel	Dont œuvres européennes	Dont EOF
NRJ PARIS	3 751	93,0%	74,0%
NRJ 12	8 760	63,4%	53,6%
NRJ HITS	8 167	60,0%	42,5%

Les services radios du Groupe sont également tenus de respecter, conformément à l'article 3-2 de leur convention signée avec le CSA, les dispositions relatives à la diffusion de chansons d'expression françaises. Aucune antenne du Groupe n'a été sanctionnée par le CSA au titre de l'exercice 2012.

#### 4.1.3.4 PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Les adolescents constituent une part importante du public des antennes du Groupe. Depuis quelques années, des dispositifs adéquats ont été mis en place permettant de garantir la protection de cette catégorie sensible. Ainsi, un studio de montage réalise les coupes nécessaires et prudentes dans les programmes jugés « litigieux » par le comité d'éthique et de visionnage.

En 2012, l'ensemble des chaînes du Groupe s'est conformé à ses obligations et aux recommandations du CSA en respectant la classification des programmes et en leur appliquant la signalétique correspondante selon les modalités définies.

La campagne du CSA d'information et de sensibilisation du public sur le dispositif de protection de l'enfance et de l'adolescence à la télévision a été largement portée par le Groupe avec 131 diffusions entre les mois de novembre et décembre 2011.

#### 4.1.4 RELATIONS AVEC LES AUDITEURS ET LES TELESPECTATEURS

##### 4.1.4.1 SENSIBILISATION A TRAVERS LES PROGRAMMES

Les chaînes et les radios du Groupe ne sont pas intrinsèquement destinées à l'information. Néanmoins, au sein de certaines émissions et reportages, le Groupe s'efforce de partager sa vision et de sensibiliser son public aux enjeux de société, notamment la parité et le handicap, et ce au-delà des obligations fixées par le CSA.

##### Parité homme/femme

NRJ GROUP s'engage profondément depuis plusieurs années en faveur d'une juste représentation des femmes dans les médias. Cela se traduit de manière transversale dans les ressources humaines mais aussi dans les programmes et les actions auprès du public :

- ◆ NRJ GROUP a défendu avec ferveur et obtenu un canal de TNT gratuit pour une chaîne principalement destinée au public féminin, CHERIE 25. Dès son lancement, la chaîne a souhaité donner la parole à des femmes d'exception, connues ou anonymes. Elle a mis en lumière, avec impertinence et humour, des sujets de société importants pour les femmes. Par ailleurs, il convient de noter que le comité éditorial et la Direction des programmes de CHERIE 25 sont représentés à 100% par des femmes ;
- ◆ Pour CHERIE 25, Chekeba HACHEMI, Présidente de l'association « Afghanistan libre » et militante de la cause féminine, s'est par exemple investie dans une série de documentaires incarnés, où elle part à la rencontre des femmes d'ailleurs (Tunisie, Canada, Inde).
- ◆ De manière délibérée, NRJ GROUP a participé en 2012 à une commission de l'image de la femme dans les médias. Issu de comptages réalisés pendant plusieurs mois, le rapport met en avant le nombre de femmes parmi les experts présentés sur chaque chaîne et radio du Groupe. Malgré des lignes éditoriales très hétérogènes, donnant une place plus ou moins forte à l'intervention d'experts, les résultats sont très positifs et fluctuent autour de 50% (40% pour RIRE & CHANSONS, 53% pour NOSTALGIE, 52% pour CHERIE FM). Les chaînes NRJ 12 et NRJ PARIS peuvent se féliciter quant à elles de donner la parole à des expertes dans 75% des interventions.

Par ailleurs, dans les contrats qui le lient aux producteurs d'émissions, NRJ GROUP peut exiger la parité lors de la validation des profils des intervenants sur les plateaux du Groupe.

Enfin, le Groupe met en place des partenariats dont l'objet est de promouvoir les femmes : l'antenne CHERIE FM a été partenaire du rallye des princesses et du rallye des gazelles et partenaire avec la chaîne NRJ PARIS du Trofemina, évènement visant à récompenser des femmes de talent innovatrices et porteuses d'une certaine réussite dans leur métier.

#### **Handicap**

L'émission « Tellement Vrai », magazine de société de la chaîne NRJ 12, présente des histoires et des destins proches des enjeux actuels de société. Ce programme met en avant toute forme de diversité et de discrimination liée au handicap: la trisomie, la paralysie, les maladies génétiques rares (Cutix Lata), la paraplégie, le handicap mental, l'autisme... En dressant le portrait de ces femmes et de ces hommes, la chaîne souhaite traiter le handicap dans une approche positive, favorisant sa compréhension et sa banalisation aux yeux du grand public.

#### **4.1.4.2 PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET D'UNE ALIMENTATION SAINTE**

Conscient du rôle qu'il peut jouer pour prévenir des comportements nutritionnels déséquilibrés, le Groupe a signé en 2009, parmi d'autres producteurs audiovisuels et annonceurs, une charte « alimentaire » proposée par le CSA et visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusées à la télévision. Selon les termes

de cette charte dont le CSA est chargé de la mise en œuvre, les chaînes de télévision s'engagent à :

- ◆ accorder des tarifs préférentiels à l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) pour la diffusion des campagnes collectives véhiculant ses messages sanitaires,
- ◆ diffuser et mettre à la disposition du jeune public des programmes sur l'alimentation et l'activité physique.

Sur les chaînes NRJ 12, NRJ HITS et NRJ PARIS, cet engagement s'est traduit en 2012 par la diffusion de programmes de sensibilisation à destination du grand public : « Et toi, tu manges quoi ? » ; « Trop la pêche » ; « Une famille au Top » et plusieurs épisodes thématiques de « Tellement Vrai », dont « Mon alimentation est un problème ». L'ensemble de ces émissions représente un total d'environ 125 heures de programme autour de la thématique de l'alimentation.

#### **4.1.4.3 PROXIMITE AVEC LE TERRITOIRE ET LE PUBLIC EN REGION**

Diffusées sur l'ensemble du territoire, les antennes et les chaînes du Groupe possèdent une forte visibilité et développent des initiatives afin de se rapprocher du public.

- Des programmations régionales :

Trois antennes radios du Groupe ont un décrochage local dans plus de 60 villes en France, ce qui permet d'adapter les contenus diffusés aux spécificités régionales.

Chaque jour, plusieurs heures de programmation diffèrent ainsi selon les régions et contribuent à la promotion de l'identité culturelle locale.

- Des actions sur le terrain :

Au cours de l'exercice 2012, différentes actions ont été déployées sur le territoire parmi lesquelles :

#### **She Can DJ**

L'antenne NRJ a mis en place à partir de juin 2012 un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé « SHE CAN DJ », dont le but est de découvrir et faire découvrir les meilleures DJs féminines de France. La candidate gagnante s'est vue proposer un contrat chez Music France, major n°1 dans le monde sur la Dance Music mais s'est également vue proposer de devenir la « DJ résidente » d'une radio nationale où elle pourra ainsi diffuser l'un de ses mix. A travers cette action, l'antenne NRJ contribue positivement à l'insertion professionnelle de publics en difficulté tout en montrant sa proximité avec l'ensemble du territoire.

#### **NRJ@School**

Le projet NRJ@School a été initié il y a plusieurs années par l'antenne NRJ. Il visait initialement à détecter et former les animateurs de demain grâce à une formation en alternance délivrée par la NRJ School et l'INA et sanctionnée par un diplôme. Le principe a évolué et donne désormais l'opportunité à des élèves (collégiens et lycéens) de créer un groupe via la page Facebook officielle de NRJ et d'appeler un maximum d'amis à le rejoindre afin de gagner une rencontre avec un artiste de renom.

Chaque opération dure environ 20 jours et mobilise plus de 60 000 participants sur l'ensemble du territoire. Le Groupe et les artistes concernés peuvent ainsi se rapprocher de leur public, notamment dans des zones jugées sensibles.

#### NRJ Music Tour

Le NRJ Music Tour est une série de concerts gratuits organisés par l'antenne NRJ en région. Ces concerts en plein air regroupent des artistes de la chanson française et internationale et donnent l'opportunité au Groupe d'aller à la rencontre de ses auditeurs et de l'ensemble de son public en région.

#### 4.1.5 RELATIONS AVEC LES ANNONCEURS

La durée du temps publicitaire des différentes antennes est régie par les conventions conclues avec le CSA et le contenu est géré par les annonceurs qui achètent de l'espace publicitaire au Groupe pour la diffusion de leurs campagnes.

Même si le Groupe n'est pas impliqué directement dans la réalisation du contenu publicitaire, le Groupe possède un système de validation interne afin de s'assurer que les messages respectent ses valeurs ainsi que le cadre réglementaire. Les publicités télévisuelles sont ensuite soumises à l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) pour une validation définitive, ce qui amène le Groupe à entretenir des liens étroits avec cet organisme.

Le Groupe profite par ailleurs de sa visibilité médiatique pour véhiculer des valeurs sociales et citoyennes auprès de ses auditeurs et téléspectateurs. Cet engagement se traduit par des campagnes gracieuses en faveur d'associations reconnues d'utilité publique.

En 2012, cet espace publicitaire gratuit aura permis de donner de la visibilité aux actions et initiatives menées par des associations et fondations parmi lesquelles Action contre la faim, les Restos du Cœur, la Croix Rouge Française, Solidarité Sida, SOS Village d'Enfants, UNICEF France... Au total, ce sont près de 100 associations qui ont bénéficié du soutien du Groupe l'année dernière.

#### 4.1.6 RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

La relation du Groupe avec ses fournisseurs est régie par des documents cadres internes : la directive achats et la charte éthique du Groupe. Ces deux documents traduisent les valeurs et les principes éthiques auxquels les dirigeants et les salariés se conforment dans toutes leurs démarches d'achats et dans leurs relations avec les fournisseurs. Si le Groupe n'intègre pas explicitement d'exigences sociales ou environnementales dans le choix des fournisseurs, il reste toutefois attentif à valoriser leurs engagements pour un prix et une qualité similaires.

#### ATF Gaia

NRJ GROUP a choisi l'ATF Gaïa pour la revalorisation et le recyclage de ses équipements informatiques et électroniques. L'ATF Gaïa emploie 80% de travailleurs handicapés et est partenaire depuis 10 ans du Centre de Réa-

daptation Professionnelle et Fonctionnelle de Nanteau (77) qui mène avec les collectivités territoriales de Seine-et-Marne une démarche innovante pour améliorer l'accès à l'emploi des personnes handicapées (transports et logements adaptés). En s'associant avec l'ATF Gaïa, le Groupe contribue donc à l'insertion des travailleurs handicapés.

Bilan du partenariat :

CARACTERISTIQUES	2012	2011
Reprises	185 €	23 979 €
Enlèvements	1 pour 389 kg	21 pour 11 T
Prestations	13 446 €	0 €

#### Sous-traitance

Dans le cadre d'appel à des sociétés extérieures pour couvrir des besoins dans des domaines d'activités ciblés, le Groupe demande à chacun de ses prestataires, par le biais d'obligations fixées dans leur contrat, de respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment en matière sociale et environnementale.

NRJ GROUP veille par ailleurs aux engagements sociaux des producteurs et notamment au respect des obligations fixées dans les conventions conclues avec le CSA. Le producteur s'engage ainsi à veiller au respect de la personne humaine, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la protection de l'enfance et de l'adolescence et à interdire tout propos à caractère injurieux, ordurier, diffamatoire, violent, raciste, pornographique ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

#### 4.1.7 MECENAT

Depuis des années, NRJ GROUP s'implique dans des grands combats de société en soutenant le monde associatif. Cet engagement se traduit par ses différentes activités médiatiques mais aussi, par l'implication directe des collaborateurs dans des actions bénévoles.

##### 4.1.7.1 ACTIVITE DE LA FONDATION

Le Groupe soutient la Fondation NRJ, créée en 1999 par Jean-Paul BAUDECROUX, via une contribution financière annuelle versée par la société NRJ MUSIC SARL et reposant sur un pourcentage des ventes de compilations NRJ MUSIC AWARDS. La Fondation NRJ a pour objet de faire avancer la recherche médicale en neurosciences. Elle remet chaque année un Grand prix scientifique de 100 000 € destiné à récompenser et encourager des travaux scientifiques menés par une personne physique ou un groupe de personnes, dans le cadre d'une institution publique ou privée. Au-delà de son Prix scientifique annuel, la Fondation NRJ attribue chaque année à de jeunes équipes françaises trois subventions de 40 000 euros chacune.

Depuis sa création il y a treize ans, la Fondation NRJ a attribué plus de 4 millions d'euros de subventions à plus de 80 chercheurs, professeurs, docteurs, directeurs de recherches et leurs équipes en neurosciences dans des domaines aussi variés que la mémoire, la sclérose en plaque, les pathologies de l'œil, la dépression chez les jeunes, l'épilepsie chez l'enfant ou les cellules souches neuronales.

En 2012, c'est Isabelle ARNULF, pour ses recherches sur les troubles comportementaux pendant le sommeil paradoxal, et Medhi TAFTI, professeur au centre intégratif génomique de l'Université de Lausanne, qui ont été récompensés. Le Prix scientifique 2013 sera attribué sur le thème « Génétique des maladies neuro-dégénératives » et les subventions le seront à de jeunes équipes françaises sur le thème « Traitement des AVC » (accidents vasculaires cérébraux).

#### 4.1.7.2 ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Au cours de l'année 2012, il a notamment été réalisé les actions suivantes :

##### Sidaction

En supplément des actions menées par ses chaînes de télévision, NRJ GROUP s'associe au Sidaction à travers une journée de mobilisation sur le temps de travail des collaborateurs de l'UES Boileau. Cette journée, initiée en 2011, s'est renouvelée le 30 mars 2012 et a permis à des salariés du Groupe de soutenir les bénévoles du Sidaction lors de leur mobilisation contre le sida.

##### Institut Curie

Dans le cadre d'Octobre Rose, opération nationale de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein, le Groupe s'est associé à l'opération « des femmes donnent aux femmes » de l'Institut Curie. Le Disque d'Or remis par NRJ est venu enrichir les nombreux dons mis aux enchères à la maison de ventes AUDAP & MIRABAUD et à Drouot. Les fonds collectés lors de cette vente caritative ont été reversés à l'Institut Curie, fondation reconnue d'utilité publique et premier centre français de recherche sur le cancer. Ils permettront de financer d'importants programmes de recherche sur la maladie.

##### Flamme Marie-Claire

En 2012, le Groupe a de nouveau été partenaire radio exclusif (notamment CHERIE FM) de l'opération « La Flamme Marie-Claire » qui s'est déroulée du 12 mai au 30 juin 2012. La vente de bougies La Flamme Marie-Claire participe au financement de programmes pour la scolarisation des petites filles dans le monde et pour le soutien scolaire en France. L'intégralité des bénéfices issus de la vente des bougies a été reversée aux associations Toutes à l'Ecole, La Chaîne de l'espoir et l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville).

##### Pasteurdon

NRJ 12 et NRJ PARIS, dans un souci éthique et humaniste, se sont engagées aux côtés de l'Institut Pasteur en soutenant l'opération Pasteurdon. Par la diffusion de programmes courts expliquant des travaux de recherche de l'Institut Pasteur (autisme, maladie d'Alzheimer, cancers de l'estomac, maladies émergentes, génétique humaine, diarrhées chez les enfants des pays du sud etc...) NRJ 12 et NRJ PARIS contribuent à mieux faire connaître les recherches de l'Institut Pasteur et la lutte contre les maladies infectieuses.

## 4.2 LES COLLABORATEURS

Les collaborateurs sont la clé de voûte de la réussite du Groupe. C'est pourquoi la Direction des Ressources Humaines s'efforce de promouvoir leur épanouissement dans toutes les dimensions de leur vie professionnelle.

L'année 2012 a été marquée par la signature d'un accord de trois ans relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) au sein de l'Unité Economique et Sociale (UES) Boileau qui renforce notamment le plan de formation et les actions en faveur des seniors. La parité reste par ailleurs le fer de lance de la politique RH du Groupe. Un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé pour chacune des deux UES et une commission a été constituée afin de réaliser un suivi sur le sujet. Enfin, l'épargne salariale a été au cœur des négociations sur l'année 2012 avec la signature d'un nouvel accord de participation applicable aux deux UES, la mise en place d'un Plan d'épargne également applicable aux deux UES et la signature d'un accord d'intéressement au sein de l'UES Boileau. L'ensemble de ces accords est venu étoffer la responsabilité sociale du Groupe afin d'attirer toujours plus de talents et de fidéliser ceux qui contribuent jour après jour aux performances du Groupe.

Les informations ci-dessous concernent uniquement les activités du Groupe en France, sauf précision.

### 4.2.1 EFFECTIF ET EMPLOIS

#### 4.2.1.1 EFFECTIF TOTAL PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2012, le Groupe compte 1 784 collaborateurs.

EFFECTIF TOTAL	FRANCE	INTERNATIONAL
		(Allemagne, Autriche, Belgique, Suisse, Suède, Norvège, Finlande)
1 784	1 448*	336

\* Cet effectif ne comprend pas les intermittents du spectacle

L'effectif du Groupe en France s'élève à 1 448 collaborateurs, répartis entre les UES Boileau et Régions, respectivement à hauteur de 800 et 648 collaborateurs.

L'UES Régions, via les sites de diffusion et les stations locales, participe de manière active à la création d'emplois sur l'ensemble du territoire.

#### 4.2.1.2 REPARTITION DES SALAIRES PAR ACTIVITE ET CSP

ACTIVITES	2012	2011
Régies publicitaires	590	572
Antennes radio	398	399
Fonctions support administratives et financières	210	222
Diffusion	149	136
Antennes télévision	76	70
Internet	25	26
<b>Total</b>	<b>1 448*</b>	<b>1 425</b>

\* Cet effectif ne comprend pas les intermittents du spectacle

L'effectif total du Groupe en France a augmenté de 1,6 % entre 2011 et 2012 malgré le contexte économique défavorable.

Les principales évolutions concernent :

- ◆ L'embauche de 242 collaborateurs en Contrat à Durée Indéterminée (CDI),
- ◆ L'embauche de 50 collaborateurs en Contrat à Durée Déterminée (CDD),
- ◆ Le licenciement de 39 personnes.

A l'instar de 2011, le Groupe profite toujours de sa forte notoriété et d'une image de marque attractive pour assurer un recrutement qualitatif et stable (majoritairement des cadres en CDI).

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CSP	2012	2011
CADRE	809	780
EMPLOYE	378	402
TAM	261	243
<b>Total</b>	<b>1448</b>	<b>1425</b>

## 4.2.2 ORGANISATION DU TRAVAIL ET ABSENTEISME

### 4.2.2.1 HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2012 s'élève à 3 788.

### 4.2.2.2 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

#### Organisation générale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le Groupe applique deux accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, dont l'un est propre à l'UES Boileau et l'autre à l'UES Régions. Ce dernier accord a été modifié par un avenant signé le 12 novembre 2007.

Le temps de travail des collaborateurs du Groupe est organisé de la manière suivante :

- ◆ **Le personnel qui n'est pas soumis à une convention de forfait en jours** travaille, en principe, 39 heures par semaine et bénéficie de 22 jours de RTT par an. Toutefois, des modalités spécifiques d'aménagement du temps de travail propres à certaines catégories de salariés ont été mises en place en raison des contraintes particulières liées à leur activité. A titre d'exemple, les journalistes travaillent 37 heures par semaine et bénéficient de 11 jours de RTT par an.
- ◆ **Le personnel soumis à une convention de forfait en jours** travaille 217 jours par an et bénéficie en moyenne de 11 jours de repos par an.
- ◆ **Le personnel cadre dirigeant** n'est pas soumis aux dispositions légales et conventionnelles en matière de durée du travail, conformément à la réglementation en vigueur. Il bénéficie forfaitairement de 5 jours de repos supplémentaires par an.

## Durée de temps de travail

Le Groupe, soucieux de maintenir un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, accède dans sa grande majorité aux demandes formulées par les salariés qui souhaitent travailler à temps partiel. Au 31 décembre 2012, 114 collaborateurs étaient occupés à temps partiel, dont 85 femmes et 29 hommes.

### 4.2.2.3 ABSENTEISME ET MOTIFS

MOTIFS	2012	2011
Nombre de jours d'absence pour maladie	9 343	11 402
Nombre de jours d'absence pour maternité ou paternité	6 207	6 969
Nombre de jours d'absence pour congés exceptionnels	1 064	1 211
Nombre de jours d'absence non payés	1 586	665
Nombre de jours d'absence pour accident de travail ou de trajet	185	431
<b>Nombre total de jours d'absence</b>	<b>18 385</b>	<b>20 678</b>

## 4.2.3 REMUNERATIONS

### 4.2.3.1 REMUNERATIONS ET EVOLUTION DES REMUNERATIONS

La politique de rémunération du Groupe s'inscrit dans une démarche globale qui vise à concilier les paramètres suivants :

- ◆ l'évolution de la rémunération des collaborateurs présents et leur fidélisation,
- ◆ la captation de nouveaux talents,
- ◆ la volonté de privilégier la mobilité interne,
- ◆ la nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Un Comité des Ressources Humaines composé du Directeur Délégué à la Direction Générale, du Directeur Délégué Finances et Activités Internationales et du Directeur des Ressources Humaines se réunit chaque semaine et veille, aux côtés des managers, à l'atteinte de ces objectifs.

Les augmentations de salaires et le versement de primes ou de bonus exceptionnels sont fondés sur la performance individuelle et la reconnaissance du mérite. Les rémunérations variables sont déterminées au vu des résultats collectifs et/ou individuels des collaborateurs. Les critères d'attribution sont qualitatifs et/ou quantitatifs et définis contractuellement.

### 4.2.3.2 CHARGES SOCIALES

CHARGES SOCIALES (en euros)	2012	2011
Cotisations salariales	12 536 701	12 357 842
Cotisations patronales	28 888 891	29 085 220
<b>Total</b>	<b>41 425 592</b>	<b>41 443 062</b>

#### **4.2.3.3 INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET PLAN D'EPARGNE SALARIALE**

Une participation aux résultats du Groupe est versée depuis 1994 conformément à l'accord de participation en vigueur. Le montant de la réserve spéciale de participation est déterminé conformément à la formule légale.

Le montant de la réserve spéciale de participation s'est élevé en 2012 à 4 236 milliers d'euros.

Un plan d'épargne a été mis en place en décembre 2012, pour une durée indéterminée, au sein des sociétés composant les UES Boileau et Régions. Un accord d'intéressement a par ailleurs été signé en juin 2012 pour une durée de trois exercices pour les salariés de l'UES Boileau.

#### **4.2.3.4 OPTIONS ACCORDEES AUX SALARIES**

Trois plans d'options d'achat d'actions ont été mis en place par le Conseil d'administration conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008. Deux plans ont été mis en place par décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2008 (plans n°1 et 2) et un plan par décision du Conseil d'administration du 14 septembre 2009 (plan n°3). Le plan n°1 est devenu caduc au cours de l'exercice 2009 à la suite du départ du Groupe du seul bénéficiaire.

## Historique des attributions d'options d'achats d'actions

Informations sur les options d'achat d'actions		
	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'Assemblée Générale	27 juin 2008	27 juin 2008
Date du Conseil d'administration	15 septembre 2008	14 septembre 2009
Nombre total d'actions attribuées initialement :		
(i) dont nombre d'actions pouvant être achetées par		
- des mandataires sociaux	906 000	200 000
(Maryam SALEHI, administrateur)	400 000	
- dix premiers attributaires salariés	506 000	200 000
(ii) dont nombre attribué		
- sans condition de performance	303 000	80 000
- avec conditions de performance	603 000	120 000
Point de départ d'exercice des options :	16/09/2012	
- Options sans condition de performance	A l'expiration d'un délai de 20 jours de bourse après	
- Options avec conditions de performance	publication des résultats 2011, soit le 17 avril 2012	
Date d'expiration	2 ans à compter du point de départ d'exercice	2 ans à compter du point de départ d'exercice
Prix d'exercice initial	8,25 €	8,25 €
Prix d'exercice au 31 décembre 2012 <sup>(i)</sup>	7,31 €	7,31 €
Modalités d'exercice		
- sans condition de performance	303 000 options exerçables à compter du point de départ d'exercice	80 000 options exerçables à compter du point de départ d'exercice
- avec conditions de performance	603 000 options exerçables en cas de réalisation de conditions liées au ROC 2009, 2010 et 2011 (ii)	120 000 options exerçables en cas de réalisation de conditions liées au ROC 2009, 2010 et 2011 (iii)
Nombre d'actions achetées	Néant	Néant
Nombre cumulé d'options d'achat actions annulées ou caduques <sup>(iv)</sup>	24 000	Néant
Options d'achat d'actions en circulation au début de l'exercice	882 000	200 000
Ajustement réalisé en application de l'article R 225-140 du Code de Commerce	113 437	25 721
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice :	995 437	225 721
Dont :		
- sans condition de performance	341 974	90 289
- avec condition de performance	653 463	135 432
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 1%	1,56 €	1,01 €

### <sup>(i)</sup> Prix d'exercice au 31 décembre 2012

Une distribution de dividendes par prélèvement sur la prime d'émission ayant été effectuée en mai 2012, le prix de levée des options d'achats d'actions au titre de chacun de deux plans en cours a été ramené de 7,71 € (prix de levée au 31 décembre 2011) à 7,31 €.

Il est rappelé que les deux précédentes distributions exceptionnelles effectuées en mai 2010 et en mai 2011 ont eu pour conséquence de ramener le prix de levée respectivement :

- de 8,25 € à 7,99 €,
- puis de 7,99 € à 7,71 €.

### <sup>(ii)</sup> Plan n°2 : conditions de performance

- 201 000 options exerçables si le Résultat Opérationnel Courant (ROC) 2009 est = ou > au ROC 2009 budgété,
- 201 000 options exerçables si le ROC 2010 est = ou > au ROC 2010 budgété,
- 201 000 options exerçables si le ROC 2011 est = ou > au ROC 2011 budgété.

Soit au total 603 000 options exerçables.

Les conditions de performance relatives au plan n°2 telles que rappelées ci-dessus ont toutes été atteintes.

### <sup>(iii)</sup> Plan n°3 : conditions de performance

- 40 000 options exerçables si le Résultat Opérationnel Courant (ROC) 2009 est = ou > au ROC 2009 budgété,
- 40 000 options exerçables si le ROC 2010 est = ou > au ROC 2010 budgété,
- 40 000 options exerçables si le ROC 2011 est = ou > au ROC 2011 budgété.

Soit au total 120 000 options exerçables.

Les conditions de performance relatives au plan n°3 telles que rappelées ci-dessus ont toutes été atteintes.

<sup>(iv)</sup> Des options sont caduques à la suite du départ d'un bénéficiaire du Groupe (options qui n'avaient pas fait l'objet d'un ajustement)

## Informations sur les options d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice par NRJ GROUP et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de NRJ GROUP et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	-
Options détenues sur NRJ GROUP et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de NRJ GROUP et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	0	-

### 4.2.4 RELATIONS COLLECTIVES

#### 4.2.4.1 RELATIONS PROFESSIONNELLES

La Direction des Ressources Humaines veille tout particulièrement à la qualité du dialogue social au sein du Groupe. Cette exigence s'est notamment manifestée par l'organisation de nombreuses réunions avec les institutions représentatives du personnel au sein de l'UES Boileau et de l'UES Régions au cours de l'année 2012.

En outre, l'année 2012 a été marquée par l'organisation d'élections professionnelles au sein de l'UES Régions.

Institutions représentatives du personnel au sein des UES Régions et Boileau (au 31/12/2012) :

RELATIONS PROFESSIONNELLES	
Nombre de délégués du personnel (titulaires)	17
Nombre de membres au sein des CE (titulaires)	13
Nombre de membres au sein des CHSCT	12
Nombre de délégués syndicaux	6

Aussi, et conformément à la réglementation en vigueur, les institutions représentatives du personnel concernées sont convoquées à chaque réunion du Conseil d'Administration et à l'ensemble des Assemblées Générales.

Enfin, le paysage syndical au sein du Groupe est diversifié : FO, la CFDT, la CGT, le SNJ-FO, le SNRT-CGT, la CFE-CGC et/ou le SNJ sont les organisations syndicales présentes au sein de l'UES Boileau et de l'UES Régions.

#### 4.2.4.2 BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

L'année 2012 a notamment été marquée par les actions suivantes avec les partenaires sociaux :

- ◆ L'élaboration d'un plan d'action ayant pour objet la prévention de la pénibilité, signé le 31 janvier au sein de l'UES Régions et le 21 septembre au sein de l'UES Boileau.
- ◆ L'élaboration d'un plan d'action ayant pour objet le maintien dans l'emploi des seniors, signé le 31 janvier au sein de l'UES Boileau.
- ◆ La négociation et la conclusion d'un accord collectif d'entreprise ayant pour objet l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé le 30 janvier au sein de l'UES Boileau et le 31 janvier au sein de l'UES Régions.

- ◆ La négociation et la conclusion d'un accord collectif d'entreprise ayant pour objet la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences signé le 4 juillet au sein de l'UES Boileau.
- ◆ La négociation et la conclusion d'un accord collectif d'entreprise ayant pour objet l'intéressement des salariés signé le 29 juin au sein de l'UES Boileau.
- ◆ La négociation et la conclusion d'un accord collectif d'entreprise ayant pour objet les droits d'auteur des journalistes signé le 20 septembre au sein de l'UES Boileau.
- ◆ La négociation et la conclusion d'un accord collectif d'entreprise relatif au périmètre de l'UES Boileau et à son extension à la société CHERIE HD signé le 23 octobre au sein de l'UES Boileau.
- ◆ La négociation et la conclusion d'un accord de participation consolidé au sein des sociétés du Groupe NRJ signé le 6 décembre au sein de l'UES Boileau et le 7 décembre au sein de l'UES Régions.
- ◆ La négociation et la conclusion d'un Plan d'épargne au sein des sociétés du Groupe signé le 7 décembre au sein des UES Boileau et Régions.

Par ailleurs, les autres accords collectifs d'entreprise et plans d'action en vigueur en 2012 au sein du Groupe sont les suivants :

#### Plan d'action

- ◆ Plan d'action ayant pour objet le maintien dans l'emploi des seniors au sein de l'UES Régions signé le 27 décembre 2011.

#### Protocole d'accord sur la réduction du temps de travail

- ◆ Protocole d'accord sur la réduction du temps de travail au sein de l'UES Boileau signé le 29 décembre 2000.
- ◆ Protocole d'accord sur la réduction du temps de travail au sein de l'UES NRJ Province (dénommée depuis l'UES Régions) signé le 29 décembre 2000 et son avenant en date du 12 novembre 2007

#### Participation

- ◆ Accord de participation des salariés aux résultats du Groupe signé le 27 mai 1993 et ses avenants.

#### Moyens syndicaux

- ◆ Accord d'entreprise sur les moyens syndicaux accordés aux organisations syndicales au sein des sociétés composant l'UES Régions signé le 14 novembre 2007 et son avenant en date du 10 décembre 2007.

## Travail de nuit

- ◆ Accord relatif au travail de nuit signé le 9 juillet 2010 au sein de l'UES Régions et son avenant en date du 30 septembre 2010.

## Droits d'auteur

- ◆ Accord relatif aux droits d'auteur des journalistes signé le 30 septembre 2010 au sein de l'UES Régions.

### 4.2.4.3 ŒUVRES SOCIALES

Le Groupe met en place différentes mesures sociales destinées à améliorer, dans la mesure du possible, le bien-être de ses collaborateurs. A ce titre, les salariés bénéficient d'un système de garantie des frais de santé qui assure un bon niveau de remboursement des frais médicaux. Il est à noter que le Groupe finance pour moitié la cotisation au titre du régime de base.

Par ailleurs et à titre d'exemple, le Groupe maintient la rémunération des femmes enceintes ayant au moins un an d'ancienneté pendant toute la durée de leur congé de maternité.

Enfin, dans le cadre du 1% logement, les collaborateurs du Groupe peuvent bénéficier de logements à loyer réduit. En outre, le Groupe propose à ses collaborateurs l'ensemble des mesures existantes au titre de ce dispositif.

### 4.2.6 FORMATION

NRJ GROUP est conscient que la formation de ses collaborateurs est un outil essentiel qui contribue notamment à sa performance et à sa pérennité. C'est la raison pour laquelle il accorde une place importante à l'acquisition, au maintien et au développement des connaissances, de savoir-faire et savoir-être. Des indicateurs de suivi, repris dans le tableau ci-dessous, ont été mis en place depuis plusieurs années :

FORMATION	2012	2011
Montant consacré à la formation (en euros)	1 444 870	1 373 655
% de la masse salariale consacré à la formation	2,34%	2,23%
Nombre de salariés formés*	711 soit 50% de l'effectif total	631 soit 44,3 % de l'effectif total
Nombre d'actions de formation	975	906
Nombre d'heures de formation	12 284	12 607
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'un Droit Individuel à la Formation (DIF)	134	190

\* Chaque salarié n'est compté qu'une seule fois même s'il a bénéficié de plusieurs actions de formation

Afin de mener sa politique de formation, la Direction des Ressources Humaines met en place, par le biais du site intranet, des outils informatiques permettant une meilleure gestion des besoins en formation (simplification, rapidité, traçabilité etc.). Cette politique s'articule principalement autour de formations à ses métiers, au management et au développement personnel.

L'année 2012 a par ailleurs été marquée par :

- ◆ le lancement au sein de l'UES Boileau de deux modules de formation basés sur la Process Com, un outil de communication permettant une meilleure compréhension des personnalités, et dispensés par Kahler Communication France. L'un est à destination des managers (« Développer votre Leadership avec la Process Com ») et compte deux sessions de deux jours chacune et l'autre est à destination des collabo-

### 4.2.5 SANTE ET SECURITE

Les conditions d'hygiène et de sécurité au sein du Groupe font l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des réunions avec les Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

A cet effet, dans la continuité des mesures communes visant à améliorer les conditions de travail et à renforcer leur mise en œuvre, un Plan sur la Prévention de la Pénibilité a été signé le 21 septembre 2012 pour chacune des sociétés de l'UES Boileau.

Ce plan, déployé par d'autres acteurs médias, vise à développer des actions à court, moyen et long terme pour prévenir la pénibilité des tâches ou des situations de travail, tant physiques que psychiques, et à la supprimer ou, à défaut, la réduire. En effet, certains facteurs de pénibilité (manutentions manuelles, postures pénibles, travail de nuit...) font peser sur les salariés un risque d'altération de leur santé au cours de leur carrière qui peut se traduire par une maladie, un accident ou une usure de l'organisme.

Suite à un diagnostic réalisé sur l'ensemble des sociétés de l'UES pour déterminer la proportion des salariés exposés à ces facteurs, des mesures ont été proposées en septembre 2012 et ce pour une durée de 3 ans. Les indicateurs définis donneront l'opportunité à la Commission spécialement créée sur le sujet de suivre l'application du plan d'action dès l'année prochaine.

rateurs (« Optimisez votre développement personnel avec la Process Com ») et se déroule sur 3 jours. Ce module donne des clés pour développer une communication adaptée, réagir de manière appropriée aux sollicitations de son entourage, construire dans le court terme aussi bien que dans le long terme des relations constructives et efficaces. Les retours de formation ont été très positifs.

- ◆ la formation sur la « gestion du stress » initiée en 2010 et poursuivie en 2012 rencontre toujours beaucoup de succès. Elle est ouverte à tous les collaborateurs sur la base du volontariat.
- ◆ En outre, les managers et les commerciaux des régions bénéficient de formations ayant pour objectif de développer leurs compétences commerciales et managériales et ce, afin d'accroître leur performance.

## 4.2.7 EGALITE DE TRAITEMENT

### 4.2.7.1 ACTIONS EN FAVEUR DE LA PARITE

Conscient que la diversité de ses effectifs est un atout majeur, le Groupe respecte naturellement le principe d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, notamment dans la composition de ses effectifs.

EFFECTIF TOTAL France	2012	%	2011	%
Hommes	820	57	812	57
Femmes	628	43	613	43
<b>Total</b>	<b>1 448</b>	<b>100</b>	<b>1 425</b>	<b>100</b>

Répartition des collaboratrices femmes suivant les activités du Groupe :

ACTIVITES	2012	%
Régies publicitaires	371	59%
Antennes radio	81	13%
Fonctions support administratives et financières	113	18%
Diffusion	18	3%
Antennes télévision	32	5%
Internet	13	2%
<b>Total</b>	<b>628</b>	<b>100%</b>

Des actions significatives ont été mises en place en 2012 afin renforcer la parité :

- ◆ Le Groupe a signé en janvier 2012 un accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des deux UES. Cet accord vise à réduire les inégalités professionnelles et ce, dès l'embauche, mais également à tous les stades de la vie professionnelle. En signant cet accord, le Groupe souhaite faire évoluer durablement les mentalités sur le principe d'égalité professionnelle.
- ◆ Un rapport a été établi au titre de l'exercice 2011 sur la situation comparée des femmes et des hommes pour chacune des UES. Ces rapports permettaient d'analyser la situation et engageaient le Groupe sur trois domaines d'actions prioritaires :
  1. La rémunération effective
  2. La formation
  3. L'articulation entre l'activité et la responsabilité familiale.

De plus, le principe de la parité s'applique pleinement au sein des différentes activités et échelons du Groupe :

- ◆ L'équipe du pôle télévision se compose de 50% de femmes et de 50% d'hommes.
- ◆ L'instance de gouvernance du Groupe est composée de 6 administrateurs dont 3 femmes.

### 4.2.7.2 ACTIONS EN FAVEUR DU HANDICAP

Le Groupe respecte ses obligations légales, notamment par la conclusion de contrats de prestations entre chacune de ses filiales et un Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT). Parmi ces ESAT, il est possible de citer l'ESAT Henri Castille, l'ESAT l'Interface Messidor, l'ESAT l'Atelier Léon Fontaine et l'EA Handicap Services.

Parmi les éléments marquants de l'année 2012 figurent :

- ◆ le partenariat renouvelé avec l'ATF Gaïa. Cela représente 0,71 unités bénéficiaires qui contribuent au respect du quota du Groupe ;
- ◆ le lancement, fin 2012, d'un diagnostic Handicap qui sera déployé en 2013. Cette action viendra compléter une formation sur le handicap mise en place pour les représentants du personnel volontaires dans le courant de l'année.

### 4.2.7.3 ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS

Répartition de l'effectif par catégorie d'âge et par activité :

Activités	< à 25 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et +	Total
Antennes radio	32	79	172	95	16	4	<b>398</b>
Diffusion	4	14	63	50	17	1	<b>149</b>
Internet		8	14	3	-	-	<b>25</b>
Régies publicitaires	36	130	243	147	30	4	<b>590</b>
Fonctions support	33	28	73	56	18	2	<b>210</b>
Antennes télévision	6	31	31	7	-	1	<b>76</b>
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>290</b>	<b>596</b>	<b>358</b>	<b>81</b>	<b>12</b>	<b>1 448</b>

Des négociations engagées en 2011 ont abouti à la mise en place d'un dispositif sénior et à la signature d'un plan d'action commun au sein des deux UES.

Entré en vigueur fin décembre 2011 pour l'UES Régions et fin janvier 2012 pour l'UES Boileau, ce plan d'action vise à maintenir un taux, spécifique à chaque UES, de salariés âgés de 55 ans et plus et à mettre en place des dispositions favorables pour maintenir dans l'emploi les salariés âgés. Les objectifs sont de trois types :

- ♦ anticiper l'évolution des carrières professionnelles,
- ♦ développer des compétences, des qualifications et l'accès à la formation,
- ♦ aménager les fins de carrière et la transition entre activité et retraite.

Une évaluation de l'application de ce plan d'actions dans les deux UES a été réalisée fin novembre 2012. Il en ressort les résultats suivants :

PLAN D'ACTION SENIOR	UES Boileau		UES Régions	
	Indicateurs	Objectifs	Indicateurs	Objectifs
Maintenir un taux de salariés âgés de 55 ans et plus similaire au taux de l'année précédente pour chaque UES	<b>3,11%</b>	2,98%	<b>1,38%</b>	0,65%
Pour les salariés de 45 ans et plus : réaliser un entretien d'écoute annuel avec leur manager au cours de l'entretien annuel d'évaluation	<b>43%</b>	80%	<b>80%</b>	80%
Pour les salariés de 45 ans et plus : envoyer un courriel spécifique les informant du contenu de l'accord signé et des dispositifs de formation existants	<b>86%</b>	95%	<b>97%</b>	80%
Pour les salariés à moins de 2 ans de la retraite : mettre à disposition une formation relative à la préparation à la retraite	<b>100%</b>	80%	<b>0%</b>	80%

## 4.3 L'ENVIRONNEMENT

Malgré ses faibles impacts, l'activité média du Groupe lui confère une responsabilité environnementale afin de réduire ses consommations de ressources d'une part (eau, énergie, papier, consommables etc...) et ses pollutions directes et indirectes d'autre part (émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des salariés, déchets, etc.). Dès lors, le Groupe s'efforce de promouvoir une attitude responsable en interne, en encourageant notamment les économies d'énergie et la réduction des gaspillages.

L'activité de transport et de diffusion de signaux radio, assurée par la société towerCast SAS, est par ailleurs soumise au strict respect des réglementations afin d'assurer sa meilleure intégration environnementale et sociale.

Malgré tout, le Groupe est conscient que ses actions sont aujourd'hui limitées et qu'un travail de mesure et de consolidation des données environnementales s'avère nécessaire dès 2013 pour progresser dans la connaissance et la maîtrise de cet enjeu.

### 4.3.1 CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Les consommations d'énergie sont suivies par les services généraux du Groupe.

Le tableau ci-dessous récapitule les consommations des sites parisiens (Rue Boileau et Avenue Théophile Gautier), des régies en régions et des sites de towerCast SAS. Lorsque la donnée est disponible, les consommations de ces mêmes sites sur l'année 2011 ont été spécifiées. Enfin, une estimation des émissions de CO2 associées à ces consommations a été réalisée.

Consommation d'électricité (kWh)*	2012	%	2011	%
<b>UES BOILEAU</b>	<b>5 179 598</b>	26,6	5 205 644	-
• Rue Boileau	3 287 388	63	3 422 156	66
• Avenue Théophile Gautier	1 892 210	37	1 783 488	34
<b>REGIE NETWORKS</b>	<b>1 567 678</b>	8,1	NC	-
<b>TOWERCAST</b>	<b>12 639 931</b>	65	NC	-
<b>NRJ RESEAU</b>	<b>67 468</b>	0,3	NC	-
<b>Total</b>	<b>19 454 675</b>	100	5 205 644	100
<b>Equivalent CO2 (en tonnes)</b>	<b>1 750</b>	100		

\* consommations annuelles sur 12 mois glissants du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

Les consommations électriques des sites parisiens restent très proches d'une année sur l'autre. Les services généraux souhaitent les réduire grâce à l'installation en 2013 d'ampoules basse consommation et de détecteurs automatiques de présence dans les sanitaires et les voies de passage.

### 4.3.2 ONDES ELECTROMAGNETIQUES

#### 4.3.2.1 DISPOSITIFS REGLEMENTAIRES LIES AUX CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

Cf. § 3.3.1 – Mesures de champs électromagnétiques (partie Facteurs de risques et assurances).

#### 4.3.2.2 PROTECTION DES SITES ET DES SALARIES

Cf. § 3.3.2 - Autres mesures de protection des sites et des salariés (partie Facteurs de risques et assurances).

### 4.3.3 AUTRES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Compte-tenu de l'activité du Groupe, les consommations d'eau, de papier et les volumes de déchets ne sont pas des indicateurs suivis par le Groupe en 2012. L'impact du Groupe dans ces domaines est non significatif.

Le Groupe n'a pas non plus en 2012 mis en place d'outils de mesure concernant les émissions de gaz à effet de

serre (GES) liées à la flotte de véhicules et aux déplacements des salariés.

Certaines autres actions ont néanmoins été initiées ou consolidées l'année dernière :

- ♦ le partenariat avec l'ATF Gaïa pour une reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), soit 59 reprises en 2012 ;
- ♦ le suivi du parc de véhicules pour l'ensemble du Groupe et la volonté affichée de s'orienter vers des véhicules moins émetteurs de CO2 ;
- ♦ la relance du tri sélectif avec le prestataire Elise ;
- ♦ la mise en place de mousseurs et de bacs sur les chasses d'eau pour réduire les consommations d'eau.

Ces différentes actions et dispositifs devraient être élargis en 2013.

Enfin, il est précisé que l'activité du Groupe présente essentiellement dans des villes ne nécessite pas la mise en œuvre d'un plan d'adaptation aux conséquences du changement climatique

# 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 5.1.1 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'administration de la Société au cours de sa séance du 27 juin 2008 a décidé de confier la direction générale au Président du Conseil d'administration.

### 5.1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

Le Conseil d'administration est composé de 6 administrateurs dont la moitié sont des femmes, 2 sont indépendants et un de nationalité étrangère. Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les mandataires sont domiciliés au siège social de la Société.

#### Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX

67 ans - Français  
Président Directeur Général  
Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 27 juin 2008  
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Jean-Paul BAUDECROUX est le fondateur et principal actionnaire du groupe NRJ. Après avoir suivi des études d'économie, il rejoint, en 1965, l'équipe marketing de Revlon aux Etats-Unis. En 1972, il crée le service de réservation hôtelière « Elysées 12-12 » pour finalement, en 1981, se lancer dans l'aventure de la radio libre, à Paris, en créant la station NRJ. Au fil des années, il rachète des radios locales pour développer son réseau, crée des nouvelles stations (CHERIE FM en 1987 puis RIRE & CHANSONS en 1990) et rachète NOSTALGIE en 1998. Il étend également le concept NRJ à l'étranger. Dans les années 2000, il diversifie les activités du Groupe NRJ en s'engageant dans la télévision avec les chaînes NRJ 12, NRJ PARIS, NRJ HITS et plus récemment CHERIE 25, et dans la production de spectacles avec les comédies musicales LE ROI SOLEIL, CLEOPATRE et actuellement 1789-LES AMANTS DE LA BASTILLE. Le Groupe détient également sa propre société de diffusion, TOWERCAST. Enfin, il procède également, en 1999, à la création de la fondation NRJ-Institut de France pour la recherche médicale, principalement axée sur les neurosciences. Par sa dotation, la fondation NRJ est l'une des plus importantes de France.

Au 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX détenait 62.780.838 actions et 125.561.676 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2012 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Président du Comité de surveillance de NRJ SAS depuis le 27 mai 2008 (société française non cotée)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

#### Madame Vibeke Anna RÖSTORP

41 ans - Suédoise  
Administrateur  
Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 27 juin 2008  
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Vibeke ROSTORP est la compagne de Jean-Paul BAUDECROUX. Elle est Docteur en Histoire de l'art depuis décembre 2011. Sa thèse de doctorat "Les artistes suédois et norvégiens en France de 1889 à 1908, le mythe du retour" va être publiée en avril 2013. Elle est également critique d'art et journaliste culturel indépendant pour un grand quotidien national suédois « Dagens Nyheter ».

Au 31 décembre 2012, Madame Vibeke RÖSTORP détenait 1 action et 2 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2012 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Membre du Comité de surveillance de NRJ SAS depuis le 19 mai 2010 (société française non cotée)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Rédaction d'articles pour le dictionnaire allemand de biographies d'artistes SAUR (ex "Allgemeines Künstlerlexikon") jusqu'en avril 2011.

#### Madame Muriel SZTAJMAN

50 ans - Française  
Administrateur  
Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 20 mai 2010  
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Muriel SZTAJMAN est la nièce de Jean-Paul BAUDECROUX. Elle est titulaire d'un BTS secrétariat trilingue. Elle débute sa carrière en tant qu'Assistante de Direction/de Marketing au sein de FRAMATOME, HELENA RUBINSTEIN et FINDER. Elle rejoint la société IER en 1986 où elle exerce actuellement la fonction de Chargée de Communication.

Au 31 décembre 2012, Madame Muriel SZTAJMAN détenait 2 actions et 4 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2012 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Néant

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

**Madame Maryam SALEHI épouse BREMOND**

49 ans - Française

Administrateur

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 27 juin 2008

Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Diplômée en Droit et Avocat au Barreau de Paris, Maryam SALEHI commence sa carrière en 1990 comme avocat à Paris, où elle se spécialise en Droit des affaires et en Droit de la concurrence. Elle rejoint NRJ GROUP en 1997, en qualité de Directeur Juridique du Groupe. Associée à la croissance et à la diversification du Groupe, elle prend part notamment à l'acquisition du réseau RADIO NOSTALGIE et au développement du pôle télévision. En 2008, elle est nommée Secrétaire Générale du Groupe. Puis, elle devient Directeur Délégué à la Direction Générale, rattachée à Jean-Paul BAUDECROUX. Dans ce cadre, elle pilote la mise en œuvre des synergies entre les diverses unités du groupe et la conduite de nouveaux projets. Elle supervise également les fonctions auparavant rattachées au Secrétariat général ainsi que la Direction Juridique, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Corporate et la Direction des achats.

Au 31 décembre 2012, Madame Maryam SALEHI détenait 5 actions et 10 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2012 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe (sociétés françaises non cotées) :

Président de RIRE ET CHANSONS depuis le 10 septembre 2009

Gérant de NRJ MUSIC depuis le 10 août 2009

Gérant de NRJ ENTERTAINMENT depuis le 10 août 2009

Gérant de NR PUBLISHING depuis le 15 juillet 2008

Gérant de ANIMATION ET DEVELOPPEMENT

MENTON-AZUR-ROYA-MAR depuis le 7 janvier 2013

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Membre du Comité de Surveillance de 7 L du 28 février 2006 au 30 juin 2010 (société française non cotée)

**Monsieur Antoine GISCARD D'ESTAING**

52 ans - Français

Administrateur indépendant

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 27 juin 2008

Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Antoine Giscard d'Estaing est diplômé de HEC et ancien élève de l'ENA. Après quatre années passées au sein de l'Inspection des Finances, la première partie de sa carrière se déroule de 1990 à 1999 au sein DU GROUPE SUEZ-LYONNAISE DES EAUX, en qualité de Directeur Financier. En 2000, il rejoint le GROUPE SCHNEIDER ELECTRIC en qualité de Directeur Général Finances,

Contrôle de gestion et Juridique. Puis, de 2005 à 2007, il occupe tout d'abord, au sein du GROUPE DANONE, la fonction de Directeur Général Finance, Stratégie et Systèmes d'Information puis sera ensuite nommé Secrétaire Général. En 2008 et 2009, il est associé de la société BAIN & COMPANY PARIS avant de rejoindre, en 2009, le GROUPE CASINO en qualité de Directeur Financier et membre du Comité exécutif.

Au 31 décembre 2012, Monsieur Antoine GISCARD D'ESTAING détenait 1 400 actions et 2 800 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2012 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Membre du Comité d'audit de NRJ GROUP depuis le 2 juin 2004 (Président depuis le 20 mai 2010)

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ GROUP depuis le 9 septembre 2005

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Président de BANQUE CASINO (société française non cotée) depuis le 27 mars 2009

Représentant permanent de GERMINAL SNC, administrateur de MONOPRIX (société française non cotée), depuis le 29 juin 2012

Représentant permanent de CASINO GUICHARD PER-RICHON, administrateur de MERCIALYS (société cotée française), depuis le 6 avril 2009

Administrateur de GRUPO PAO DE AÇUCAR (société cotée brésilienne – bourse de Bovespa) depuis le 30 avril 2009

Représentant permanent de MESSIDOR, administrateur de MONOPRIX, du 4 juin 2009 au 29 juin 2012

Président de CASINO RESTAURATION du 31 mars 2009 au 2 avril 2012

Vice-Président et Administrateur de l'association loi 1901 Les Ecoles du Soleil jusqu'en 2012

Représentant permanent de DISTRIBUTION CASINO FRANCE, membre du Conseil de surveillance de FRANCHISE HOLDING, jusqu'en 2012

Représentant permanent de CASINO GUICHARD PER-RICHON, administrateur de INTEXA (société cotée française), jusqu'en 2012

Administrateur de EURONEXT de 2006 à octobre 2010

Associé de BAIN & COMPANY du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 31 mars 2009

Membre du "Collège des Marchés Financiers" puis de "l'Autorité des Marchés Financiers" de 2000 à 2009

Administrateur et Directeur Général Délégué de Cie GERVAIS DANONE du 26 septembre 2005 au 30 avril 2008

Administrateur et Directeur Général Délégué de GENERAL BISCUITS du 26 septembre 2005 au 30 avril 2008

Membre du Comité Exécutif du Groupe DANONE du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 30 avril 2008

Directeur Général Finance Stratégie et Systèmes d'information du Groupe DANONE du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 30 avril 2008

**Monsieur François MAZON**

54 ans - Français

Administrateur indépendant

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 27 juin 2008

Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

François MAZON est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, de Sciences Po et est titulaire d'un Master 1 de droit privé. Il débute sa carrière, en 1983, au sein d'IBM en qualité de Responsable de compte. En 1990, il rejoint CAPGEMINI dont il devient, en 2001, Directeur Général France. En 2004, il est nommé Directeur Général France – Maroc – Asie de STERIA avant d'intégrer, de 2009 à 2012, la société LINAGORA où il occupait les fonctions de Directeur du Développement. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012, il est Senior Advisor au sein de TNP Consultants.

Au 31 décembre 2012, Monsieur François MAZON détenait 1 001 actions et 1 002 droits de vote.

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Membre du Comité d'audit de NRJ GROUP depuis le 27 juin 2008

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Administrateur de PASSERELLES NUMERIQUES (ONG) depuis 2009  
Administrateur de l'Université de Bretagne Sud depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012  
Membre du Comité de suivi de la réforme des universités (loi LRU) depuis février 2011  
Administrateur de COMPARIO (société française non cotée) du 15 mars 2011 jusqu'en janvier 2013  
Directeur du développement de LINAGORA du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 30 juin 2012  
Directeur Général France – Maroc – Asie de STERIA de septembre 2004 au 27 octobre 2008  
Group Senior Executive Vice President GROUPE STERIA de septembre 2004 au 27 octobre 2008

### **5.1.3 CENSEUR**

#### **Monsieur Jérôme GALLOT**

53 ans - Français

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 27 juin 2008

Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Monsieur Jérôme GALLOT est diplômé de l'IEP Paris, a une maîtrise en droit et est ancien élève de l'ENA. Il débute sa carrière, en 1983, au sein de la Cour des Comptes, puis entre au Ministère des Finances (Directeur Général de la DGCCRF). En 2003, il devient Directeur de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS avant d'être nommé, en 2006, Président de CDC ENTREPRISES. Il occupe ensuite le poste de Directeur Général de VEOLIA TRANSDEV avant de devenir, en décembre 2012, le Conseiller du Président de cette société.

Au 31 décembre 2012, Monsieur Jérôme GALLOT détenait 900 actions et 1 200 droits de vote.

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ GROUP depuis le 16 décembre 2008

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Administrateur de NEXANS depuis juin 2007  
Administrateur de PLASTIC OMNIUM depuis décembre 2006  
Administrateur de CAIXA SEGUROS SA (Brésil) depuis février 2005  
Directeur Général de VEOLIA TRANSDEV du 3 mars 2011 au 3 décembre 2012  
Membre du Conseil de surveillance de SCHNEIDER ELECTRIC SA (société cotée française), de mai 2006 au 3 mai 2012  
Membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement du 1<sup>er</sup> février 2009 au 31 mars 2011  
Président de CDC Entreprises du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 mars 2011  
Président de AVENIR ENTREPRISES du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 15 mars 2011  
Censeur de OSEO de septembre 2006 au 15 décembre 2010  
Administrateur de ICADE SA du mars 2004 à novembre 2010  
Administrateur de CNP Assurances de mars 2004 au 22 juin 2010

## 5.2 REMUNERATIONS

### 5.2.1 REMUNERATIONS VERSEES ET OPTIONS/ACTIONS ATTRIBUEES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

#### REMUNERATION VERSEE ET OPTIONS/ACTIONS ATTRIBUEES A MONSIEUR JEAN-PAUL BAUDECROUX (PDG EN EXERCICE)

Tableau de synthèse

(en Euros)	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	767 350,76	537 350,76
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>767 350,76</b>	<b>537 350,76</b>

#### Détail des rémunérations

(en Euros)	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	354 734,76	354 734,76	354 734,76	354 734,76
Rémunération variable	410 000	310 000	180 000	410 000
Rémunération exceptionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00
Jetons de présence	0,00	0,00	0,00	0,00
Avantages en nature (voiture)	2 616	2 616	2 616	2 616
<b>TOTAL</b>	<b>767 350,76</b>	<b>667 350,76</b>	<b>537 350,76</b>	<b>767 350,76</b>

Le montant de la rémunération fixe de Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX au titre de son mandat social au sein de la Société a été fixé pour 2012 par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations à 309 000 € bruts (et porté à 350 000 € bruts pour 2013). Cette rémunération tient compte de son expérience et de son ancienneté dans le Groupe. En plus de cette rémunération fixe, le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a mis en place à son profit depuis l'exercice 2010, une rémunération variable (pour 2012, le montant était plafonné à 410 000 € bruts ramené à 403 000 € bruts à la suite de la renonciation par le bénéficiaire à 7 000 € bruts sur l'enveloppe globale qui lui avait été attribuée. Pour 2013, le montant est plafonné à 403 000 € bruts) fondée sur des critères quantitatifs liés à la performance du Groupe (atteinte de niveaux de Résultat Opérationnel Courant). Le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Il perçoit également une rémunération fixe de 45 734,76 € au titre de son mandat de Président du comité de surveillance de la société NRJ SAS et bénéficie d'une voiture de fonction (avantage en nature de 2 616 €).

#### Situation au regard des recommandations AFEP/MEDEF

Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX bénéficie de :

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	x		x		x		x

### 5.2.2 JETONS DE PRESENCE ET AUTRES REMUNERATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Pour l'exercice écoulé, le Conseil d'administration du 20 janvier 2012 a décidé de verser, à titre de jetons de présence, au censeur et aux administrateurs, à l'exception de Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX et de Madame Maryam SALEHI :

- une somme de 750 € par membre et par présence effective aux réunions du Conseil d'administration et de chaque Comité spécialisé,
- une somme forfaitaire de 7 500 € à chaque membre du Comité d'audit.

**Tableau de synthèse pour l'ensemble des mandataires sociaux en exercice en 2012**

(en Euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2011		Montants versés au cours de l'exercice 2012	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Vibeke Anna RÖSTORP	6 750	0,00	4 500	0,00
Muriel STAZJMAN	0,00	0,00	0,00	0,00
Maryam SALEHI	0,00	550 138,14	0,00	570 547,67
Antoine GISCARD d'ESTAING	18 000	0,00	16 500	0,00
François MAZON	15 750	0,00	15 750	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>40 500</b>	<b>550 138,14</b>	<b>36 750</b>	<b>570 547,67</b>

Le censeur, Monsieur Jérôme Gallot a perçu une somme totale 18.000 euros au titre de jetons de présence pour l'année 2012.

**Détail des rémunérations de Maryam SALEHI (administrateur ayant la qualité de salarié)**

(en Euros)	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	190 000	190 138,14	190 000	190 547,67
Rémunération variable	380 000	360 000	160 000	380 000
Rémunération exceptionnelle	0,00	0,00	80 000	0,00
Jetons de présence	0,00	0,00	0,00	0,00
Avantages en nature	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>570 000</b>	<b>550 138,14</b>	<b>430 000</b>	<b>570 547,67</b>

Madame Maryam SALEHI exerce en plus de son mandat social, la fonction salariée de Directeur Délégué à la Direction Générale et perçoit à ce titre une rémunération fixe qui tient compte du niveau de ses responsabilités (le montant de sa rémunération fixe était de 190 000 € bruts pour 2012 et a été fixé pour 2013 à 210 000 € bruts) et une rémunération variable (pour 2012, le montant était plafonné à 380 000 € bruts ramené à 370 000 € bruts à la suite de la renonciation par la bénéficiaire à 10 000 € bruts sur l'enveloppe globale qui lui avait été attribuée. Pour 2013, le montant est plafonné à 370 000 € bruts) fondée sur des critères quantitatifs liés à la performance du Groupe (atteinte d'un niveau de Résultat Opérationnel Courant). Le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Par ailleurs, compte-tenu de la bonne maîtrise et de la réduction des charges (selon le pôle d'activité), au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a autorisé le versement à Maryam SALEHI d'une rémunération exceptionnelle de 80.000 euros bruts au titre de l'exercice 2012.

Enfin, Maryam SALEHI est titulaire d'options d'achat d'actions (cf. § 4.2.3.4).

### **5.2.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D' ACTIONS / ACTIONS DE PERFORMANCE**

Aucune action de performance ou option de souscription/d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice à des mandataires sociaux par l'émetteur ou une société du Groupe NRJ (aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par un mandataire social. Aucune attribution définitive d'actions de performance n'est intervenue en 2012 au profit d'un mandataire. Aucune action de performance n'est devenue disponible pour les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012).

Les options accordées durant les exercices précédents sont indiqués au § 4.2.3.4.

## **5.3** INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS

En dehors de ce qui est indiqué à l'article 5.1.2 Composition du Conseil d'administration, il n'existe pas de lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

### **5.3.1** ABSENCE DE CONDAMNATION POUR FRAUDE, D'ASSOCIATION A UNE FAILLITE OU D'INCRIMINATION ET /OU SANCTION PUBLIQUE

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ni membre de la Direction Générale :

- ◆ n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- ◆ n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- ◆ n'a fait l'objet d'incrimination et/ou de sanction publique officielle prononcée par une autorité réglementaire ou statutaire,
- ◆ n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **5.3.2** CONFLITS D'INTERETS

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de NRJ GROUP, de l'un quelconque des administrateurs ou membre de la Direction Générale et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun administrateur ou membre de la Direction Générale n'est lié par un contrat de services avec NRJ GROUP ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme dudit contrat.

### **5.3.3** OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Il est renvoyé à la note 29 « Transactions avec les parties liées » des notes annexes aux comptes consolidés et au rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué par la Société en faveur de l'un quelconque des administrateurs.

### **5.3.4** AUTRES INFORMATIONS

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un administrateur ou un membre de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

Il n'existe, pour les administrateurs et membres de la Direction, aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de NRJ GROUP, à l'exception des règles relatives à la prévention des opérations d'initié ainsi que l'obligation d'être propriétaire d'au moins 1 (une) action NRJ GROUP pendant la durée de leur mandat.

## 5.4 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il m'appartient en tant que Président du Conseil d'administration de votre Société dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de vous rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- ♦ de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales,
- ♦ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

J'ai chargé la Direction financière, le service audit interne et le service droit des sociétés du Groupe des travaux préparatoires et des diligences nécessaires pour la préparation de ce rapport. Dans ce cadre, le service droit des sociétés a procédé à une revue des différents textes applicables à la rédaction de la première partie de ce rapport « gouvernance d'entreprise ». La Direction financière et le service audit interne ont de leur côté procédé à la revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites dans la deuxième partie de ce rapport.

Le présent rapport a été présenté au Comité d'audit du 31 janvier 2013, approuvé par le Conseil d'administration du 19 mars 2013 et transmis aux Commissaires aux comptes.

A titre préliminaire, je vous informe que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le rapport de gestion du Conseil.

### 5.4.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

#### 5.4.1.1 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées (code consolidé de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 consultable sur le site <http://www.medef.com>).

Toutefois, les dispositions suivantes de ce standard de place ont été écartées :

Recommandations AFEP/MEDEF écartées	Justifications
Echelonement des mandats des administrateurs (§12)	Le nombre d'administrateur est restreint et leur mandat est court : 2 ans
Composition du Comité des nominations et rémunérations (§16)	Le Comité des nominations et rémunérations est composé d'un administrateur indépendant et du censeur de la Société qui remplit les critères d'indépendance définis par le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF
Nombre d'actions détenues par les administrateurs (§17)	Le nombre est variable et pas toujours significatif. Pour la Société, le nombre d'actions détenues par les administrateurs n'a pas de corollaire avec leur implication dans leur mandat

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Composition

#### Les membres

Le Conseil est composé de 6 membres nommés pour une durée de 2 ans :

- ♦ Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX, Président Directeur Général,
- ♦ Madame Vibeke RÖSTORP,
- ♦ Madame Muriel SZTAJMAN,
- ♦ Madame Maryam SALEHI,
- ♦ Monsieur Antoine GISCARD d'ESTAING,
- ♦ Monsieur François MAZON.

La moitié des membres du Conseil étant des femmes, le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil est parfaitement respecté. Pour exercer son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société et le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne doit pas dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration.

#### Les membres indépendants

Le Conseil comporte deux administrateurs indépendants (Messieurs Antoine GISCARD d'ESTAING et François MAZON) sur les six administrateurs le composant (le tiers du nombre total des administrateurs) qui ont fourni au

Conseil une attestation par laquelle ils déclarent satisfaire aux critères d'indépendance des membres du Conseil édictés par l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil. Cette qualité d'administrateurs indépendants leur confère également le rôle de Déontologue au regard des dispositions du règlement intérieur de la Société et de la charte d'éthique.

Le Conseil, par décision du 21 janvier 2013, a constaté que Messieurs Antoine GISCARD d'ESTAING et François MAZON remplissaient toujours les conditions fixées par le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF (et repris dans le règlement intérieur du Conseil) pour être qualifiés d'administrateurs indépendants à savoir :

- ♦ ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédant son accession au Conseil d'administration ;
- ♦ ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société ou l'une des sociétés qu'elle consolide détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société ou de l'une des sociétés qu'elle consolide (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- ♦ ne pas être<sup>1</sup> un client, fournisseur, partenaire commercial, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ♦ ne pas avoir de lien familial avec un mandataire social de la Société ;
- ♦ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ♦ ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ♦ ne pas détenir, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 10 % du capital social ou des droits de vote dans la Société ou l'une des sociétés de son Groupe, ni être lié de quelque manière que ce soit à un actionnaire détenant une participation supérieure à 10 % de la Société ou d'une société de son groupe.

Le Conseil a par ailleurs apprécié lors de sa réunion du 21 janvier 2013 et ce au regard de la part de chiffre d'affaires publicitaire réalisé par le GROUPE CASINO sur le chiffre d'affaires radio en France (national et local) du groupe (moins de 1%), le caractère non significatif des relations d'affaires entretenues par le Groupe avec le GROUPE CASINO dont Monsieur Antoine GISCARD d'ESTAING est directeur financier.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun

des membres du Conseil vis-à-vis de la Société ou de leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Les personnes non administrateurs assistant régulièrement aux réunions du Conseil sont la Secrétaire du Conseil, le Censeur, le Directeur Délégué Finances et Activités Internationales, les Chargés de mission auprès de la Direction Générale et de la Direction Financière et les membres du Comité d'entreprise.

### **Censeur**

Monsieur Jérôme GALLOT a été renouvelé en qualité de Censeur pour une durée de 2 ans par décision du Conseil d'administration en date du 10 mai 2012. Le Censeur conformément à l'article 15 des statuts de la Société est désigné par le Conseil d'administration pour une durée de deux ans et a pour mission de veiller à l'application des statuts de la Société. Il peut également émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du Conseil. Il n'a qu'un pouvoir consultatif.

### **Fonctionnement du Conseil**

Le Conseil d'administration agit dans l'intérêt social du Groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En plus des attributions que le Conseil tient de la loi, le Directeur Général si sa fonction n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, doit lui soumettre pour approbation expresse et préalable toute opération susceptibles de modifier la structure financière et/ou le domaine d'activité de la Société (article 13.5 des statuts).

### **Règlement Intérieur du Conseil**

Les travaux du Conseil s'organisent selon son règlement intérieur (règlement en date du 20 janvier 2012) qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil dans son ensemble et les administrateurs en particulier s'astreignent naturellement. Le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil et celles de ses comités spécialisés.

Ce règlement intérieur aborde notamment les thèmes suivants :

#### Composition du Conseil d'administration

Dans cette partie, le règlement intérieur précise les principales dispositions statutaires relatives à la composition du Conseil d'administration : nombre des membres, processus de cooptation et de ratification d'une nomination par l'assemblée générale ordinaire, durée du mandat, limite d'âge ..., définit les attributions du Président ainsi que celles du Vice-Président et prévoit la nomination d'un Secrétaire.

<sup>1</sup> ou être lié directement ou indirectement

### Mission et pouvoirs du Conseil d'administration

#### ◆ Attributions du Conseil

Le règlement intérieur rappelle qu'en plus des attributions légales conférées au Conseil d'administration, celui-ci doit donner son autorisation préalablement à la réalisation d'un certain nombre d'opérations par le Directeur Général non Président du Conseil (article 13-5 des statuts).

#### ◆ Informations et Communications adressées au Conseil d'administration

Les dossiers de travail afférents à toute réunion du Conseil doivent être transmis aux membres du Conseil 3 jours calendaires au moins avant la réunion.

### Réunions et délibérations du Conseil d'administration

#### ◆ Réunions du Conseil

Le règlement intérieur précise les règles légales et statutaires de convocation des administrateurs et de fixation des ordres du jour du Conseil. Les convocations sont faites par tous moyens et adressées deux jours au moins avant la réunion du Conseil.

#### ◆ Réunion annuelle d'auto évaluation du Conseil

Le Conseil d'administration procède une fois par an, à son évaluation et à celle du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations (Comités spécialisés) par le biais d'un questionnaire adressé préalablement aux administrateurs.

L'évaluation porte principalement sur la composition du Conseil, la périodicité et la durée des réunions, les sujets traités, la qualité des débats, l'information des administrateurs et les travaux des Comités spécialisés.

Pour l'année 2012, le résultat de cet exercice a fait l'objet d'une délibération lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 décembre 2012.

Il en ressort que le Conseil a apprécié le rythme, la fréquence et le format des informations qui lui ont été transmises dans le cadre des réunions du Conseil. Les mêmes remarques ont été formulées pour les Comités spécialisés.

Les administrateurs ont par ailleurs émis le souhait que soit planifié, une fois par an, un échange sur l'évolution à moyen et long terme des différentes activités de Groupe.

#### ◆ Délibérations du Conseil

Les décisions du Conseil d'administration sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Les membres du Conseil peuvent participer, au choix de l'auteur de la convocation, aux séances du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformément aux dispositions réglementaires. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

### Règles applicables aux membres

Il est rappelé aux administrateurs un certain nombre d'obligations générales, comme le respect de la législation sur les limitations de cumul des mandats ou l'interdiction d'accepter un mandat social dans une société concurrente du Groupe NRJ. L'administrateur qui se trouverait ou viendrait à se trouver en contravention avec cette règle, serait réputé démissionnaire d'office, s'il n'avait pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois à compter de la nomination le mettant en infraction. Le règlement intérieur rappelle d'autre part les droits et devoirs des membres, tels que le droit d'information et l'obligation de détenir des titres de la Société, les opérations interdites sur les titres de la Société ainsi que les obligations en matière d'indépendance et d'information relatives aux situations de conflits d'intérêts.

En cas de situation de conflits d'intérêts, l'administrateur doit le cas échéant, s'abstenir de participer à la délibération correspondante, ne pas assister aux séances du Conseil ou démissionner de ses fonctions. Par ailleurs, le Président du Conseil à la possibilité de ne pas transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts d'information ou document afférent au sujet conflictuel.

### Fonctionnement de la Direction Générale, Fonctionnement des Comités, Censeurs, Déontologue

Le règlement intérieur du Conseil d'administration développe également les règles de fonctionnement de la Direction générale et les règles communes aux Comités du Conseil – Comité d'audit et Comité des nominations et des rémunérations - et définit les règles de nomination ainsi que la mission du Censeur et du Déontologue.

### Devoir de réserve et obligation de confidentialité

Le règlement intérieur du Conseil d'administration édicte enfin le devoir de réserve et la stricte obligation de confidentialité auxquels sont tenues l'ensemble des personnes assistant aux séances de Conseils à l'égard des informations fournies au Conseil et des débats et décisions du Conseil.

### Activité du Conseil d'administration

Le Conseil se réunit aussi souvent que les dispositions légales et que l'intérêt de la Société l'exigent.

Au cours du dernier exercice clos, il s'est réuni 8 fois avec la présence de 5 membres en moyenne (taux de participation moyen de 83 %).

Les délégués du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil mais n'ont pas assisté à l'ensemble des réunions de l'année 2012.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués et ont assisté aux réunions du Conseil statuant sur les comptes annuels et semestriels.

Le Conseil s'est prononcé sur toutes les décisions devant être mises à son ordre du jour en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En 2012, le Conseil a principalement statué sur les points suivants :

- ◆ Les comptes et le budget :
  - Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
  - Arrêté des comptes consolidés semestriels du 30 juin 2012,
  - Etablissement des documents de gestion prévisionnelle,
  - Révision du budget 2012 et adoption du budget 2013.
- ◆ L'information financière / rapports financiers
- ◆ La préparation de l'assemblée générale du 10 mai 2012
- ◆ La gouvernance d'entreprise :
  - Auto évaluation de son fonctionnement,
  - Rémunération du Président Directeur Général, d'un administrateur salarié (convention réglementée) et fixation et répartition des jetons de présence,
  - Renouvellement des mandats des administrateurs, du Président Directeur Général, des membres du Comité d'audit, des membres du Comité des nominations et des rémunérations, du Président du Comité d'audit, du Président du Comité des nominations et des rémunérations et du Censeur,
  - Mise à jour de la charte éthique,
  - Politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- ◆ Les actions/le capital
  - Mise en œuvre du programme de rachat d'actions,
  - Ajustement du prix des options d'achat d'actions,
  - Changement d'affectation d'actions auto-détenues,
  - Réduction de capital par annulation d'actions.
- ◆ L'autorisation préalable de garanties

En ce qui concerne la délibération du Conseil du 22 octobre 2012 relative à la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale, cette délibération a permis de constater, comme cela avait déjà été fait l'année précédente, que le Groupe respecte naturellement le principe d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Au cours de l'exercice 2012, le Groupe en signant pour les deux UES, un accord collectif sur la thématique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, s'est donc doté d'un cadre général formalisé en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

## **COMITES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Comité d'audit**

Concernant le Comité d'audit, la Société se réfère au rapport du groupe de travail de l'Autorité des Marchés Financiers présidé par Monsieur POUPART LAFARGE sur le comité d'audit du 22 juillet 2010. La Société étant une VaMPs, son Comité est composé de deux membres

(cf. composition ci-dessous) étant précisé que le Censeur de la Société qui remplit les critères d'indépendance définis par le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF assiste régulièrement au Comité.

### ***Composition et fonctionnement***

Ce Comité se compose des deux administrateurs indépendants conformément aux critères d'indépendance précités, Messieurs Antoine GISCARD d'ESTAING et François MAZON dont Monsieur Antoine GISCARD d'ESTAING en assume la présidence. Le Conseil après avoir précisé par décision du 28 janvier 2011, qu'il fallait selon lui prendre en considération l'expérience professionnelle et/ou la formation académique d'une personne afin de juger si elle a une compétence particulière en matière financière et/ou comptable des sociétés cotées, a considéré que compte tenu notamment de leur expérience professionnelle (cf. paragraphe 5.1.2 du document de référence), Messieurs Antoine GISCARD d'ESTAING et François MAZON doivent être considérés comme ayant une compétence particulière en matière financière.

Le règlement intérieur précise les règles relatives à la composition du Comité : nombre de membres, durée du mandat, compétence des membres, ... ainsi que ses règles de fonctionnement : le Comité se réunit au moins trois fois par an et rend compte de ses travaux et de ses conclusions au Conseil d'administration. Il se réunit notamment avant chaque Conseil d'administration dont l'ordre du jour comporte l'examen de comptes annuels ou semestriels. Il se réunit également au moins une fois par an à l'effet de statuer sur le plan d'audit interne et prendre connaissance du plan d'intervention des Commissaires aux comptes.

### ***Missions***

Le Comité d'audit n'a pas de pouvoir de décision, il donne des avis, émet des recommandations au Conseil. Il agit sous la responsabilité des administrateurs et a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit est en charge du suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et (iv) de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

### ***Réunions du Comité d'Audit***

Le Comité d'audit s'est réuni 3 fois en 2012, le taux de participation a été de 100 %.

Lors de ses réunions, il a étudié principalement :

- ◆ le plan d'audit interne,
- ◆ le plan à 3 ans,
- ◆ le plan d'intervention des Commissaires aux comptes,
- ◆ les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- ◆ les comptes consolidés semestriels du 30 juin 2012,
- ◆ l'examen des projets de communiqués financiers sur les résultats annuels et semestriels,
- ◆ la présentation du rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne.

Un compte-rendu de ces réunions a été fait lors du Conseil suivant chaque réunion.

## **Comité des nominations et des rémunérations**

### ***Composition et fonctionnement***

Le Comité est composé d'au moins deux membres. Il ne comporte aucun dirigeant mandataire social et est composé majoritairement d'administrateur ou censeur qualifiés d'« indépendant » au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration. Ils sont nommés ainsi que leur président par le Conseil d'administration pour la durée de leur mandat d'administrateur ou de censeur.

Le Comité est actuellement composé des personnes suivantes :

- ◆ Monsieur Jérôme GALLOT, Censeur, Président du Comité des nominations et des rémunérations,
- ◆ Monsieur Antoine GISCARD d'ESTAING, administrateur indépendant conformément aux critères précités, membre du Comité des nominations et des rémunérations.

Son règlement intérieur prévoit que le Comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation de son Président ou de l'un de ses membres ou de toute personne qu'ils auraient mandatés à cet effet. Le président du Comité ou l'un de ses membres rend compte des travaux à la plus prochaine réunion du Conseil d'administration, sous forme d'informations, d'avis, de propositions, de recommandations ou de comptes rendus précis et complets.

En aucun cas un membre du Comité ne peut prendre part aux décisions le concernant.

### ***Missions***

#### **Rémunérations**

Dans le cadre de cette mission, le Comité notamment :

- ◆ propose le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence qui sera soumis au vote de l'assemblée générale et les modalités de répartition de celle-ci.

En outre, le Comité donne un avis sur toute proposition de rémunération que le Conseil souhaiterait voir attribuer à un administrateur chargé d'une mission ou d'un mandat particulier.

- ◆ étudie et fait des propositions quant à la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux.

Dans ce cadre, le Comité pourra être sollicité par le Président du Conseil d'administration, s'il est porté à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'administration, une demande d'autorisation préalable en vertu des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce concernant une modification du contrat de travail d'un administrateur, du Directeur Général ou du ou des Directeurs Généraux Délégués, ayant une conséquence sur la rémunération qu'il perçoit au titre de ce contrat de travail ou sur tout engagement de retraite ou relatif à des indemnités de départ pris par la Société ou une de ses filiales au bénéfice d'un mandataire social.

- ◆ émet également des recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages et droits pécuniaires divers des mandataires sociaux, et aux conditions financières de cessation de leur mandat.

- ◆ est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux de la Société et émet au Conseil d'administration des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation de ces personnes.

- ◆ donne un avis sur la politique générale d'attribution d'actions gratuites, d'options d'achat ou de souscription ou tout autre instrument financier.

### **Nominations**

Le Comité est en charge de la préparation de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Il intervient notamment dans la sélection des mandataires sociaux. Il formule ainsi des recommandations concernant :

- ◆ les propositions de nomination à l'assemblée générale, ou le cas échéant, de cooptation d'administrateurs,
- ◆ les propositions d'exercice de la Direction Générale de la Société, assumée soit par le Président du Conseil d'administration soit par une autre personne physique portant le titre de Directeur Général,
- ◆ la proposition de nomination, par le Conseil d'administration de son Président, du Directeur Général et, le cas échéant, du ou des Directeurs Généraux Délégués,
- ◆ les propositions de nomination par le Conseil d'administration des membres du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations en prenant en considération les missions respectives de ces comités.

Le choix des candidats aux fonctions d'administrateur proposé par le Comité est guidé par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Le Comité peut prendre en compte les éléments suivants :

- ◆ l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de la répartition hommes/femmes,
- ◆ la représentation éventuelle d'intérêts catégoriels,
- ◆ l'opportunité de renouvellement des mandats,
- ◆ l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendance de chaque candidat,
- ◆ le nombre souhaitable de membres indépendants.

Le Comité prend par ailleurs connaissance des nominations concernant les principaux cadres de direction du Groupe non mandataires sociaux de la Société et examine à titre consultatif et sur demande de la direction générale, les propositions relatives à la nomination et à la révocation des Directeurs Délégués de la Société.

### ***Réunions du Comité***

En 2012, le comité s'est réuni 3 fois et le taux de participation a été de 100 %.

Lors de ses réunions, il a principalement examiné :

- ◆ le montant de l'enveloppe des jetons de présence pour l'année 2012 et sa répartition,
- ◆ la rémunération fixe et variable du Président Directeur Général et d'un administrateur salarié pour 2012,
- ◆ le renouvellement du mandat des administrateurs et la qualification de certains en administrateurs indépendants, le renouvellement des mandats du Président Directeur Général, des membres du Comité d'audit, des membres du Comité des nominations et des rémunérations, du Président du Comité d'audit, du Président du Comité des nominations et des rémunérations et du Censeur,
- ◆ un projet de plan d'intéressement.

Un compte-rendu de ces réunions a été fait lors du Conseil suivant chaque réunion.

#### **5.4.1.2 MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Conformément à l'article 13.5 des statuts, le Directeur Général si cette fonction n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, doit soumettre au Conseil d'administration pour approbation expresse et préalable, toutes opérations susceptibles de modifier la structure financière et/ou le domaine d'activité de la Société, et notamment (cf. liste à l'article 13.5 des statuts) :

- ◆ la vente, l'échange ou l'apport d'une participation, d'une marque de fabrique, d'un fonds de commerce ou d'un immeuble,
- ◆ la signature de contrats d'emprunt pour le compte de la société autrement que pour ses besoins courants,
- ◆ la constitution de sûretés,
- ◆ le concours à la fondation de toute société ou l'apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer,
- ◆ l'adoption ou la modification du budget,
- ◆ la réalisation d'investissements non budgétés dont le montant individuel ou cumulé sur un trimestre est supérieur à 1 500 000 euros,
- ◆ la modification des termes du contrat de concession de marque NRJ conclu avec la société NRJ,
- ◆ plus généralement, toute réorganisation significative ou restructuration de la Société.

Cette limitation est rappelée dans le règlement intérieur du Conseil d'administration. En pratique, les opérations visées par la limitation de pouvoirs sont souvent débattues en Conseil même s'il y a cumul des fonctions Président/Directeur Général.

Au cours de sa séance du 27 juin 2008, le Conseil d'administration a décidé de confier la Direction Générale de la Société au Président du Conseil d'administration. L'unification de ces pouvoirs a coïncidé avec le retour de Jean-Paul BAUDECROUX, actionnaire majoritaire, fondateur du Groupe à la direction du Groupe.

#### **5.4.1.3 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

##### **REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (JETONS DE PRESENCE)**

L'assemblée générale du 20 mai 2010 a fixé, jusqu'à nouvelle décision, le montant global maximum des jetons de présence par exercice, à 65 000 euros.

Le Conseil répartit entre ses membres, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, lesdits jetons en tenant compte de leur présence effective et de leur participation aux réunions du Conseil et des Comités spécialisés, selon une grille prédéterminée.

##### **REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Le Conseil d'administration arrête chaque année, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, la politique de rémunération des mandataires sociaux ainsi que les rémunérations de chacun d'eux en se référant aux recommandations du Code AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

La politique de rémunération porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle auquel s'ajoutent les éléments de toute nature pris par la Société.

##### **Détermination de la partie fixe et variable de la rémunération des mandataires sociaux**

###### **Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX**

Le seul mandataire social à percevoir une rémunération au titre de son mandat social est le Président Directeur Général.

Le montant de la rémunération fixe a été fixé pour l'exercice 2013, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, à 350 000 euros bruts/an. Cette rémunération tient compte de son expérience et de son ancienneté dans le Groupe. En plus de cette rémunération fixe, le Conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a mis en place à son profit, depuis l'exercice 2010, une rémunération variable fondée sur des critères quantitatifs liés à la performance du Groupe (atteinte d'un niveau de Résultat Opérationnel Courant). Le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Il perçoit également une rémunération fixe de 45 734,76 euros au titre de son mandat de Président du comité de surveillance de la société NRJ SAS et bénéficie d'une voiture de fonction (avantage en nature de 2 616 euros). Il ne perçoit aucun jeton de présence au titre de sa participation aux séances du Conseil d'administration.

## **Madame Maryam SALEHI**

Madame Maryam SALEHI exerce en plus de son mandat social, la fonction salariée de Directeur Délégué à la Direction Générale et perçoit à ce titre une rémunération fixe qui tient compte du niveau de ses responsabilités et une rémunération variable fondée sur des critères quantitatifs liés à la performance du Groupe (atteinte d'un niveau de Résultat Opérationnel Courant). Le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Comme le Président Directeur Général, elle ne perçoit pas de jetons de présence en cas de présence effective aux séances du Conseil d'administration.

## **Autres administrateurs**

Les autres membres du Conseil d'administration n'ont pas perçu de rémunération en dehors des jetons de présence.

## **Stocks options/Retraites**

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Des options d'achat d'actions ont été attribuées les 15 septembre 2008 et 14 septembre 2009, par le Conseil d'administration sur avis du Comité des nominations et des rémunérations, à une partie du management de la Société et de sociétés qui lui sont affiliées, la levée d'une partie des options attribuées étant liée à des conditions de performance qui ont toutes été remplies. Le Président Directeur Général ne fait pas partie des bénéficiaires de cette attribution. Le seul membre du Conseil d'administration bénéficiaire d'options d'achat d'actions est Madame Maryam SALEHI, administrateur salarié.

A la suite de la distribution exceptionnelle d'une somme prélevée sur le poste "Prime d'émission" décidée par l'Assemblée du 10 mai 2012, le prix de levée des options d'achat d'actions a été ajusté par décision du Conseil d'administration suivant la formule suivante :

Prix d'exercice réajusté = Prix d'exercice initial –  $\frac{(\text{Prix de souscription initial} \times \text{montant par action de la distribution})}{\text{Valeur de l'action avant la distribution}}$  \*

\* : valeur d'action avant la distribution = moyenne pondérée des 3 derniers jours de bourse précédant la distribution

Le nouveau prix de levée s'élève à 7,31 euros.

Il a également été procédé à un ajustement du nombre des options afin de maintenir le niveau d'investissement des bénéficiaires (ajustement du nombre des options afin que le total du prix d'achat reste constant).

## **Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions**

Aucun engagement de ce type n'existe.

## **Avantages en nature**

Le Président Directeur Général bénéficie au titre d'un avantage en nature de la mise à disposition d'une voiture (avantage valorisé à 2.616 € annuel).

## **5.4.1.4 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 16 des statuts de la Société.

## 5.4.2 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Cette deuxième partie du rapport a pour objet de rendre compte des processus internes mis en place par la Société concernant l'organisation de son contrôle interne et la gestion de ses risques.

La méthodologie retenue par NRJ GROUP s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF ainsi que sur son guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) tels que réactualisés le 22 juillet 2010.

### PERIMETRE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTROLE INTERNE

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe NRJ GROUP tels que décrits ci-dessous sont ceux applicables à la Société mère NRJ GROUP et à ses filiales contrôlées majoritairement et conjointement incluses dans le périmètre de consolidation.

En 2012, les dispositifs de la gestion des risques et du contrôle interne n'ont fait l'objet d'aucune procédure d'extension à de nouvelles sociétés en l'absence d'acquisition par le Groupe de nouvelles filiales sous contrôle exclusif ou conjoint.

Conformément au cadre de référence de l'AMF, ces dispositifs font l'objet d'une adaptation aux caractéristiques propres de chacune des sociétés du périmètre et aux relations entre NRJ GROUP et ses filiales.

### LIMITES DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTROLE INTERNE

Les dispositifs de la gestion des risques et de contrôle interne aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société qui ne peut dépendre de sa seule volonté. En effet, il existe des limites inhérentes à tout système et processus résultant notamment de facteurs tels que les incertitudes du monde extérieur, l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

### 1) PRINCIPES GENERAUX DE LA GESTION DES RISQUES

#### Définition

Selon la définition du cadre de référence de l'AMF, le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou sa réputation.

Dans ce contexte, la gestion des risques est un dispositif dynamique de la Société défini et mis en œuvre sous sa responsabilité et comprenant un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés permettant à ses dirigeants de maintenir un niveau de risques jugé acceptable.

#### Objectifs

Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- ◆ créer et préserver la valeur, les actifs dont en premier lieu les marques ainsi que la réputation de la Société par l'identification et l'analyse des principales menaces et opportunités potentielles permettant l'anticipation des risques,
- ◆ sécuriser la prise de décision et les processus stratégiques, opérationnels et supports de la Société afin de favoriser l'atteinte des objectifs par la vision objective et globale des menaces et opportunités potentielles aboutissant à une prise de risques appropriée ainsi qu'à une attribution adéquate des ressources humaines et financières,
- ◆ favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société notamment les valeurs de ses marques et celles prônées par sa charte d'éthique,
- ◆ mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux enjeux et risques relatifs à leurs activités.

#### Composantes du dispositif de gestion des risques

##### Cadre organisationnel

La gestion des risques est pilotée par la Direction déléguée à la Direction Générale et la Direction Déléguée Finances avec l'appui du Service audit interne.

Les Directeurs opérationnels ainsi que les Directeurs des fonctions supports traitent les principaux risques auxquels ils sont confrontés et sont assistés dans le recensement de ces risques par le Service audit interne.

##### Processus de gestion des risques

- Identification et analyse des risques

La Société est confrontée à diverses natures de risques menaçant l'atteinte de ses objectifs et dont les conséquences notamment financières, humaines, juridiques ou de réputation peuvent présenter un caractère significatif :

- ◆ risques liés à l'activité,
- ◆ risques opérationnels, industriels et techniques,
- ◆ risques environnementaux,
- ◆ risques juridiques,
- ◆ risques financiers.

Ces risques décrits dans la partie "Facteurs de risques et assurances" du rapport de gestion sont répertoriés dans une cartographie des risques réalisée en 2006 et mise à jour en 2011 pour ce qui concerne les principales activités du Groupe que sont les activités de Radio en France et les activités de Télévision et ce selon la méthodologie suivante :

1. Les processus clés ont été segmentés en :

- ◆ Processus stratégiques,
- ◆ Processus cœur de métier,
- ◆ Processus support métier,
- ◆ Processus supports fonctionnels.

2. Les risques associés ainsi que leurs cotations ont été déterminés en combinant :

- ◆ l'analyse approfondie de chaque processus,
- ◆ une approche « top-down » menée par entretiens avec les dirigeants concernés pour actualisation de la cartographie des risques de leur périmètre et de la cotation associée,
- ◆ une approche « bottom-up » basée sur les risques identifiés avec les opérationnels lors de l'écriture ou la revue des procédures relatives aux processus supports fonctionnels et sur les conclusions des audits effectués.

A chaque processus ont été ensuite rattachés dans une approche matricielle les risques correspondants, chaque risque faisant l'objet d'une description appropriée, d'une cotation en termes de gravité résultant de la combinaison de critères de probabilité et d'impact ainsi que d'une description des contrôles mis en place.

- Traitement des risques

Les activités de contrôle décrites ci-après dans ce rapport visent à réduire les risques identifiés et analysés selon le processus présenté ci-dessus.

Dans le cadre des missions qu'il réalise, le Service audit interne vérifie la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et identifie les risques résiduels éventuels. Il émet des recommandations relatives à la mise en place de plans d'actions appropriés.

Par ailleurs, le Service audit interne procède régulièrement à des audits de suivi qui visent à s'assurer de la réduction effective des risques identifiés lors de missions précédentes.

Enfin, le Service assurances Groupe :

- ◆ est responsable de la souscription et de la gestion centralisée des polices d'assurance couvrant les risques assurables des entités françaises,
- ◆ est destinataire de la part des filiales étrangères d'un reporting annuel relatif aux assurances souscrites, aux niveaux de couverture mis en place et aux coûts associés,
- ◆ procède au suivi des sinistres de son périmètre et des événements et évolutions susceptibles de modifier les conditions des assurances souscrites.

#### Pilotage en continu du dispositif

Le Service audit interne procède à une revue et à une surveillance régulière du dispositif de gestion des risques.

Les recommandations formulées à l'issue des différentes missions effectuées dans le cadre des plans d'audit annuels ou à la demande de la Direction Générale permettent notamment de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

## **2) ARTICULATION ENTRE LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTROLE INTERNE**

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne dont le socle commun est constitué par l'environnement général de contrôle de la Société partici-

pent de manière complémentaire à la maîtrise des activités :

- ◆ Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques de la Société. Les risques dépassant les limites jugées acceptables font l'objet d'un traitement approprié. Dans ce contexte, la Société peut être amenée à mettre en œuvre des plans d'actions comportant la mise en place de processus et de contrôles adaptés ainsi que, le cas échéant, de mécanismes d'assurances ciblées.
- ◆ Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques et dispositifs à maîtriser. Il met en place les contrôles appropriés et est garant de leur efficacité.

L'articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne trouve notamment sa traduction dans la cartographie des risques avec une présentation pour chaque risque identifié des dispositifs de contrôles associés.

## **3) PRINCIPES GENERAUX DU CONTROLE INTERNE**

### **Définition et objectifs**

Selon le cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la Société défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque filiale et du Groupe pris dans son ensemble qui :

- ◆ contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations ainsi qu'à l'utilisation efficiente de ses ressources,
- ◆ et doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- ◆ la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- ◆ l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Conseil d'administration,
- ◆ le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- ◆ la fiabilité des informations financières et comptables.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle central dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Dans ce contexte, la Société s'inscrit dans une démarche dynamique d'adaptation de son dispositif de contrôle interne à la nature et au développement de ses activités.

## Composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose sur les cinq composantes suivantes :

- ◆ son organisation,
- ◆ la diffusion en interne d'informations pertinentes,
- ◆ un dispositif de gestion des risques,
- ◆ des activités de contrôle répondant à ces risques,
- ◆ une surveillance permanente du dispositif.

### Organisation

L'organisation du Groupe constitue la base de l'environnement général du contrôle interne. Elle repose notamment sur :

- ◆ une gouvernance d'entreprise fixant les pouvoirs et les responsabilités,
  - ◆ des objectifs s'organisant autour d'un processus budgétaire précis représentatif des engagements pris par le management,
  - ◆ des reportings permettant de mesurer l'atteinte des objectifs,
  - ◆ des référentiels internes constitutifs des pratiques communément admises au sein de la Société.
- Une gouvernance d'entreprise fixant les pouvoirs et les responsabilités

### *Conseil d'administration*

Le Président Directeur Général et le Conseil d'administration délibèrent sur les questions majeures de la vie du Groupe et donnent les grandes orientations stratégiques. La composition et le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités spécialisés constitués en son sein ainsi que l'organisation de leurs travaux concourent au bon fonctionnement de la Société et à l'efficacité du contrôle interne conformément aux processus décrits dans la première partie GOUVERNANCE D'ENTREPRISE du présent rapport.

### *Directions Déléguées*

Etant au préalable précisé :

- ◆ que la Direction opérationnelle des antennes radio en France relève directement du Président Directeur Général,
- ◆ et que la Direction Immobilière et des Services généraux dispose d'une délégation spécifique,

les processus de décision et de contrôle relatifs aux autres activités reposent sur un ensemble de délégations conférées par le Président Directeur Général aux Directeurs Délégués :

- ◆ Le Directeur Délégué à la Direction Générale en charge notamment du Secrétariat général, de la Direction juridique, de la Direction des ressources humaines, de la Direction de la gestion du personnel, du Service droit des sociétés, de la Direction des achats, du Service échanges et conjointement avec le Directeur Délégué Finances et Activités Internationales du Service audit interne,
- ◆ Le Directeur Délégué du Pôle Télévision,
- ◆ Le Directeur Délégué en charge du Développement Commercial,

- ◆ Le Directeur Délégué du Pôle Technique en charge notamment des Services techniques de diffusion et des systèmes d'information,
- ◆ Le Directeur Délégué Finances et Activités Internationales.

Les délégations de pouvoirs et de signatures sont validées par le Président Directeur Général sur recommandation du Directeur Délégué à la Direction Générale. Fixant précisément les domaines et les niveaux de décision affectés aux différents acteurs, elles constituent de ce fait un référentiel dont l'application peut être vérifiée par le Service audit interne.

- Des objectifs s'organisant autour d'un processus budgétaire précis représentatif des engagements pris par le management,

### *Budget annuel*

Le processus d'élaboration budgétaire débute par l'envoi par le Président Directeur Général d'une lettre d'orientation budgétaire fixant aux Directions Déléguées et aux Directeurs Opérationnels concernés les directions stratégiques comme l'évolution du chiffre d'affaires et celle des charges ainsi que des objectifs qualitatifs.

Chaque Direction Déléguée prépare ensuite un budget en cohérence avec les orientations budgétaires avec l'appui des équipes administratives et financières de son périmètre : responsable(s) administratif et financier, contrôleur(s) de gestion opérationnel, etc.

Les budgets sont présentés individuellement et de manière consolidée dans le cadre de réunions budgétaires à la Direction Générale et à la Direction Déléguée Finances et font l'objet, à cette occasion, des amendements jugés nécessaires.

A l'issue de ces réunions, le Service contrôle de gestion Groupe établit le budget Groupe qui est ensuite présenté au Conseil d'administration.

Après adoption du budget Groupe par le Conseil d'administration, celui-ci constitue le référentiel budgétaire pour l'exercice à venir.

Au moins une fois par an, un prévisionnel actualisé de résultat opérationnel courant consolidé avant échanges dissimilaires de l'année en cours est préparé par les différents responsables budgétaires, consolidé par le Service contrôle de gestion Groupe et présenté et aux Directeurs Délégués.

### *Plan à 3 ans*

Après adoption du budget Groupe par le Conseil d'administration, le Service contrôle de gestion Groupe consolide un plan à 3 ans à partir des données préparées par les différents responsables budgétaires. Ce plan à 3 ans qui sert notamment de base aux tests de perte de valeur est présenté au Comité d'audit puis au Conseil d'administration.

- Des reportings permettant de mesurer l'atteinte des objectifs

### *Reporting mensuel*

Un reporting de gestion comprenant un reporting de chiffre d'affaires consolidé ainsi qu'un reporting sur le résultat opérationnel courant avant échanges dissimilaires est produit mensuellement. Il permet d'analyser les résultats, de mesurer l'adéquation avec les objectifs et de mettre en perspective la contribution des filiales et de leurs unités opérationnelles à la performance globale du Groupe.

Ce reporting est produit à partir des différents reportings mensuels opérationnels qui sont consolidés par le Service contrôle de gestion Groupe. Le reporting mensuel Groupe est adressé au Président Directeur Général et aux Directeurs Délégués.

#### *Reportings spécifiques*

Les principaux reportings spécifiques suivants sont produits au sein du Groupe afin de couvrir différents besoins opérationnels :

- ◆ un suivi du chiffre d'affaires publicitaire national préparé et communiqué quotidiennement à l'intention notamment du Président Directeur Général, des Directeurs Délégués concernés ainsi que des principaux Directeurs de NRJ GLOBAL SAS,
  - ◆ un reporting consolidé du chiffre d'affaires France des régions nationale et locale établi sur une base hebdomadaire,
  - ◆ divers reportings notamment de chiffre d'affaires relatifs aux activités à l'international,
  - ◆ un reporting de trésorerie Groupe établi mensuellement notamment à l'intention du Président Directeur Général ainsi que des Directeurs Délégués sur le niveau de la trésorerie courante nette du Groupe, la répartition des placements par catégorie ainsi que l'évolution des comptes courants Groupe.
- Des référentiels internes constitutifs des pratiques communément admises au sein de la Société

#### *Charte d'éthique*

La charte d'éthique, applicable aux filiales françaises de NRJ GROUP, fonde le développement des activités du Groupe sur un ensemble de valeurs et de principes éthiques auxquels les dirigeants et les salariés se réfèrent et se conforment en toutes circonstances.

Le respect de la personne, la rigueur, la performance économique, la recherche de l'excellence, la confiance, l'équité, l'honnêteté, la transparence et l'intégrité sont les valeurs essentielles du Groupe dans lesquelles doit se reconnaître chaque individu au sein du Groupe.

Ces valeurs se traduisent dans des principes d'action professionnelle et de comportement individuel sur lesquels se basent les relations que le Groupe entend développer avec ses clients, fournisseurs, actionnaires, salariés ainsi qu'avec les autorités.

L'adhésion des dirigeants et des salariés à la charte d'éthique contribue à la démarche de sécurisation et d'amélioration des processus de contrôle interne.

La charte d'éthique a été amendée en 2012 afin de prendre en compte les nouvelles dispositions de l'article L. 242-1-4 du Code de la sécurité sociale relatives aux sommes ou avantages alloués à un salarié par une personne n'ayant pas la qualité d'employeur.

#### *Charte informatique*

La charte informatique a pour objet de préciser les principales règles et précautions que tout utilisateur doit respecter et mettre en œuvre dans l'utilisation des systèmes d'information des sociétés du Groupe : équipements informatiques, moyens de communication ainsi que informations et données.

La charte informatique, mise en place en 2004, s'applique aux sociétés françaises du Groupe.

#### *Note sur la prévention et les manquements des délits d'initiés*

Cette note mise en place en 2007 au sein du Groupe, rappelle aux mandataires sociaux et salariés de la Société et de ses filiales directes ou indirectes, les devoirs légaux et réglementaires qui leur sont imposés en matière d'achat et de vente des titres NRJ GROUP. Elle a été mise à jour en janvier 2011 afin de tenir compte des recommandations émises par l'AMF dans son guide du 3 novembre 2010 relatif à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants de sociétés cotées. Elle a, à cette occasion, été complétée d'un paragraphe instituant des fenêtres négatives et d'un paragraphe relatif à la désignation d'un Déontologue qu'il est possible de consulter avant la réalisation d'opérations sur les titres NRJ GROUP.

#### *Procédures Groupe*

Le respect des procédures propres à chaque activité relève de la responsabilité du Directeur Délégué du pôle concerné tandis que le respect des procédures Groupe relève de celle des Directions et Services fonctionnels : Direction Juridique, Service droit des sociétés, Direction des Ressources Humaines, Services Généraux, Direction des Systèmes d'Information, Services Techniques et Direction Financière.

Au-delà des objectifs généraux rappelés ci-dessus, les politiques, procédures et pratiques de contrôle interne actuellement en vigueur au sein du Groupe ont essentiellement pour objet :

- ◆ de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'administration et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- ◆ de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude, l'activité et la situation du Groupe.

Chaque pôle d'activité dispose de processus propres liés à la nature de ses produits et à son modèle économique. Au sein d'un pôle d'activité, les processus sont articulés autour de politiques, procédures et pratiques qui lui sont propres et à des procédures Groupe définies et formalisées en France notamment autour d'un système d'information intégré (SAP).

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration de son système de contrôle interne par une plus grande formalisation et centralisation des procédures existantes, notamment celles relatives aux processus opérationnels clefs.

### Diffusion en interne des informations pertinentes

Les collaborateurs de la Société doivent pouvoir bénéficier en temps utile des informations pertinentes et fiables nécessaires à l'exercice de leurs activités.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie notamment sur son organisation ainsi que sur ses différents sites intranet et bases documentaires en veillant à respecter et faire respecter les obligations qui sont les siennes en matière de confidentialité.

- Organisation

Au sein de chaque Direction opérationnelle ou fonctionnelle et de chaque entité du Groupe, dans le cadre du respect des principes généraux fixés par le Groupe, le personnel d'encadrement est responsable du choix, de la nature et de la pertinence des informations devant être communiquées aux différentes personnes intéressées de telle sorte que les collaborateurs de la Société puissent disposer en permanence des informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et que les cadres dirigeants soient à même de prendre en temps utile les décisions adéquates.

Dans ce contexte, la diffusion d'informations au sein du Groupe s'effectue notamment à travers la tenue de divers comités internes dont les principaux sont les suivants :

#### *Comité Général d'Information*

Plusieurs fois par an, le Comité Général d'Information réunit les principaux managers du Groupe permettant notamment à la Direction :

- ♦ de communiquer sur les orientations stratégiques du Groupe et sur leur mise en œuvre,
- ♦ et, d'une manière générale, d'optimiser la circulation de l'information au sein du Groupe quant à ses développements et à son fonctionnement en ce compris son dispositif de contrôle interne.

Les managers sont invités à partager les informations diffusées lors de ces comités, notamment à l'occasion de réunions ad hoc avec leurs collaborateurs.

#### *Comités Spécialisés*

Les principales Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe animent, à travers des réunions périodiques, des comités spécialisés : Comités antennes au sein des pôles Radio et Télévision, Comité Régie commerciale, Comité financier, etc.

- Sites intranet et bases documentaires

Les différents sites intranet et bases documentaires internes ou externes auxquels ont accès les collaborateurs permettent le partage d'informations au sein du Groupe.

En particulier, l'intranet Groupe permet notamment l'accès :

- ♦ à des informations générales communiquées par la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Achats,
- ♦ à des circuits de flux d'information,
- ♦ à des procédures Groupe.

Par ailleurs, des informations générales (audience, actualité des antennes, résultats financiers....) sont envoyées régulièrement à l'ensemble des collaborateurs par courriels.

- Confidentialité

Chaque collaborateur ayant accès dans le cadre de son activité professionnelle à des informations confidentielles, relatives ou non à NRJ GROUP, est soumis à une obligation de confidentialité vis-à-vis des tiers ou d'autres membres du Groupe non habilités à en prendre connaissance.

De surcroît, conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-4 du Code monétaire et financier et des articles 223-27 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les collaborateurs amenés à détenir des informations privilégiées dans le cadre de leurs fonctions sont inscrits selon les cas sur la liste nominative des Initiés Permanents ou sur celle des Initiés Occasionnels. Les inscriptions ainsi que les radiations sur ces listes font systématiquement l'objet d'une information personnelle.

#### Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques est décrit ci-dessus dans la partie 1) Principes généraux de la gestion des risques.

#### Activités de contrôle

La Société attache une importance particulière aux processus définis et mis en œuvre par les différents Services et Directions fonctionnels de la Société qui supervisent et/ou assistent dans leurs domaines de compétence les différentes entités du Groupe. Les Services et Directions fonctionnels diffusent les procédures transverses et contrôlent leur correcte application.

- Direction Juridique

La Direction Juridique définit et anime la politique juridique du Groupe à travers le réseau des juristes internes ou de prestataires extérieurs qu'elle encadre.

Tous les actes particuliers relatifs à la vie des filiales directes ou indirectes du Groupe sont soumis à l'approbation du Président Directeur Général du Groupe assisté de la Direction Juridique et du Directeur Délégué à la Direction Générale.

La Direction Juridique rédige la plupart des contrats et de façon systématique, les contrats les plus importants, ou propose des modifications aux projets soumis par des tiers. La Direction Juridique informe le Président Directeur Général, le Directeur Délégué à la Direction Générale et les opérationnels des problématiques juridiques liées notamment à l'actualité opérationnelle ou à des évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles.

Une évaluation concrète des risques juridiques éventuels est effectuée par la Direction Juridique qui informe le Président Directeur Général, le Directeur Délégué à la Direction Générale et les opérationnels afin qu'ils soient en mesure de prendre les décisions appropriées.

Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la Direction juridique en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Enfin, la Direction Juridique assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation.

- Service droit des sociétés

Le Service droit des sociétés gère les aspects relatifs au droit des sociétés de NRJ GROUP et de ses filiales françaises et assure le suivi des informations «corporate» des filiales et participations étrangères. Il apporte également son expertise dans le cadre des projets d'opérations d'acquisition et de cession étudiés le cas échéant par le Groupe.

- Direction des Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines est organisée par pays où chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession.

Le Directeur des Ressources Humaines du Groupe assure la coordination de la politique sociale du Groupe et sa déclinaison auprès des filiales françaises.

Le Directeur des Ressources Humaines participe également avec le Directeur Délégué Finances et Activités Internationales au Comité Ressources Humaines qui se réunit chaque semaine autour du Directeur Délégué à la Direction Générale. Le Comité RH a vocation à contrôler le strict respect du cadre budgétaire relatif aux charges de personnel. En collaboration avec les Directions opérationnelles, il participe en outre à la réflexion sur la rationalisation et l'optimisation des ressources humaines notamment en favorisant la mobilité interne des collaborateurs au sein du Groupe.

Sur le périmètre des sociétés gérées à Paris, la Direction des Ressources Humaines Groupe :

- ♦ assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés ainsi que la gestion des contentieux,
- ♦ transmet les informations nécessaires à la Direction de la Gestion du Personnel en charge de l'élaboration de la paie et de l'établissement des diverses déclarations sociales.

Le périmètre des sociétés gérées à Lyon dispose, quant à lui, de ses propres service paie et ressources humaines.

La Direction des Ressources Humaines Groupe promeut, au sein des filiales, les procédures Groupe d'évaluation périodique des personnels favorisant la qualité et la motivation des équipes et assure l'animation de la mobilité interne des compétences à travers le Groupe.

Elle gère, enfin, les relations avec les partenaires sociaux, le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

- Direction des achats

La Direction des achats établit et gère les conditions générales d'achat du Groupe en France hors achats de programmes, droits et redevances. Elle référence et évalue la performance des fournisseurs du Groupe. Elle dirige les négociations commerciales et participe activement aux négociations contractuelles, dans le respect des cahiers des charges définis conjointement avec les opérationnels.

Par son action constante sur le rapport qualité/prix, la Direction des achats contribue à l'amélioration de la performance économique du Groupe.

La Direction des achats a œuvré, dès sa création, à l'élaboration et à la diffusion d'une procédure générale des achats, ainsi que d'une table des seuils d'engagements autorisés selon les natures et les montants des opérations, table établie en étroite collaboration avec la Direction Générale et la Direction Déléguée Finances.

Les opérations courantes sont engagées par les Responsables des Services concernés dans le cadre de leur budget. Les procédures d'engagements de dépenses prévoient différents niveaux d'accord de la part des Directions financières, des Directions Déléguées voire du Conseil d'administration de la Société, en fonction des montants engagés.

Dans ce contexte, et à l'exception de certaines catégories de dépenses dûment identifiées, le suivi des engagements de dépenses et des bons à payer est effectué via le système d'information intégré (SAP) dans lequel ont été prédéfinis des circuits d'approbation et de validation électroniques (« workflow achats »).

Le Groupe s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue visant notamment à assurer la traçabilité du processus de validation pour la totalité du flux achats.

Il poursuit par ailleurs une démarche de normalisation des contrats d'achat visant notamment à s'assurer de la garantie de continuité de service ainsi qu'à sécuriser les approvisionnements et les conditions financières.

- Direction des Services généraux

Cette Direction assure la maintenance, la protection et la sauvegarde des personnes ainsi que des actifs physiques du Groupe.

- Services techniques

Les Services techniques rattachés au Directeur Délégué du Pôle technique, organisent, planifient, gèrent et maintiennent tous les matériels indispensables au bon fonctionnement des studios et à la diffusion des programmes dans le respect de la charte sonore de chaque antenne radio.

Les Services techniques du pôle Télévision sont quant à eux directement rattachés à la direction des antennes TV et poursuivent les mêmes objectifs.

- Direction des Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Information est responsable de la définition du schéma directeur du Groupe en termes d'organisation et d'architecture des systèmes ainsi que de la définition des objectifs à court et moyen terme. Elle coordonne et encadre, à ce titre, l'ensemble des moyens informatiques à travers la maîtrise des budgets d'investissement et de fonctionnement du Groupe et des filiales françaises.

Cette Direction gère en France l'ensemble des systèmes informatiques - bureautique, architecture réseau et serveurs, applications, sécurité etc., met en œuvre les projets et les développements informatiques des filiales et des différents Services et assure la mise en place et la pertinence des systèmes de sauvegarde des données informatiques.

#### Surveillance permanente du dispositif

Outre les contrôles mis en œuvre par les différentes Directions opérationnelles et fonctionnelles, le dispositif de contrôle interne fait l'objet de contrôles et d'évaluations de la part d'acteurs indépendants des opérations.

- Service audit interne

Outre son rôle actif dans le processus de gestion des risques, le Service audit interne composé d'un responsable et d'un auditeur interne a pour mission de contrôler le respect des politiques, règles et procédures Groupe, de vérifier l'efficacité des processus et de détecter d'éventuelles fraudes. Il conduit une activité indépendante de contrôle et de conseil avec pour objectif l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Il contribue ainsi à l'identification et à la réduction des risques, à la sauvegarde des actifs et à l'amélioration des contrôles au sein du Groupe.

Le plan d'audit pour l'année en cours ainsi que le rapport d'activité relatif aux travaux de l'année précédente sont examinés chaque début d'année par le Comité d'audit. Au cours de ce Comité, les Commissaires aux comptes présentent les recommandations issues de leurs travaux relatifs à la revue du dispositif de contrôle interne du Groupe.

Dans le cadre du plan d'audit annuel et des missions ad hoc effectuées sur demande de la Direction Générale, le Service audit interne procède notamment à des audits de conformité, qu'ils concernent des processus ou des filiales. Des audits de suivi sont généralement réalisés dans un délai de douze mois avec pour objectif de s'assurer de la correcte mise en œuvre des recommandations et des plans d'actions préconisés.

Le Service audit interne supervise par ailleurs la démarche d'autoévaluation du contrôle interne au sein des principales entités et filiales du Groupe.

Les enjeux de cette démarche périodique sont, d'une part, d'améliorer la maîtrise et l'efficacité des opérations dans un cadre de progrès continu et, d'autre part, d'impliquer les dirigeants et les collaborateurs du Groupe dans la surveillance du dispositif de contrôle et de maîtrise des risques.

La méthodologie retenue repose sur la diffusion de questionnaires d'autoévaluation concernant 11 cycles financiers et opérationnels. L'auteur des réponses au questionnaire établit lui-même les plans d'action répondant aux axes de progrès préalablement identifiés en renseignant le document. Ces plans d'actions font l'objet d'un suivi pluriannuel.

- Comités spécialisés au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté par deux comités spécialisés qui sont le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations. Les missions et compositions de ces deux Comités sont précisées au paragraphe I-1.3. du présent rapport.

- Audit externe

Dans l'exercice de leurs mandats, les Commissaires aux comptes de la Société revoient périodiquement les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe. Dans ce contexte, ils échangent de manière régulière avec le service audit interne et présentent une fois par an les conclusions de leurs travaux au comité d'audit.

Les Commissaires aux comptes établissent en application de l'article L. 225.35 du Code de commerce un rapport sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

#### **4) CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Au-delà du dispositif général de contrôle interne de la Société présenté ci-dessus qui contribue à la conformité et à la fiabilité de l'information comptable et financière, le dispositif spécifique de contrôle interne comptable et financier repose sur les composantes suivantes :

- ♦ une organisation,
- ♦ des systèmes d'information financiers,
- ♦ des activités de contrôle visant à assurer la fiabilité de l'information comptable et financière publiée.

#### **Organisation**

La Direction Financière Groupe est assurée par le Directeur Délégué Finances et Activités Internationales. La Direction Financière veille notamment au respect des règles comptables, fiscales et boursières en lien avec le Service droit des sociétés et est responsable du traitement de l'information financière et comptable.

#### **Services Comptables**

La comptabilité de la quasi-totalité des entités françaises contrôlées majoritairement est centralisée par la Direction comptable Groupe à l'exception principalement de la comptabilité de la filiale de diffusion technique towerCast SAS, celle de la régie locale Régie Networks SAS et de celle de NTCA Productions SAS, producteur de la comédie musicale « 1789 – Les Amants de la Bastille », ces trois sociétés disposant de leurs propres Services comptables.

A l'international, la production de l'information comptable est organisée soit par zone : Allemagne/Autriche, Scandinavie (Norvège/Suède), soit par pays : Belgique, Suisse et Finlande.

#### Service trésorerie

Le Service trésorerie gère au quotidien la centralisation de la trésorerie des filiales françaises et le suivi des placements. Elle assure également de façon centralisée le suivi des relations bancaires des filiales françaises détenues à 100 %.

#### Services consolidation et contrôle de gestion Groupe

Les Services consolidation et contrôle de gestion Groupe s'assurent :

- ♦ de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation,
- ♦ et de la cohérence des retraitements effectués.

A ce titre, les informations financières remontées par les filiales incluses dans le périmètre de consolidation sont établies selon un plan de compte unique Groupe.

Les responsables comptables de l'ensemble des entités francophones du Groupe disposent d'un manuel de consolidation décrivant les principes comptables retenus par le Groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés.

Ce manuel a été élaboré et mis en place avec pour objectifs de renforcer, en tant que besoin, :

- ♦ l'harmonisation des principes comptables retenus au sein du Groupe,
- ♦ l'identification des éventuelles divergences comptables significatives liées aux spécificités de l'activité de l'entité concernée ou à la réglementation locale et nécessitant des retraitements en central,
- ♦ l'aide à la saisie dans la liasse de consolidation de l'ensemble des données financières requises par le Groupe pour l'établissement des notes annexes aux comptes consolidés.

Fin 2012, le manuel de consolidation a été adapté et traduit puis diffusé dans l'ensemble des entités internationales germanophones du Groupe.

Les responsables financiers des filiales sont responsables de la conformité des informations financières transmises avec le plan de compte et les principes comptables du Groupe ainsi que du respect des instructions détaillées transmises par la Direction de la consolidation notamment quant au calendrier de remontée des informations.

#### Services financiers des filiales

En France, chaque pôle d'activité dispose d'un Directeur ou d'un Responsable Administratif et Financier. Son rôle consiste notamment à vérifier le bon fonctionnement du pôle sur le plan administratif et financier et à assurer le rôle d'interface avec les Services financiers centraux du Groupe.

A l'international, les Services financiers sont organisés selon le même mode que les Services comptables.

## Systèmes d'information financiers

#### Comptes sociaux

L'ensemble des filiales françaises, hors activités de production de comédies musicales et de sonorisation des points de vente, utilisent le même système d'information intégré (SAP). Les principales fonctionnalités développées concernent notamment les achats, les ventes média et la comptabilité/finances.

Le système d'information intégré SAP permet d'avoir une visibilité et un contrôle renforcés sur une part significative du chiffre d'affaires et des charges opérationnelles courantes du Groupe. Il contribue de ce fait au processus de contrôle interne notamment dans les domaines suivants :

- ♦ contrôle des accès,
- ♦ unicité des données de base,
- ♦ fiabilité des données,
- ♦ traçabilité des données en termes d'intégration des processus et des flux de documents,
- ♦ accès à l'information en temps réel,
- ♦ approbation des engagements,
- ♦ optimisation de la gestion des contrats et de la facturation.

#### Consolidation statutaire et de gestion

Le Groupe produit sa consolidation statutaire et de gestion dans un outil unifié de reporting et de consolidation : Hyperion Financial Management (HFM).

#### Activités de contrôle visant à assurer la fiabilité de l'information comptable et financière publiée

#### Processus de production et de consolidation des comptes

- Contexte général

La Direction comptable Groupe ainsi que la Direction de la consolidation informent régulièrement les collaborateurs concernés des évolutions des règles et méthodes comptables applicables à l'élaboration des comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il en va de même en matière d'évolution de la réglementation fiscale applicable aux différentes déclarations devant être établies par la Société ou ses filiales.

A chaque arrêté, les principales options comptables font préalablement l'objet d'une présentation pour validation aux Commissaires aux comptes puis sont présentées au Comité d'audit.

- Comptes sociaux

L'ensemble des filiales établit un arrêté de gestion mensuel et un arrêté comptable trimestriel.

Ces arrêtés servent de base aux reportings mensuels incluant des éléments d'information relatifs aux principales variations par rapport au budget ou à l'année précédente et font l'objet d'échanges avec le Service contrôle de gestion Groupe.

- Comptes consolidés

La Direction de la consolidation établit des comptes consolidés trimestriels à usage interne, les comptes consolidés condensés semestriels ainsi que les comptes consolidés annuels. Pour ce faire, elle élabore et communique

préalablement aux différentes entités du Groupe ainsi qu'aux Commissaires aux comptes des instructions et un calendrier détaillés.

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, NRJ GROUP établit ses états financiers consolidés en conformité avec le référentiel comptable international (IFRS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

- Procédures de recensement et suivi des engagements hors bilan

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan de ses filiales. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation statutaire, les filiales étant tenues de préciser la liste de leurs engagements de type commercial ou financier et d'en effectuer le suivi au fil des exercices.

#### Processus de validation des comptes

Les comptes consolidés condensés semestriels ainsi que les comptes consolidés annuels établis par la Direction Déléguée Finances sont arrêtés par le Conseil d'administration après examen par le Comité d'audit auquel sont présentées les conclusions des travaux des Commissaires aux comptes.

Le projet de communiqué financier est revu par le Comité d'audit puis est validé par le Conseil d'administration avant diffusion.

#### Processus de gestion de l'information financière externe

Outre le Président Directeur Général, seules les personnes dûment autorisées à cet effet sont habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

Il s'agit en particulier du Directeur Délégué à la Direction Générale, du Directeur Délégué Finances ainsi que du Directeur de la communication financière.

La Direction de la communication financière diffuse l'information réglementée et s'attache à accroître la visibilité et la lisibilité par les tiers des informations et opérations à caractère financier concernant le Groupe. Il établit également un calendrier de diffusion au Public des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie. Ce calendrier est communiqué en interne.

Le Directeur de la communication financière vérifie, avec le concours du Responsable corporate Groupe en charge du Service droit des sociétés, l'adéquation de ce calendrier avec les exigences du marché et la réglementation de l'AMF.

Le Directeur de la communication financière et le Responsable corporate Groupe s'assurent également que la communication financière est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent ensemble une veille permanente.

Dans ce cadre, les informations financières concernant NRJ GROUP et sa stratégie sont notamment communiquées au Public au travers de :

- ♦ communiqués de presse financiers qu'ils soient périodiques, à savoir ceux relatifs aux informations trimestrielles et aux résultats semestriels et annuels, ou spécifiques, tels ceux publiés à l'occasion de la sur-

venance d'événements particuliers d'importance significative comme des opérations de croissance externe ou des opérations de désinvestissements,

- ♦ présentations de résultats à destination des analystes financiers et des investisseurs,
- ♦ rapports financiers semestriels et annuels,
- ♦ document de référence,
- ♦ présentation pour l'Assemblée Générale annuelle.

Ces documents élaborés à partir des données et informations produites et communiquées par les différentes filiales et services support de NRJ GROUP font l'objet d'un processus de contrôle et de validation faisant notamment intervenir la Direction Déléguée à la Direction Générale, la Direction Déléguée Finances, le Service droit des sociétés, la Direction des Ressources Humaines et, dans certains cas, le Conseil d'administration.

Le document de référence du Groupe est déposé auprès de l'AMF conformément à son règlement général. Préalablement à ce dépôt, le document de référence fait l'objet de diligences par les Commissaires aux comptes consistant à vérifier la concordance des informations relatives à la situation financière et aux comptes avec les informations financières historiques, ainsi qu'en une lecture d'ensemble dudit document.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs, les différents supports de communication sont également disponibles le cas échéant en anglais et diffusés comme suit :

- ♦ les informations et communiqués à destination d'un public extérieur sont, le cas échéant, diffusés via un diffuseur agréé par l'AMF (informations réglementées) et mis en ligne sur le site internet [www.nrjgroup.fr](http://www.nrjgroup.fr), étant précisé que toute personne souhaitant recevoir ces informations par courrier peut en faire la demande à la Direction de la communication financière qui les lui adressera gratuitement,
- ♦ les présentations de résultats à destination des analystes financiers et des investisseurs sont mises en ligne sur le site internet [www.nrjgroup.fr](http://www.nrjgroup.fr).

## 5) PROSPECTIVE

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de la Société s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

Dans ce contexte, les principaux projets dont la mise en œuvre est en cours ou prévue au titre de 2013 sont les suivants :

- Activités cœur de métier en France** : mise à jour de la cartographie des risques établie en 2011 relative aux activités de radio et de télévision.
- Activités de radio à l'international** : actualisation de la cartographie des risques en mettant en œuvre la méthodologie élaborée en 2011 pour les activités cœur de métier en France.
- Pôle TV** : poursuite du renforcement des processus de contrôle interne spécifiques afin de tenir compte du développement de ce pôle.
- Toutes activités** : poursuite de la formalisation des procédures opérationnelles clefs.

**Le Président du Conseil d'administration**  
Jean-Paul BAUDECROUX

## **5.5** RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLI- CATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société NRJ GROUP et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Laurent DANIEL

**Deloitte & Associés**  
Bertrand BOISSELIER

# 6 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE NRJ GROUP ET SON CAPITAL

## 6.1 STATUTS ET FONCTIONNEMENT

### Dénomination et siège social

NRJ GROUP - 22 rue Boileau – 75016 Paris  
Téléphone : 00.33.1.40.71.40.00

### Immatriculation au registre du commerce et des sociétés et code APE

La société NRJ GROUP est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification SIREN 332 036 128. Son code d'activité économique est le 7010 Z (Activités des sièges sociaux).

### Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français régie par le Code de commerce.

### Durée de vie de la Société, Exercice social, Affectation des résultats et Consultation des documents sociaux

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 25 mars 1985 et viendra à expiration le 25 mars 2084, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

### Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet :

- ◆ la prise et la gestion de participations dans toutes les sociétés ayant des activités radiophoniques, de télévision, multimédia et/ou Internet ;
- ◆ l'exploitation de marques de fabrique, de commerce ou de service ;
- ◆ la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales, de fusion, de société en participation, de groupement d'alliance ou de commandite ;
- ◆ et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. »

### Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents juridiques relatifs à la Société, tels que les statuts ou les procès-verbaux d'Assemblées Générales, peuvent être consultés au siège social ou au lieu de la direction administrative.

### Exercice social (article 18 des statuts)

« L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. »

### Affectation des résultats (article 19 des statuts)

« La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire, par remise de biens en nature, ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende. »

### Conseil d'administration (article 13 des statuts)

#### Composition

« La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre pourra être dépassé dans les cas et suivant les conditions et limites fixées par les dispositions légales.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins une action de la société ».

### **Durée des fonctions – limite d'âge**

« La durée des fonctions des administrateurs est de 2 années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office ».

### **Présidence du Conseil**

« Le Conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions du président est fixée à 80 ans.

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du Conseil et les assemblées. »

### **Délibération du Conseil**

« Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens. Elles indiquent l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation. Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante ».

### **Pouvoirs du Conseil**

« Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux

assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En plus des attributions que le Conseil tient de la loi, le directeur général si cette fonction n'est pas assumée par le président du Conseil d'administration, doit lui soumettre pour approbation expresse et préalable toutes opérations susceptibles de modifier la structure financière et/ou le domaine d'activité de la société et notamment :

- i) la vente, l'échange ou l'apport d'une participation, d'une marque de fabrique, d'un fonds de commerce ou d'un immeuble,
- ii) la signature de contrats d'emprunt pour le compte de la société autrement que pour ses besoins courants,
- iii) la constitution de sûretés,
- iv) le concours à la fondation de toute société ou l'apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer,
- v) l'adoption ou la modification du budget,
- vi) la réalisation d'investissements non budgétés dont le montant individuel ou cumulé sur un trimestre est supérieure à 1 500 000 euros,
- vii) la modification des termes du contrat de concession de marque NRJ conclu avec la société NRJ,
- viii) plus généralement, toute réorganisation significative ou restructuration de la société. »

### **Rémunération**

« L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres. Il peut, en outre allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats à eux confiés. »

### **Direction générale (article 14 des statuts)**

« La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les présents statuts aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués sont tenus aux mêmes limitations de pouvoirs que le directeur général et disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués ».

### **Censeurs (article 15 des statuts)**

« Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq.

La durée de leurs fonctions est de deux ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment et sans indemnité par décision du Conseil d'administration.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des administrateurs. Ils sont soumis aux mêmes obligations de discrétion que les administrateurs.

Ils peuvent, sur décision du Conseil d'administration, recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du conseil et demander à son président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos ».

### **Assemblées Générales (extrait de l'article 16 des statuts)**

« Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. (...) ».

### **Droits de vote de double (extrait de l'article 10 des statuts)**

« (...) Les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire bénéficieront d'un droit de vote double (...) ».

### **Identification des détenteurs de titres (article 11 des statuts)**

« La Société a la possibilité de demander à tout moment, moyennant rémunération mise à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom ou la dénomination, l'année de naissance ou de constitution, l'adresse et la nationalité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés ».

### **Franchissement de seuils de participation (article 12 des statuts)**

« Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de capital ou de droits de vote de la Société au moins égale à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) sera tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement.

Cette notification devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % sera franchi.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la

fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification, uniquement à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote d'au moins 5%. »

## Transfert des actions, nantissement de comptes d'instrument financiers

Aucune clause ne restreint le transfert des actions.

## 6.2 CAPITAL ET DROITS DE VOTE

### 6.2.1 CAPITAL

A date de publication de ce document de référence, le capital s'élève à 810 815,35 euros composé de 81 081 535 actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale.

**Tableau d'évolution du capital depuis la création de la société NRJ GROUP**

Date	Nature de l'opération	Montant des variations du capital			Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
		Emissions/Annulations d'actions				
		Nombre d'actions	Nominal	Primes d'émission		
25.03.85	Création de la Société	2 500	100 francs		250 000 francs	2 500
25.02.00	Conversion du capital en euros		16 euros		40 000 euros	2 500
	Augmentation de capital par élévation du nominal		157,5 euros		393 750 euros	2 500
	Création d'actions nouvelles par division de la valeur nominale par 15.750	39 372 500			393 750 euros	39 375 000
27.04.00	Augmentation de capital par voie d'apport en nature	696 100		36 092 785 euros	400 711 euros	40 071 100
09.06.00	Augmentation de capital par création d'actions nouvelles rémunérant les titres apportés à l'OPES	44 550 813		1 610 425 662,57 euros	846 219,13 euros	84 621 913
26.09.00	Augmentation de capital par création d'actions nouvelles rémunérant les titres apportés à l'OPREA	1 858 791		91 039 385,90 euros	864 807,04 euros	86 480 704
27.08.08	Réduction de capital par annulation d'actions détenues dans le cadre du PRA	287 700			861 930,04 euros	86 193 004
28.05.09	Réduction de capital par annulation d'actions détenues dans le cadre du PRA	3 106 974			830 860,30 euros	83 086 030
29.08.12	Réduction de capital par annulation d'actions détenues dans le cadre du PRA	2 004 495			810 815,35 euros	81 081 535

## 6.2.2 DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS

Autorisations et délégations actuellement en vigueur	Date de l'assemblée	Durée	Montant maximal autorisé ou plafond global	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 2012	Montant résiduel au 31/12/2012
Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société	10/05/2012	24 mois	10 % du capital	29/08/2012 : annulation de 2 004 495 actions	7,53 % du capital
Octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions	12/05/2011	38 mois	2 % du capital	Néant	2 % du capital
Emission d'actions par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	10/05/2012	26 mois	Montant nominal maximum des actions : 415 430 euros	Néant	Montant nominal maximum des actions : 415 430 euros
Emission (avec maintien du DPS) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 % ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	10/05/2012	26 mois	Montant nominal maximum : - des actions : 168 000 euros - des valeurs mobilières : 100 000 000 euros	Néant	Montant nominal maximum : - des actions : 168 000 euros - des valeurs mobilières : 100 000 000 euros
Emission (avec suppression du DPS par offre au public) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 % ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	10/05/2012	26 mois	Montant nominal maximum <sup>1</sup> : - des actions : 84 000 euros - des valeurs mobilières : 100 000 000 euros	Néant	Montant nominal maximum <sup>1</sup> : - des actions : 84 000 euros - des valeurs mobilières : 100 000 000 euros
Emission (avec suppression du DPS par placement privé) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 % ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	10/05/2012	26 mois	Montant nominal maximum <sup>2</sup> : - des actions : 84 000 euros dans la limite de 20 % du capital - des valeurs mobilières : 100 000 000 euros	Néant	Montant nominal maximum <sup>2</sup> : - des actions : 84 000 euros - des valeurs mobilières : 100 000 000 euros
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	10/05/2012	26 mois	15 % de l'émission initiale dans la limite du plafond de la délégation	Néant	15% de l'émission initiale (dans la limite du plafond de la délégation)
Achat par la société de ses propres actions	10/05/2012	18 mois	10 % du capital	Achat de 331 015 actions	9,6 % du capital
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en vue de rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières	10/05/2012	26 mois	10 % du capital	Néant	10% du capital

<sup>1</sup> - Avec imputation sur ce plafond des éventuelles émissions effectuées avec suppression du DPS par placement privé

<sup>2</sup> - Avec imputation sur ce plafond des éventuelles émissions effectuées avec suppression du DPS avec offre au public

## 6.2.3 CAPITAL POTENTIEL

NRJ GROUP n'a émis aucun instrument financier dilutif.

## 6.2.4 DROITS DE VOTE

L'article 10 des statuts (voir 6.1 Statuts et fonctionnement) stipule qu'un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire (assemblées générales extraordinaires des 27 avril 2000 et 13 septembre 2001). En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. En revanche, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis les exceptions légales (transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale).

Par ailleurs, il est indiqué que, à défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts \*, « les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification, uniquement à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote d'au moins 5% ».

\* voir 6-1 Statuts et Fonctionnement : « Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de capital ou de droits de vote de la Société au moins égale à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) sera tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement. Cette notification devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % sera franchi ».

## 6.2.5 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

	31 décembre 2012				31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	capital		droits de vote		capital		droits de vote		capital		droits de vote	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Jean Paul BAUDECROUX	62 780 838	77,43	125 561 676	86,09	62 780 838	75,56	124 941 676	86,08	62 780 838	75,56	124 941 676	84,87
Autres membres du Conseil d'administration <sup>(1)</sup>	2 409	0,00	3 818	0,00	1 409	0,00	2 816	0,00	1 4093	0,00	1 416	0,00
Actions propres et autodétention	1 500 025	1,85	-	-	3 574 506	4,30	-	-	1 504 495	1,81	-	-
Autres actionnaires	16 798 263	20,72	20 281 291	13,91	16 729 277	20,14	20 196 946	13,92	18 799 288	22,63	22 267 330	15,13
<b>TOTAL</b>	<b>81 081 535</b>	<b>100</b>	<b>145 846 785</b>	<b>100</b>	<b>83 086 030</b>	<b>100</b>	<b>145 141 438</b>	<b>100</b>	<b>83 086 030</b>	<b>100</b>	<b>147 210 422</b>	<b>100</b>

(1) Au 31 décembre 2012 : Antoine GISCARD d'ESTAING : 1 400 actions et 2 800 droits de vote ; Maryam SALEHI : 5 actions et 10 droits de vote ; François MAZON : 1 001 actions et 1 002 droits de vote ; Vibeke RÖSTORP : 1 action et 2 droits de vote, Muriel SZTAJMAN : 2 actions et 4 droits de vote  
 Cette répartition du capital n'a pas subi de variation significative à la date du dépôt du présent document de référence.

### Informations sur les franchissements de seuils

Aucun franchissement de seuils légaux n'a été déclaré au cours des trois dernières années.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en fonction des informations reçues, l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement, plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital social ou des droits de votes aux Assemblées Générales :

- ♦ Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX détient, à la date du 31 décembre 2012, 62 780 838 actions sur les 81 081 535 composant le capital social, soit 77,43% du capital social et 86,09% des droits de vote.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Il n'y a pas eu de modifications dans la liste des personnes détenant des participations supérieures aux seuils indiqués ci-dessus au cours de l'exercice 2012.

### Opérations sur titres réalisés par les mandataires sociaux

Nom et prénom	MAZON François
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur
Description de l'instrument financier	Actions

#### Acquisitions d'instruments financiers :

Nombre total d'instruments financiers achetés	1 000
Prix unitaire	5,40 €
Montant total des acquisitions	5 400 €

### Informations concernant les mesures prises en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive

La Société est contrôlée comme décrit dans le tableau ci-dessus. En dehors de la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration, de la mise en place de comités spécialisés et des dispositions légales, rien n'est expressément prévu par la Société pour s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive.

### Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- ♦ Structure du capital : les renseignements relatifs à la structure du capital de NRJ GROUP sont mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- ♦ Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote : Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification, susceptible d'être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5%

du capital ou des droits de vote en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 0,5% du capital ou des droits de vote ou de tout multiple de ce pourcentage concernant les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée (Cf. article 12 des statuts). Il n'existe pas par ailleurs de restriction statutaire au transfert des actions de la Société.

- ◆ Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance : les renseignements correspondants figurent au § 6.2.5.
- ◆ A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte et autre engagement signé entre actionnaires.
- ◆ Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire (Cf. article 10 des statuts).
- ◆ Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- ◆ Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.
- ◆ En matière de délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration : les renseignements correspondants figurent au § 6.2.2.
- ◆ La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- ◆ S'agissant des accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société, il est difficile pour la Société d'apprécier avec certitude l'incidence d'un éventuel changement de contrôle sur ses contrats.
- ◆ Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'administration.

### **Actionnariat des salariés**

Au 31 décembre 2012, le fonds commun de placement dans lequel sont investies les sommes provenant du versement par la Société de la participation des salariés dans le cadre de l'accord conclu au niveau du Groupe détenait 3 000 actions NRJ GROUP, représentant 0,004 % du capital.

## **6.2.6 RACHAT D' ACTIONS**

### **DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'AMF ainsi que du Règlement Européen n°2273 / 2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par NRJ GROUP. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2013.

### **REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU 28 FEVRIER 2013**

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1 507 228 représentant 1,86 % du capital de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- ◆ Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 7 228
- ◆ Opérations de croissance externe : 0
- ◆ Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 1 500 000
- ◆ Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- ◆ Annulation : 0

### **NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

- ◆ Autorisation du programme : Assemblée Générale du 28 mai 2013
- ◆ Titres concernés : actions ordinaires
- ◆ Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% (soit 8 108 153 actions à ce jour). Compte tenu du nombre d'actions détenues par la Société (1 507 228 représentant 1,86% du capital), la Société ne pourra racheter que 6 600 925 actions (soit 8,14% du capital) sauf à annuler ou céder les actions auto-détenues.
- ◆ Prix maximum d'achat : 15 euros par action
- ◆ Modalités de rachat : les achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens et à toute époque, y compris en période d'offre publique mais dans le strict respect de la réglementation boursière applicable.
- ◆ La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.
- ◆ Objectifs :
  - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NRJ GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
  - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne pourraient excéder 5% du capital de la société,

- o Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
  - o Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - o Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 mai 2012 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.
- ♦ Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 mai 2013, soit le 27 novembre 2014.

## ACHATS ET VENTES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

	Opérations réalisées en dehors du contrat de liquidité		Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité	
	Achats	Vente	Achats	Vente
<b>Nombre d'actions</b>	-	-	331 015	401 001
<b>Cours moyens</b>	-	-	5,67 €	5,93 €
<b>Montant des frais de négociation</b>	-	-	-	-

Motifs des acquisitions	Nombre total d'actions achetées au cours de l'exercice	% du capital que représentent les actions achetées dans le cadre de cet objectif	Nombre d'actions utilisées
Animation du cours	331 015	0,41 %	-
Actionnariat salarié	-	-	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-	-	-
Opérations de croissance externe	-	-	-
Annulation	-	-	-

### Volume des actions utilisées pour chaque objectif pendant l'exercice :

	Actionnariat salarié	Couverture de valeurs mobilières	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	-	-	-	<b>2 004 495</b>

- ♦ Réallocations effectuées au cours de l'exercice : par décision du Conseil d'administration en date du 29 août 2012, il a été décidé de réaffecter 2 004 495 actions affectées initialement à la croissance externe à la finalité de l'annulation, ces actions ont ensuite été annulées par décision du même Conseil.
- ♦ Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice (au titre des achats effectués dans le cadre du programme de rachat d'actions y compris les achats effectués lors des précédents programmes) : 1 500 025 soit 1,85 % du capital.
- ♦ Valeur comptable (prix d'acquisition) : 10 738 640 euros.
- ♦ Valeur nominale : 15 000,25 euros.

## 6.2.7 NANTISSEMENT D' ACTIONS INSCRITES AU NOMINATIF PUR

A la connaissance de la Société, 84 500 actions inscrites au nominatif pur, appartenant à un seul actionnaire sont nanties au 31 décembre 2012.

## 6.3 MARCHE DU TITRE NRJ GROUP

### BOURSE ET EVOLUTION DU TITRE

Le titre NRJ GROUP est coté sur le marché Euronext Paris (compartiment B); code ISIN : FR0000121691.

Indices	Poids dans l'indice
CAC ALL-TRADABLE	0,01%
CAC ALL SHARES	0,03%
CAC MID&SMALL	0,15%
CAC SMALL	0,87%
CAC CONSUMER SERV.	0,34%
CAC MEDIA	0,72%

Source Euronext 26 mars 2013

**TRANSACTIONS DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2008**

	Période	Cours extrêmes en €		Dernier cours du mois en €	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en milliers €	Capitalisation boursière fin de mois en milliers €
		+ haut	+ bas				
		(en séance)					
<b>2008</b>	Janvier	7,75	5,91	6,11	1 716 418	12 039	528 397
	Février	7,19	5,30	6,57	2 327 955	14 223	568 178
	Mars	6,55	5,07	5,28	2 116 807	12 213	456 618
	Avril	5,65	5,10	5,16	1 132 697	6 046	446 240
	Mai	6,75	5,17	6,36	3 011 352	18 641	550 017
	Juin	6,80	6,09	6,52	1 376 618	8 717	563 854
	Juillet	7,09	5,01	6,91	1 133 813	7 172	597 582
	Août*	7,72	6,82	7,38	1 698 724	12 492	636 104
	Septembre	7,58	6,25	7,07	2 528 450	17 844	609 385
	Octobre	7,31	4,97	5,73	2 082 006	13 614	493 886
	Novembre	5,90	5,20	5,52	1 118 507	6 284	475 785
	Décembre	5,82	4,73	5,27	1 736 499	9 479	454 237
<b>2009</b>	Janvier	6,10	5,01	5,98	449 457	2 616	515 434
	Février	5,97	4,55	4,90	415 917	2 337	422 346
	Mars	5,32	4,15	4,42	257 227	1 220	380 973
	Avril	4,98	4,15	4,98	367 130	1 634	429 241
	Mai**	5,00	4,49	4,55	311 744	1 517	378 041
	Juin	5,00	4,42	4,85	281 431	1 316	402 967
	Juillet	4,95	4,55	4,78	159 532	755	397 151
	Août	5,50	4,40	5,20	788 748	4 020	432 047
	Septembre	6,75	5,07	6,45	948 277	5 692	535 905
	Octobre	7,41	6,10	6,45	955 791	6 551	535 905
	Novembre	6,67	6,04	6,15	229 610	1 461	510 979
	Décembre	6,29	5,57	5,66	456 211	2 662	470 267
<b>2010</b>	Janvier	7,04	5,57	6,35	708 696	4 652	527 596
	Février	6,87	5,75	5,90	281 828	1 758	490 207
	Mars	7,50	5,85	6,85	857 000	5 731	569 139
	Avril	7,65	6,78	7,45	601 318	4 299	618 991
	Mai	7,51	6,00	6,54	226 894	1 555	543 383
	Juin	6,83	5,81	5,95	385 076	2 430	494 362
	Juillet	6,50	5,57	6,28	409 746	2 500	521 780
	Août	6,50	6,07	6,41	139 394	871	532 581
	Septembre	7,05	6,31	7,00	513 378	3 502	581 602
	Octobre	7,61	7,00	7,50	344 797	2 545	623 145
	Novembre	7,77	7,24	7,40	533 586	4 035	614 837
	Décembre	8,58	7,51	8,10	374 544	2 994	672 997
<b>2011</b>	Janvier	9,05	8,05	8,33	894 404	7 521	692 107
	Février	8,99	8,15	8,20	521 617	4 488	681 305
	Mars	8,25	7,00	7,48	679 775	5 155	621 484
	Avril	8,20	7,27	8,02	568 114	4 439	666 350
	Mai	8,90	7,73	8,71	637 302	5 525	723 679
	Juin	8,80	8,32	8,48	731 727	6 341	704 570
	Juillet	8,58	8,15	8,45	189 459	1 592	702 077
	Août	8,58	6,20	7,18	357 228	2 625	596 558
	Septembre	7,20	6,68	7,08	153 808	1 086	588 249
	Octobre	7,47	6,80	7,14	221 037	1 605	593 234
	Novembre	7,39	6,95	7,19	110 417	794	597 389
	Décembre	7,30	6,55	6,74	124 645	868	560 000

Période	Cours extrêmes en €		Dernier cours du mois en €	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en milliers €	Capitalisation boursière fin de mois en milliers €	
	+ haut (en séance)	+ bas					
<b>2012</b>	Janvier	6,78	6,23	6,35	220 228	1 297	527 569
	Février	6,49	6,17	6,30	445 042	2 799	532 442
	Mars	6,85	6,03	6,59	823 387	5 413	547 537
	Avril	6,59	5,80	5,93	554 905	3 298	492 700
	Mai	6,24	5,35	5,85	353 449	2 084	486 053
	Juin	5,96	5,00	5,25	232 319	1 241	436 202
	Juillet	5,45	4,92	4,95	232 273	1 193	411 276
	Août	5,23	4,65	5,15	442 875	2 235	427 893
	Septembre	5,93	5,00	5,88	734 216	4 026	476 759
	Octobre	5,89	5,16	5,18	186 155	1 022	420 002
	Novembre	5,47	4,78	5,35	839 819	4 378	433 786
	Décembre	5,86	5,30	5,83	662 883	3 718	472 705
<b>2013</b>	Janvier	6,24	5,85	6,09	308 626	1 872	493 787
	Février	6,30	5,92	6,00	212 212	1 308	486 489

\* suite à l'annulation de 287 700 actions par décision du Conseil d'administration du 27 août 2008, le nombre d'actions composant le capital à compter de cette date est de 86 193 004 (contre 86 480 704 précédemment).

\*\* suite à l'annulation de 3 106 974 actions par décision du Conseil d'administration du 28 mai 2009, le nombre d'actions composant le capital à compter de cette date est de 83 086 030 (contre 86 193 004 précédemment).

\*\*\* suite à l'annulation de 2 004 495 actions par décision du Conseil d'administration du 29 août 2012, le nombre d'actions composant le capital à compter de cette date est de 81 081 535 (contre 83 086 030 précédemment).

NB : les données historiques présentées ci-dessus ne prennent pas en compte les retraitements consécutifs à la distribution de sommes prélevées sur le compte prime d'émission au titre des exercices 2009, 2010, et 2011.

## 6.4 DIVIDENDES

### 6.4.1 DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des cinq exercices précédents est présenté ci-dessous, étant précisé qu'il n'existe pas d'autre revenu distribué :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2011	-	-	24 925 809€ Soit 0,30€ par action*
31/12/2010	-	-	24 925 809€ Soit 0,30€ par action*
31/12/2009	-	-	16 617 206 € Soit 0,20 € par action*
31/12/2008	Néant	Néant	Néant
31/12/2007	-	345 922,816 € Soit 0,004 € par action*-	24 733 481,344 € Soit 0,286 € par action*

\*Incluant les sommes non distribuées à raison des actions auto-détenues (qui ont été affectées au compte report à nouveau)

### 6.4.2 POLITIQUE DE DIVIDENDES

Depuis l'origine, NRJ GROUP a, en présence d'un résultat net bénéficiaire, mené une politique constante de dividendes. Il entend poursuivre cette politique dans la mesure de sa capacité de distribution et dans le cadre de la préservation d'une situation bilancielle saine et solide.

Compte tenu de la persistance d'un contexte économique difficile en ce début d'année 2013, le Groupe estime qu'il doit conserver toutes ses capacités financières pour assurer son développement en télévision nationale et en diffusion, et être en mesure de saisir toute éventuelle opportunité de croissance externe, y compris dans son cœur de métier la radio. En conséquence, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2013 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2012. Il proposera, par ailleurs, à l'Assemblée Générale d'autoriser la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions.

# 7 COMPTES CONSOLIDES DE NRJ GROUP AU 31 DECEMBRE 2012

## SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<b>7.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE</b> -----	112
<b>7.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b> -----	113
<b>7.3 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE</b> -----	114
<b>7.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</b> -----	115
<b>7.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b> -----	116
<b>7.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES</b> -----	117

## 7.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles			
<i>Goodwill</i>	Note 1	136 904	137 816
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	Note 2	105 935	104 950
Immobilisations corporelles	Note 3	122 606	121 177
Actifs financiers non courants	Note 4	10 339	7 090
Participations dans les entreprises associées	Note 5	2 344	2 410
Actifs d'impôts différés	Note 13	5 036	5 202
<b>Actifs non courants</b>		<b>383 164</b>	<b>378 645</b>
Stocks	Note 6	60 345	59 543
Clients et autres débiteurs	Note 7	165 182	153 074
Actifs d'impôts exigibles	Note 14	3 136	76
Actifs financiers courants		523	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	84 763	95 072
<b>Actifs courants</b>		<b>313 949</b>	<b>307 765</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDE</b>		<b>697 113</b>	<b>686 410</b>
Capital		811	831
Primes liées au capital		63 086	98 299
Réserves consolidées		396 180	337 323
Résultat consolidé part du Groupe		37 099	45 560
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	Note 9	<b>497 176</b>	<b>482 013</b>
Intérêts minoritaires		957	(323)
<b>Capitaux propres</b>		<b>498 133</b>	<b>481 690</b>
Provisions non courantes	Note 10	4 758	3 496
Passifs financiers liés aux opérations de financement	Note 11	1 846	674
Passifs d'impôts différés	Note 13	31 805	33 602
<b>Passifs non courants</b>		<b>38 409</b>	<b>37 772</b>
Provisions courantes	Note 10	11 275	13 137
Passifs financiers liés aux opérations de financement	Note 11	5	144
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 12	147 592	148 280
Passifs d'impôts exigibles	Note 14	1 699	5 387
<b>Passifs courants</b>		<b>160 571</b>	<b>166 948</b>
<b>TOTAL DU PASSIF CONSOLIDE</b>		<b>697 113</b>	<b>686 410</b>

## 7.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires	§ 7.6.7.1	392 959	377 452
Chiffre d'affaires sur échanges dissimilaires		4 355	5 225
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>397 314</b>	<b>382 677</b>
Autres produits de l'activité		10 313	10 790
Charges de personnel	Note 15	(112 183)	(113 456)
Charges externes	Note 16	(158 602)	(149 518)
Impôts et taxes		(9 892)	(9 510)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	Note 17	(23 187)	(18 415)
Achats sur opérations d'échanges dissimilaires		(4 662)	(5 009)
Autres produits et charges d'exploitation	Note 18	(36 164)	(36 069)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>62 937</b>	<b>61 490</b>
Charges et produits opérationnels non courants		(1 111)	964
<i>Pertes de valeur sur goodwill</i>	Note 1	(998)	
<i>Autres produits et charges opérationnels non courants</i>	Note 19	(113)	964
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>61 826</b>	<b>62 454</b>
Coût de l'endettement financier net		978	1 030
<i>Produits nets de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i>		992	1 054
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(14)	(24)
Autres produits financiers		1 258	2 118
Autres charges financières		(1 112)	(248)
<b>Résultat financier</b>		<b>1 124</b>	<b>2 900</b>
Impôt sur le résultat	Note 20	(24 693)	(19 342)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 21	(416)	(165)
<b>Résultat net d'impôt des activités poursuivies</b>		<b>37 841</b>	<b>45 847</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>37 841</b>	<b>45 847</b>
- attribuable au Groupe		37 099	45 560
- attribuable aux intérêts minoritaires		742	287
<b>RESULTAT PAR ACTION (En euros)</b>			
Résultat de base - part du Groupe	Note 22	0,47	0,57
Résultat net - part du Groupe - des activités poursuivies	Note 22	0,47	0,57
Résultat net dilué - part du Groupe	Note 22	0,47	0,57
Résultat net dilué - part du Groupe - des activités poursuivies	Note 22	0,47	0,57

## 7.3 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>37 841</b>	<b>45 847</b>
Ecart de conversion		547	81
<b>Autres éléments du résultat global ultérieurement recyclables en résultat net</b>		<b>547</b>	<b>81</b>
Pertes et gains actuariels liés aux indemnités de départ en retraite	Note 10.1	(921)	(511)
Effet d'impôt sur les pertes et gains actuariels liés aux indemnités de départ en retraite	Note 13	317	176
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat net</b>		<b>(604)</b>	<b>(335)</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global après impôts</b>		<b>(57)</b>	<b>(254)</b>
<b>Résultat global</b>		<b>37 784</b>	<b>45 593</b>
- attribuable au Groupe		37 042	45 306
- attribuable aux intérêts minoritaires		742	287

## 7.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<b>ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>			
Résultat net de l'ensemble consolidé		37 841	45 847
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréciations sur actifs courants)	Note 23	22 710	16 331
Plus et moins-values de cession		329	14
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 21	416	165
Dividendes reçus des entreprises associées	Note 5	48	15
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	Note 9.3	971	629
<b>Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net, autres produits et charges financiers et charge d'impôts</b>		<b>62 315</b>	<b>63 001</b>
Intérêts et produits de cession, net des intérêts		(978)	(1 056)
Autres produits et charges financiers		(146)	(1 844)
Charge d'impôt sur le résultat (y compris impôts différés)	Note 20	24 693	19 342
<b>Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, autres produits et charges financiers et charge d'impôts</b>		<b>85 884</b>	<b>79 443</b>
Impôt sur le résultat versé	Note 14	(30 376)	(23 857)
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 24	(13 782)	(114)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité (A)</b>		<b>41 726</b>	<b>55 472</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	Note 25	(27 242)	(33 137)
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants	Note 25	(4 671)	(784)
Décaissements liés à l'acquisition de sociétés consolidées, nets de trésorerie acquise		(10)	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		74	104
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants		1 146	2 500
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(30 703)</b>	<b>(31 317)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés par la mère		(23 841)	(24 310)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(80)	(106)
Augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires			34
Encaissements d'emprunts	Note 11.1	541	150
Remboursements d'emprunts	Note 11.1	(320)	(488)
Intérêts et produits de cession perçus, net des intérêts versés		978	1 056
Autres charges financières décaissées et produits financiers encaissés		831	905
Acquisitions / cessions d'actions propres		503	(16 391)
Acquisitions / cessions de parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle de filiales		(20)	(138)
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(21 408)</b>	<b>(39 288)</b>
Incidence des variations des cours des devises (D)		213	59
<b>Variation de la trésorerie courante nette (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>(10 172)</b>	<b>(15 074)</b>
<b>Trésorerie courante disponible nette à l'ouverture (E)</b>		<b>94 934</b>	<b>110 008</b>
<b>Trésorerie courante disponible nette à la clôture (A) + (B) + (C) + (D) + (E)</b>	Note 26	<b>84 762</b>	<b>94 934</b>

## 7.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Actions propres	Charges et produits reconnus directement en capitaux propres	Capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>831</b>	<b>123 225</b>	<b>362 727</b>	<b>(10 768)</b>	<b>(175)</b>	<b>475 840</b>	<b>(500)</b>	<b>475 340</b>
Résultat net consolidé 2011			45 560			45 560	287	45 847
Autres éléments du résultat global					(254)	(254)		(254)
<b>Résultat global 2011</b>			<b>45 560</b>		<b>(254)</b>	<b>45 306</b>	<b>287</b>	<b>45 593</b>
Distributions de dividendes		(24 926)	616 <sup>1</sup>			(24 310)	(106)	(24 416)
Paiements fondés sur des actions			629			629		629
Retraitements sur actions propres			822	(16 409)		(15 587)		(15 587)
Autres opérations			130		5	135	(4)	131
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2011</b>	<b>831</b>	<b>98 299</b>	<b>410 484</b>	<b>(27 177)</b>	<b>(424)</b>	<b>482 013</b>	<b>(323)</b>	<b>481 690</b>
Résultat net consolidé 2012			37 099			37 099	742	37 841
Autres éléments du résultat global					(57)	(57)		(57)
<b>Résultat global 2012</b>			<b>37 099</b>		<b>(57)</b>	<b>37 042</b>	<b>742</b>	<b>37 784</b>
Distributions de dividendes		(24 926)	1 085 <sup>1</sup>			(23 841)	(80)	(23 921)
Paiements fondés sur des actions			971			971		971
Retraitements sur actions propres	(20)	(10 287)	(3 564)	16 438		2 567		2 567
Autres opérations			(1 576)			(1 576)	618	(958)
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2012</b>	<b>811</b>	<b>63 086</b>	<b>444 499</b>	<b>(10 739)</b>	<b>(481)</b>	<b>497 176</b>	<b>957</b>	<b>498 133</b>

<sup>1</sup> Dividendes non versés correspondant aux actions auto-détenues (voir note 9)

## 7.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### SOMMAIRE (1/3)

	<b>Page</b>
7.6.1 – Faits significatifs de l'exercice .....	120
7.6.2 – Informations générales.....	120
7.6.3 – Référentiel IFRS.....	120
7.6.3.1 Déclaration de conformité.....	120
7.6.3.2 Nouvelles normes IFRS.....	120
7.6.3.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2012.....	120
7.6.3.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB ou l'IFRIC, adoptés ou non par l'Union Européenne et dont l'application peut être anticipée en 2012 .....	121
7.6.3.2.3 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB ou l'IFRIC, non adoptés par l'Union Européenne et dont l'application ne peut être anticipée en 2012 .....	121
7.6.3.3 Options prévues par le référentiel IFRS et retenues par le Groupe .....	121
7.6.4 – Bases de préparation et de présentation des Comptes Consolidés.....	122
7.6.4.1 Changements de méthodes.....	122
7.6.4.2 Recours à des estimations.....	122
7.6.4.3 Options retenues en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs .....	122
7.6.5 – Principes et méthodes comptables .....	122
7.6.5.1 Périmètre et critères de consolidation.....	121
7.6.5.2 Opérations en monnaies étrangères.....	123
7.6.5.3 Regroupements d'entreprises.....	124
7.6.5.4 Immobilisations incorporelles.....	125
7.6.5.5 Immobilisations corporelles.....	125
7.6.5.6 Contrats de location.....	125
7.6.5.7 Dépréciation des actifs incorporels et corporels et des participations dans les entreprises associées.....	126
7.6.5.8 Actifs financiers.....	127
7.6.5.9 Stocks.....	128
7.6.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	128
7.6.5.11 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.....	128
7.6.5.12 Titres auto-détenus et titres d'autocontrôle.....	129
7.6.5.13 Provisions et passifs éventuels.....	129
7.6.5.14 Avantages du personnel .....	129
7.6.5.15 Paiements fondés sur des actions .....	130
7.6.5.16 Passifs financiers.....	130
7.6.5.17 Instruments financiers dérivés .....	130
7.6.5.18 Chiffre d'affaires.....	130
7.6.5.19 Autres produits de l'activité .....	131
7.6.5.20 Résultat opérationnel et résultat opérationnel courant.....	131
7.6.5.21 Résultat financier .....	131
7.6.5.22 Impôt sur le résultat .....	131
7.6.5.23 Intérêts minoritaires .....	132
7.6.5.24 Résultats nets par action .....	132
7.6.6 – Variations significatives du périmètre de consolidation.....	133

## SOMMAIRE (2/3)

### Page

7.6.7 – Information sectorielle .....	134
7.6.7.1 Information par secteur d'activité .....	134
7.6.7.1.1 – Eléments du compte de résultat .....	134
7.6.7.1.2 – Eléments bilanciers .....	134
7.6.7.1.3 – Investissements non financiers réalisés au cours de l'exercice .....	135
7.6.7.2 Information par secteur géographique .....	135
7.6.8 – Notes relatives aux postes de l'Etat de la Situation Financière, du Compte de Résultat, du Tableau des Flux de Trésorerie .....	136
7.6.8.1 Notes relatives aux postes de l'Etat de la Situation Financière.....	136
Note 1 – Goodwill .....	136
Note 2 – Autres immobilisations incorporelles.....	137
Note 3 – Immobilisations corporelles.....	138
Note 4 – Actifs financiers non courants .....	139
4.1. Variation du poste .....	139
4.2. Echancier des actifs financiers non courants autres que les actifs disponibles à la vente .....	140
Note 5 – Participations dans les entreprises associées .....	140
5.1. Variation du poste .....	140
5.2. Chiffres significatifs relatifs aux entreprises associées .....	141
Note 6 – Stocks .....	141
Note 7 – Clients et autres débiteurs .....	142
Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	142
Note 9 – Capitaux propres .....	142
9.1. Capital social .....	142
9.2. Actions d'autocontrôle et programme de rachat d'actions.....	142
9.3. Options d'achats d'actions .....	142
9.4. Dividendes .....	143
Note 10 – Provisions .....	143
10.1. Variation des provisions .....	144
10.2. Provisions pour indemnités de départ en retraite .....	144
Note 11 – Passifs financiers liés aux opérations de financement.....	145
11.1. Variation du poste .....	145
11.2. Echancier des passifs financiers liés aux opérations de financement .....	146
Note 12 – Fournisseurs et autres créditeurs .....	146
12.1. Décomposition du poste .....	146
12.2. Echancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	146
Note 13 – Actifs et passifs d'impôts différés.....	147
Note 14 – Actifs et passifs d'impôts exigibles .....	147
7.6.8.2 Notes relatives au Compte de Résultat .....	148
Note 15 – Charges de personnel.....	148
Note 16 – Charges externes .....	148
Note 17 – Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions.....	148
Note 18 – Autres produits et charges d'exploitation .....	148
Note 19 – Autres produits et charges opérationnels non courants.....	149
Note 20 – Impôt sur le résultat .....	149
20.1. Détail du poste .....	149
20.2. Rationalisation de la charge d'impôt .....	149
Note 21 – Quote-part dans les résultats des entreprises associées.....	149
Note 22 – Résultats nets par action .....	150

## SOMMAIRE (3/3)

7.6.8.3	Notes relatives au Tableau des Flux de Trésorerie .....	150
	Note 23 – Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions .....	150
	Note 24 – Variation du Besoin en Fonds de Roulement .....	150
	Note 25 – Opérations d'investissement hors titres consolidés .....	150
	Note 26 – Trésorerie courante nette disponible .....	151
7.6.8.4	Autres informations .....	152
	Note 27 – Gestion des risques financiers .....	152
	27.1. Risques de marché .....	152
	27.1.1 Risque de change .....	152
	27.1.2 Risque de taux d'intérêt .....	152
	27.1.2 Risque de marché actions .....	152
	27.2. Risque de crédit et/ou de contrepartie .....	152
	27.2.1 Placements financiers .....	152
	27.2.2 Encours clients .....	152
	27.2.3 Exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie .....	153
	27.2.4 Echéances des créances clients .....	153
	27.3. Risque de liquidité .....	153
	Note 28 – Effectif moyen .....	154
	Note 29 – Transactions avec les parties liées .....	154
	29.1. Entreprises liées .....	154
	29.2. Rémunérations allouées aux dirigeants .....	155
	29.3. Conventions réglementées intervenues après la clôture de l'exercice .....	155
	Note 30 – Engagements hors bilan .....	156
	30.1. Engagements donnés .....	156
	30.1.1 Engagements liés aux activités opérationnelles .....	156
	30.1.2 Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé .....	156
	30.1.3 Autres engagements .....	156
	30.2. Engagements reçus .....	157
	Note 31 – Honoraires des commissaires aux comptes .....	157
	Note 32 – Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice .....	157
	Note 33 – Listes des filiales, co-entreprises et entreprises associées consolidées au 31 décembre 2012 .....	158

## 7.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### 7.6.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### Programme de rachat d'actions et réduction de capital

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 29 août 2012 a décidé :

- ♦ de changer l'affectation de 2 004 495 actions propres affectées initialement à la couverture d'options d'achats d'actions pour les affecter à l'objectif d'annulation, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2012,
- ♦ de réduire le capital social de 20 044,95 euros par annulation de 2 004 495 actions auto-détenues et affectées à l'objectif d'annulation, conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2012.

Par ailleurs, le contrat de liquidité NRJ GROUP présente au 31 décembre 2012 un solde net de 25 actions propres après une cession nette au cours de l'exercice de 69 986 actions propres pour une valeur nette de 488 milliers d'euros.

Compte tenu de l'annulation, des acquisitions et des cessions intervenues en 2012 telles que détaillées ci-dessus, NRJ GROUP détenait, au 31 décembre 2012, 1 500 025 actions propres, soit 1,85% du capital social post annulation, à comparer à 3 574 506 actions propres au 31 décembre 2011, soit 4,30% du capital social avant annulation.

#### CHERIE 25

Dans le cadre de l'appel à candidatures qu'il avait lancé le 18 octobre 2011 pour la diffusion de six chaînes en haute définition sur la télévision numérique terrestre (TNT) gratuite, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, réuni en assemblée plénière le mardi 27 mars 2012, a sélectionné six projets dont celui de CHERIE HD, projet de chaîne destinée aux femmes présenté par NRJ GROUP. CHERIE HD a commencé de diffuser ses programmes en HD le 12 décembre 2012 sous son nom commercial « CHERIE 25 ».

### 7.6.2 INFORMATIONS GENERALES

La Société NRJ GROUP est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé au 22, rue Boileau - 75016 Paris. L'action NRJ GROUP est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment B) sous le code ISIN FR0000121691.

Les comptes consolidés de NRJ GROUP reflètent la situation comptable de la société NRJ GROUP et de ses filiales, ensemble désigné ci-après comme « le Groupe », ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées. L'exercice social de douze mois clôture le 31 décembre de chaque année.

NRJ GROUP est l'un des principaux groupes de média privés français et un acteur international implanté dans 22 autres pays, soit par le biais d'implantations directes, soit via des contrats de licences de marque NRJ/ENERGY et/ou NOSTALGIE/NOSTALGIA.

En France, le Groupe est leader sur le marché privé de la radio et l'un des nouveaux acteurs du marché de la télévision.

Le Groupe est également un acteur significatif du marché de la diffusion hertzienne au travers de sa filiale towerCast, 2<sup>ème</sup> opérateur sur le marché français de la diffusion.

Le Groupe exerce les métiers d'éditeur, de producteur, de diffuseur et assure la commercialisation de ses propres espaces médias. En France, il s'appuie sur la force du média radio et de ses marques NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM, RIRE & CHANSONS, sur son expertise marketing et sa puissance commerciale pour déployer de nouveaux médias, notamment en télévision, ainsi que sur des activités connexes en partenariat comme la téléphonie mobile afin de suivre et d'anticiper les évolutions de consommation et proposer une offre publicitaire élargie à ses clients.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 mars 2013. Ils sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

### 7.6.3 REFERENTIEL IFRS

#### 7.6.3.1 DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de NRJ GROUP sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de ses états financiers.

Le référentiel appliqué, disponible sur le site internet de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)) est constitué des normes IAS/IFRS et des interprétations y afférentes du SIC (*Standing Interpretations Committee*) et de l'IFRS Interpretations Committee.

#### 7.6.3.2 NOUVELLES NORMES IFRS

##### 7.6.3.2.1 NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE ET D'APPLICATION OBLIGATOIRE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012

Le Groupe a appliqué l'amendement à la norme IFRS 7 - *Informations à fournir : transferts d'actifs financiers* (Règlement (UE) n°1205/2011 du 23 novembre 2011), seul nouveau texte d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ce texte est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

### 7.6.3.2.2 NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS PUBLIES PAR L'IASB OU L'IFRIC, ADOPTES OU NON PAR L'UNION EUROPEENNE, ET DONT L'APPLICATION PEUT ETRE ANTICIEE EN 2012

#### Textes adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture

Dès le 31 décembre 2011, le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IAS 1 – *Présentation des autres éléments du résultat global, (OCI)* (Règlement (UE) n°475/2012 du 5 juin 2012) qui n'est applicable obligatoirement qu'aux exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

En revanche, le Groupe n'a pas anticipé l'application des textes suivants susceptibles de le concerner :

- ♦ IAS 28 révisée - *Participations dans des entreprises associées et joint-ventures*, IFRS 10 - *Etats financiers consolidés*, IFRS 11 - *Partenariats*, IFRS 12 - *Informations sur les participations dans d'autres entités*.

Ces textes, couverts par le Règlement (UE) n°1254/2012 du 11 décembre 2012, seront d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Groupe est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application et notamment de ceux relatifs à la norme IFRS 11 – *Partenariats* qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des co-entreprises. Cette méthode de consolidation concerne 7 sociétés du périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 dont la principale société est la société NOSTALGIE SA (Belgique). Le Groupe n'anticipe pas, a priori, d'impacts majeurs de ces normes sur ses comptes consolidés.

- ♦ Amendement à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel* (Règlement (UE) n°475/2012 du 5 juin 2012 et rectificatif publié au JOUE L252/58 le 19 septembre 2012), IFRS 13 - *Evaluation de la juste valeur* (Règlement (UE) n°1255/2012 du 11 décembre 2012), Amendement à IFRS 7 - *informations à fournir : compensation des actifs/passifs financiers* (Règlement (UE) n° 1256/2012 du 13 décembre 2012).

L'application anticipée de ces textes qui seront d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 n'aurait pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

- ♦ Amendement à IAS 32 - *compensations des actifs financiers et des passifs financiers* (Règlement (UE) n° 1256/2012 du 13 décembre 2012).

L'application anticipée de ce texte qui devra être appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 n'aurait pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2012.

#### Textes non adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture mais applicables par anticipation car interprétant des textes déjà adoptés

- ♦ Améliorations annuelles des IFRS - « *cycle 2009-2011* » et IAS 32 – *Instruments financiers* : Présentation, textes publiés en mai 2012, non encore adoptés et dont l'entrée en vigueur est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon l'IASB,

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de ces textes.

### 7.6.3.2.3 NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS PUBLIES PAR L'IASB OU L'IFRIC, NON ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE ET DONT L'APPLICATION NE PEUT ETRE ANTICIEE EN 2012

Sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne, le texte IFRS 9 – *Instruments financiers* ainsi que ses amendements ultérieurs seront applicables au Groupe pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En juin 2012, ont été publiés les amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : guide de transition, non encore adoptés par l'Union Européenne. Ces textes sont en cours d'analyse par le Groupe.

### 7.6.3.3 OPTIONS PREVUES PAR LE REFERENTIEL IFRS ET RETENUES PAR LE GROUPE

Les options retenues par le Groupe en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs sont présentées au § 7.6.4.3.

Dans le cadre des dispositions correspondantes de la norme IFRS 1 – *Première adoption des IFRS*, il est rappelé ci-dessous les options retenues par le Groupe à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2005 en matière d'application rétrospective des IFRS :

- ♦ Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2005 n'ont pas été retraités selon la méthode de l'acquisition énoncée par la norme IFRS 3 – *Regroupement d'entreprises*. En conséquence, le goodwill issu des opérations d'offres publiques d'échange simplifiées et de rachat par échange d'actions intervenues en 2000 entre NRJ GROUP SA et sa filiale NRJ SAS, imputé directement dans les capitaux propres sous le précédent référentiel comptable, n'a pas été réinscrit à l'actif,
- ♦ Le coût présumé au 1<sup>er</sup> janvier 2005 des immobilisations incorporelles et corporelles a correspondu à la valeur de ces immobilisations au 31 décembre 2004 déterminée sur la base de l'ancien référentiel, l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'ayant pas été retenue.

## 7.6.4 BASES DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

### 7.6.4.1 CHANGEMENTS DE METHODES

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe sont décrits au § 7.6.5. Ils ont été appliqués de manière homogène sur les deux exercices présentés.

### 7.6.4.2 RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des comptes consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et des passifs qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources, sur les produits et les charges ainsi que sur certaines informations figurant en notes annexes aux comptes consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation, en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles s'inscrivent dans un contexte économique toujours incertain et qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture d'exercice, la Direction révisé les hypothèses et estimations si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à sa disposition. Conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, l'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement si celui-ci n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes portent en particulier sur :

- ◆ la valorisation des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée (note 2)
- ◆ la valorisation des goodwill en cas d'indices de perte de valeur, des autres actifs incorporels et des participations et créances liées dans les entreprises associées, dans un contexte économique qui reste incertain (notes 1, 2 et 5),
- ◆ la valorisation des actifs financiers disponibles à la vente (note 4),
- ◆ la détermination de la valeur recouvrable des créances clients (note 7),
- ◆ la détermination de la valeur recouvrable des stocks du pôle « Télévision » (note 6),
- ◆ la détermination des impôts différés actifs (note 13),
- ◆ l'évaluation des passifs liés aux indemnités de départ en retraite (note 10.2),
- ◆ la détermination des provisions pour litiges (note 10.1).

## 7.6.4.3 OPTIONS RETENUES EN MATIERE D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Dans le cadre des options prévues par certaines normes du référentiel IFRS en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs, le Groupe a décidé de retenir :

- ◆ la méthode d'évaluation au coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles,
- ◆ la méthode de l'intégration proportionnelle pour la consolidation des entités contrôlées conjointement.

### *Droit individuel à la formation (DIF)*

S'agissant du droit individuel à la formation, en l'absence de disposition particulière du référentiel IFRS et s'agissant d'actions futures de formation ayant une contrepartie pour l'entreprise, le Groupe applique, lors de l'établissement de ses comptes consolidés, un traitement analogue à celui retenu en normes françaises (Avis CU CNC n°2004-F du 13 octobre 2004 relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF »). Ainsi :

- ◆ les dépenses engagées au titre du DIF constituent des actions de formation constatées en charges au fur et à mesure que les salariés en bénéficient,
- ◆ le volume d'heures, à la clôture de l'exercice, de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés, est mentionné en annexe.

## 7.6.5 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 7.6.5.1 PERIMETRE ET CRITERES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de NRJ GROUP reflètent la situation comptable de la société NRJ GROUP SA et celle de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les co-entreprises et les entreprises associées.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre ou à une date qui n'excède pas trois mois par rapport au 31 décembre. En cas de clôture décalée, les comptes des filiales concernées sont ajustés le cas échéant, afin de tenir compte des transactions ou événements significatifs intervenus au cours de la période intercalaire.

Par ailleurs, lorsqu'ils sont significativement différents, les principes et méthodes comptables appliqués dans leurs comptes sociaux par les entités consolidées font l'objet d'une harmonisation avec les règles et méthodes retenues au sein du Groupe.

### **Filiales**

Les filiales sont toutes les entités contrôlées exclusivement par le Groupe. Le contrôle exclusif résulte du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité concernée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Ce contrôle est généralement présumé si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entité consolidée.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle du Groupe s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les transactions et soldes intragroupe sont éliminés.

Le résultat de cession d'une filiale est comptabilisé en « autres produits et charges opérationnels non courants », s'agissant d'un événement inhabituel et peu fréquent et dès lors que la non-présentation des impacts de la cession distinctement des autres résultats fausserait la lecture de la performance du Groupe.

### **Co-entreprises**

Les co-entreprises sont les entités sur les activités économiques desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Il s'agit d'entités dans lesquelles le Groupe détient généralement 50% des droits de vote.

Les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les transactions et soldes sur transactions intragroupe sont éliminés à hauteur du pourcentage de contrôle conjoint.

Les états financiers des co-entreprises sont intégrés proportionnellement dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Le résultat de cession d'une co-entreprise est comptabilisé en « autres produits et charges opérationnels non courants » selon les mêmes principes de présentation que ceux retenus pour les résultats de cession d'une filiale.

### **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les entités sur les politiques financières et opérationnelles desquelles le Groupe exerce une influence notable. Il s'agit généralement d'entités dans lesquelles le Groupe détient de 20% à 50% des droits de vote.

Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la part du Groupe dans les résultats et les autres variations des capitaux propres survenues après la date d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la quote-part dans les capitaux propres négatifs des sociétés associées auxquelles des avances ont été consenties est présentée dans la rubrique « dépréciation des prêts et compte-courants d'associé », s'agissant d'entités associées pour lesquelles le groupe a une obligation légale ou implicite de participer aux pertes. Une provision complémentaire est comptabilisée si l'engagement du Groupe va au-delà des créances qu'il détient vis-à-vis des entreprises associées concernées.

Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

La quote-part de résultat du Groupe dans les résultats des entreprises associées dégagés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Le résultat de cession d'une entreprise associée ainsi que le résultat provenant d'une diminution du pourcentage d'intérêt sont comptabilisés en « autres produits et charges opérationnels non courants », selon les mêmes principes de présentation que ceux retenus pour les résultats de cession d'une filiale.

### **7.6.5.2 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES**

La norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* fixe les dispositions relatives aux opérations en monnaies étrangères.

#### **Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles**

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

La monnaie fonctionnelle des entités du Groupe est l'euro (EUR) à l'exception des entités suédoises, norvégiennes et suisses dont la monnaie fonctionnelle est respectivement la couronne suédoise (SEK), la couronne norvégienne (NOK) et le franc suisse (CHF).

Les comptes consolidés sont exprimés en euro qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe.

#### **Conversion des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro**

Les états financiers des entités étrangères du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros en appliquant les principes suivants :

- ♦ Les actifs et les passifs sont convertis en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis en utilisant le cours de change moyen de l'exercice,
- ♦ Les écarts de change résultant de ces conversions sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global (OCI) et sont inscrits en réserves. En cas de cession ou de dissolution de l'entité concernée, le montant cumulé des écarts de change différés est reconnu en résultat.

#### **Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes individuels**

Les transactions en devises sont enregistrées en appliquant le cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis en utilisant le cours de change à cette date, les écarts de change en résultant étant comptabilisés en produits ou en charges au sein du résultat financier.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au cours de change historique en vigueur à la date de la transaction.

### 7.6.5.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

#### Comptabilisation des regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3 révisée.

En application de ce texte, le prix d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'acquisition, des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus. Tout excédent du prix d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé en goodwill.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel, soit pour un goodwill complet. Dans ce cas, les intérêts minoritaires sont évalués à leur juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et des passifs repris.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires, la différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise étant comptabilisée en capitaux propres.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle, l'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation étant comptabilisé en résultat.

Les éventuels compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs sont comptabilisés en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition.

Enfin, les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges.

#### Comptabilisation des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Comme indiqué au paragraphe 7.6.3.3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2005, date de transition aux normes IFRS, n'ont pas été retraités selon la méthode de l'acquisition énoncée par la norme IFRS 3.

S'agissant des regroupements d'entreprises survenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2009, la révision de la norme IFRS 3 n'étant pas d'application rétroactive, les traitements retenus jusqu'à la date du 31 décembre 2009 ont été maintenus. Ainsi :

- ♦ les goodwill restent déterminés selon la méthode du goodwill partiel,
- ♦ les coûts d'acquisition qui constituaient une composante du coût des regroupements d'entreprises restent inclus dans le montant des goodwill comptabilisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010,

- ♦ les variations du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise ont donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire dans le cas d'une acquisition ou d'un résultat dans le cas d'une cession.

#### Goodwill

Le goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale ou d'une co-entreprise est spécifiquement identifié parmi les actifs incorporels sous la rubrique « goodwill » alors que le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur comptable des participations dans les entreprises associées.

Dans le cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), le profit résultant de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition, sans impact d'impôt.

Les éventuels ajustements de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire sont comptabilisés en tant qu'ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans un délai de 12 mois suivant la date d'acquisition, sous réserve que les informations obtenues soient relatives à des événements ou circonstances existant à la date d'acquisition et qu'elles auraient modifié la comptabilisation du regroupement à la date d'acquisition si elles avaient été connues à cette date. Au-delà du délai de 12 mois, les effets des éventuels ajustements de valeur sont enregistrés directement en résultat, sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Chaque goodwill est alloué au plus tard dans les 12 mois suivant celui de la date d'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Le goodwill ainsi que les ajustements de valeur du goodwill relatifs à une entité étrangère sont assimilés à un actif de l'entité étrangère elle-même. Dès lors, le goodwill constaté dans la monnaie fonctionnelle de l'entité étrangère par l'entité détentrice des titres est converti en euros au cours de clôture.

En date de clôture, les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur, conformément aux normes IFRS 3R - *Regroupement d'entreprises* et IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*. Les dépréciations sont inscrites au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation effectués systématiquement à chaque clôture d'exercice et dès lors que des événements ou circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent et remettent en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe 7.6.5.7.

## 7.6.5.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques NRJ et NOSTALGIE ainsi que des immobilisations de nature informatique.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur juste valeur lorsqu'elles sont acquises par voie de regroupement d'entreprises. Les dépenses ultérieures de nature à augmenter les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et dont le coût peut être évalué de manière fiable sont inscrites à l'actif. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

En date de clôture, les immobilisations incorporelles figurent au bilan consolidé à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur déterminées conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*.

### Durée d'utilité et amortissements

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

A ce titre, le Groupe a qualifié les marques NRJ et NOSTALGIE d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. En conséquence, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet de tests périodiques de dépréciation analogues à ceux pratiqués pour les goodwill (voir note 7.6.5.7 ci-après).

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations à durée d'utilité finie, font l'objet, dès leur mise en service, d'un amortissement calculé selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité respective estimée.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- ♦ Concessions, brevets et droits similaires : 3 ans au maximum,
- ♦ Logiciels : 3 à 5 ans, à l'exception des logiciels à usage administratif interne de type ERP qui sont amortis sur une durée de 7 ans.

## 7.6.5.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont initialement enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles sont acquises par voie de regroupement d'entreprises.

Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation et une durée d'utilité significativement différente de celles des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe et si ces dépenses peuvent être évaluées de manière fiable. Les coûts d'entretien courant et de

maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les subventions publiques liées à un actif sont portées en déduction de la valeur de l'actif pour obtenir sa valeur comptable. La subvention est ainsi comptabilisée en résultat sur la durée de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

En date de clôture, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement, calculé selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité respective estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	-
Matériel technique et agencements	5 à 10
Immeubles :	
- Gros œuvre	40
- Façades et toitures	30
- Installations techniques	20
- Agencements	15
Agencements et installations	5 et 15
Matériel de transport	4 à 5
Mobilier de bureau	5 à 10
Matériel de bureau et informatique	3 à 5

## 7.6.5.6 CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17 – *contrats de location*, les contrats de location conclus par le Groupe sont susceptibles d'être classés en deux catégories :

- ♦ les contrats de location financement,
- ♦ les contrats de location simple.

### Contrats de location financement

Les biens pris en location-financement sont comptabilisés à l'actif et une dette financière est inscrite au passif.

A chaque arrêté comptable, l'actif donne lieu à la constatation d'une charge d'amortissement et les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la partie financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant.

### Contrats de location simple

Les loyers sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location correspondant.

## 7.6.5.7 DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS ET DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

### Pertes de valeur sur actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendants des autres actifs ainsi que les autres actifs regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour les actifs à durée de vie indéterminée (marques, goodwill) et lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que ces actifs ou UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Parmi les événements ou circonstances indiquant qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue figurent notamment les indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivants :

- ◆ évolutions des audiences ou des parts de marché publicitaires,
- ◆ évolutions des conditions de marché qui pourraient se traduire par une baisse durable du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel courant des activités concernées,
- ◆ changements technologiques,
- ◆ évolutions réglementaires,
- ◆ évolution du marché immobilier.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'actif considéré ou de l'UGT à laquelle l'actif considéré appartient est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- ◆ sa juste valeur diminuée des coûts de la vente déterminée sur la base de multiples de marché basés sur des transactions récentes,
- ◆ sa valeur d'utilité déterminée sur la base d'estimations de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs actualisés (ou "Discounted Cash Flows") sont établis selon les principes suivants :

- ◆ Les flux de trésorerie après impôts sont issus des estimations des flux financiers d'exploitation à 3 ans élaborés par les différentes entités opérationnelles du Groupe et consolidés au niveau Groupe. Ces flux sont appréciés dans leur globalité par la Direction Générale, modifiés le cas échéant puis présentés au Comité d'Audit. Ces flux à 3 ans sont complétés par 2 à 4 années de flux selon les activités afin de tenir compte des spécificités de celles-ci (étalement des déficits reportables et recherche du flux normatif d'investissement selon les cas).
- ◆ Le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt.

La valeur terminale est calculée par sommation des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini.

Les taux utilisés pour les tests de dépréciation d'actif sont les suivants :

UGT/secteurs	31/12/2012		31/12/2011	
	TA <sup>1</sup> %	TCI <sup>2</sup> %	TA <sup>1</sup> %	TCI <sup>2</sup> %
Médias Musicaux et Événementiel	10,00	1,00	10,08	1,00
Télévision	11,50	1,50	11,47	1,50
International <sup>3</sup>	10,00	1,00	10,08	1,00
Spectacles et Autres productions	10,00	1,00	10,08	1,00
Diffusion	10,00	1,50	11,47	1,50
Autres activités	10,00	1,00	10,08	1,00

<sup>1</sup> Taux d'actualisation (WACC)

<sup>2</sup> Taux de croissance à l'infini

<sup>3</sup> Les hypothèses clés sont identiques pour chacun des pays faisant partie de la même zone géographique.

Les taux d'actualisation ont été construits en 2012 en se fondant sur une étude comparative des taux d'actualisation utilisés par les sociétés de bourse couvrant le titre NRJ GROUPE. Par ailleurs, au vu de cette étude comparative et compte tenu d'un certain niveau de maturité de l'activité atteint par la société towerCast à fin 2012, le Groupe a décidé de retenir un taux d'actualisation de 10% pour l'UGT Diffusion.

Les tests de dépréciation des goodwill sont effectués au niveau de chaque UGT représentant un secteur opérationnel ainsi qu'au niveau de chaque pays pour l'UGT International, décomposition qui correspond au niveau le plus bas auquel chaque goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du Groupe.

La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

Les pertes de valeur sur goodwill sont comptabilisées au sein du compte de résultat dans le poste « autres charges et produits opérationnels non courants ». Les pertes de valeur sur actifs corporels et sur actifs incorporels autres que les goodwill sont comptabilisées dans le poste « dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions » ou, le cas échéant, dans le poste « autres charges et produits opérationnels non courants » (cf. § 7.6.5.20).

### Dépréciation des participations dans les entreprises associées

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28 – *Participations dans les entreprises associées* :

- ◆ le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise consolidée par mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en appliquant les dispositions de la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*,

- ◆ le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* - pour déterminer si la participation dans une entreprise associée a pu perdre de la valeur. Dans ce cadre, la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation selon la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs* selon les mêmes critères que ceux retenus pour les actifs corporels et incorporels (voir § 7.6.5.7).

La perte de valeur éventuellement déterminée est enregistrée en résultat dans le poste « quote-part dans le résultat des entreprises associées ».

#### **Reprises de perte de valeur sur goodwill**

Les pertes de valeur sur goodwill présentent un caractère irréversible et ne peuvent donc être reprises.

#### **Reprises de perte de valeur sur participations dans les entreprises associées**

Les reprises de pertes de valeur éventuellement déterminées sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « quote-part dans le résultat des entreprises associées ».

#### **Reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels autres que les goodwill et sur actifs corporels**

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie si des événements ou des circonstances nouvelles indiquent qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes précédentes est susceptible d'être reprise.

Lorsque la valeur recouvrable déterminée sur la base des nouvelles estimations excède la valeur nette comptable de l'actif considéré, le Groupe effectue une reprise de perte de valeur dans la limite de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Ces reprises de perte de valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions » ou, le cas échéant, dans le poste « autres charges et produits opérationnels non courants » (cf. § 7.6.5.20).

### **7.6.5.8 ACTIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers sont répartis selon les quatre catégories suivantes :

- ◆ placements détenus jusqu'à l'échéance,
- ◆ actifs financiers disponibles à la vente,
- ◆ prêts et créances,
- ◆ actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Ces actifs sont répartis en actifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

#### **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Aucun actif détenu par le Groupe ne répondait à cette définition à la clôture des exercices 2012 et 2011.

#### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Dans le Groupe, les actifs financiers disponibles à la vente correspondent principalement aux titres de participations non consolidées ainsi qu'aux parts ou actions d'OPCVM affectées à la couverture du contrat de liquidité sur actions propres.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur correspondant au prix d'acquisition majoré des coûts de transaction.

En date de clôture, ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable. Cette juste valeur peut s'appuyer sur des techniques de valorisation reposant sur des données non observables.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur présentant un caractère permanent qui sont enregistrées au compte de résultat. Les variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres sont recyclées en résultat lors de la cession des actifs concernés.

#### **Prêts et créances**

Les prêts et créances incluent les créances sur les clients et les autres débiteurs, les créances rattachées à des participations non consolidées, les prêts et dépôts de garantie, la trésorerie non disponible ainsi que les prêts et les avances en compte courant consentis à des entreprises associées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. En date de clôture, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, les créances commerciales dont l'échéance de règlement est inférieure à un an et qui sont sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine lorsque l'effet d'actualisation est négligeable. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché, sont actualisés lorsque les sommes sont significatives.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les créances considérées. La perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement au cours des exercices ultérieurs.

Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

#### **Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

Ces actifs correspondent :

- ◆ aux actifs détenus à des fins de transaction,
- ◆ aux actifs classés explicitement par le Groupe dans cette catégorie lors de leur reconnaissance initiale.

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, le Groupe ne détient aucun actif répondant à cette définition.

### 7.6.5.9 STOCKS

Les stocks sont constitués de programmes et de droits de diffusion et, accessoirement, de produits et de marchandises.

#### Stocks de programmes et de droits de diffusion

L'inscription en stocks intervient lorsque le programme est considéré comme diffusible, c'est-à-dire dès lors que les droits correspondants sont ouverts et que le programme a fait l'objet d'une acceptation technique.

La partie facturée des droits préalablement à l'acceptation technique et à l'ouverture des droits est enregistrée en « avances et acomptes fournisseurs » et les droits non ouverts et non encore facturés sont inscrits en engagements hors bilan.

Les programmes et droits de diffusion sont initialement valorisés à leur coût global de production (production propre) ou à leur coût d'acquisition (production externe). En date de clôture, ils sont évalués à leur coût d'entrée diminué des consommations de l'exercice.

Les programmes et droits de diffusion sont réputés consommés lors de leur diffusion selon les modalités suivantes :

- ♦ programmes à diffusion unique :
  - 100% à la première diffusion,
- ♦ programmes à diffusions multiples :
  - 1<sup>ère</sup> diffusion : 50%,
  - 2<sup>ème</sup> diffusion : 50%.

Des modalités de consommations différentes peuvent être envisagées concernant des droits acquis dont le potentiel d'audience varie significativement entre la première et la seconde diffusion.

Par ailleurs, les droits relatifs aux programmes dont la diffusion est improbable font l'objet d'une dépréciation sur la base d'une revue titre par titre du portefeuille de droits de diffusion.

Les droits non consommés et expirés sont mis au rebut et comptabilisés en résultat opérationnel courant. L'éventuelle provision correspondante est reprise.

#### Autres stocks

Ces stocks, constitués des produits et marchandises divers, sont initialement comptabilisés à leur coût de revient. En date de clôture, ils sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente attendu après déduction des coûts de commercialisation estimés.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'entrée.

### 7.6.5.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Ils se rapportent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Dans le Groupe, les équivalents de trésorerie sont constitués de parts d'OPCVM ainsi que de dépôts à terme et de comptes à terme.

Le Groupe ne détient que des parts d'OPCVM et/ou actions classés par l'AMF dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » qui sont donc présumés satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité au classement en « équivalent de trésorerie ». Le Groupe s'assure par ailleurs régulièrement que les OPCVM dont des parts sont détenues, présentent, au regard de leur performance historique, un caractère négligeable de variation de valeur.

Les dépôts et comptes à terme classés en « équivalents de trésorerie » sont soit des placements ayant une échéance inférieure ou égale à 3 mois, soit des placements ayant une échéance plus lointaine mais qui bénéficient contractuellement d'options de sortie anticipée exerçables à tout moment sans pénalité et qui ne présentent pas de risque de valeur lié au niveau de la rémunération acquise.

### 7.6.5.11 ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont classés comme tels lorsqu'il est jugé que leur valeur comptable sera recouvrée au travers d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, que l'actif ou le groupe d'actifs destiné à être cédé est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et lorsqu'un plan de vente de l'actif a été engagé par les dirigeants. Conformément au § 12 de la norme, lorsque ces critères sont respectés après la date de clôture et avant la date d'autorisation de publication des états financiers, seule une information est donnée dans les notes annexes.

Lors de leur classification, les actifs non courants et les groupes d'actif détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Aucun amortissement n'est ensuite pratiqué.

### 7.6.5.12 TITRES AUTO-DÉTENUS ET TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les actions NRJ GROUP détenues par le Groupe, quel que soit l'objet de leur détention, sont portées en déduction des capitaux propres à leur coût d'acquisition.

Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres du Groupe est comptabilisé, net d'effet d'impôt, directement dans les capitaux propres et n'impacte donc pas le compte de résultat.

### 7.6.5.13 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

En conformité avec la norme IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une provision est comptabilisée lorsque :

- ♦ le Groupe a, vis-à-vis d'un tiers, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- ♦ il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- ♦ et lorsque le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

Les passifs éventuels sont les obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ainsi que les obligations actuelles résultant d'événements passés mais pour lesquels la sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est peu probable ou ne peut être évaluée de manière fiable. Les passifs éventuels ne font pas l'objet de provision sauf, le cas échéant, lors des regroupements d'entreprises.

### 7.6.5.14 AVANTAGES DU PERSONNEL

#### Avantages à court terme - Participation des salariés

Les sociétés françaises du Groupe détenues à hauteur de 50% et plus, au 1<sup>er</sup> janvier d'une année, font partie de l'accord de participation « Groupe » des salariés.

Les modalités de calcul de la réserve spéciale de participation définies dans le cadre de cet accord sont celles prévues par la loi. La réserve ainsi déterminée est répartie entre tous les salariés des sociétés adhérant à l'accord, quel que soit le niveau de résultat de la société à laquelle ils appartiennent et pour autant qu'ils justifient d'au moins trois mois d'ancienneté.

#### Avantages à court terme – Intéressement et primes

Un accord d'intéressement relatif aux sociétés françaises de l'UES NRJ Group Boileau a été mis en place à compter du 31 décembre 2012 inclus et pour une durée de 3 exercices. À la clôture de chaque exercice, une provision est constituée à hauteur du coût attendu

des paiements à effectuer au titre de cette obligation. L'intégralité des paiements à effectuer au titre de cet accord étant due dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants, ces paiements constituent des avantages à court terme.

De même, un passif est comptabilisé à hauteur du coût attendu des paiements à effectuer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme lorsque le Groupe a l'obligation actuelle, juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

#### Engagements de retraite et autres avantages à long terme relatifs au personnel

Les salariés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

##### Régimes à cotisations définies

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe ne comptabilise les cotisations en charges de personnel que lorsqu'elles sont encourues. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Tel est en particulier le cas pour les régimes généraux et complémentaires de retraite français auxquels sont adhérents les salariés des filiales françaises du Groupe.

##### Régimes à prestations définies

Dans le cadre des régimes à prestations définies relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ en retraite), les engagements, déterminés par un actuaire indépendant, sont :

- ♦ estimés selon la méthode actuarielle dite des « unités de crédit projetées » à la date prévisionnelle du départ à la retraite avec salaire de fin de carrière, sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société du Groupe concernée,
- ♦ comptabilisés en provisions.

Selon la méthode des « unités de crédit projetées » :

- ♦ les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits conventionnels du régime en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service à venir,
- ♦ les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses long terme relatives à des données démographiques (taux de rotation du personnel par tranche d'âge, espérance de vie) et financières (taux de revalorisation annuel des salaires, taux d'actualisation).

Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global non recyclables en résultat net ».

La charge de l'exercice correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation et au coût des services passés est constatée en charges de personnel.

## **Indemnités de fin de contrat de travail et mesures de restructuration**

Le coût estimé des indemnités de fin de contrat de travail et des mesures de restructuration est comptabilisé en charges dès lors que le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé de licenciements.

### **7.6.5.15 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**

NRJ GROUP a mis en place des plans d'options d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 – *Paievements fondés sur des actions*, l'avantage accordé au titre des plans d'options d'achat d'actions constitue un complément de rémunération qui est enregistré en charges de personnel en contrepartie des capitaux propres, sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti.

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution des options a été évaluée de manière définitive, selon le modèle binomial, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution. Si les options sont exercées, le montant de trésorerie perçu par le Groupe sera comptabilisé en contrepartie des réserves.

### **7.6.5.16 PASSIFS FINANCIERS**

La norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* distingue deux catégories de passifs financiers :

- ◆ les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui correspondent aux passifs détenus à des fins de transaction et aux passifs classés explicitement par le Groupe dans cette catégorie lors de leur reconnaissance initiale,
- ◆ les passifs évalués au coût amorti. Lors de leur comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. En date de clôture, ils sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets de l'actualisation ne sont pas significatifs, ils sont évalués au coût historique correspondant au montant nominal de la dette.

Les passifs financiers du Groupe comprennent essentiellement les passifs à l'égard des fournisseurs et autres créateurs et sont évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont répartis en passifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

### **7.6.5.17 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à la juste valeur à laquelle les contrats sont entrés en vigueur. Ils sont ultérieurement évalués à la

juste valeur à la clôture de l'exercice et comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsqu'elle est négative.

### **Instruments dérivés qualifiés de couverture**

Au cours de l'exercice 2012, comme au cours de l'exercice 2011, le Groupe qui n'a été exposé à aucun risque significatif de variation des taux d'intérêt et de change, n'a eu recours à aucun instrument financier dérivé à des fins de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

### **Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture**

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

### **7.6.5.18 CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des activités ordinaires des filiales et des co-entreprises.

Les produits des activités ordinaires sont reconnus dès lors que :

- ◆ les avantages économiques futurs résultant de la transaction considérée iront au Groupe de manière probable,
- ◆ le montant de ces produits et les coûts correspondants peuvent être évalués de manière fiable,
- ◆ le recouvrement de ce montant apparaît probable à la date de la transaction.

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- ◆ Les revenus publicitaires sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les spots publicitaires sont diffusés.

Selon les modalités juridiques des contrats, les prestations de régie publicitaire pour compte de tiers sont comptabilisées en chiffre d'affaires :

- pour le montant facturé à l'annonceur lorsque l'essentiel des risques de commercialisation est supporté par la régie, le montant reversé au support étant comptabilisé dans les charges d'exploitation,
  - pour le montant net de reversement, lorsque l'essentiel des risques de commercialisation demeure à la charge du support.
- ◆ Les redevances de marque sont comptabilisées en chiffre d'affaires prorata temporis au même rythme que le chiffre d'affaires qu'elles permettent au licencié de générer.
  - ◆ Le chiffre d'affaires des autres activités est comptabilisé lorsque la prestation est réalisée, c'est-à-dire lors de :
    - la réalisation de l'événement,
    - la représentation du spectacle,
    - la prestation de diffusion,
    - ou bien la livraison du bien.

## Opérations d'échanges

Le chiffre d'affaires publicitaire se divise en deux catégories :

- ◆ le chiffre d'affaires ayant une contrepartie de flux de trésorerie,
- ◆ le chiffre d'affaires provenant d'opérations sans contrepartie de flux de trésorerie (« opérations d'échanges »).

Dans le cas où les services faisant l'objet de l'échange sont de même nature (« échanges similaires »), le chiffre d'affaires résultant de la publicité fournie, les achats et autres charges relatifs à la publicité reçue ainsi que les créances et dettes y afférents, ne sont pas valorisés.

Dans le cas contraire (« échanges dissimilaires »), le chiffre d'affaires et les achats sont valorisés au prix convenu au contrat et comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure de la diffusion s'agissant du chiffre d'affaires et au fur et à mesure de la consommation s'agissant des charges.

### 7.6.5.19 AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les autres produits de l'activité concernent essentiellement les produits des activités suédoises et norvégiennes du Groupe, les éventuelles subventions d'exploitation ainsi que les autres produits divers de gestion courante.

### 7.6.5.20 RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel correspond à la somme algébrique du résultat opérationnel courant et du poste « charges et produits opérationnels non courants ».

Conformément aux dispositions du § 85 de la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers*, l'agrégat « résultat opérationnel courant » est présenté afin de faciliter la compréhension de la performance financière du Groupe. Il est par ailleurs fait application de la Recommandation CNC n°2009-R-03 dans la définition de cet agrégat.

Sont isolés sous le poste « charges et produits opérationnels non courants » les éléments qui, du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative, ont peu de valeur prédictive quant aux résultats futurs du Groupe et qui, s'ils n'étaient pas isolés, rendraient plus difficiles la compréhension et l'évaluation de la performance financière du Groupe.

Dans ce contexte, les charges et produits opérationnels non courants comprennent le cas échéant :

- ◆ les coûts de restructuration relatifs à des plans inhabituels et majeurs,
- ◆ les pertes de valeur majeures (hors restructurations) sur immobilisations corporelles et incorporelles, en ce compris celles relatives aux goodwill, ainsi que, le cas échéant, les reprises correspondantes,
- ◆ les plus ou moins-values de cessions majeures sur immobilisations corporelles et incorporelles,
- ◆ les plus ou moins-values de consolidation,
- ◆ les coûts ou provisions sur litiges majeurs.

Le résultat opérationnel courant qui a été retenu par le Groupe comme l'un de ses principaux indicateurs de performance, correspond en conséquence au résultat net avant prise en compte :

- ◆ des produits et charges opérationnels non courants,
- ◆ des produits et charges financiers,
- ◆ de l'impôt sur le résultat (exigible et différé),
- ◆ de la quote-part du résultat dans les entreprises associées,
- ◆ le cas échéant, du résultat net d'impôt des activités abandonnées.

### 7.6.5.21 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier correspond à la somme algébrique du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

#### Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- ◆ les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie constitués par les produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les résultats de cession d'équivalents de trésorerie,
- ◆ le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement.

#### Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les résultats de cession d'actifs financiers disponibles à la vente, les résultats d'actualisation ainsi que les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

### 7.6.5.22 IMPOT SUR LE RESULTAT

L'impôt sur le résultat correspond au cumul des impôts exigibles des sociétés du Groupe corrigés de la fiscalité différée.

#### Impôts exigibles

La rubrique « impôts exigibles » correspond à la charge d'impôt sur les sociétés ainsi qu'à la charge résultant de la C.V.A.E.

L'impôt exigible de l'exercice et éventuellement des exercices précédents est comptabilisé au compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, la dette ou la créance d'impôt est comptabilisée respectivement en passif ou en actif courant. Les actifs et passifs d'impôt exigibles sont compensés lorsqu'il est légalement possible de compenser les actifs avec les passifs, lorsqu'il s'agit d'un impôt prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs d'impôts exigibles sur la base du montant net.

## Impôts différés

La charge ou le produit d'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie d'un actif ou d'un passif non courant, étant précisé que la charge ou le produit d'impôt différé est comptabilisé parmi les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres lorsque cette charge ou ce produit est relatif à des éléments comptabilisés directement parmi les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12 - *impôts sur le résultat*, des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits dans les comptes consolidés et leur valeur fiscale - à l'exception des cas particuliers prévus par la norme et notamment celui de la dépréciation des goodwill non déductible fiscalement - ainsi que sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. Le montant de l'impôt est déterminé selon la méthode du report variable en retenant les derniers taux d'impôts applicables ou quasi-adoptés à la date de la clôture et applicables à la date de reversement de ces différences.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dégageant un impôt sur lequel ils pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et une dépréciation est comptabilisée lorsque le recouvrement de ces actifs est incertain au regard des prévisions d'exploitation.

## Intégration fiscale

NRJ GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts. Au 31 décembre 2012, le périmètre d'intégration fiscale de NRJ GROUP comprend 25 sociétés (nombre identique au 31 décembre 2011), dont les principales sont NRJ SAS, NRJ GLOBAL SAS, NRJ 12 SARL, TOWERCAST SAS, NRJ PRODUCTION SAS, REGIE NETWORKS SAS, CHERIE FM SAS, RIRE & CHANSONS SAS et RADIO NOSTALGIE SAS.

NRJ GROUP, en sa qualité de société tête du Groupe, est seule redevable de l'impôt pour le Groupe intégré. Selon les termes des conventions d'intégration fiscale conclues entre NRJ GROUP et ses filiales intégrées :

- ◆ chaque société est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément,
- ◆ les éventuels gains ou charges d'impôts relatifs aux sociétés intégrées sont constatés dans les comptes de NRJ GROUP,
- ◆ au moment de la sortie d'une société du groupe d'intégration fiscale, NRJ GROUP et la société sortante déterminent d'un commun accord si la société sortante a subi des surcoûts du fait de son appartenance au groupe et, dans l'affirmative, si cette situation justifie une indemnisation par NRJ GROUP.

## 7.6.5.23 INTERETS MINORITAIRES

Conformément à la norme IAS 27 révisée - *Etats financiers consolidés et individuels*, les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique.

Ils correspondent à la part des capitaux propres de filiales, qui n'est pas attribuable, directement ou indirectement, à la société mère.

Le compte de résultat enregistre la quote-part dans le résultat net consolidé des intérêts minoritaires.

Jusqu'au 31 décembre 2009, les intérêts minoritaires débiteurs étaient attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires avaient l'engagement et la capacité de couvrir leur quote-part de pertes. En application de la norme IAS 27 révisée, l'ensemble des pertes revenant aux actionnaires minoritaires leur est affecté. Il n'est fait exception à cette disposition que dans la mesure des engagements et possibilités effectives des minoritaires de contribuer aux financements des pertes ou en raison d'accords spécifiques conclus par les actionnaires minoritaires avec le Groupe.

## 7.6.5.24 RESULTATS NETS PAR ACTION

Le résultat net de base par action est obtenu en divisant le résultat net, part du Groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, retraité au prorata temporis de la date d'acquisition du nombre d'actions auto-détenues par le Groupe.

Le résultat net dilué par action est calculé de la même façon en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion des instruments potentiellement dilutifs existants (plans d'option d'achat d'actions). La méthode retenue est celle de la méthode du rachat d'actions selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'achat des actions seront affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

Seules les options dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action NRJ GROUP sur la période considérée sont retenues pour le calcul. Le prix d'exercice est déterminé en prenant en compte la juste valeur des services restant à rendre, déterminée selon la norme IFRS 2 - *Paiements en actions*.

## 7.6.6 VARIATIONS SIGNIFICATIVES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2012 est présentée en note 33.

En nombre de sociétés, le périmètre de consolidation a évolué de la manière suivante au cours de l'exercice 2012 :

	Méthode de consolidation			Total
	IG (a)	IP (b)	ME (c)	
<b>Nombre de sociétés au 31 décembre 2011</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>99</b>
Créations	(i)		1	1
Fusions	(ii)	(7)		(7)
<b>Nombre de sociétés au 31 décembre 2012</b>	<b>68</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>93</b>

(a) Intégration Globale  
(b) Intégration Proportionnelle  
(c) Mise En Equivalence

### (i) Créations

Le 18 juillet 2012, les Groupes NRJ, TF1 et AMAURY, respectivement détenteurs d'une nouvelle chaîne en haute définition sur la TNT gratuite par décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du 27 mars 2012, ont créé à parts égales la société MULTIPLEX HAUTE DEFINITION 7 SAS aux fins d'opérer le multiplex R7 qui leur a été affecté à la suite du tirage au sort effectué le 5 juin 2012 par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

### (ii) Fusions

#### France

Le 31 décembre 2012, la société SW RADIODIFFUSION SAS a fait l'objet d'une dissolution anticipée entraînant la transmission universelle de son patrimoine à son actionnaire, NRJ SAS. Préalablement à cette opération, elle avait cédé les participations qu'elle détenait dans des filiales suédoises à leur autre actionnaire, la société suédoise RBS BROADCASTING AB.

#### Allemagne

Dans le cadre de la simplification de l'organigramme en Allemagne, 6 fusions par voie d'absorption ont été approuvées le 13 août 2012 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- ♦ Absorption de la société BCF RADIOBETRIEBS-UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH par RMR RADIOBETRIEBS- UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH,
- ♦ Absorption de la société NRJ SERVICES & SOLUTIONS GmbH par ENERGY MEDIA GmbH,
- ♦ Absorption de la société RADIO4YOU(Th) par RADIO NRJ GmbH. Préalablement à cette opération, le Groupe avait porté sa participation dans le capital de 80% à 100%,
- ♦ Absorption des sociétés NRJ DIENSTLEISTUNGS-UND VERMARKTUNGS GmbH, RADIO NRJ BERLIN & BRANDENBURG GmbH et RADIO SOUNDTRACK PROGRAMMANBIETERGESELLSCHAFT FÜR NEUE MEDIEN GmbH par NRJ HORFUNK BAYERN qui a par ailleurs pris la dénomination de NRJ HORFUNK BETEILIGUNGS GmbH.

### (iii) Variations de périmètre

Par ailleurs, des variations de pourcentage de détention, sans modification de la méthode de consolidation, sont intervenues. Les plus significatives sont relatives :

- ♦ à la société Chérie FM AQUITAINE SUD SAS dont l'actionnaire, la société CHERIE FM RESEAU SAS, elle-même filiale à 99,99% du Groupe, a porté sa participation dans le capital de 60% à 100%,
- ♦ à la société TELIF SAS dont la participation du Groupe dans le capital est passée de 80% à 100% à l'issue d'une réduction de capital par apurement des pertes suivie d'une augmentation de capital non souscrite par l'actionnaire minoritaire. La société TELIF SAS détenant par ailleurs 20% du capital social de la société SOCIETE DE TELEVISION LOCALE SAS, le pourcentage d'intérêt du Groupe dans cette dernière société est passé de 91% à 95%.

## 7.6.7 INFORMATION SECTORIELLE

La segmentation qui sert de base à la présentation du reporting interne utilisé par le Président-Directeur-Général et les Directeurs Délégués ainsi que les méthodes d'évaluation du résultat sectoriel sont inchangées d'un exercice à l'autre.

Par ailleurs, il n'a été procédé à aucun regroupement de secteurs opérationnels depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 8.

### 7.6.7.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

#### 7.6.7.1.1 – ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Secteurs	Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires <sup>1</sup>		Résultat opérationnel courant hors échanges dissimilaires <sup>1</sup>	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Médias Musicaux et Événementiel	202 650	214 554	48 089	53 433
Télévision	83 446	77 748	(5 306)	(1 659)
Activités Internationales	42 705	40 027	4 038	695
Spectacles et Autres Productions	15 220	3 066	4 422	1 683
Diffusion	48 938	42 057	12 730	8 225
Autres activités <sup>2</sup>			(442)	(1 149)
<b>Total</b>	<b>392 959</b>	<b>377 452</b>	<b>63 531</b>	<b>61 228</b>

<sup>1</sup> Les informations transmises au Président-Directeur-Général et aux Directeurs Délégués sont présentées hors échanges dissimilaires

<sup>2</sup> Le secteur « Autres activités » regroupe les fonctions support liées à l'activité de holding de NRJ GROUP, les activités informatiques, les activités de maintenance des studios et de veille technologique, ainsi que les activités immobilières du Groupe.

Le rapprochement du tableau ci-dessus avec le résultat net de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Résultat opérationnel courant hors échanges dissimilaires</b>	<b>63 531</b>	<b>61 228</b>
Résultat sur opérations d'échanges dissimilaires	(594)	262
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>62 937</b>	<b>61 490</b>
Charges et produits opérationnels non courants	(1 111)	964
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>61 826</b>	<b>62 454</b>
Résultat financier	1 124	2 900
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	(416)	(165)
Impôt sur le résultat	(24 693)	(19 342)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>37 841</b>	<b>45 847</b>

#### 7.6.7.1.2 – ELEMENTS BILANCIELS

##### Actifs sectoriels

Secteurs	Goodwill		Autres immobilisations incorporelles et corporelles		Stocks		Total	
	12.2012	12.2011	12.2012	12.2011	12.2012	12.2011	12.2012	12.2011
Médias Musicaux et Événementiel	106 119	106 032	96 447	96 347	76	47	202 642	202 426
Télévision	3 205	3 205	1 933	2 316	60 269	59 496	65 407	65 017
Activités Internationales	24 380	25 379	4 081	4 480			28 461	29 859
Spectacles et Autres Productions			2 986	325			2 986	325
Diffusion	3 068	3 068	68 425	68 201			71 493	71 269
Autres Activités	132	132	54 669	54 458			54 801	54 590
<b>Total</b>	<b>136 904</b>	<b>137 816</b>	<b>228 541</b>	<b>226 127</b>	<b>60 345</b>	<b>59 543</b>	<b>425 790</b>	<b>423 486</b>

Le rapprochement entre le total des actifs sectoriels et le total de l'actif du bilan consolidé se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Actifs sectoriels	425 790	423 486
Actifs financiers non courants	10 339	7 090
Participations dans les entreprises associées	2 344	2 410
Actifs d'impôts différés	5 036	5 202
Créances clients et autres débiteurs	165 182	153 074
Actifs d'impôts exigibles	3 136	76
Actifs financiers courants	523	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 763	95 072
<b>Total de l'actif du bilan consolidé</b>	<b>697 113</b>	<b>686 410</b>

#### Passifs sectoriels

Il est précisé qu'aucun passif n'est affecté aux secteurs opérationnels dans le reporting interne utilisé par le Président-Directeur-Général et les Directeurs Délégués.

#### **7.6.7.1.3 – INVESTISSEMENTS NON FINANCIERS REALISES AU COURS DE L'EXERCICE**

Secteurs	31/12/2012	31/12/2011
Médias Musicaux et Evénementiel	612	279
Télévision	1092	776
Activités Internationales	951	1 350
Spectacles et Autres Productions	4 165	325
Diffusion	10 927	23 110
Autres Activités	9 074	7 382
<b>Total</b>	<b>26 821</b>	<b>33 222</b>

Le rapprochement de ces données avec le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Investissements non financiers	26 821	33 222
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	421	(85)
<b>Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>27 242</b>	<b>33 137</b>

#### **7.6.7.2 INFORMATION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

L'information par secteur géographique est la suivante :

	France		International		Total	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	349 541	337 425	43 418	40 027	392 959	377 452
Actifs sectoriels <sup>(2)</sup>	396 692	393 627	29 098	29 859	425 790	423 486
Investissements non financiers	25 854	31 872	967	1 350	26 821	33 222

<sup>(1)</sup> Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires. Le chiffre d'affaires « international » correspond au chiffre d'affaires réalisé par le secteur international et au chiffre d'affaires à l'exportation réalisé par les entités françaises.

<sup>(2)</sup> Actifs sectoriels répartis selon la localisation géographique des actifs

## 7.6.8 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE, DU COMPTE DE RESULTAT ET DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

### 7.6.8.1 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

#### NOTE 1 - GOODWILL

La variation d'un exercice à l'autre du montant net des Goodwill se présente comme suit :

##### Exercice 2012

Secteurs d'activité	31/12/2011	Acquisitions et augmentations	Cessions et diminutions	Autres	Dépréciations de l'exercice	31/12/2012
Médias Musicaux et Événementiel	106 032	87				106 119
Télévision	3 205					3 205
Activités Internationales	25 379			(1)	(998)	24 380
Diffusion	3 068					3 068
Autres activités	132					132
<b>Montant net</b>	<b>137 816</b>	<b>87</b>		<b>(1)</b>	<b>(998)</b>	<b>136 904</b>

##### Exercice 2011

Secteurs d'activité	31/12/2010	Acquisitions et augmentations	Cessions et diminutions	Variations de périmètre	Dépréciations de l'exercice	31/12/2011
Médias Musicaux et Événementiel	106 032					106 032
Télévision	3 205					3 205
Activités Internationales	25 379					25 379
Diffusion	3 068					3 068
Autres activités	132					132
<b>Montant net</b>	<b>137 816</b>					<b>137 816</b>

En 2012, les tests réalisés sur les valeurs recouvrables des UGT auxquels ont été rattachés les goodwill n'ont pas mis en évidence de pertes de valeurs à l'exception du goodwill relatif à la société Frankfurt Business Radio GmbH & Co. Betriebs KG (Allemagne) déprécié à hauteur de 231 milliers d'euros et du goodwill relatif aux sociétés styriennes du périmètre (Autriche) déprécié à hauteur de 767 milliers d'euros.

En application du principe indiqué au § 7.6.5.7, la valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée entre sa valeur de marché diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité déterminée sur la base d'estimations de flux de trésorerie futurs actualisés.

Pour les secteurs « Médias Musicaux et Événementiel », « Diffusion » ainsi que pour chaque pays (hors Autriche) composant le secteur International, les tests de sensibilité réalisés avec des taux d'actualisation augmentés de 1% ou des taux de croissance à l'infini diminués de 1% n'auraient pas conduit à enregistrer de dépréciation complémentaire au 31 décembre 2012. Les paramètres retenus pour déterminer la valeur d'utilité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés sont indiqués au § 7.6.5.7.

Concernant l'Autriche et le pôle Télévision, l'application du principe rappelé ci-dessus a conduit à ce que la valeur recouvrable soit valorisée sur la base d'une valeur de marché, valeur qui ne dépend pas de la sensibilité des paramètres retenus pour estimer les flux de trésorerie actualisés.

## NOTE 2 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation d'un exercice à l'autre des valeurs brutes des autres immobilisations incorporelles et des amortissements et provisions y relatifs se décompose de la manière suivante :

### Exercice 2012

	31/12/2011	Acquisitions et augmentations	Cessions et diminutions	Autres variations	Reclas-sements <sup>3</sup>	31/12/2012
Marque NRJ <sup>1</sup>	49 474					49 474
Marque NOSTALGIE <sup>2</sup>	45 735					45 735
Autres immobilisations incorporelles	40 231	6 274	(2 230)	19	553	44 847
<b>Valeurs brutes</b>	<b>135 440</b>	<b>6 274</b>	<b>(2 330)</b>	<b>19</b>	<b>553</b>	<b>140 056</b>
Marques NRJ et NOSTALGIE	-					-
Autres immobilisations incorporelles	30 490	5 599	(2 230)	4	258	34 121
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>30 490</b>	<b>5 599</b>	<b>(2 230)</b>	<b>4</b>	<b>258</b>	<b>34 121</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>104 950</b>	<b>675</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>295</b>	<b>105 935</b>

<sup>3</sup> avec une contrepartie en immobilisations corporelles

### Exercice 2011

	31/12/2010	Acquisitions et augmentations	Cessions et diminutions	Autres variations	Reclas-sements <sup>3</sup>	31/12/2011
Marque NRJ <sup>1</sup>	49 474					49 474
Marque NOSTALGIE <sup>2</sup>	45 735					45 735
Autres immobilisations incorporelles	40 089	3 561	(3 298)	21	(142)	40 231
<b>Valeurs brutes</b>	<b>135 298</b>	<b>3 561</b>	<b>(3 298)</b>	<b>21</b>	<b>(142)</b>	<b>135 440</b>
Marques NRJ et NOSTALGIE	-					-
Autres immobilisations incorporelles	30 327	3 455	(3 295)		3	30 490
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>30 327</b>	<b>3 455</b>	<b>(3 295)</b>		<b>3</b>	<b>30 490</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>104 971</b>	<b>106</b>	<b>(3)</b>	<b>21</b>	<b>(145)</b>	<b>104 950</b>

<sup>3</sup> avec une contrepartie en immobilisations corporelles

### Marques

<sup>1</sup> La marque NRJ a été inscrite au bilan consolidé à hauteur de 48 784 milliers d'euros à la suite de l'apport effectué par Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX à NRJ GROUP SA par convention d'apport mixte en date du 8 avril 2000 et à hauteur de 690 milliers d'euros à la suite de l'affectation du goodwill de la société suisse Energy Branding SA acquise en février 2004.

<sup>2</sup> La marque NOSTALGIE a été inscrite à l'actif du bilan consolidé à l'occasion de l'acquisition de 80% de la société Nostalgie SA par le Groupe en mai 1998.

Les marques NRJ et NOSTALGIE, affectées au secteur d'activité « Médias Musicaux et Événementiel » et qualifiées d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée, n'ont pas donné lieu à dépréciation.

Les marques CHERIE FM et RIRE & CHANSONS sont valorisées à l'actif du bilan consolidé pour des montants non significatifs.

### Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels correspondent essentiellement à des logiciels et aux charges de pré-production de la société NTCA Productions.

Les investissements de l'exercice 2012 s'élèvent à 6 274 milliers d'euros dont 4 165 milliers d'euros relatifs à la société NTCA Productions SAS, producteur de la comédie musicale « 1789, les Amants de la Bastille ».

### NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation d'un exercice à l'autre des valeurs brutes et des amortissements se rapportant aux immobilisations corporelles se décompose comme suit :

#### Exercice 2012

	31/12/2011	Acquisitions et augmentations	Cessions et diminutions	Autres variations	Reclas- sements <sup>1</sup>	31/12/2012
Terrains	19 862	10	(21)			19 851
Constructions	38 340	832	(71)	1	365	39 467
Installations techniques, matériel et outillage industriels	139 341	11 762	(1 929)	123	591	149 888
Immobilisations en cours	3 825	969	(16)		(2 224)	2 554
Avances et acomptes	868	356			(349)	875
Autres immobilisations	62 897	6 531	(2 130)	2	1 064	68 364
<b>Valeurs brutes</b>	<b>265 133</b>	<b>20 460</b>	<b>(4 167)</b>	<b>126</b>	<b>(553)</b>	<b>280 999</b>
Terrains	3					3
Constructions	21 192	1 532	(27)		350	23 047
Installations techniques, matériel et outillage industriels	94 246	10 860	(1 666)	123	(415)	103 148
Avances et acomptes	126	(126)				
Autres immobilisations	28 389	6 110	(2 114)	3	(193)	32 195
<b>Amortissements</b>	<b>143 956</b>	<b>18 376</b>	<b>(3 807)</b>	<b>126</b>	<b>(258)</b>	<b>158 393</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>121 177</b>	<b>2 084</b>	<b>(360)</b>		<b>(295)</b>	<b>122 606</b>

<sup>1</sup> avec une contrepartie en immobilisations incorporelles

#### Exercice 2011

	31/12/2010	Acquisitions et augmentations	Cessions et diminutions	Autres variations	Reclas- sements <sup>1</sup>	31/12/2011
Terrains	19 832	15	(12)		27	19 862
Constructions	38 010	452	(62)	2	(62)	38 340
Installations techniques, matériel et outillage industriels	123 372	16 178	(1 959)	20	1 730	139 341
Immobilisations en cours	4 442	2 648	(2)		(3 263)	3 825
Avances et acomptes	853	15				868
Autres immobilisations	59 596	10 353	(8 823)	6	1 765	62 897
<b>Valeurs brutes</b>	<b>246 105</b>	<b>29 661</b>	<b>(10 858)</b>	<b>28</b>	<b>197</b>	<b>265 133</b>
Terrains	3					3
Constructions	19 418	1 898	(62)	1	(63)	21 192
Installations techniques, matériel et outillage industriels	86 101	10 169	(1 844)	20	(200)	94 246
Avances et acomptes		126				126
Autres immobilisations	31 566	5 301	(8 798)	5	315	28 389
<b>Amortissements</b>	<b>137 088</b>	<b>17 494</b>	<b>(10 704)</b>	<b>26</b>	<b>52</b>	<b>143 956</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>109 017</b>	<b>12 167</b>	<b>(154)</b>	<b>2</b>	<b>145</b>	<b>121 177</b>

<sup>1</sup> avec une contrepartie en immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice 2012 s'élèvent à 20 460 milliers d'euros (2011 : 29 661 milliers d'euros), dont :

- ◆ 10 823 milliers d'euros (2011 : 22 017 milliers d'euros) relatifs au pôle Diffusion (société towerCast SAS principalement),
- ◆ 6 580 milliers d'euros (2011 : 5 065 milliers d'euros) relatifs à la société NRJ Audio SAS.

## NOTE 4 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

### 4.1 Variation du poste

Les actifs financiers non courants ont évolué de la manière suivante d'un exercice à l'autre :

#### Exercice 2012

	12/2011	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Variations de périmètre	Autres	Ecarts de conversion	12/2012
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>3 426</b>	<b>2 550</b>	<b>(684)</b>		<b>10</b>		<b>5 302</b>
Prêts et comptes courants	11 291	1 769	(368)			16	12 708
Dépôts et cautionnements	830	195	(136)				889
Autres	1 121	152	(642)		21		652
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>13 242</b>	<b>2 116</b>	<b>(1 146)</b>		<b>21</b>	<b>16</b>	<b>14 249</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>16 668</b>	<b>4 666</b>	<b>(1 830)</b>		<b>31</b>	<b>16</b>	<b>19 551</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>3 145</b>	<b>60</b>	<b>(668)</b>				<b>2 537</b>
Prêts et comptes courants	5 892	242					6 134
Dépôts et cautionnements	6						6
Autres	535						535
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>6 433</b>	<b>242</b>					<b>6 675</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>9 578</b>	<b>302</b>	<b>(668)</b>				<b>9 212</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>7 090</b>	<b>4 364</b>	<b>(1 162)</b>		<b>31</b>	<b>16</b>	<b>10 339</b>

#### Exercice 2011

	12/2010 retraité (a)	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Variations de périmètre	Reclas- sements	Ecarts de conversion	12/2011
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 884</b>	<b>117</b>	<b>(662)</b>	<b>1 087</b>			<b>3 426</b>
Prêts et comptes courants	10 714	531	(259)		252	53	11 291
Dépôts et cautionnements	808	42	(20)				830
Autres	1 640	94	(620)			7	1 121
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>13 162</b>	<b>667</b>	<b>(899)</b>		<b>252</b>	<b>60</b>	<b>13 242</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>16 046</b>	<b>784</b>	<b>(1 561)</b>	<b>1 087</b>	<b>252</b>	<b>60</b>	<b>16 668</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 628</b>	<b>47</b>	<b>(617)</b>	<b>1 087</b>			<b>3 145</b>
Prêts et comptes courants	4 942	915			35		5 892
Dépôts et cautionnements	10		(4)				6
Autres	535						535
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>5 487</b>	<b>915</b>	<b>(4)</b>		<b>35</b>		<b>6 433</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>8 115</b>	<b>962</b>	<b>(621)</b>	<b>1 087</b>	<b>35</b>		<b>9 578</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>7 931</b>	<b>(178)</b>	<b>(940)</b>		<b>217</b>	<b>60</b>	<b>7 090</b>

(a) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Groupe a choisi de modifier la présentation de sa quote-part dans les capitaux propres négatifs des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence : Lorsque des prêts ou des comptes courants d'associés figurent à l'actif pour des montants au moins équivalents à la quote-part du Groupe dans les capitaux propres négatifs des sociétés concernées, cette dernière est présentée dans la rubrique « dépréciation des prêts et compte-courants d'associé » et non plus en « provisions » au passif du bilan. Une provision complémentaire est comptabilisée si l'engagement du Groupe va au-delà des créances qu'il détient vis-à-vis des associées

Au 31 décembre 2012, le poste « actifs disponibles à la vente » comporte les parts d'OPCVM affectées au contrat de liquidité NRJ GROUP à hauteur de 2 441 milliers d'euros ainsi que des titres de participation non consolidés. Au 31 décembre 2012, la valeur nette des titres de participation non consolidés comptabilisés dans la rubrique « actifs financiers disponibles à la vente » s'élève à 317 milliers d'euros (2011 : 259 milliers d'euros). Depuis la clôture de l'exercice 2011 au cours duquel le Groupe a cédé 5% du capital de la société EURO-INFORMATION TELECOM SAS (ex NRJ MOBILE SAS), les titres de participation non consolidés sont uniquement relatifs à des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10% du capital ou qui n'ont pas d'activité. Ces titres ne font pas apparaître de plus-value latente à la clôture de l'exercice 2012.

## 4.2 Echancier des actifs financiers non courants autres que les actifs disponibles à la vente

### Exercice 2012

(montants nets)	Sans échéance	A échéance de 1 à 5 ans	A échéance à plus de 5 ans	Total
Prêts et comptes courants d'associés	4 648	1 926		6 574
Dépôts et cautionnements	52	654	177	883
Autres actifs financiers non courants			117	117
<b>Total</b>	<b>4 700</b>	<b>2 580</b>	<b>294</b>	<b>7 574</b>

### Exercice 2011

(montants nets)	Sans échéance	A échéance de 1 à 5 ans	A échéance à plus de 5 ans	Total
Prêts et comptes courants d'associés	4 462	937		5 399
Dépôts et cautionnements	220	453	151	824
Autres actifs financiers non courants		570	16	586
<b>Total</b>	<b>4 682</b>	<b>1 960</b>	<b>167</b>	<b>6 809</b>

## NOTE 5 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

### 5.1. Variation du poste

#### Exercice 2012

Société	31/12/2011	Variations au titre de l'exercice 2012			31/12/2012
		Quote-part de résultat	Dividendes versés	Variation de périmètre, écarts de conversion, reclassements et autres	
Energy Zürich et Energy Schweiz Holding (Zürich, Suisse)	1 491	(212)		146	1 425
Energy Sachsen (Allemagne) <sup>(1)</sup>	404	(226)		229	407
Vlaanderen Een (Anvers, Belgique)		(13)		13	
Autres	515	35	(48)	10	512
<b>Total</b>	<b>2 410</b>	<b>(416)</b>	<b>(48)</b>	<b>398</b>	<b>2 344</b>

<sup>(1)</sup> Netzwerk Programmanbieter-gesellschaft mbH Sachsen & Co KG, Radio Elbwelle Dresden GmbH & Co KG, Radiowelle Zwickau GmbH & Co. Betriebs KG, 7010 Radio Leipzig GmbH & Co KG

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe n'a identifié aucun indicateur significatif de perte de valeur complémentaire sur les goodwill des entreprises associées.

#### Exercice 2011

Société	31/12/2010	Variations au titre de l'exercice 2011			31/12/2011
		Quote-part de résultat	Dividendes versés	Variation de périmètre, écarts de conversion, reclassements et autres	
Energy Zürich et Energy Schweiz Holding (Zürich, Suisse)	941	417		46	1 404
Energy Sachsen (Allemagne)	778	(215)		(159)	404
Vlaanderen Een (Belgique)		(397)		397	
Autres	586	30	(15)	1	602
<b>Total</b>	<b>2 305</b>	<b>(165)</b>	<b>(15)</b>	<b>285</b>	<b>2 410</b>

## 5.2 Chiffres significatifs relatifs aux entreprises associées

Les tableaux suivants résument les informations financières relatives aux investissements significatifs dans les entreprises associées (données à 100%, issues des comptes sociaux établis selon les principes comptables du pays d'implantation) :

(En milliers d'unités monétaires)		31/12/2012			31/12/2011		
Société	Devise	Total Actif	Total Passif (hors Situation Nette)	Total Situation nette	Total Actif	Total Passif (hors Situation Nette)	Total Situation Nette
Energy Zürich (Suisse)	CHF	10 480	6 589	3 891	13 669	9 791	3 878
Energy Schweiz Holding (Suisse)	CHF	1 099	1 500	(401)	6 049	5 765	284
Netzwerk Programmbietergesellschaft mbH Sachsen & Co KG (Allemagne)	EUR	1 883	9 913	(8 030)	1 931	9 482	(7 551)
Vlaanderen Een (Belgique)	EUR	4 914	11 228	(6 314)	4 004	10 168	(6 164)

(En milliers d'unités monétaires)		31/12/2012		31/12/2011	
Société	Devise	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net
Energy Zürich (Suisse)	CHF	3 827	13	3 708	499
Energy Schweiz Holding (Suisse)	CHF	15	(685)	1 800	(16)
Netzwerk Programmbietergesellschaft mbH Sachsen & Co KG (Allemagne)	EUR	2 246	(479)	2 736	(409)
Vlaanderen Een (Belgique)	EUR	4 941	(150)	8 774	(1 587)

### NOTE 6 - STOCKS

La variation des stocks d'un exercice à l'autre est la suivante :

#### Exercice 2012

	31/12/2011	Variation	31/12/2012
Pôle Télévision	60 372	894	61 266
Autres stocks	70	25	95
<b>Valeurs brutes</b>	<b>60 442</b>	<b>919</b>	<b>61 361</b>
Pôle Télévision	876	121	997
Autres stocks	23	(4)	19
<b>Dépréciations</b>	<b>899</b>	<b>117</b>	<b>1 016</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>59 543</b>	<b>802</b>	<b>60 345</b>

#### Exercice 2011

	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Pôle Télévision	59 560	812	60 372
Autres stocks	72	(2)	70
<b>Valeurs brutes</b>	<b>59 632</b>	<b>810</b>	<b>60 442</b>
Pôle Télévision	834	42	876
Autres stocks	28	(5)	23
<b>Dépréciations</b>	<b>862</b>	<b>37</b>	<b>899</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>58 770</b>	<b>773</b>	<b>59 543</b>

## NOTE 7 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

(Valeurs nettes)		31/12/2012	31/12/2011
Clients et comptes rattachés	Note 27.2.4	117 198	124 861
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés) et créances sociales		20 085	18 749
Autres créances diverses		24 513	6 761
Charges constatées d'avance		3 386	2 703
<b>Clients et débiteurs divers</b>		<b>165 182</b>	<b>153 074</b>

## NOTE 8 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » est constitué des éléments suivants :

(Valeurs nettes)	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts à terme et comptes à terme <sup>1</sup>	50 258	50 084
Parts et actions d'OPCVM	14 825	27 335
Autres disponibilités	19 680	17 653
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>84 763</b>	<b>95 072</b>

<sup>1</sup> : y compris les intérêts courus

Au cours de l'exercice 2012, compte tenu de l'évolution de la crise de la dette en Europe, le Groupe a décidé de céder la totalité de ses actions et parts d'OPCVM investis en emprunts émis principalement par l'Etat français et par l'Etat allemand et de placer une part significative de sa trésorerie en dépôts et comptes à terme souscrits auprès d'établissements bancaires français de premier plan.

## NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

### 9.1 Capital social

Nombre de titres	Nombre d'actions en circulation	Nombre d'actions auto-détenues	Nombre d'actions composant le capital social
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>79 511 524</b>	<b>3 574 506</b>	<b>83 086 030</b>
Rachats d'actions propres	69 986	(69 986)	
Annulations d'actions propres		(2 004 495)	(2 004 495)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>79 581 510</b>	<b>1 500 025</b>	<b>81 081 535</b>

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 29 août 2012 a décidé :

- ♦ de changer l'affectation de 2 004 495 actions propres affectées initialement à la couverture d'options d'achats d'actions pour les affecter à l'objectif d'annulation, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2012,
- ♦ de réduire le capital social de 20 044,95 euros par annulation de 2 004 495 actions auto-détenues et affectées à l'objectif d'annulation, conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2012.

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève ainsi à 81 081 535 euros et est divisé en 81 081 535 actions de 0,01 euro de nominal chacune, dont 66 265 275 actions à droit de vote double, 13 316 235 actions à droit de vote simple et 1 500 025 actions auto-détenues et donc dépourvues de droit de vote.

### 9.2 Actions d'autocontrôle et programme de rachat d'actions

La détention d'actions propres s'inscrit dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2012. Cette autorisation, valable pour une durée de 18 mois, est plafonnée à 10% du nombre d'actions composant le capital social, ajusté le cas échéant afin de tenir compte des opérations d'augmentation ou de réduction de capital susceptibles d'intervenir pendant la durée du programme.

### 9.3 Options d'achats d'actions

Deux plans d'options d'achat d'actions sont en cours au 31 décembre 2012. Ces plans, accordés par le Conseil d'Administration à certains salariés du Groupe en application d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008, ont respectivement été mis en place les 15 septembre 2008 (plan n°2) et 14 septembre 2009 (plan n°3).

▪ **Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :**

	Plan n°2	Plan n°3
Prix d'exercice initial	8,25 €	8,25 €
Prix d'exercice au 31 décembre 2012 <sup>(1)</sup>	7,31 €	7,31 €
Nombre total initial d'actions pouvant être achetées	906 000	200 000
Dont nombre initial attribué :		
- sans condition de performance	303 000	80 000
- avec conditions de performance <sup>(2)</sup>	603 000	120 000
Options d'achat d'actions en circulation au début de l'exercice	882 000	200 000
Ajustement réalisé en application de l'article R225-140 du Code de Commerce	113 437	25 721
Nombre d'options d'achat d'actions exercées/expirées/auxquelles il a été renoncé pendant l'exercice	-	-
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice :	995 437	225 721
Dont : - sans conditions de performance	341 974	90 289
- avec conditions de performance <sup>(2)</sup>	653 463	135 432
Point de départ d'exercice des options		
- sans conditions de performance	16/09/2012	16/09/2012
- avec conditions de performance <sup>(2)</sup>	17/04/2012	17/04/2012
Date d'expiration	2 ans à compter du point de départ d'exercice des options	

(1) Une distribution de dividendes par prélèvement sur la prime d'émission ayant été effectuée en mai 2012, le prix de levée des options d'achat d'actions pouvant être achetées au titre de chacun de ces plans a été ramené de 7,71 € (prix d'exercice au 31 décembre 2011) à 7,31 €.

(2) Les conditions de performance qui étaient liées au Résultat Opérationnel Courant 2009, 2010 et 2011 ont toutes été atteintes.

♦ **Les montants comptabilisés en charges au titre de ces plans d'achat d'actions sont les suivants :**

	2012	2011
<b>Total</b>	<b>971</b>	<b>629</b>

♦ **Modèle appliqué et hypothèses retenues :**

La charge relative aux plans d'achat d'actions a été calculée à partir du modèle Binomial et des hypothèses suivantes en vigueur à la date de modification du prix d'exercice des actions (voir ci-dessus).

Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Durée d'acquisition des droits	Taux sans risque	Taux de distribution	Taux de rotation du personnel	Juste valeur Unitaire <sup>(1)</sup>
5,82 €	7,31 €	30%	0,3 an	0,40%	3%	6%	2,17 €

(1) 0,46 € pour les titres résultant de l'ajustement réalisé en application de l'article R225-40 du Code de Commerce

## 9.4 Dividendes

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 mai 2012 de la société NRJ GROUP a décidé de distribuer une somme d'un montant total de 24 925 809 euros, soit 0,30 euro par action, par prélèvement sur la prime d'émission. Il est rappelé que les actions auto-détenues ne donnent pas droit au versement d'un dividende.

## NOTE 10 - PROVISIONS

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour indemnités de départ en retraite	4 758	3 496
<b>Provisions non courantes</b>	<b>4 758</b>	<b>3 496</b>
Provisions pour risques	10 888	12 425
Provisions pour charges	253	712
Provisions liés à des entreprises associées	134	
<b>Provisions courantes</b>	<b>11 275</b>	<b>13 137</b>
<b>Provisions totales</b>	<b>16 033</b>	<b>16 633</b>

## 10.1 Variation des provisions

Les provisions ont évolué comme suit d'un exercice à l'autre :

### Exercice 2012

	31/12/2011	Dotations	Reprises utilisées <sup>1</sup>	Reprises non utilisées <sup>2</sup>	Autres variations	31/12/2012
Provisions pour litiges	7 354	4 298	(1 323)	(3 222)		7 107
Autres provisions pour risques	5 071	1 073	(94)	(2 269)		3 781
<b>Provisions pour risques</b>	<b>12 425</b>	<b>5 371</b>	<b>(1 417)</b>	<b>(5 491)</b>		<b>10 888</b>
Provisions pour indemnités de départ en retraite	3 496	434	(85)	(8)	921 <sup>3</sup>	4 758
Provisions pour charges	712	111	(192)	(378)		253
Provisions liées à des entreprises associées					134	134
<b>Provisions pour charges</b>	<b>4 208</b>	<b>545</b>	<b>(277)</b>	<b>(386)</b>	<b>1 055</b>	<b>5 145</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>16 633</b>	<b>5 916</b>	<b>(1 694)</b>	<b>(5 877)</b>	<b>1 055</b>	<b>16 033</b>

<sup>1</sup> qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges

<sup>2</sup> sans aucune contrepartie en compte de charges

<sup>3</sup> écarts actuariels constatés en « autres éléments du résultat global »

### Exercice 2011

	31/12/2010	Dotations	Reprises utilisées <sup>1</sup>	Reprises non utilisées <sup>2</sup>	Autres variations	31/12/2011
Provisions pour litiges	10 290	1 972	(2 697)	(2 212)	1	7 354
Autres provisions pour risques	6 673	533	(626)	(1 509)		5 071
<b>Provisions pour risques</b>	<b>16 963</b>	<b>2 505</b>	<b>(3 323)</b>	<b>(3 721)</b>	<b>1</b>	<b>12 425</b>
Provisions pour indemnités de départ en retraite	2 602	403	(11)	(9)	511 <sup>3</sup>	3 496
Provisions pour charges	886	246	(182)	(238)		712
<b>Provisions pour charges</b>	<b>3 488</b>	<b>649</b>	<b>(193)</b>	<b>(247)</b>	<b>511</b>	<b>4 208</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>20 451</b>	<b>3 154</b>	<b>(3 516)</b>	<b>(3 968)</b>	<b>512</b>	<b>16 633</b>

<sup>1</sup> qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges

<sup>2</sup> sans aucune contrepartie en compte de charges

<sup>3</sup> écarts actuariels constatés en « autres éléments du résultat global »

### Provisions pour litiges

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de contrôles, procès ou litiges dans le cours normal de ses activités. Les charges pouvant découler de ces contrôles, procès ou litiges, estimées probables par le Groupe et ses conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

## 10.2 Provisions pour indemnités de départ en retraite

### ◆ Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation <sup>1</sup>	3,20%	4,30%
Taux d'évolution annuel de salaire	Déterminé par tranche d'âge	Déterminé par tranche d'âge
Taux de mortalité appliqués	INSEE 06/08 H - INSEE 06/08 F	INSEE 06/08 H - INSEE 06/08 F
Taux de charges sociales	43,00%	43,00%

<sup>1</sup> Taux IBOXX des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements du Groupe.

Le taux de rotation appliqué pour le calcul de la provision au 31 décembre 2012 est identique à celui du 31 décembre 2011. Une baisse de 0,5 point de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 435 milliers d'euros. En application des principes comptables appliqués par le Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

♦ Analyse de la variation d'un exercice à l'autre

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Provision à l'ouverture</b>	3 496	2 602
Coût des services rendus au cours de l'exercice	326	268
Coût financier (désactualisation)	153	123
Amortissement du coût des services passés	3	3
Autres	(56)	
Charge comptabilisée au cours de l'exercice	426	394
Ecarts actuariels générés dans l'exercice et comptabilisés en autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	921	511
Prestations payées au cours de l'exercice	(85)	(11)
<b>Provision à la clôture</b>	<b>4 758</b>	<b>3 496</b>

<sup>1</sup> Dont ajustements liés à l'expérience : 86 milliers d'euros (2011 : 193 milliers d'euros)

Ces engagements ne sont pas couverts par des actifs dédiés.

## NOTE 11 - PASSIFS FINANCIERS LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT

### 11.1 Variation du poste

Les passifs financiers liés aux opérations de financement ont évolué comme suit d'un exercice à l'autre :

#### Exercice 2012

	31/12/2011	Encaissements d'emprunts	Rembourse- ments d'emprunts	Variations de périmètre	Autres Variations	31/12/2012
Emprunts et dettes financières diverses	653	370	(166)	955		1 812
Emprunts liés à des contrats de location-financement		11	(2)			9
Cautionnements reçus	21	4				25
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>674</b>	<b>385</b>	<b>(168)</b>	<b>955</b>		<b>1 846</b>
Emprunts auprès d'établissements de crédit		150	(150)			
Emprunts liés à des contrats de location-financement		5	(2)			3
Concours bancaires courants	138				(137)	1
Autres passifs financiers courants	6			(6)		
Cautionnements reçus		1				1
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>144</b>	<b>156</b>	<b>(152)</b>	<b>(6)</b>	<b>(137)</b>	<b>5</b>
<b>Passifs financiers</b>	<b>818</b>	<b>541</b>	<b>(320)</b>	<b>949</b>	<b>(137)</b>	<b>1 851</b>

#### Exercice 2011

	31/12/2010	Encaissements d'emprunts	Remboursements d'emprunts	Autres Variations	31/12/2011
Emprunts et dettes financières diverses	903		(250)		653
Cautionnements reçus	3			18	21
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>906</b>		<b>(250)</b>	<b>18</b>	<b>674</b>
Emprunts auprès d'établissements de crédit	88	150	(238)		
Concours bancaires courants	273			(135)	138
Autres passifs financiers courants	109			(103)	6
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>470</b>	<b>150</b>	<b>(238)</b>	<b>(238)</b>	<b>144</b>
<b>Passifs financiers</b>	<b>1 376</b>	<b>150</b>	<b>(488)</b>	<b>(220)</b>	<b>818</b>

## 11.2 Echancier des passifs financiers liés aux opérations de financement

♦ L'échancier des passifs financiers non courants liés aux opérations de financement est le suivant :

### Exercice 2012

	Sans échéance	Avec une échéance entre 1 à 5 ans	A échéance à plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes divers		1 812		1 812
Emprunts liés à des contrats de financement		9		9
Cautionnements reçus	4	21		25
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>4</b>	<b>1 842</b>		<b>1 846</b>

### Exercice 2011

	Sans échéance	Avec une échéance entre 1 à 5 ans	A échéance à plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes divers	91	562		653
Cautionnements reçus		21		21
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>91</b>	<b>583</b>		<b>674</b>

♦ Les passifs financiers courants liés aux opérations de financement ont une échéance à moins d'un an.

## NOTE 12 - FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

### 12.1 Décomposition du poste

	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs et comptes rattachés	55 658	56 325
Dettes fiscales (hors IS) et sociales	64 842	67 124
Autres dettes diverses	17 657	16 744
Produits constatés d'avance	9 435	8 087
<b>Fournisseurs et autres créditeurs divers</b>	<b>147 592</b>	<b>148 280</b>

### 12.2 Echancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés

L'échancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés, hors dettes fournisseurs liées aux échanges dissimilaires, est le suivant :

#### Exercice 2012

	Non échu et échu à moins de 30 jours	Echu de 30 à 90 jours	Echu à plus de 90 jours	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	41 925	4 811	3 443	50 179
Fournisseurs sur échanges dissimilaires				5 479
<b>Total</b>				<b>55 658</b>

#### Exercice 2011

	Non échu et échu à moins de 30 jours	Echu de 30 à 90 jours	Echu à plus de 90 jours	Total
Fournisseurs et autres créditeurs	39 408	3 100	5 780	48 288
Fournisseurs sur échanges dissimilaires				8 037
<b>Total</b>				<b>56 325</b>

## NOTE 13 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

### Exercice 2012

Origine	31/12/2011		Impôts différés en résultat	Impôts différés en OCI	Ecart de conversion et autres	31/12/2012	
	Actif	Passif				Actif	Passif
Marque NOSTALGIE		15 747					15 747
Reversement potentiel d'économies fiscales <sup>1</sup>		21 209					21 209
CVAE <sup>2</sup>		368	(123)				245
Reports fiscaux déficitaires	5 202		433		193	4 962	
Indemnités de départ en retraite		(1 204)	(118)	(317)		14	(1 625)
Autres (montant net)		(2 518)	(1 313)			60	(3 771)
<b>Impôts différés</b>	<b>5 202</b>	<b>33 602</b>	<b>(1 121)</b>	<b>(317)</b>	<b>193</b>	<b>5 036</b>	<b>31 805</b>

1. Dans le cadre du régime du Bénéfice Fiscal Consolidé qui a été supprimé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le reversement potentiel d'économies fiscales s'élève à 21 209 milliers d'euros. Il est précisé que dans le cadre du régime du Bénéfice Fiscal Consolidé, le résultat consolidé de l'exercice 2010 est en cours de contrôle par les autorités fiscales françaises depuis mars 2013.

2. La loi de finances pour 2010 a institué la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) qui a été qualifiée par le Groupe d'impôt sur le résultat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, cette qualification a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date et qui sont repris au fur et à mesure de la constatation de la charge.

### Exercice 2011

Origine	31/12/2010		Impôts différés en résultat	Impôts différés en réserves	Ecart de conversion et autres	31/12/2011	
	Actif	Passif				Actif	Passif
Marque NOSTALGIE		15 747					15 747
Reversement potentiel d'économies fiscales <sup>1</sup>		21 209					21 209
CVAE <sup>2</sup>		490	(122)				368
Reports fiscaux déficitaires			(5 142)		(60)	5 202	
Indemnités de départ en retraite		(893)	(135)	(176)			(1 204)
Autres (montant net)		(1 475)	(1 059)		16		(2 518)
<b>Impôts différés</b>		<b>35 078</b>	<b>(6 458)</b>	<b>(176)</b>	<b>44</b>	<b>5 202</b>	<b>33 602</b>

1. Dans le cadre du régime du Bénéfice Fiscal Consolidé qui a été supprimé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le reversement potentiel d'économies fiscales s'élève à 21 209 milliers d'euros.

2. La loi de finances pour 2010 a institué la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) qui a été qualifiée par le Groupe d'impôt sur le résultat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, cette qualification a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date et qui sont repris au fur et à mesure de la constatation de la charge.

## NOTE 14 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS EXIGIBLES

Le poste a évolué comme suit d'un exercice à l'autre :

### Exercice 2012

	31/12/2011			Charge de l'exercice	Autres <sup>1</sup>	31/12/2012	
	Créances	Dettes	Versements nets			Créances	Dettes
Impôts exigibles (hors C.V.A.E)	31	5 127	(26 865)	22 526	(2 184)	2 907	1 480
C.V.A.E.	45	260	(3 511)	3 288	(2)	229	219
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>5 387</b>	<b>(30 376)</b>	<b>25 814</b>	<b>(2 186)</b>	<b>3 136</b>	<b>1 699</b>

<sup>1</sup> Le poste « autres mouvements » s'explique principalement par le classement, en capitaux propres, de l'effet d'impôt relatif aux provisions sur actions propres constatées dans les comptes sociaux.

## **Exercice 2011**

	31/12/2010				31/12/2011		
	Créances	Dettes	Versements nets	Charge de l'exercice	Autres <sup>1</sup>	Créances	Dettes
Impôts exigibles (hors C.V.A.E)		3 931	(20 537)	22 531	(830)	31	5 127
C.V.A.E.	67	333	(3 320)	3 269		45	260
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>4 264</b>	<b>(23 857)</b>	<b>25 800</b>	<b>(830)</b>	<b>76</b>	<b>5 387</b>

<sup>1</sup> Le poste « autres mouvements » s'explique principalement par le classement, en capitaux propres, de l'effet d'impôt relatif aux provisions sur actions propres constatées dans les comptes sociaux.

## **7.6.8.2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

### **NOTE 15 - CHARGES DE PERSONNEL**

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Rémunérations du personnel		(75 136)	(76 594)
Charges sociales		(30 125)	(29 648)
Participation des salariés		(4 212)	(4 776)
Charges relatives aux plans d'options d'achat d'actions	Note 9.3	(971)	(629)
Charges relatives aux indemnités de départ en retraite	Note 10.2	(426)	(394)
Autres charges de personnel		(1 313)	(1 415)
<b>Charges de personnel</b>		<b>(112 183)</b>	<b>(113 456)</b>

### **NOTE 16 - CHARGES EXTERNES**

	31/12/2012	31/12/2011
<i>Achats et variation de stocks</i>	(49 358)	(45 379)
Sous-traitance générale	(29 977)	(27 960)
Honoraires	(11 488)	(10 905)
Locations et charges locatives	(13 380)	(10 585)
Publicité et relations publiques	(3 994)	(3 463)
Prestations de services	(17 501)	(19 373)
Autres charges	(32 904)	(31 853)
<i>Total des autres charges externes</i>	<i>(109 244)</i>	<i>(104 139)</i>
<b>Charges externes</b>	<b>(158 602)</b>	<b>(149 518)</b>

### **NOTE 17 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(23 975)	(20 898)
Dotations nettes aux dépréciations sur actifs courants	273	2 185
Dotations nettes aux provisions	515	298
<b>Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>(23 187)</b>	<b>(18 415)</b>

### **NOTE 18 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION**

	31/12/2012	31/12/2011
Redevances droits d'auteurs (SACEM, SPRE, etc.)	(31 170)	(30 138)
Autres produits et charges	(4 994)	(5 931)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>(36 164)</b>	<b>(36 069)</b>

## NOTE 19 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

	31/12/2012	31/12/2011
Autres produits opérationnels non courants	320	1 042
Autres charges opérationnelles non courantes	(433)	(78)
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>(113)</b>	<b>964</b>

En 2012, les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent essentiellement au résultat net de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'à des produits et charges divers non directement liés à l'exploitation.

En 2011, ce poste correspondait à une reprise de provision pour risques non directement liée à l'exploitation ainsi qu'au résultat net de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles.

## NOTE 20 - IMPOT SUR LE RESULTAT

### 20.1 Détail du poste

		31/12/2012	31/12/2011
Impôts exigibles	Note 14	(25 814)	(25 800)
Impôts différés	Note 13	1 121	6 458
<b>Impôts sur le résultat</b>		<b>(24 693)</b>	<b>(19 342)</b>

### 20.2 Rationalisation de la charge d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat des sociétés intégrées avant impôt sur le résultat et dépréciation des goodwill	63 948	65 354
Taux courant de l'impôt applicable à la Société mère	36,10%	36,10%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(23 085)</b>	<b>(23 593)</b>
Effet des différences sur les bases fiscales et des différences permanentes	1 548	423
Effet des régularisations relatives aux exercices antérieurs	587	(99)
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), nette d'impôt	(2 069)	(1 966)
Déficits antérieurs utilisés et non activés au cours d'exercices antérieurs	904	1 452
Déficits de l'exercice non activés	(2 748)	(2 511)
Effet de la sortie du Bénéfice Fiscal Consolidé hors impacts des déficits		1 811
Activation d'impôts différés sur déficits reportables nés au cours d'exercices antérieurs		5 142
Effet des variations du taux d'impôt		155
Effet des taux d'imposition différents (taux des filiales étrangères)	106	(183)
Autres	64	27
<b>Charge d'impôt effectivement constatée</b>	<b>(24 693)</b>	<b>(19 342)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>38,61%</b>	<b>29,60%</b>

## NOTE 21 - QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIEES

	31/12/2012	31/12/2011
Energy Zurich et Energy Schweiz Holding (Suisse)	(212)	417
Energy Sachsen (Allemagne) <sup>(1)</sup>	(226)	(215)
Vlaanderen Een (Belgique)	(13)	(397)
Autres	35	30
<b>Quote-part dans le résultat des entreprises associées</b>	<b>(416)</b>	<b>(165)</b>

<sup>(1)</sup> Netzwerk Programmanbieter-gesellschaft mbH Sachsen & Co KG, Radio Elbwelle Dresden GmbH & Co KG, Radiowelle Zwickau GmbH & Co. Betriebs KG, 7010 Radio Leipzig GmbH & Co KG

## NOTE 22 - RESULTATS NETS PAR ACTION

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires (Groupe)</b>	<b>37 099</b>	<b>45 560</b>
Perte ou bénéfice attribuable au titre des activités abandonnées		
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires au titre des activités poursuivies</b>	<b>37 099</b>	<b>45 560</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres) retenu pour le calcul du résultat de base par action</b>	<b>79 441 034</b>	<b>80 523 805</b>
Nombre total d'options émises (y compris options non dilutives)	1 221 158	1 082 000
Nombre d'actions à rajouter pour constater l'effet de dilution	-	-
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution</b>	<b>79 441 034</b>	<b>80 523 805</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action (en euros)</b>	<b>0,47</b>	<b>0,57</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)</b>	<b>0,47</b>	<b>0,57</b>
<b>Résultat net dilué part du Groupe par action (en euros)</b>	<b>0,47</b>	<b>0,57</b>
<b>Résultat net dilué part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)</b>	<b>0,47</b>	<b>0,57</b>

## 7.6.8.3 NOTES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

### NOTE 23 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

		31/12/2012	31/12/2011
Dépréciations de goodwill	Note 1	998	
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations incorporelles	Note 2	5 599	3 455
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles	Note 3	18 376	17 494
Dotations nettes aux dépréciations sur actifs financiers non courants	Note 4	(608)	(574)
Dotations (reprises) nettes aux provisions		(1 655)	(4 044)
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions</b>		<b>22 710</b>	<b>16 331</b>

### NOTE 24 - VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La variation d'un exercice à l'autre, des actifs et passifs courants constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets de dépréciations, hors flux de fusion et écarts de conversion, est la suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
Variation des stocks	802	774
Variation des clients et comptes rattachés	(7 833)	722
Variation des fournisseurs et des comptes rattachés	791	8 984
Variation des autres créances et des autres dettes courantes	20 022	(10 366)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>13 782</b>	<b>114</b>

### NOTE 25 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT HORS TITRES CONSOLIDES

Les acquisitions d'actifs non courants, à l'exclusion de titres consolidés, se ventilent ainsi :

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Acquisitions de goodwill	Note 1	87	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Note 2	6 274	3 561
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 3	20 460	29 661
Variation des dettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		421	(85)
<b>Sous-total</b>		<b>27 242</b>	<b>33 137</b>
Acquisitions d'actifs financiers non courants	Note 4	4 666	784
Variation des dettes sur actifs financiers non courants		5	
<b>Sous-total</b>		<b>4 671</b>	<b>784</b>
<b>Acquisitions d'actifs non courants hors titres consolidés</b>		<b>31 913</b>	<b>33 921</b>

## NOTE 26 - TRESORERIE COURANTE NETTE DISPONIBLE

La trésorerie courante nette disponible est constituée des éléments suivants :

		31/12/2012	31/12/2011
Dépôts et comptes à terme		50 258	50 084
Parts et actions d'OPCVM		14 825	27 335
Autres disponibilités		19 680	17 653
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	84 763	95 072
Concours bancaires courants	Note 11.1	(1)	(138)
<b>Trésorerie courante nette disponible</b>		<b>84 762</b>	<b>94 934</b>

## 7.6.8.4 AUTRES INFORMATIONS

### NOTE 27 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques financiers :

- ♦ risques de marché : risque de change, risque de taux, risque de marché actions,
- ♦ risques de crédit et de contrepartie,
- ♦ et risque de liquidité.

#### 27.1 RISQUES DE MARCHE

##### 27.1.1 RISQUE DE CHANGE

En raison de son activité internationale, le Groupe est exposé aux fluctuations des cours de change qui peuvent impacter ses résultats ou ses capitaux propres. Ce risque étant limité à ce jour, le Groupe n'a recours à aucun instrument de couverture du risque de change.

Par ailleurs, de par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone euro : filiales suédoises, norvégiennes et suisses.

Part du chiffre d'affaires consolidé et des actifs sectoriels provenant de la conversion de devises autres que l'euro :

31/12/2012	Total	Part en devises autres que l'euro	en % du total
Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires	392 959	1 601	0,4%
Actifs sectoriels	425 790	1 307	0,3%

31/12/2011	Total	Part en devises autres que l'euro	en % du total
Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires	377 452	2 712	0,7%
Actifs sectoriels	423 486	1 399	0,3%

##### 27.1.2 RISQUE DE TAUX D'INTERET

Compte tenu de la quasi-absence d'endettement, le Groupe ne dispose d'aucun instrument de couverture du risque de taux.

A l'actif, les dépôts à terme et comptes à terme classés en « équivalent de trésorerie » bénéficient d'une rémunération à taux fixe, à taux fixes progressifs ou d'une rémunération variable et peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement à tout moment sans pénalités.

##### 27.1.3 RISQUE DE MARCHE ACTIONS

En matière de placements, le Groupe pratique une politique privilégiant la sécurité. Dans ce cadre, le placement des excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés actions.

Au 31 décembre 2012, NRJ GROUP détenait 1 500 025 actions propres pour une valeur totale de 10 739 milliers d'euros. Comme indiqué au § 7.6.5.12 « Titres d'autocontrôle et titres auto-détenus », les actions

propres sont enregistrées dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres.

#### 27.2 RISQUE DE CREDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit et de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un créancier ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

##### 27.2.1 PLACEMENTS FINANCIERS

Les dépôts et comptes à terme, classés dans le bilan consolidé sur la ligne « trésorerie et équivalents de trésorerie », peuvent être convertis à tout moment en un montant de trésorerie connu. Ils ont été souscrits auprès d'établissements bancaires français de premier plan.

Les parts d'OPCVM - également présentées dans la rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » - sont relatives à des OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaires » et « monétaires court terme ». Il s'agit d'OPCVM euro investis dans des valeurs dont la politique de gestion est orientée sur des titres de durée courte, assortis de signatures bénéficiant de notations parmi les plus élevées du marché. Dans un souci de diversification, le Groupe détient au maximum 5% de l'actif net du fonds (ou, le cas échéant, au maximum 5% de l'actif net du fonds maître s'il s'agit d'un fonds nourricier).

Ces OPCVM sont par ailleurs détenus auprès d'établissements dépositaires de premier plan.

Compte tenu du profil de ces placements financiers, les transactions susceptibles de générer pour le Groupe un risque de crédit et de contrepartie sont essentiellement liées aux comptes clients.

##### 27.2.2 ENCOURS CLIENTS

L'exposition du Groupe au risque de crédit est à considérer au regard des caractéristiques individuelles des différents annonceurs publicitaires.

Toutes activités confondues, la part des principaux clients dans le chiffre d'affaires consolidé hors échanges dissimilaires se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Poids du principal client	1,8%	2,2%
Poids des 5 principaux clients	9,0%	9,5%
Poids des 10 principaux clients	16,7%	16,7%

Au 31 décembre 2012, le montant des encours clients issus de l'activité générée par les entités françaises s'élève à un montant net de 105 805 milliers d'euros, soit 90,3 % du montant net des encours clients.

En France, les politiques menées en matière de gestion du risque clients par les régies publicitaires du Groupe sont les suivantes :

- ♦ NRJ GLOBAL SAS (régie publicitaire nationale)

Les clients de NRJ GLOBAL SAS sont des annonceurs importants générant des facturations significatives. Dans ce contexte, chaque nouveau client fait systématique-

ment l'objet d'une enquête de solvabilité de la part de la société EULER HERMES SFAC, organisme d'assurance avec lequel NRJ GLOBAL SAS a conclu un contrat ad hoc, et, le cas échéant, d'une enquête complémentaire auprès de la société URIOS. En complément, le versement d'acomptes peut être demandé à certains clients.

En cas de défaillance d'un client, NRJ GLOBAL SAS recouvre un pourcentage de sa créance dans les limites de couverture et selon les dispositions contractuelles du contrat conclu avec la société EULER HERMES SFAC.

♦ REGIE NETWORKS SAS (régie publicitaire locale)

Compte tenu du grand nombre et de la typologie des annonceurs locaux, REGIE NETWORKS SAS n'a pas recours à l'assurance-crédit clients mais utilise un logiciel spécifique d'aide à la gestion du risque clients. Par ailleurs, le versement d'un acompte est systématiquement demandé pour les opérations spéciales qui sont jugées plus risquées.

♦ D'une façon générale, tant en France qu'à l'étranger, le Groupe ne fait appel ni à la titrisation ni à la mobilisation ou à la cession de créances

### 27.2.3 EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie.

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers non courants	10 339	7 090
Actifs financiers courants	523	
Clients et autres débiteurs	165 182	153 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 763	95 072
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>260 807</b>	<b>255 236</b>

### 27.2.4 ECHEANCES DES CREANCES CLIENTS

L'échéance des créances clients, hors créances clients liées aux échanges dissimilaires, se décompose ainsi :

	31/12/2012				31/12/2011			
	Non échu et échu à moins de 30 jours	Echu de 30 à 90 jours	Echu à plus de 90 jours	Total	Non échu et échu à moins de 30 jours	Echu de 30 à 90 jours	Echu à plus de 90 jours	Total
Valeur brute	85 679	26 787	2 707	115 173	96 978	13 141	9 825	119 944
Dépréciations				(4 239)				(4 965)
Valeur nette				110 934				114 979
Créances sur échanges dissimilaires				6 264				9 882
<b>Clients</b>				<b>117 198</b>				<b>124 861</b>

L'appréciation du risque encouru par le Groupe relatif au poste « clients et autres débiteurs » en vue de la comptabilisation éventuelle d'une dépréciation est décrite au § 7.6.5.8.

### 27.3 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers devant se dénouer par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

L'échéancier des passifs financiers non courants est présenté en Note 11.2 et celui des fournisseurs et comptes rattachés est présenté en Note 12.2.

Pour faire face à ses passifs financiers non courants ainsi qu'aux dettes qu'il a contractées à l'égard de ses fournisseurs et autres créiteurs, le Groupe dispose d'une trésorerie courante nette disponible (cf Note 26). Par ailleurs, compte tenu de l'absence d'instruments financiers dérivés, le Groupe considère n'être exposé à aucun risque de liquidité.

## NOTE 28 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen pondéré <sup>(1)</sup> du Groupe a évolué comme suit d'un exercice à l'autre :

	31/12/2012	31/12/2011
Cadres et assimilés cadres	1 028	1 032
Employés et salariés non cadres	742	717
<b>Effectif moyen</b>	<b>1 770</b>	<b>1 749</b>

<sup>(1)</sup> Les effectifs des co-entreprises (6 sociétés employant du personnel) sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe et les effectifs des entreprises associées ne sont pas retenus.

Cet effectif se répartit comme suit par zone géographique :

	31/12/2012	31/12/2011
France	1 439	1 401
Hors de France	331	348
<b>Effectif moyen</b>	<b>1 770</b>	<b>1 749</b>

## NOTE 29 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe sont les co-entreprises, les entreprises associées, les membres du Conseil d'Administration dont fait partie l'actionnaire qui contrôle la société ainsi que leur famille proche.

### 29.1 ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées, co-entreprises et entreprises associées sont, pour l'essentiel, des entités exerçant dans le domaine de la radio en France ou à l'étranger et pour lesquelles le Groupe peut être amené à :

- ♦ assurer tout ou partie du financement et à facturer, à ce titre, des intérêts financiers à des taux normaux de marché.

Ainsi, dans le cadre du développement en Flandre de la société NOSTALGIE (Belgique) SA, la société RADIO NOSTALGIE SAS a consenti à sa co-entreprise un prêt d'un montant total en principal de 1 250 milliers d'euros et dont le solde s'élève à 975 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Après prise en compte de la consolidation par intégration proportionnelle à hauteur de 50% de la société NOSTALGIE (Belgique) SA, ce prêt figure à l'actif du Groupe pour un montant de 487,5 milliers d'euros. Par ailleurs, la société NOSTALGIE (Belgique) SA a elle-même consenti à sa filiale flamande VLAANDEREN EEN, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, un prêt qui figure à l'actif du Groupe pour un montant brut total de 2 025 milliers d'euros (1 925 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

De même, en 2009, la société NRJ HOLDING SUISSE SA a consenti un prêt en principal de 2 300 milliers de francs suisses à la société ENERGY ZÜRICH AG détenue à 49% par le Groupe et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2012, ce prêt, désormais consenti par NRJ SAS à la suite de son rachat le 29 juin 2012, est toujours en cours et figure à l'actif pour un montant de 1 905 milliers d'euros.

Des filiales allemandes du Groupe ont également consenti des avances d'un montant brut total de 5 628 milliers d'euros (5 445 milliers au 31 décembre 2011) aux entreprises associées allemandes exerçant leur activité en Saxe et consolidées par mise en équivalence.

- ♦ assurer une assistance en matière de programmation musicale, de marque ou de communication et, à ce titre, à facturer des prestations correspondantes,
- ♦ assurer des services administratifs en matière de conseil juridique, financier ou ressources humaines et, à ce titre, à facturer des management fees.

Les actifs financiers non courants, les créances et dettes courantes ainsi que les produits et charges opérationnels et financiers résultant des flux décrits ci-dessus avec les entreprises consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence et figurant au bilan et au compte de résultat consolidés sont présentés ci-après :

	31/12/2012			31/12/2011		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Actifs financiers non courants	10 286	(5 181)	5 105	10 292	(4 939)	5 353
Créances courantes	1 625		1 625	794		794
Dettes courantes			(949)			(958)
Produits opérationnels			948			784
Charges opérationnelles			(227)			(404)
Produits financiers nets			342			373

## 29.2 REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS

Les dirigeants s'entendent des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent, membres du Conseil d'administration :

	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération brute totale (1)	1 004	1 374
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	14	15
Indemnités de départ ou de fin de contrat (3)	na	na
Autres avantages à long terme (4)	na	na
Paiement en actions (5)	359	233

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature comptabilisés au cours de l'exercice

(2) Variation des provisions pour indemnités de départ en retraite: impact net de 4 milliers d'euros sur le compte de résultat (2011 : 2 milliers d'euros) et de 10 milliers d'euros sur les capitaux propres (2011 : 13 milliers)

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés

(5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

na Non applicable

Il n'existe pas de prêts, avances ou garanties accordés par le Groupe aux dirigeants.

## 29.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes, il a été autorisé :

- ♦ par décision du Conseil d'administration en date du 21 janvier 2013, la signature d'un avenant au contrat de travail de Madame Maryam SALEHI, administrateur et Directeur Délégué à la Direction Générale, fixant les modalités de sa rémunération fixe et variable pour l'exercice 2013,
- ♦ par décision du Conseil d'administration en date du 19 mars 2013, le versement d'une rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2012 à Madame Maryam SALEHI, administrateur et Directeur Délégué à la Direction Générale.

## NOTE 30 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 30.1 ENGAGEMENTS DONNES

#### 30.1.1 ENGAGEMENTS LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES

##### Exercice 2012

	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	31/12/2012
Achats de droits audiovisuels non ouverts et non facturés <sup>(1)</sup>	9 981	8 364		18 345
Hébergement et location de sites de diffusion <sup>(2)</sup>	17 838	30 715	3 653	52 206
Transport et diffusion <sup>(3)</sup>	16 604	26 843	2 012	45 459
Contrats de location simple <sup>(4)</sup>	5 332	5 591	352	11 275
Cautions et garanties	153	232	1	386
Autres engagements	30	1		31
<b>TOTAL</b>	<b>49 938</b>	<b>71 746</b>	<b>6 018</b>	<b>127 702</b>

##### Exercice 2011

	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	31/12/2011
Achats de droits audiovisuels non ouverts et non facturés <sup>(1)</sup>	10 142	566		10 708
Hébergement et location de sites de diffusion <sup>(2)</sup>	14 835	27 691	3 427	45 953
Transport et diffusion <sup>(3)</sup>	13 882	26 785	656	41 323
Contrats de location simple <sup>(4)</sup>	4 739	5 374	549	10 662
Cautions et garanties	108	1 347	1	1 456
Autres engagements	850	1		851
<b>TOTAL</b>	<b>44 556</b>	<b>61 764</b>	<b>4 633</b>	<b>110 953</b>

(1) Achats de droits audiovisuels non ouverts et non facturés

Ces engagements se rapportent aux achats de droits audiovisuels non ouverts ou en attente d'acceptation technique et non facturés. Ils sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks (cf. 7.6.5.9 - Principes et méthodes comptables relatifs aux stocks de programmes et de droits de diffusion).

(2) Hébergement et location de sites de diffusion

Ces engagements sont relatifs aux contrats de location de sites et d'hébergements conclus par la société towerCast.

(3) Transport et diffusion

Ces engagements sont relatifs à la fourniture de services de radiodiffusion et de télédiffusion et à la location de capacité satellitaire et de transporteurs auprès de sociétés privées, tant pour la diffusion analogique que pour la diffusion numérique.

(4) Contrats de location simple

Ces engagements qui se rapportent principalement à des locations immobilières, ont été valorisés sur la base des paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice.

#### 30.1.2 ENGAGEMENTS LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE

Dans le cadre de la cession de la société 7L SNC le 30 juin 2010, le Groupe a accordé à l'acquéreur une garantie de passif dont le montant est non plafonné. Cette garantie a expiré le 30 juin 2012 à l'exception des réclamations en matière fiscale, parafiscale, sociale et douanière, comportant des délais spécifiques de prescription et dont la durée expirera à l'issue d'une période de 60 jours à compter du délai légal de prescription.

De même, dans le cadre de la cession des sociétés NRJ NORGE AS et RADIO MELODI NORGE AS, le Groupe a accordé une garantie de passif plafonnée à hauteur de 4 000 milliers de NOK, soit 516 milliers d'euros, qui a expiré fin décembre 2011 à l'exception des réclamations en matière fiscale qui expireront fin décembre 2020.

#### 30.1.3 AUTRES ENGAGEMENTS

##### *Intégration fiscale*

Le montant des déficits fiscaux utilisés par NRJ GROUP et ayant généré des économies d'impôts susceptibles d'être restituées aux filiales concernées s'élève à 70 543 milliers d'euros.

##### *Droit individuel à la formation (DIF)*

En matière de droit individuel à la formation, le volume des droits acquis et non consommés par les salariés des entités françaises consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle<sup>1</sup> s'élève à 113 720 heures au 31 décembre 2012 à comparer à 109 348 heures au 31 décembre 2011. Il est précisé que 5 185 heures ont fait l'objet d'une demande en 2013 (3 469 heures en 2012).

<sup>(1)</sup> Les droits acquis par les salariés des co-entreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

## 30.2 ENGAGEMENTS RECUS

### Exercice 2012

	< 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	31/12/2012
Hébergement reçu <sup>(1)</sup>	1 553	2 694	200	4 447
Contrats de diffusion reçus <sup>(1)</sup>	46 929	95 882	134	142 945
<b>TOTAL</b>	<b>48 482</b>	<b>98 76</b>	<b>334</b>	<b>147 392</b>

(1) Les engagements relatifs à l'hébergement et aux contrats de diffusion ont été reçus par la société towerCast SAS.

Outre ces engagements, le Groupe bénéficie d'une option d'achat de 29,8% du capital de la société suisse Energy Basel AG dont elle est devenue actionnaire à hauteur de 5,2% au cours de l'exercice 2012. Cette option d'achat, non exerçable à la clôture de l'exercice 2012, peut être levée pendant toute la durée effective de la concession dont dispose la société de radio locale dont elle est actionnaire, soit, au minimum, jusqu'au 31 décembre 2019. Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à apporter des financements en compte-courant dont le montant maximum s'élève à 777 milliers de francs suisses.

Le Groupe bénéficie par ailleurs d'une option d'achat de 20% du capital de la société allemande Radio 93,3 MHz München GmbH. Cette option, non exerçable à la clôture de l'exercice 2012, peut être levée jusqu'au 31 décembre 2014. Le Groupe a parallèlement accordé une option de vente sur ces titres qui a donné lieu à la constatation d'une dette d'un montant de 1 200 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2012 conformément à la norme IAS 32.

### Exercice 2011

	< 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	31/12/2011
Hébergement reçu <sup>(1)</sup>	1 439	2 348	59	3 846
Contrats de diffusion reçus <sup>(1)</sup>	43 161	101 723	37	144 921
Autres engagements reçus	824			824
<b>TOTAL</b>	<b>45 424</b>	<b>104 1</b>	<b>96</b>	<b>149 591</b>

(1) Les engagements relatifs à l'hébergement et aux contrats de diffusion ont été reçus par la société towerCast SAS.

### **NOTE 31 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2012 s'élève à 764 milliers d'euros (2011 : 869 milliers d'euros).

### **NOTE 32 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

A la connaissance du Groupe, aucun événement significatif susceptible d'avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe, n'est intervenu depuis le 31 décembre 2012.

**NOTE 33 - LISTE DES FILIALES, CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES CONSOLIDEES  
AU 31 DECEMBRE 2012**

Au 31 décembre 2012, la consolidation porte sur 93 entités dont 68 intégrées globalement (IG), 7 intégrées proportionnellement (IP) et 18 mises en équivalence (ME).

Société et forme juridique	Siège social	SIREN	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011		
			% intérêt	% contrôle	Méthode	% intérêt	% contrôle	Méthode
<b>NRJ GROUP SA</b>	<b>Paris 16<sup>e</sup></b>	<b>332.036.128</b>	<b>Société mère</b>		<b>IG</b>	<b>Société mère</b>		<b>IG</b>
<b>1 - POLE « MEDIAS MUSICAUX ET EVENEMENTIEL »</b>								
<b>TETES DE RESEAU &amp; HOLDINGS</b>								
NRJ SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	328.232.731	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHERIE FM SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	341.076.867	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
RADIO NOSTALGIE SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	331.014.225	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RIRE & CHANSONS SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	353.272.941	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SW Radiodiffusion SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	380.741.934	-	-		100,00	100,00	IG
<b>REGIE NATIONALE</b>								
NRJ GLOBAL SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	329.255.137	99,89	99,89	IG	99,89	99,89	IG
<b>REGIES LOCALES</b>								
Régie Networks SAS	Lyon (69)	339.200.669	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Régie Networks Languedoc-Roussillon SARL	Castelnau le Lez (34)	333.264.513	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Régie Networks Léman SAS	Lyon (69)	345.211.858	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>RESEAU NRJ</b>								
Audio Diffusion SARL	Le Puy en Velay (43)	387.761.588	30,00	30,00	ME	30,00	30,00	ME
Caroline SARL	Gujan-Mestras (33)	381.851.005	30,00	30,00	ME	30,00	30,00	ME
Maitrise Média SARL	Longuenesse (62)	343.111.381	26,00	26,00	ME	26,00	26,00	ME
Mégawest SARL	Fliers (61)	378.580.146	25,11	25,11	ME	25,11	25,11	ME
Montpellier Média SARL	Castelau le Lez (34)	337.892.012	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
NRJ Réseau SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	478.827.983	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Presse du Gard SARL	Nîmes (30)	322.118.571	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Publi Média SARL	Béziers (34)	339.628.471	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
<b>RESEAU NOSTALGIE</b>								
Radio NOSTALGIE Réseau SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	478.828.205	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Média Artois SARL	Arras (62)	391.128.386	49,00	49,00	ME	49,00	49,00	ME
Sud Com SARL	Lamalou les Bains (34)	351 148 077	26,00	26,00	ME	26,00	26,00	ME
<b>RESEAU CHERIE FM</b>								
Agrippa Diffusion SARL	Nîmes (30)	383.991.965	40,00	40,00	ME	40,00	40,00	ME
CHERIE FM Réseau SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	478.828.288	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
CHERIE FM Aquitaine Sud SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	492.249.107	100,00	100,00	IG	60,00	60,00	IG
Communication 2000 SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	379.287.709	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Pacific FM Béziers SARL	Béziers (34)	341.199.602	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Radio Cité SARL	Lens (62)	390.990.984	34,00	34,00	ME	34,00	34,00	ME

Société et forme juridique	Siège social	SIREN	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011		
			% intérêt	% contrôle	Méthode	% intérêt	% contrôle	Méthode
<b>ACTIVITES INTERNET</b>								
e-NRJ SARL	Paris 16 <sup>e</sup>	424.314.649	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>ACTIVITES EVENEMENTIELLES</b>								
NRJ Entertainment SARL	Paris 16 <sup>e</sup>	418.963.575	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Vive la Prod SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	494.398.423	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>AUTRES ACTIVITES</b>								
Cie Musicale de Diffusion SARL	Paris 16 <sup>e</sup>	404.409.914	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>2 - POLE « SPECTACLES ET AUTRES PRODUCTIONS »</b>								
ACN SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	478.972.920	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
CLN Spectacles SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	503.401.044	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
NTCA Productions SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	501.585.871	52,00	52,00	IG	52,00	100,00	IG
NRJ Music SARL	Paris 16 <sup>e</sup>	421.640.525	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Publishing SARL	Paris 16 <sup>e</sup>	421.639.667	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>3 - POLE « DIFFUSION »</b>								
TowerCast SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	338.628.134	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Telemast Nordic OY	Vantaa	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>4 - POLE « TELEVISION »</b>								
Boileau TV SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	498.911.130	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHERIE HD SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	501 585 483	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Multi 7 SAS	Saint-Denis (93)	500.209.457	23,75	25,00	ME	22,75	25,00	ME
Multiplex Haute Définition 7 SAS	Boulogne (92)	752.862.326	33,33	33,33	ME	-	-	-
NRJ 12 SARL	Paris 16 <sup>e</sup>	403.268.501	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SMR6 SA	Boulogne (92)	449.757.590	14,28	14,28	ME	14,28	14,28	ME
Société de Télévision Locale SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	480.871.391	95,00	95,00	IG	91,00	95,00	IG
TELIF SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	478.704.679	100,00	100,00	IG	80,00	80,00	IG
TELIF REGIE SARL	Paris 16 <sup>e</sup>	483.599.635	100,00	100,00	IG	80,00	100,00	IG
<b>5 - POLE « AUTRES »</b>								
NRJ Audio SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	383.540.739	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Production SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	381.014.596	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
SCI les Studios de la Pompignane	Lyon (69)	492.855.523	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Théophile 1 SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	538 195 645	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MY NRJ SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	538 195 538	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NOSTALGIE TV SAS	Paris 16 <sup>e</sup>	501 586 168	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

Société et forme juridique	Siège social	Pays	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011		
			% intérêt	% contrôle	Méthode	% intérêt	% contrôle	Méthode
<b>6 - POLE « ACTIVITES A L'INTERNATIONAL »</b>								
<b>ALLEMAGNE</b>								
Radio NRJ GmbH	Berlin	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CIB Beteiligungs GmbH	Berlin	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ International Operations GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 106,9 MHz Nürnberg GmbH	Nuremberg	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 97,1 MHz Hamburg GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Netzwerk Programmanbietersgesellschaft mbH Sachsen & Co. Betriebs KG	Leipzig	Allemagne	43,35	33,33	ME	43,35	33,33	ME
NRJ Dienstleistungs- und Vermarktungs-gesellschaft Hamburg mbH	Hambourg	Allemagne	-	-		100,00	100,00	IG
NRJ Hörfunk Beteiligungs GmbH (ex : NRJ Hörfunk Bayern GmbH)	Munich	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Services & Solutions GmbH	Berlin	Allemagne	-	-		100,00	100,00	IG
Radio 93,3 MHz München GmbH (ex Radio 93.3 MHz München GmbH Produktion und Verbreitung von Rundfunkprogrammen)	Munich	Allemagne	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
Radio 2000 GmbH	Berlin	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Citywelle Chemnitz GmbH & Co. Betriebs KG	Chemnitz	Allemagne	67,63	52,94	IG	67,63	52,94	IG
Radio Elbwelle Dresden GmbH & Co KG	Leipzig	Allemagne	34,04	34,04	ME	34,04	34,04	ME
7010 Radio Leipzig GmbH & Co KG	Leipzig	Allemagne	28,38	28,38	ME	28,38	28,38	ME
Radio NRJ Berlin und Brandenburg GmbH	Berlin	Allemagne	-	-		100,00	100,00	IG
Energy Media GmbH	Berlin	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio4You (Th) GmbH	Mainz	Allemagne	-	-		80,00	80,00	IG
Radiowelle Zwickau GmbH & Co. Betriebs KG	Leipzig	Allemagne	51,56	28,41	ME	51,56	28,41	ME
BCF Radiobetriebs- und Beteiligung Gesellschaft mbH	Stuttgart	Allemagne	-	-		100,00	100,00	IG
RMR Radiobetriebs- und Beteiligungsgesellschaft mbH	Stuttgart	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Sound-Track Programmanbietersgesellschaft für Neue Medien GmbH	Munich	Allemagne	-	-		100,00	100,00	IG
Frankfurt Business Radio GmbH & Co. Betriebs KG	Francfort	Allemagne	67,29	64,95	IG	67,29	64,95	IG
<b>AUTRICHE</b>								
NRJ Radio Beteiligungs GmbH	Vienne	Autriche	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
N&C Privatradio Betriebs GmbH	Vienne	Autriche	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio ID Errichtungs-, Betriebs- und Beteiligungs GmbH	Vienne	Autriche	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IQ-plus Medien GmbH	Graz	Autriche	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GH Vermögensverwaltungs GmbH	Graz	Autriche	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Ennstaler Lokalradio Betriebs GmbH	Graz	Autriche	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Privat-Radio Betriebs GmbH	Graz	Autriche	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Mur-Mürztal Radiobetriebs GmbH	Graz	Autriche	100,00	100,00	IG	95,00	95,00	IG

Société et forme juridique	Siège social	Pays	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011		
			% intérêt	% contrôle	Méthode	% intérêt	% contrôle	Méthode
<b>BELGIQUE</b>								
NRJ Belgique SA	Bruxelles	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nostalgie SA	Bruxelles	Belgique	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Vlaanderen Een NV	Anvers	Belgique	25,00	50,00	ME	25,00	50,00	ME
Nos'Energies GIE	Bruxelles	Belgique	75,00	50,00	IP	75,00	50,00	IP
<b>FINLANDE</b>								
NRJ Finland OY AB	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>NORVEGE</b>								
Energy Holding Norway AS	Oslo	Norvège	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>SUÈDE</b>								
RBBB Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBDS Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBG Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBKR Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBM Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBO Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBS Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>SUISSE</b>								
Energy Zürich AG	Zürich	Suisse	49,00	49,00	ME	49,00	49,00	ME
NRJ Holding Suisse SA	Genève	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Energy Branding SA	Genève	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Energy Schweiz Holding AG	Zürich	Suisse	35,00	35,00	ME	35,00	35,00	ME

## 7.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société NRJ GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité, comme indiqué dans la note annexe 6.4.2. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède, lors de chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans la note annexe 6.5.7 intitulée « Dépréciation des actifs incorporels et corporels et des participations dans les entreprises associées ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes annexes 6.5.7 et 6.8.1 (note 1 relative aux goodwill) donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-Sur-Seine, le 28 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Laurent DANIEL

**Deloitte & Associés**  
Bertrand BOISSELIER

## 8. COMPTES ANNUELS DE NRJ GROUP AU 31 DECEMBRE 2012

### SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<b>8.1 BILAN</b> .....	164
<b>8.2 COMPTE DE RESULTAT</b> .....	165
<b>8.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b> .....	167
<b>8.4 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</b> .....	168

## 8.1 BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements / Dépréciations	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets et droits similaires	Notes 1 et 3	49 459	56	49 403	49 403
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Autres immobilisations corporelles	Notes 1 et 3	6	6		
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	Notes 1, 3 et 4	1 853 014	1 230 014	623 000	586 973
Créances rattachées à des participations	Notes 1 et 3	222 372	18 005	204 367	292 213
Autres titres immobilisés	Notes 1 à 3				14 461
Autres immobilisations financières	Notes 1 et 3	3 016	520	2 496	
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>2 127 867</b>	<b>1 248 601</b>	<b>879 266</b>	<b>943 050</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Avances & acomptes versés sur commandes		110		110	100
Clients et comptes rattachés		5 080		5 080	7 495
Autres créances	Note 5	6 083		6 083	10 145
Valeurs mobilières de placement	Note 6	18 729	2 337	16 392	12 678
Disponibilités	Note 7	31 321		31 321	46 099
Charges constatées d'avance		29		29	30
<b>Total actif circulant</b>		<b>61 352</b>	<b>2 337</b>	<b>59 015</b>	<b>76 547</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 189 219</b>	<b>1 250 938</b>	<b>938 281</b>	<b>1 019 597</b>
<b>PASSIF (en milliers d'euros)</b>					
	Notes			31/12/2012	31/12/2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social	Note 8			811	831
Primes d'émission et d'apport				945 432	980 645
Réserve légale				83	86
Report à nouveau				(12 298)	(23 318)
Résultat				(33 173)	9 932
<b>Total capitaux propres</b>	Note 9			<b>900 855</b>	<b>968 176</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
Provisions pour risques				2 601	2 607
Provisions pour charges				111	87
<b>Total provisions</b>	Note 11			<b>2 712</b>	<b>2 694</b>
<b>DETTES</b>					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				1	126
Emprunts et dettes financières diverses	Note 12				8 441
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				3 786	5 405
Dettes fiscales et sociales	Note 13			26 291	33 443
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					600
Autres dettes				4 636	704
Produits constatés d'avance					8
<b>Total dettes</b>				<b>34 714</b>	<b>48 727</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>938 281</b>	<b>1 019 597</b>

## 8.2 COMPTE DE RESULTAT (1/2)

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Production vendue de services	Note 15	20 810	22 363
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>20 810</b>	<b>22 363</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Reprises sur provisions, transferts de charges		1 620	2 323
Autres produits		83	60
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>22 513</b>	<b>24 746</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			62
Autres achats et charges externes	Note 16	9 745	9 636
Impôts, taxes et versements assimilés		671	664
Salaires et traitements		8 201	11 239
Charges sociales		3 519	4 172
Dotations aux provisions	Note 11	1 490	242
Autres charges		266	239
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>23 892</b>	<b>26 254</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 379)</b>	<b>(1 508)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participation	Note 4	300	351
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 540	3 402
Autres intérêts et produits assimilés		608	430
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	Note 11	3 624	1 131
Différences positives de change		26	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		20	319
<b>Total produits financiers</b>		<b>6 118</b>	<b>5 633</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	Note 11	9 563	4 808
Intérêts et charges assimilées		38 202	15
Différences négatives de change		4	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			13
<b>Total charges financières</b>		<b>47 769</b>	<b>4 836</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	Note 17	<b>(41 651)</b>	<b>797</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>(43 030)</b>	<b>(711)</b>

## COMPTE DE RESULTAT (2/2)

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		70	1 664
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			1 076
<b>Total produits exceptionnels</b>		<b>70</b>	<b>2 740</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		99	948
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		56	135
<b>Total charges exceptionnelles</b>		<b>155</b>	<b>1 083</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 18	<b>(85)</b>	<b>1 657</b>
Participation des salariés		(559)	(487)
Impôt sur les bénéfices	Notes 14 et 19	10 501	9 473
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(33 173)</b>	<b>9 932</b>

## 8.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net		(33 173)	9 932
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréciations sur actif circulant)	Note 11	3 889	1 065
Plus et moins-values de cession	Note 18	(14)	(1 529)
Abandons de créances	Note 1	38 150	
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>8 852</b>	<b>9 468</b>
Créances d'exploitation (montant net)		2 273	2 721
Dettes d'exploitation		(1 415)	881
Créances fiscales et sociales (montant net)		(2 528)	(130)
Dettes fiscales et sociales		(7 126)	(167)
Comptes courants (intégration fiscale)		10 418	(7 539)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>1 622</b>	<b>(4 234)</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité (A)</b>		<b>10 474</b>	<b>5 234</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(600)	
Décassements liés aux acquisitions de titres de participation			(20)
<b>Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations</b>		<b>(600)</b>	<b>(20)</b>
Cessions de titres de participation			1 664
<b>Encaissements liés aux cessions d'immobilisations</b>			<b>1 664</b>
<b>Variation nette des autres immobilisations financières (montant net)</b>		<b>11 470</b>	<b>(8 331)</b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>10 870</b>	<b>(6 687)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés	Note 9	(23 841)	(24 310)
Emission d'emprunts	Note 12	(8 441)	8 441
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(32 282)</b>	<b>(15 869)</b>
<b>Incidence des variations des cours des devises (D)</b>			
<b>Variation de la trésorerie courante nette (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>(10 938)</b>	<b>(17 322)</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture (E)</b>		<b>58 651</b>	<b>75 973</b>
<b>Trésorerie courante nette à la clôture (A) + (B) + (C) + (D) + (E)</b>		<b>47 713</b>	<b>58 651</b>
Valeurs mobilières de placement	Note 6	16 392	12 678
Dépôts à terme	Note 7	31 316	46 000
Autres disponibilités	Note 7	5	99
Concours bancaires courants			(126)
<b>Total</b>		<b>47 713</b>	<b>58 651</b>

## 8.4 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<b>8.4.1 INFORMATIONS GENERALES</b> .....	169
<b>8.4.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</b> .....	169
<b>8.4.3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	169
<b>8.4.4 NOTES SUR LE BILAN</b> .....	172
Note 1 – Variation des immobilisations brutes .....	172
Note 2 – Titres immobilisés .....	173
Note 3 – Variation des amortissements et dépréciations sur immobilisations .....	174
Note 4 – Tableau des filiales et participations .....	175
Note 5 – Autres créances .....	175
Note 6 – Valeurs mobilières de placement.....	175
Note 7 – Disponibilités .....	176
Note 8 – Composition du capital social .....	176
Note 9 – Tableau de variation des capitaux propres .....	177
Note 10 – Paiements en actions.....	177
Note 11 – Etat des provisions.....	179
Note 12 – Emprunts et dettes financières diverses .....	180
Note 13 – Dettes fiscales et sociales.....	180
Note 14 – Etat - impôt sur les bénéfices.....	180
<b>8.4.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b> .....	180
Note 15 – Chiffre d'affaires .....	180
Note 16 – Autres achats et charges externes .....	181
Note 17 – Résultat financier .....	181
Note 18 – Résultat exceptionnel.....	181
Note 19 – Impôt sur les bénéfices .....	182
<b>8.4.6 AUTRES INFORMATIONS</b> .....	182
Note 20 – Echéances des dettes.....	182
Note 21 – Echéances des créances .....	183
Note 22 – Eléments relevant de plusieurs postes concernant les entreprises liées et participations.....	183
Note 23 – Charges à payer.....	184
Note 24 – Engagements donnés .....	184
Note 25 – Engagements reçus .....	185
Note 26 – Litiges .....	185
Note 27 – Intégration fiscale .....	185
Note 28 – Effectif moyen .....	185
Note 29 – Informations sur les rémunérations versées aux dirigeants .....	185
Note 30 – Droit individuel à la formation.....	185
Note 31 – Consolidation .....	185
Note 32 – Evènements postérieurs à la clôture.....	185

## 8.4.1 INFORMATIONS GENERALES

La Société NRJ GROUP est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé au 22, rue Boileau 75016 Paris. L'action NRJ GROUP est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment B) sous le code ISIN FR 00000121691.

L'exercice social de douze mois clôture le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de la Société ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 mars 2013. Les informations figurant ci-après constituent l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

## 8.4.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### Réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 29 août 2012 a décidé :

- ♦ de changer l'affectation de 2 004 495 actions propres affectées initialement à la couverture d'options d'achats d'actions pour les affecter à l'objectif d'annulation, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2012,
- ♦ de réduire le capital social de 20 044,95 euros par annulation de 2 004 495 actions auto-détenues et affectées à l'objectif d'annulation, conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2012.

Par ailleurs, le contrat de liquidité NRJ GROUP présente au 31 décembre 2012 un solde net de 25 actions propres après une cession nette au cours de l'exercice de 69 986 actions propres pour une valeur nette de 488 milliers d'euros.

Compte tenu de l'annulation, des acquisitions et des cessions intervenues en 2012 telles que détaillées ci-dessus, NRJ GROUP détenait, au 31 décembre 2012, 1 500 025 actions propres, soit 1,85% du capital social post annulation, à comparer à 3 574 506 actions propres au 31 décembre 2011, soit 4,30% du capital social avant annulation.

## 8.4.3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 8.4.3.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de la situation du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise :

- ♦ continuité de l'exploitation,
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 8.4.3.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers ainsi que sur les informations figurant en notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles s'inscrivent dans un contexte économique toujours incertain et qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

Les estimations et hypothèses retenues servent de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants.

Les jugements, estimations et hypothèses portent en particulier sur :

- ♦ la valorisation des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée,
- ♦ la valorisation des participations,
- ♦ le montant des engagements de retraite,
- ♦ le montant des provisions pour litiges.

### 8.4.3.3 Changement de méthode et comparabilité des exercices

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### 8.4.3.4 Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables appliquées sont les suivantes :

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (frais accessoires inclus), au cours de l'exercice durant lequel elles ont été acquises.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue :

- ♦ autres concessions, brevets, licences : 5 ans

Les immobilisations incorporelles non amortissables correspondent à la marque NRJ.

A la clôture de chaque exercice, le Groupe procède à une estimation de la valeur actuelle de la marque en retenant la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou (ii) sa valeur d'utilité, déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Dans le cas où la valeur actuelle ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée à due concurrence.

## Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'achat ou à leur valeur de souscription, diminué(e) des éventuelles dépréciations constituées dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par référence aux performances historiques, aux évolutions de marché, aux perspectives attendues sur les années futures ainsi qu'à tout autre élément permettant une évaluation pertinente.

Les hypothèses utilisées pour apprécier les perspectives attendues selon la méthode des flux de trésorerie actualisés par application d'un taux après IS sont les suivantes :

Secteurs	31/12/2012		31/12/2011	
	TA <sup>1</sup> %	TCI <sup>2</sup> %	TA <sup>1</sup> %	TCI <sup>2</sup> %
Médias Musicaux et Événementiel	10,00	1,00	10,08	1,00
Télévision	11,50	1,50	11,47	1,50
International <sup>3</sup>	10,00	1,00	10,08	1,00
Spectacles et Autres productions	10,00	1,00	10,08	1,00
Diffusion	10,00	1,50	11,47	1,50
Autres activités	10,00	1,00	10,08	1,00

<sup>1</sup> Taux d'actualisation (WACC)

<sup>2</sup> Taux de croissance à l'infini

<sup>3</sup> Les hypothèses clés sont identiques pour chacun des pays faisant partie de la même zone géographique.

Les actions propres correspondant aux options d'achat d'actions définitivement non exercées ainsi que les actions propres affectées à la croissance externe et celles destinées à être utilisées dans le cadre du contrat de liquidité sont classées en titres immobilisés à l'actif du bilan (cf. note 2). Les titres correspondants sont valorisés selon la méthode FIFO (Premier entré – Premier sorti) et une provision est calculée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat des actions propres.

Dans le tableau de variation des flux de trésorerie, les actions propres sont considérées comme des placements à moyen terme et ne font donc pas partie de la trésorerie disponible.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation faisant l'objet d'une estimation individualisée est pratiquée lorsque des risques de non recouvrement le justifient.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement autres que les actions propres sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

Des opérations de rachat et de souscription étant réalisées systématiquement en date de clôture, le coût historique et la valeur vénale au 31 décembre 2012 sont quasiment identiques.

Les actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions de NRJ GROUP affectées aux salariés dans le cadre des plans d'achat d'actions en cours sont classées en valeurs mobilières de placement et valorisées selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti). Une dépré-

ciation est constituée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat des actions propres.

## Options d'achat d'actions

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions est probable, le risque est provisionné au prorata des droits acquis depuis la date d'attribution.

Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions propres sont affectées aux plans d'options d'achat.

Pour les actions propres affectées dès l'origine à des plans d'options d'achat d'actions accordées aux salariés, et comptabilisées en valeurs mobilières de placement une provision est constituée sur la période d'acquisition des droits à hauteur de la différence entre le coût d'acquisition des titres et le prix d'exercice des options si le prix d'exercice des options est inférieur au cours de bourse à la date de clôture.

## Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation juridique ou implicite existe à la date de clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

Les provisions sont revues à chaque clôture et font, le cas échéant, l'objet d'un ajustement afin de refléter la meilleure estimation des obligations correspondantes à la date d'établissement des comptes.

## Participation des salariés

La quasi-totalité des sociétés françaises détenues au 1<sup>er</sup> janvier à au moins 50% par NRJ GROUP font partie de l'accord de participation des salariés Groupe. Les modalités de calcul de la réserve spéciale de participation dans le cadre de cet accord groupe sont celles prévues par la loi. En revanche, la réserve ainsi déterminée est répartie entre tous les salariés des sociétés ayant adhéré à l'accord, quel que soit le niveau de leur résultat, pour autant que les salariés justifient d'au moins trois mois d'ancienneté.

## Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnelles incluent, d'une part les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et, d'autre part, des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires se définissent par leur nature inhabituelle, l'importance des montants concernés et leur caractère non récurrent.

## Engagements de retraite

Les indemnités légales et conventionnelles de départ en retraite relatives au personnel en activité s'entendent des indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de la radiodiffusion.

Les engagements de retraite correspondants, inscrits en engagements hors bilan, sont déterminés sur la base des droits acquis à la clôture de l'exercice en prenant en compte les salaires de fin de carrière ainsi que des hypothèses d'actualisation et de présence dans l'entreprise.

## Intégration fiscale

La société NRJ GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.

Au 31 décembre 2012, le périmètre d'intégration de NRJ GROUP comprenait 25 sociétés, dont les principales sont les suivantes : NRJ SAS, NRJ GLOBAL SAS, NRJ 12 SARL, TOWERCAST SAS, NRJ PRODUCTION SAS, REGIE NETWORKS SAS, CHERIE FM SAS, RIRE & CHANSONS SAS et RADIO NOSTALGIE SAS.

NRJ GROUP en sa qualité de société tête du Groupe d'intégration fiscale est la seule redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré.

Selon les termes des conventions d'intégration fiscale intervenues entre NRJ GROUP et ses filiales intégrées :

- ◆ chaque société est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément,
- ◆ les éventuels gains ou charges d'impôt relatifs aux sociétés intégrées sont constatés dans les comptes de NRJ GROUP,
- ◆ NRJ Group et chaque société sortante déterminent d'un commun accord au moment de la sortie si la société sortante a subi des surcoûts du fait de son appartenance au Groupe et, dans l'affirmative, si cette situation justifie son indemnisation par NRJ GROUP et pour quel montant.

Dans ce contexte, à la suite de l'avis émis par le Conseil National de la Comptabilité (avis n° 2005-G du 12 octobre 2005 du Comité d'Urgence) relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société mère bénéficiant du régime de l'intégration fiscale, NRJ GROUP a opté pour le traitement comptable suivant :

- ◆ une provision au titre du risque de restitution des économies d'impôts aux filiales déficitaires qui redeviendraient bénéficiaires est constituée lorsque le reversement en trésorerie est probable c'est-à-dire en cas d'accord irrévocable de cession ou de décision formelle prise en interne de sortie du périmètre d'intégration fiscale,
- ◆ le montant des déficits fiscaux utilisés par NRJ GROUP et ayant généré des économies d'impôts susceptibles d'être restituées aux filiales concernées fait l'objet d'une information en annexe lorsque le reversement en trésorerie n'est pas estimé probable.

## 8.4.4 NOTES SUR LE BILAN

### Note 1 – Variation des immobilisations brutes

	Valeurs brutes au 31/12/2011	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Reclassements et autres	Valeurs brutes au 31/12/2012
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Marque NRJ <sup>1</sup>	49 403				49 403
Autres concessions, brevets, licences	56				56
<b>Total (A)</b>	<b>49 459</b>				<b>49 459</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Autres immobilisations corporelles	6				6
<b>Total (B)</b>	<b>6</b>				<b>6</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations <sup>2</sup>	1 814 864			38 150	1 853 014
Créances rattachées à des participations <sup>3</sup>	312 136	39 950	(53 414)	(76 300)	222 372
Autres titres immobilisés	16 438	1 876	(2 364)	(15 950)	
Autres immobilisations financières	520	2 496			3 016
<b>Total (C)</b>	<b>2 143 958</b>	<b>44 322</b>	<b>(55 778)</b>	<b>(54 100)</b>	<b>2 078 402</b>
<b>Total Général (A) + (B) + (C)</b>	<b>2 193 423</b>	<b>44 322</b>	<b>(55 778)</b>	<b>(54 100)</b>	<b>2 127 867</b>

#### <sup>1</sup> Marque NRJ

La marque NRJ est inscrite au bilan :

- ♦ à hauteur de 48 784 milliers d'euros à la suite de l'apport effectué par Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX à NRJ GROUP par convention d'apport mixte en date du 8 avril 2000,
- ♦ à hauteur de 19 milliers d'euros au titre de l'acquisition de diverses marques NRJ antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- ♦ à hauteur de 600 milliers d'euros dans le cadre de l'acquisition intervenue en 2011 des marques auparavant détenues par la société ENERGY BRANDING SA, filiale à 100% de NRJ GROUP.

#### <sup>2</sup> Détail par société des mouvements relatifs au poste « participations » :

Société	Augmentation de capital par incorporation de créances	Reclassements et autres
NRJ 12 SARL	36 000	36 000
BOILEAU TV SAS	2 150	2 150
<b>Total Général</b>	<b>38 150</b>	<b>38 150</b>

#### <sup>3</sup> Détail des mouvements relatifs au poste « créances rattachées à des participations » :

	Augmentations et autres acquisitions	Cessions et autres diminutions	Reclassements et autres	Dont NRJ 12 SARL	Dont Boileau TV SAS
Augmentations de capital par incorporation de créances			(38 150)	(36 000)	(2 150)
Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune			(38 150)	(36 000)	(2 150)
Augmentations	39 950			31 309	5 309
Diminutions <sup>a</sup>		(53 414)			
<b>Total Général</b>	<b>39 950</b>	<b>(53 414)</b>	<b>(76 300)</b>	<b>(40 691)</b>	<b>1 009</b>

<sup>a</sup> dont 27 736 milliers d'euros concernant la société NRJ SAS.

## Note 2 - Titres immobilisés

Les titres immobilisés correspondent aux actions propres détenues par NRJ GROUP :

- ◆ destinées à être utilisées dans le cadre du contrat de liquidité,
- ◆ affectées à la croissance externe.

Leur nombre et leurs valeurs brutes et nettes ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(en nombre de titres)	Au titre du contrat de liquidité	Au titre des opérations de croissance externe	Total
<b>Nombre d'actions propres inscrites en titres immobilisés au 31/12/2011</b>	70 011	2 004 495	2 074 506
Annulation des actions propres par réduction du capital		(2 004 495)	(2 004 495)
<i>Achats</i>	331 015		331 015
<i>Ventes</i>	(401 001)		(401 001)
Ventes nettes	(69 986)		(69 986)
<b>Nombre d'actions propres inscrites en titres immobilisés au 31/12/2012</b>	<b>25</b>		<b>25</b>
(en euros)	Au titre du contrat de liquidité	Au titre des opérations de croissance externe	Total
<b>Valeurs brutes au 31/12/2011</b>	489	15 949	16 438
Reclassement	(1)	1	
Annulation des actions propres par réduction du capital		(15 950)	(15 950)
<i>Achats</i>	1 876		1 876
<i>Ventes</i>	(2 364)		(2 364)
Ventes nettes	(488)		(488)
<b>Valeur brute au 31/12/2012</b>			
<b>Dépréciations au 31/12/2011</b>	17	1 960	1 977
Dotations		3 683	3 683
Reprises	(17)		(17)
Annulation des actions propres par réduction du capital		(5 643)	(5 643)
<b>Dépréciations au 31/12/2012</b>			
<b>Valeur nette au 31/12/2012</b>			

### Note 3 - Variation des amortissements et dépréciations sur immobilisations

	Montant au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Montant au 31/12/2012
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Marque NRJ					
Autres concessions, brevets, licences	56				56
<b>Total (A)</b>	<b>56</b>				<b>56</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Autres immobilisations corporelles	6				6
<b>Total (B)</b>	<b>6</b>				<b>6</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations <sup>1</sup>	1 227 891	2 159	(37)	1	1 230 014
Créances rattachées à des participations <sup>2</sup>	19 923	1 653	(3 570)	(1)	18 005
Titres immobilisés <sup>3</sup>	1 977	3 683	(17)	(5 643)	
Autres immobilisations financières	520				520
<b>Total (C)</b>	<b>1 250 311</b>	<b>7 495</b>	<b>(3 624)</b>	<b>(5 643)</b>	<b>1 248 539</b>
<b>Total Général (A) + (B) + (C)</b>	<b>1 250 373</b>	<b>7 495</b>	<b>(3 624)</b>	<b>(5 643)</b>	<b>1 248 601</b>
Dotations/ reprises financières		7 495	(3 624)		
<b>Total</b>		<b>7 495</b>	<b>(3 624)</b>		

#### <sup>1</sup> Participations :

Les dépréciations de l'exercice relatives aux titres de participation concernent la société BOILEAU TV SAS à hauteur de 1 861 milliers d'euros ainsi que la société ENERGY BRANDING SA à hauteur de 298 milliers d'euros.

Depuis 2006, NRJ GROUP détermine la valeur d'utilité des titres NRJ SAS pour la comparer à leur valeur comptable.

Deux approches sont retenues :

- ♦ la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par NRJ SAS et ses filiales,
- ♦ la méthode des comparables boursiers, y compris en référence à des valeurs de transaction récentes sur des actifs comparables.

Sur la base de cette méthode, une dépréciation totale de 1 200 000 milliers d'euros a été constituée au 31 décembre 2008.

Pour leur part, les titres de la société RIRE & CHANSONS SAS ont été appréciés selon cette même méthode et selon la méthode du multiple de chiffre d'affaires fondée sur une approche multicritère. Sur la base de ces méthodes, une dépréciation de 28 604 milliers d'euros a été constituée au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2012, les hypothèses utilisées pour ces évaluations ont été mises à jour pour tenir compte notamment des nouvelles conditions de marchés publicitaires, des perspectives d'activité et des évolutions des taux. Les évaluations mises à jour n'ont pas amené à constater de dépréciation complémentaire ni de reprise de dépréciation.

#### <sup>2</sup> Créances rattachées à des participations :

Les dépréciations de l'exercice relatives aux créances rattachées à des participations concernent principalement la société SOCIETE DE TELEVISION LOCALE SAS à hauteur de 1 644 milliers d'euros.

La reprise de dépréciation relative aux créances rattachées à des participations et qui s'élève à 3 570 milliers d'euros concerne la société BOILEAU TV SAS.

#### <sup>3</sup> Titres immobilisés : cf. note 2.

## Note 4 - Tableau des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société <sup>2</sup>	Chiffre d'affaires HT	Bénéfice (+) ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Filiales (détenues à plus de 50%)</b>										
<b>Renseignements détaillés</b>										
NRJ SAS	10 421	111 791	100,00%	1 712 817	512 817	131 777		69 641	44 210	
CHERIE FM SAS	1 653	15 216	99,99%	6 234	6 234	1 035		22 534	2 010	
RIRE ET CHANSONS SAS	179	(16)	100,00%	38 604	10 994	392		9 046	(525)	
NRJ 12 SARL	15 390	(5 408)	100,00%	92 475	92 475	64 034		84 353	19 744	
SOCIETE DE TELEVISION LOCALE SAS	37	(18 033)	75,00%	28		18 738		3 827	(1 644)	
SCI LES STUDIOS DE LA POMPIGNANE	10	26	99,90%	10	10	1 648		251	(31)	
BOILEAU TV SAS	1 297	(969)	100,00%	2 187	327	4 739			1 748	
ENERGY BRANDING SA	102 <sup>1</sup>	62 <sup>1</sup>	100,00%	615	135				(3) <sup>1</sup>	300
<b>Sous-total (A)</b>				<b>1 852 970</b>	<b>622 992</b>	<b>222 363</b>				<b>300</b>
<b>Renseignements globaux</b>										
Filiales françaises				9	8	9				
<b>Sous-total (B)</b>				<b>9</b>	<b>8</b>	<b>9</b>				
<b>TOTAL (A) + (B) = (C)</b>				<b>1 852 979</b>	<b>623 000</b>	<b>222 372</b>				<b>300</b>
<b>Autres participations (détenues à moins de 10%)</b>										
<b>Renseignements détaillés</b>										
EURO INFORMATION TELECOM SAS	176	12 808	5,00%	35				376 349	7 362	
<b>Sous-total (D)</b>				<b>35</b>						
<b>TOTAL Général (E) = (C) + (D)</b>				<b>1 853 014</b>	<b>623 000</b>	<b>222 372</b>				

<sup>1</sup> CHF

<sup>2</sup> Aucune caution ni aucun aval donné par la Société.

## Note 5 - Autres créances

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Personnel et organismes sociaux		103	19
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)		747	993
Etat - impôt sur les sociétés	Note 14	2 664	
Groupe et associés		2 386	9 097
Débiteurs divers		183	36
<b>Valeurs nettes</b>		<b>6 083</b>	<b>10 145</b>

## Note 6 - Valeurs mobilières de placement

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Actions propres	Note 6.1	8 401	10 469
Autres valeurs mobilières de placement	Note 6.2	7 991	2 209
<b>Valeurs nettes</b>		<b>16 392</b>	<b>12 678</b>

## 6.1 Actions propres

Le nombre et la valeur des actions propres détenues par NRJ GROUP affectées aux salariés notamment dans le cadre des plans d'achat d'actions en cours ont évolué comme suit :

(en nombre de titres)	Actions propres affectées aux salariés	Total
Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2011	1 500 000	1 500 000
Mouvements de l'exercice		
<b>Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2012</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>
	Actions propres affectées aux salariés	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	10 469	10 469
Dépréciations sur l'exercice	(2 068)	(2 068)
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2012</b>	<b>8 401</b>	<b>8 401</b>

## 6.2 Autres valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de parts de FCP et d'actions de SICAV monétaires euro. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Plus et moins-values	31/12/2012
Parts de FCP et actions de SICAV monétaires euro	2 209	268 606	262 844	20	7 991
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 209</b>	<b>268 606</b>	<b>262 844</b>	<b>20</b>	<b>7 991</b>

## Note 7 - Disponibilités

	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts à terme <sup>1</sup>	31 316	46 000
Autres disponibilités	5	99
<b>Valeurs nettes</b>	<b>31 321</b>	<b>46 099</b>

### <sup>1</sup> Dépôts à terme

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2012, compte tenu de l'évolution de la crise de la dette en Europe, le Groupe a décidé de céder la totalité de ses actions et parts d'OPCVM investis en emprunts émis principalement par l'Etat français et par l'Etat allemand et de placer une part significative de sa trésorerie en dépôts et comptes à terme souscrits auprès d'établissements bancaires français de premier plan.

## Note 8 - Composition du capital social

Nombre de titres	Nombre d'actions en circulation	Nombre d'actions auto-détenues	Nombre d'actions composant le capital social
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>79 511 524</b>	<b>3 574 506</b>	<b>83 086 030</b>
Rachats nets d'actions propres	69 986	(69 986)	
Annulation d'actions propres		(2 004 495)	(2 004 495)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>79 581 510</b>	<b>1 500 025</b>	<b>81 081 535</b>

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 810 815,35 euros et est divisé en 81 081 535 actions de 0,01 euro de nominal chacune, dont 66 265 275 actions à droit de vote double, 13 316 235 actions à droit de vote simple et 1 500 025 actions auto-détenues et donc dépourvues de droit de vote.

Au 31 décembre 2012, la détention d'actions propres s'inscrit dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2012. Cette autorisation, valable pour une durée de 18 mois, est plafonnée à 10% du nombre d'actions composant le capital social, ajusté le cas échéant afin de tenir compte des opérations d'augmentation ou de réduction de capital susceptibles d'intervenir pendant la durée du programme.

## Note 9 - Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes <sup>1</sup>	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Au 31 décembre 2011	831	980 645	86	(23 318)	9 932	968 176
Affectation du résultat 2011		(1 085)	(3)	11 020	(9 932)	
Distribution de dividendes <sup>2</sup>		(23 841)				(23 841)
Réduction de capital	(20)	(10 287)				(10 307)
Résultat 2012					(33 173)	(33 173)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>811</b>	<b>945 432</b>	<b>83</b>	<b>(12 298)</b>	<b>(33 173)</b>	<b>900 855</b>

### <sup>1</sup> Primes

Le poste « primes » est affecté à la valeur des actions propres.

### <sup>2</sup> Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 mai 2012 de NRJ GROUP a décidé de distribuer une somme d'un montant total de 24 925 809 euros, soit 0,30 euro par action, par prélèvement sur la prime d'émission. Il est rappelé que les actions auto-détenues ne donnent pas droit au versement d'un dividende.

## Note 10 - Paiements en actions

### Description des principales caractéristiques des plans de stock-options

Les plans de stock-options octroyées à certains employés permanents du Groupe sont des plans d'achat d'actions. Les plans ne prévoient pas de possibilité de règlement en trésorerie.

Trois plans d'options d'achat d'actions ont été accordés à certains salariés du Groupe par le Conseil d'administration, conformément à l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008. Deux plans ont été mis en place par décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2008 (plans n°1 et 2) et un plan par décision du Conseil d'administration du 14 septembre 2009 (plan n°3). Le plan n°1 est devenu caduc au cours de l'exercice 2009 à la suite du départ du Groupe de l'unique bénéficiaire.

Pour exercer ses options, le bénéficiaire devra, entre autres conditions, être salarié de la société ou de ses filiales au jour de l'exercice des options.

### Informations sur les options d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées et/ou d'actions souscrites ou achetées
Options consenties, durant l'exercice par NRJ GROUP et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de NRJ GROUP et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant
Options détenues sur NRJ GROUP et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de NRJ GROUP et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant

## Historique des attributions d'options d'achats d'actions :

Les principales caractéristiques des plans n°2 et n°3 sont les suivantes :

Informations sur les options d'achat d'actions		
	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'Assemblée Générale	27 juin 2008	27 juin 2008
Date du Conseil d'administration	15 septembre 2008	14 septembre 2009
Nombre total d'actions pouvant être achetées :		
(i) dont nombre d'actions pouvant être achetées par	906 000	200 000
- des mandataires sociaux (Maryam SALEHI, administrateur)	400 000	
- dix premiers attributaires salariés	506 000	200 000
(ii) dont nombre attribué		
- sans condition de performance	303 000	80 000
- avec conditions de performance	603 000	120 000
Point de départ d'exercice des options :	16/09/2012	
- Options sans condition de performance	A l'expiration d'un délai de 20 jours de bourse après	
- Options avec conditions de performance	publication des résultats 2011, soit le 17 avril 2012	
Date d'expiration	2 ans à compter du point de départ d'exercice	2 ans à compter du point de départ d'exercice
Prix d'exercice initial	8,25 €	8,25 €
Prix d'exercice au 31 décembre 2012 <sup>(i)</sup>	7,31 €	7,31 €
Modalités d'exercice		
- sans condition de performance	303 000 options exerçables à compter du point de départ d'exercice	80 000 options exerçables à compter du point de départ d'exercice
- avec conditions de performance	603 000 options exerçables en cas de réalisation de conditions liées au ROC 2009, 2010 et 2011 <sup>(ii)</sup>	120 000 options exerçables en cas de réalisation de conditions liées au ROC 2009, 2010 et 2011 <sup>(iii)</sup>
Nombre d'actions achetées	Néant	Néant
Nombre cumulé d'options d'achat actions annulées ou caduques	24 000	Néant
Options d'achat d'actions en circulation au début de l'exercice	882 000	200 000
Ajustement réalisé en application de l'article R 225-140 du Code de Commerce	113 437	25 721
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice dont :	995 437	225 721
- sans condition de performance	341 974	90 289
- avec conditions de performance	653 463	135 432
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 1% <sup>(iv)</sup>	1,56 €	1,01 €

### <sup>(i)</sup> Prix d'exercice au 31 décembre 2012

Une distribution de dividendes par prélèvement sur la prime d'émission ayant été effectuée en mai 2012, le prix de levée des options d'achats d'actions au titre de chacun de deux plans en cours a été ramené de 7,71 € (prix de levée au 31 décembre 2011) à 7,31 €.

Il est rappelé que les deux précédentes distributions exceptionnelles effectuées en mai 2010 et en mai 2011 ont eu pour conséquence de ramener le prix de levée respectivement :

- de 8,25 € à 7,99 €,
- puis de 7,99 € à 7,71 €.

### <sup>(ii)</sup> Plan n°2 : conditions de performance

- 201 000 options exerçables si le Résultat Opérationnel Courant (ROC) 2009 est = ou > au ROC 2009 budgété,
- 201 000 options exerçables si le ROC 2010 est = ou > au ROC 2010 budgété,
- 201 000 options exerçables si le ROC 2011 est = ou > au ROC 2011 budgété.

Soit au total 603 000 options exerçables.

Les conditions de performance relatives au plan n°2 telles que rappelées ci-dessus ont toutes été atteintes.

(iii) **Plan n°3 : conditions de performance**

- 40 000 options exerçables si le Résultat Opérationnel Courant (ROC) 2009 est = ou > au ROC 2009 budgété,
- 40 000 options exerçables si le ROC 2010 est = ou > au ROC 2010 budgété,
- 40 000 options exerçables si le ROC 2011 est = ou > au ROC 2011 budgété.

Soit au total 120 000 options exerçables.

Les conditions de performance relatives au plan n°3 telles que rappelées ci-dessus ont toutes été atteintes.

(iv) **Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution de 10%**

La valeur des actions retenue comme assiette de la contribution de 10% a correspondu à leur juste valeur déterminée selon le modèle binomial à partir des hypothèses suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice initial	Volatilité attendue	Maturité à l'origine	Taux sans risque	Taux de distribution	Taux de rotation du personnel	Juste valeur Unitaire
Plan n°2	6,50 €	8,25 €	30%	6 ans	4,25%	3%	14%	1,56 €
Plan n°3	6,50 €	8,25 €	30%	5 ans	2,09%	3%	0%	1,01 €

**Note 11 - Etat des provisions**

	Montant net au 31/12/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Montant net au 31/12/2012
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>						
Autres provisions pour risques et charges <sup>1</sup>	2 694	1 490	324	1 148		2 712
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>2 694</b>	<b>1 490</b>	<b>324</b>	<b>1 148</b>		<b>2 712</b>
<b>DEPRECIATIONS</b>						
- sur participations <sup>2</sup>	1 227 891	2 159	37		1	1 230 014
- sur créances rattachées à des participations <sup>3</sup>	19 923	1 653	3 570		(1)	18 005
- sur titres immobilisés	1 977	3 683	17		(5 643)	
- sur autres immobilisations financières	520					520
- sur actions propres	270	2 068			(1)	2 337
<b>Total dépréciations</b>	<b>1 250 581</b>	<b>9 563</b>	<b>3 624</b>		<b>(5 644)</b>	<b>1 250 876</b>
<b>Total Général</b>	<b>1 253 275</b>	<b>11 053</b>	<b>3 948</b>	<b>1 148</b>	<b>(5 644)</b>	<b>1 253 588</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>						
		Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises (total)	Dotations nettes
Exploitation		1 490	324	1 148	1 472	18
Financières		9 563	3 624		3 624	5 939
<b>Total</b>		<b>11 053</b>	<b>3 948</b>	<b>1 148</b>	<b>5 096</b>	<b>5 957</b>
Sur actif immobilisé		7 495	3 624		3 624	3 871
Provisions pour risques et charges		1 490	324	1 148	1 472	18
Sous-total		8 985	3 948	1 148	5 096	3 889
Sur actif circulant		2 068				2 068
<b>Total</b>		<b>11 053</b>	<b>3 948</b>	<b>1 148</b>	<b>5 096</b>	<b>5 957</b>

<sup>1</sup>**Autres provisions pour risques et charges**

Les autres provisions pour risques et charges couvrent des risques potentiels valorisés conformément aux règlements CRC 2000-10 & 2004-06. Il s'agit essentiellement de risques trouvant leur origine dans des procès ou des litiges intervenus dans le cours normal des activités de la Société. Les charges pouvant découler de ces contrôles ou litiges, estimées probables par NRJ GROUP et ses conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

## <sup>2</sup> Dépréciations sur participations

Les dépréciations sur participations concernent principalement les titres NRJ SAS à hauteur de 1 200 000 milliers d'euros ainsi que les titres RIRE & CHANSONS SAS à hauteur de 27 610 milliers d'euros.

## <sup>3</sup> Dépréciations sur créances rattachées à des participations

Les dépréciations sur créances rattachées à des participations concernent principalement la société SOCIETE DE TELEVISION LOCALE SAS pour 17 996 milliers d'euros.

### Note 12 - Emprunts et dettes financières diverses

	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Emprunts souscrits auprès de filiales	8 441		(8 441)	
<b>Total</b>	<b>8 441</b>		<b>(8 441)</b>	

### Note 13 - Dettes fiscales et sociales

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Personnel et organismes sociaux		4 082	6 220
Reversement potentiel d'économies générées par le régime du bénéfice fiscal consolidé <sup>1</sup>		21 208	21 208
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les bénéfices)		1 001	1 444
Etat - impôt sur les bénéfices	Note 14		4 571
<b>Total</b>		<b>26 291</b>	<b>33 443</b>

<sup>1</sup> Le régime du bénéfice fiscal consolidé a été supprimé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Note 14 - Etat – impôt sur les bénéfices

	31/12/2011				31/12/2012		
	Créances	Dettes	Versements nets <sup>1</sup>	Produit d'impôt de l'exercice	Autres	Créances	Dettes
Etat – impôt sur les bénéfices		4 571	3 146	(10 501)	120	2 664	
<b>Total</b>		<b>4 571</b>	<b>3 146</b>	<b>(10 501)</b>	<b>120</b>	<b>2 664</b>	

<sup>1</sup> Solde entre les acomptes d'impôt 2012 basés sur le bénéfice d'ensemble 2011 et versés par NRJ GROUP, maison mère du groupe d'intégration fiscale, et les versements reçus des filiales françaises intégrées.

## 8.4.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Note 15 - Chiffre d'affaires

	31/12/2012	31/12/2011
Managements fees	17 315	18 348
Redevances de licence France	1 805	1 788
Redevances de licence à l'international	764	668
Autres produits <sup>1</sup>	926	1 559
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 810</b>	<b>22 363</b>

#### <sup>1</sup> Autres produits

Les autres produits de l'exercice clos le 31 décembre 2012 correspondent à des refacturations de charges – charges de personnel, honoraires, achats d'espaces média – aux filiales françaises du Groupe.

## Note 16 - Autres achats et charges externes

	31/12/2012	31/12/2011
Sous-traitance	626	454
Locations et charges locatives	4 423	3 899
Primes d'assurance	222	224
Etudes et recherches	276	209
Entretien et réparations	462	479
Personnel extérieur	17	141
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	2 736	3 012
Publicité et relations publiques	555	784
Déplacements, missions et réceptions	154	167
Services bancaires	112	120
Autres	162	147
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>9 745</b>	<b>9 636</b>

## Note 17 - Résultat financier

		31/12/2012	31/12/2011
Dépréciations nettes des actions propres	(a)	(5 734)	(2 247)
Plus ou moins-value sur cession des actions propres	(b)		17
<i>Sous-total actions propres</i>	<i>(c) = (a) + (b)</i>	<i>(5 734)</i>	<i>(2 230)</i>
Dépréciations nettes (reprises nettes des dépréciations) des titres de participation	(d)	(2 122)	897
Reprises nettes des dépréciations (dépréciations nettes) des comptes courants	(e)	1 918	(2 327)
Abandons de créances	(f)	(38 150)	(6)
<i>Sous-total <sup>(1)</sup></i>	<i>(g) = (d) + (e) + (f)</i>	<i>(38 354)</i>	<i>(1 436)</i>
Intérêts sur comptes courants	(h)	1 530	3 402
Dividendes	(i)	300	351
Produits financiers sur valeurs mobilières de placement et placements à terme	(j)	628	719
Autres charges et produits financiers	(k)	(21)	(9)
<b>Résultat financier</b>	<b>(l) = (c) + (g) + (h) + (i) + (j) + (k)</b>	<b>(41 651)</b>	<b>797</b>

<sup>(1)</sup> Les postes « dépréciations nettes (reprises nettes des dépréciations) des titres de participation », «reprises nettes des dépréciations (dépréciations nettes) des comptes courants » et «abandons de créances» se détaillent comme suit :

	NRJ 12 SARL	BOILEAU TV SAS	SOCIETE DE TELEVISION LOCALE SAS	AUTRES SOCIETES	31/12/2012
Dépréciations nettes (reprises nettes des dépréciations) des titres de participation		(1 823)		(299)	(2 122)
Reprises nettes des dépréciations (dépréciations nettes) des comptes courants		3 571	(1 644)	(9)	1 918
Abandons de créances	(36 000)	(2 150)			(38 150)
<b>Total</b>	<b>(36 000)</b>	<b>(402)</b>	<b>(1 644)</b>	<b>(308)</b>	<b>(38 354)</b>

## Note 18 - Résultat exceptionnel

En 2012, le résultat exceptionnel de (85) milliers d'euros correspond à :

- ♦ des plus-values nettes sur cessions de titres immobilisés (actions propres) à hauteur de 14 milliers d'euros,
- ♦ des indemnités liées au personnel à hauteur de (126) milliers d'euros,
- ♦ des pénalités et amendes fiscales pour (3) milliers d'euros,
- ♦ des rappels d'impôts autres que l'impôt sur les sociétés à hauteur de 30 milliers d'euros.

Il est rappelé qu'en 2011, le résultat exceptionnel était un produit de 1 657 milliers d'euros correspondant à :

- ◆ des plus-values de cession nettes sur titres de participation de 1 529 milliers d'euros se décomposant en une plus-value de cession sur titres NRJ MOBILE SAS à hauteur de 1 596 milliers d'euros et des moins-values de cessions sur autres titres de participations à hauteur de (67) milliers d'euros,
- ◆ des reprises de provisions non utilisées relatives au personnel pour 1 076 milliers d'euros,
- ◆ des indemnités liées au personnel à hauteur de (801) milliers d'euros,
- ◆ des pénalités et amendes fiscales pour (147) milliers d'euros.

### Note 19 - Impôt sur les bénéfices

Au 31/12/2012	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant (1)	(43 016)		(43 016)
Résultat exceptionnel à court terme (2)	(99)		(99)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (3)	559		559
Produit d'impôt net (4)		10 501	10 501
<b>Total = (1) + (2) - (3) + (4)</b>	<b>(43 674)</b>	<b>10 501</b>	<b>(33 173)</b>

Le produit d'impôt net se décompose de la manière suivante :

Produit d'impôt net	31 /12/2012
Economie d'impôt nette relative au régime de l'intégration fiscale pour 2012	<sup>a</sup> 9 868
Crédit impôt	3
Solde d'impôt relatif au régime de l'intégration fiscale pour 2011	630
<b>Total</b>	<b>10 501</b>

<sup>a</sup> A titre d'information, le résultat d'ensemble des sociétés intégrées fiscalement pour 2012 s'élève à 50 663 milliers d'euros imposé au taux normal, soit un impôt de 18 250 milliers d'euros (contribution sociale et exceptionnelle sur les bénéfices et crédit d'impôt inclus).

Il est précisé que, dans le cadre du régime du bénéfice fiscal consolidé qui a été supprimé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le résultat consolidé de l'exercice 2010 est en cours de contrôle par les autorités fiscales françaises. Ce contrôle a débuté en mars 2013.

## 8.4.6 AUTRES INFORMATIONS

### Note 20 - Echéances des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes financières	1	1	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 786	3 786	
Personnel et organismes sociaux	4 082	4 082	
Etat	22 209	1 001	21 208 <sup>1</sup>
Groupe et associés	3 917	3 917	
Autres dettes	719	719	
<b>Total</b>	<b>34 714</b>	<b>13 506</b>	<b>21 208</b>

<sup>1</sup> Dans le cadre du régime du bénéfice fiscal consolidé qui a été supprimé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les reversements éventuels d'économies d'impôt s'élèvent à 21 208 milliers d'euros.

## Note 21 - Echéances des créances

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	3 016	2 496	520
Créances rattachées à des participations	222 372		222 372
Créances clients	5 080	5 080	
Personnel et organismes sociaux	103	103	
Etat	3 411	3 411	
Groupe et associés	2 386	2 386	
Débiteurs divers	183	183	
Charges constatées d'avance	29	29	
<b>Total (montant brut)</b>	<b>236 580</b>	<b>13 688</b>	<b>222 892</b>

## Note 22 - Eléments relevant de plusieurs postes concernant les entreprises liées et participations

	Entreprises liées
<b>ACTIF</b>	
<b>Immobilisations financières</b>	
Participations	1 853 014
Créances rattachées à des participations	222 372
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	4 800
Autres créances	2 386
<b>PASSIF</b>	
<b>Dettes</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 131
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	
<b>Produits d'exploitation</b>	
Chiffre d'affaires	20 565
<b>Charges d'exploitation</b>	
Sous-traitance	469
Location et charges locatives	2 189
Entretien	458
Rémunérations d'intermédiaires	8
Publications et relations publiques	186
Transport et déplacements	6
Redevances	179
<b>Produits financiers</b>	
Produits des participations	300
Reprises sur provisions et dépréciations	3 607
Autres produits financiers	1 550
<b>Charges financières</b>	
Dotations aux dépréciations et aux provisions	3 812
Abandon de créances	38 150
Autres charges financières	49

## Note 23 - Charges à payer

	31/12/2012	31/12/2011
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>		
Factures non parvenues	1 613	2 438
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		
Etat et organismes sociaux	24 736	26 952
<b>AUTRES DETTES</b>		
Diverses charges à payer		147
<b>Total</b>	<b>26 349</b>	<b>29 537</b>

## Note 24 - Engagements donnés

### Engagements liés aux activités opérationnelles

	≤ à 1 an	> à 1 an et ≤ à 5 ans	> à 5 ans	31/12/2012
Contrats de location simple <sup>1</sup>	861	3 443	108	4 412
<b>TOTAL</b>	<b>861</b>	<b>3 443</b>	<b>108</b>	<b>4 412</b>

<sup>1</sup> Contrats de location simple : ces engagements ont été valorisés sur la base des paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Ils se rapportent principalement à des locations immobilières.

### Engagements en matière de départ à la retraite

A la clôture de l'exercice, le montant des engagements en matière de départ à la retraite des salariés de NRJ GROUP s'élève à 489 milliers d'euros. Ces engagements ont été déterminés selon la méthode des Unités de Crédit Projetées telle que recommandée par la norme IAS 19.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

#### 1) Hypothèses actuarielles

- ◆ Droits à indemnités fixés en fonction de la convention collective de la radiodiffusion,
- ◆ Taux d'actualisation : 3,20%,
- ◆ Tables de mortalité : INSEE 06/08 F et INSEE 06/08 H.

#### 2) Hypothèses catégorielles

- ◆ Droits à indemnités fixés en fonction de la convention collective de la radiodiffusion,
- ◆ Age de départ à la retraite : 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres,
- ◆ Taux de charges patronales : 43%,
- ◆ Taux de rotation du personnel et d'évolution des salaires déterminés par tranche d'âge sur la base des observations des années 2008 à 2010

### Cautions et garanties

NRJ GROUP s'est portée garante des engagements pris par sa filiale NRJ 12 SARL envers :

- ◆ la société GLOBECAST France en vue du transport primaire du Multiplex R6 en TNT (contrat d'une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010). Cette garantie couvre également le versement d'une éventuelle indemnité de résiliation. L'engagement donné s'élève au maximum à 331 milliers d'euros HT (hors indemnité éventuelle de résiliation),
- ◆ la société TDF, aux fins de la diffusion du Multiplex R6 en TNT. Les sommes susceptibles d'être dues au titre de cet engagement correspondent à la quote-part du prix due par NRJ 12 SARL à TDF pendant la durée du contrat, soit une somme maximale de 11,7 millions d'euros hors taxes et hors indemnités éventuelles de résiliation.

## Note 25 - Engagements reçus

Dans le cadre des abandons de créances accordés le 26 novembre 2012 à ses deux filiales NRJ 12 SARL et BOILEAU TV SAS pour un montant total de 38 150 milliers d'euros (cf. détail en note 1), NRJ GROUP bénéficie, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de chacune de ses deux filiales et relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2012, d'une clause de retour à meilleure fortune portant sur la totalité des abandons effectués.

## Note 26 - Litiges

NRJ GROUP est impliquée dans un certain nombre de contrôles, procès ou litiges dans le cours normal de ses activités.

Les charges pouvant découler de ces contrôles ou litiges, estimées probables par NRJ GROUP et ses conseils ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

## Note 27 - Intégration fiscale

L'économie d'impôt nette comptabilisée chez NRJ GROUP, société mère du groupe fiscal, s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à 9 868 milliers d'euros.

Le montant des déficits fiscaux utilisés par NRJ GROUP et ayant généré des économies d'impôts susceptibles d'être restituées aux filiales concernées s'élève à 70 543 milliers d'euros. Le reversement en trésorerie n'étant pas estimé probable, aucune provision n'a été constituée (cf. 8.4.3 Principes, règles et méthodes comptables).

## Note 28 - Effectif moyen

L'effectif moyen se répartit de la manière suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	86	89
Employés	35	29
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>118</b>

## Note 29 - Informations sur les rémunérations versées aux dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, membres du Conseil d'administration :

	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et rémunérations versés	1 289	1 169
Avantages en nature	3	3
Jetons de présence	37	40
<b>Total</b>	<b>1 329</b>	<b>1 212</b>

## Note 30 - Droit individuel à la formation

Au 31 décembre 2012, le volume d'heures des droits acquis au titre du DIF et non utilisés s'élevait à 8 713 contre 8 239 au 31 décembre 2011. Il est précisé que 837 heures ont fait l'objet d'une demande en 2012 (655 heures en 2011).

## Note 31 - Consolidation

NRJ GROUP SA est la société mère du groupe NRJ GROUP.

## Note 32 - Evénements postérieurs à la clôture

A la connaissance de la société, depuis la clôture de l'exercice, aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou le résultat de la société n'est à signaler.

## 8.5 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(En milliers d'euros, sauf indication contraire)	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	861,93	830,86	830,86	830,86	810,815
Nombre d'actions	86 193 004	83 086 030	83 086 030	83 086 030	81 081 535
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires HT	25 744	20 257	21 713	22 363	20 810
Résultat avant impôts, participation des salariés et charges calculées	91 747	1 043	(5 565)	2 282	(37 159)
Impôts sur les bénéfices (produit)	(3 360)	(12 535)	(9 887)	(9 473)	(10 501)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	529	473	419	487	559
Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées	(215 343)	(32 355)	8 107	9 932	(33 173)
Résultat distribué	Néant	16 617 <sup>(1)</sup>	24 926 <sup>(1)</sup>	24 926 <sup>(1)</sup>	Néant <sup>(2)</sup>
<b>RESULTATS PAR ACTION (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant charges calculées	1,10	0,16	0,05	0,14	(0,34)
Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées	(2,50)	(0,39)	0,10	0,12	(0,41)
Dividende distribué (hors avoir fiscal)	Néant	0,20	0,30	0,30 <sup>(1)</sup>	Néant <sup>(2)</sup>
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	122	115	112	118	121
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 744	6 697	9 491	11 239	8 201
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	4 128	2 984	4 212	4 172	3 519

(1) Distribution prélevée sur la prime d'émission.

(2) Conformément au projet de résolution proposé au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

## 8.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NRJ GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité, comme indiqué dans la note 4.3.2 des annexes aux comptes annuels. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les immobilisations financières figurant à l'actif du bilan sont valorisées conformément à la méthode indiquée dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 4.3.4 relative aux règles et méthodes comptables. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les évaluations réalisées par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Laurent DANIEL

**Deloitte & Associés**  
Bertrand BOISSELIER

# 9 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2013

## 9.1 ORDRE DU JOUR

- ◆ Rapports du Conseil d'administration et du Président,
- ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés,
- ◆ Approbation des opérations, des comptes annuels et des dépenses et charges non déductibles fiscalement de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; quitus aux administrateurs,
- ◆ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice,
- ◆ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- ◆ Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
- ◆ Pouvoirs pour les formalités.

## 9.2 PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Exposé des motifs des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

### **APPROBATION DES COMPTES 2012 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2012.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se soldant par une perte de 33 172 753 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 37 098 765 euros.

Nous vous demandons également d'approuver le montant global des dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du CGI, soit la somme de 1 741 euros et l'impôt correspondant.

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts. Il est proposé aux actionnaires d'imputer la perte de l'exercice au compte report à nouveau et de prélever sur le compte réserve légale la somme excédant le dixième du capital social.

### **APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'ordre du jour se poursuit par l'approbation des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

A savoir, au titre des conventions nouvelles :

- ◆ Avenant au contrat de travail NRJ GROUP de Maryam SALEHI, Directeur Délégué à la Direction Générale et administrateur, fixant sa rémunération fixe et variable pour l'année 2012 (autorisation du Conseil d'administration du 15 mars 2012),
- ◆ Avenant au contrat de travail NRJ GROUP de Maryam SALEHI, Directeur Délégué à la Direction Générale et administrateur, fixant sa rémunération fixe et variable pour l'année 2013 (autorisation du Conseil d'administration du 21 janvier 2013),
- ◆ Versement d'une rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2012 à Maryam SALEHI, Directeur Délégué à la Direction Générale et administrateur (autorisation du Conseil d'administration du 19 mars 2013).

### **AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2012 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire (cf. paragraphe 6.2.6, les achats effectués au cours de l'année 2012 dans le cadre des autorisations conférées par les Assemblées Générales des 12 mai 2011 et 10 mai 2012).

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- ◆ assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NRJ GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- ◆ conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- ◆ assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- ◆ assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- ◆ procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 mai 2012 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.

Les achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens et à toutes époques, y compris en période d'offre publique mais dans le strict respect de la réglementation boursière applicable.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 15 euros par action. En conséquence le montant maximal théorique de l'opération serait fixé à 121 622 295 euros.

## 9.3 PROJET DE RESOLUTIONS

### **Première résolution - Approbation des opérations, des comptes annuels et des charges et dépenses non déductibles fiscalement de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 33 172 753 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 1 741 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012.

### **Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 37 098 765 euros.

### **Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de la manière suivante :

#### **Origine**

- Perte de l'exercice	(33 172 753) €
- Report à nouveau	(12 297 947) €
- Prélèvement sur le compte « réserve légale » (pour la fraction excédant le dixième du capital social), soit	2 004 €

#### **Affectation**

- Report à nouveau	(45 468 696) €
--------------------	----------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été appelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2009	-	-	16 617 206,00 euros* Soit 0,20€ par action
2010	-	-	24 925 809,00 euros* Soit 0,30€ par action
2011	-	-	24 925 809,00 euros* Soit 0,30€ par action

\* Incluant les sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto-détenues qui ont été affectées au compte report à nouveau.

#### **Quatrième résolution - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions**

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

#### **Cinquième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2012 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NRJ GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 mai 2012 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 121 622 295 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### **Sixième résolution – Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

## 9.4 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Avec Madame Maryam SALEHI**

Signature d'un avenant au contrat de travail de Madame Maryam Salehi, administrateur et Directeur Délégué à la Direction Générale, fixant les modalités de sa rémunération fixe et variable pour l'année 2012 (autorisation du Conseil d'administration du 15 mars 2012) :

- Rémunération fixe brute annuelle de 190 000 € ;
- Rémunération variable brute de 160 000 € fondée sur un critère quantitatif lié à la performance du Groupe à savoir l'atteinte du Résultat Opérationnel Courant (« ROC ») avant échanges budgété ;
- Rémunération variable exceptionnelle brute de 220 000 € fondée sur un critère quantitatif lié à la performance du Groupe à savoir l'atteinte d'un ROC défini par le Conseil d'administration.

Au titre de son contrat de travail, Madame Maryam Salehi a perçu en 2012, une somme brute de 570 547,67 €, dont 190 547,67 € au titre de sa rémunération fixe annuelle et 380 000 € au titre de sa rémunération variable 2011.

#### Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Avec Madame Maryam SALEHI**

- Signature d'un avenant au contrat de travail de Madame Maryam Salehi, administrateur et Directeur Délégué à la Direction Générale, fixant les modalités de sa rémunération fixe et variable pour l'année 2013 (autorisation du Conseil d'administration du 21 janvier 2013) :
  - Rémunération fixe brute annuelle de 210 000 € ;
  - Rémunération variable brute de 160 000 € fondée sur un critère quantitatif lié à la performance du Groupe à savoir l'atteinte du ROC avant échanges budgété ;
  - Rémunération variable exceptionnelle brute de 210 000 € fondée sur un critère quantitatif lié à la performance du Groupe à savoir l'atteinte d'un ROC défini par le Conseil d'administration.
- Versement d'une rémunération exceptionnelle brute de 80 000 € au titre de l'exercice 2012 à Madame Maryam Salehi, administrateur et Directeur Délégué à la Direction Générale (autorisation du conseil d'administration du 19 mars 2013)

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Contrat de licence de marque**

Contrat par lequel NRJ GROUP concède à la société NRJ SAS une licence exclusive d'exploitation des marques NRJ en France et à l'étranger. Le montant de cette redevance pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 2 787 137,01 € TTC.

Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Laurent DANIEL

**Deloitte & Associés**  
Bertrand BOISSELIER